

- X
300. **Languedoc** (Mémoires de l'histoire du), recueillis de diuers auteurs... et de plusieurs titres et chartes... etc., par G. de Catel. A Tolose, 1633, 1 fort vol. in-fol., d.-rel. bas. 15 fr.
- C
301. **Languedoc** (Almanach historique de la province du), année 1752. Toulouse, 1752. Pet. in-8, d.-r. 5 fr.
- (
302. *Idem.* Année 1775. Pet. in-8, d.-r. 4 fr.
303. *Idem.* Année 1784. 1^{re} partie. Toulouse, 1784. In-18, bas. 2 fr.
304. *Idem.* Almanach histor. de la ville de Toulouse, année 1789. In-18, bas. 2 50
305. *Idem.* Almanach histor. et chronol. de la ville de Montpellier, par M. Donat, avocat. 1759. Pet. in-8, br. 4 fr.

Ex meis Libris C. D. Rey
Louvain 1860

Première année, devenue très-rare,
de l'Almanach historique ou chronolo-
gique de Languedoc, dont l'auteur est
M. l'abbé Forest, né à Louviers en
1721, mort à Paris le 26 janv. 1781. Il
fut reçu à l'Académie des Jeux
florissans en 1759. Le ^{premier} volume
de son Almanach historique, qui
est quatre années d'existence (1752-
1755), était prêt pour 1751; mais, des
difficultés survenues à l'auteur, et
dont on trouvera le détail dans une
note ci-après, en retardèrent d'un an
la publication.

EXCLU
du
PRÉT

ALMANACH
HISTORIQUE
ET CHRONOLOGIQUE
DE LANGUEDOC,
ET DES PROVINCES
DU RESSORT DU PARLEMENT
DE TOULOUSE;

*CONTENANT tout ce qui concerne le Clergé,
l'Etat Civil & Littéraire, & le Commerce de ces
Provinces.*

Année M. DCC. LII.



Se vend
A TOULOUSE,
Chez JEAN-FRANÇOIS CROZAT.

Avec Approbation & Permission.



Resp. GZP 1039

PERMISSION DU ROI.

L OUIS, par la Grace de Dieu, Roi de France & de Navarre ; à nos Amez & Feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres Justiciers qu'il appartiendra, Salut. Notre Amé F O R E S T, Libraire à Toulouse, nous a fait exposer qu'il desireroit faire imprimer & donner au Public un Livre qui a pour titre, *Almanach Historique & Chronologique de Languedoc*, s'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Permission pour ce nécessaires : A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit Livre, en un ou plusieurs Volumes, & autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & debiter par tout notre Royaume, pendant le tems de trois années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires, & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun Lieu de notre obéissance, à la charge que ces Présentes seront enrégistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impression dudit Livre sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier, & beaux caracteres, conformément à la feuille imprimée, attachée pour modele sous le Contre-Scel des Présentes ; que l'impétrant se conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10. Avril 1725. qu'avant de l'exposer en vente, l'imprimé qui aura servi de copie à l'impres-

sion dudit Livre, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, le Sieur Dagueffeu, Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres, & qu'il en fera ensuite remis deux exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un en celle de notre Château du Louvre, & un en celle de notre très-cher & féal Chevalier, le Sieur Dagueffeu, Chancelier de France, le tout à peine de nullité des Présentes; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposé & ses ayant causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il lui soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons qu'à la copie des Présentes qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes réquis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant Clameur de Haro, Chartes Normandes, & Lettres à ce contraires. CAR tel est notre plaisir. DONNE' à Paris, le vingt-troisième jour du mois de Septembre de l'an de grace mil sept cens cinquante, & de notre Règne le trente-sixième. Par le Roi en son Conseil.

SAINSON.

Registré sur le Registre douze de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, num. 518. fol. 388. conformément aux anciens Reglemens confirmés par celui du 28. Février 1723. A Paris, ce premier Décembre 1750. LEGRAS, Syndic.

AVERTISSEMENT.

Ci l'on vouloit assigner ici l'origine des Almanachs.

Le Mercure de France annonçoit cet ouvrage dans son volume de Mars 1752 (p. 137), et il en faisoit l'éloge en ces termes :

« L'ouvrage que nous annonçons n'est pas aussi frivole que son titre pourroit le faire soupçonner. C'est une histoire très-suivie et assez détaillée de ce qui est arrivé d'important dans une des plus considérables, et la plus agréable province du royaume. La religion, le gouvernement, les sciences, le commerce, n'ont point été négligés de la révolution dans les pays qui sont du ressort du parlement de Toulouse, dont on ne trouve l'époque, quelquefois même l'origine exacte, dans la livre dont nous parlons. On y traite superficiellement les choses peu importantes, et on appuie davantage sur les plus considérables ; on n'insiste pas autant sur les siècles passés, que sur celui-ci. Il n'est point d'étranger qui, en lisant cet Almanach, ne parvienne à con-

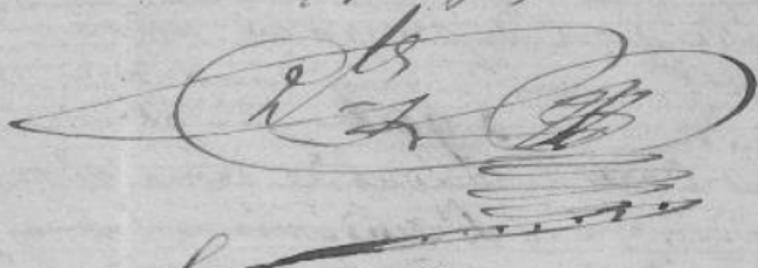
Le Mercure de France annonçait cet ouvrage dans son volume de Mars 1752 (p. 137), et il en faisait l'éloge en ces termes :

a L'ouvrage que nous annonçons n'est pas aussi frivole que son titre pourroit le faire soupçonner. C'est une histoire très-suivie et assez détaillée de ce qui est arrivé d'important dans une des plus considérables, et la plus agréable province du royaume. La religion, le gouvernement, les sciences, le commerce, n'ont point été sujets de révolution dans les pays qui sont du ressort du parlement de Toulouse, dont on ne trouve l'époque, quelquefois même l'origine et la suite dans le livre dont nous parlons. On y traite superficiellement les choses peu importantes, et on appuie davantage sur les plus considérables ; on n'insiste pas autant sur les siècles passés, que sur celui-ci. Il n'est point d'étranger qui, en lisant cet Almanach, ne parvienne à con-

notre le Languedoc comme s'il y étoit né,
ou s'il y avoit fait un long séjour. Nous
croyons que les autres provinces dormiroient
à procurer et procurer au royaume autre
un pareil secours. L'auteur judicieux et
laborieux dont nous annonçons le travail
peut servir de modèle. »

Ces Eloges n'empêchèrent pas l'Almanach
d'être vivement et justement critiqué dans
une lecture faite par M. de Pontan dans la
séance de l'Académie du Jeu Floraire du
1^{er} mars 1754. Ses remarques se trouvent
dans le recueil de l'Académie imprimé
cette même année (p. 117-138). Elles
portent notamment sur quelques passages de
l'Épître; sur l'article intitulé d'erreurs
quel'Almanach consacre aux jeux floraire
(p. 234 et suiv.), sur la notice relative à Clé-
mence Gaura (p. 278) et enfin sur celle qui
regarde M. de Laubère. ~~Il étoit~~ Cette dernière
seroit primitivement plus longue moitié et se
terminoit par de, assertion, ~~et étoit~~ calomnieuse et
erronée.

concernant l'Académie de jeux floraux, ce
qui fit suspendre pendant une année le
débit de ce almanach. Il est resté, ajoute
M. de Pousan, entre les mains de quelques per-
sonnes des Exemplaires d'au, lesquels l'arti-
cle se trouve tout entier. Il serait sans
doute bien difficile, sinon tout à fait impos-
sible de retrouver aujourd'hui un de ces
exemplaires non expurgés.



Louisa 7 ~~Jan~~ 1873. ~

trouvant qu'il étoit plus tard une nouvelle
M. de Ponsan ^{trouvant qu'il étoit plus tard une nouvelle} occasion de continuer
par lesquels se terminoit primitivement l'arti-
cle consacré à La Fontaine, dans l'almanach his-
torique de 1752. Elle fit dans l'Épigramme de l'Éloge
de M. de St. Laurent, inséré dans le Recueil de l'Acad-
démie des Jeux floraux de 1760, d'épigrammes
d'après lui et dont l'auteur étoit M. l'abbé Forest.
Cet Épigramme fait suite au Recueil de plusieurs pié-
ces de prose composées par M. de St. Laurent, recueilli
publié par M. de Ponsan lui-même, en un volume
in-12, sans nom de lieu ni d'imprimeur, - ni d'éditeur
- et sans date. Il y eut encore des phrases qui termi-
naient l'article de La Fontaine dans l'almanach his-
torique de 1752 et d'Académie - fut payé moins af-
fectueux de la mort de M. de La Fontaine, que
à choquée de l'orgueilleuse modestie de son panégyriste.

M. de Pontan ^{aurait fait plus tard une nouvelle} ~~occasion de bienveillance~~
par lequel se terminait primitivement l'arti-
cle consacré à La Loubère, dans l'almanach his-
torique de 1752. Elle fit dans l'Épave de l'Éloge
de M. de St-Lauron, inséré dans le Recueil de M. de
La Harpe, sous le titre de Jour de la mort de M. de
St-Lauron, dont l'auteur était M. l'abbé Forest.
Cet Épave fait suite au Recueil de plusieurs pié-
ces de prose composées, par M. de St-Lauron, recueil
publié par M. de Pontan lui-même, en un volume
in-12, sans nom de lieu ni d'imprimeur, - ni d'éditeur
- et sans date. Il y a plusieurs phrases qui termi-
naient l'article de La Loubère dans l'almanach his-
torique de 1752: « L'Académie fut par moi af-
« fligée de la mort de M. de La Loubère, que
« choquée de l'orgueilleuse modestie de son panégyriste »

cette même année (p. 117-138). Elles
portent notamment sur quelques passages de
l'Éloge de M. de La Loubère; sur l'article intitulé d'erreurs
quel almanach consacré aux jeux floraux
(p. 234 et suiv.), sur la notice relative à Chi-
marco Mauro (p. 273) et enfin sur celle qui
regarde M. de La Loubère. ~~Cette dernière~~ ^{Cette dernière} était
primitivement plus longue de moitié et se
terminait par de, assertion, ^{calomnieuse} ~~erronée~~.

AVERTISSEMENT.

S I l'on vouloit assigner ici l'origine des *Almanachs*, peut-être seroit-il besoin de remonter à celle des *Dictionnaires* : les uns & les autres ne contiennent le plus souvent que des noms & des dates avec de courtes explications : ils ne peuvent être perfectionnés qu'avec le tems, & à force de travail ; jamais siècle ne fut plus fertile en *Dictionnaires* & en *Almanachs*. (a) Telle est l'analogie qui paroît d'abord entre ces deux Ouvrages. Mais dans quelle source les François en ont-ils puisé le goût ? Est-ce dans le caractère de leur Nation ? Dans ce desir insatiable de sçavoir superficiellement un peu de tout, sans beaucoup de peine ? Ou bien est-ce dans cet esprit d'ordre & d'analyse qui aime à voir sous un même point de vue des faits curieux, rassemblés avec exactitude ? Ce n'est pas à nous à décider ce problème. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'utilité & l'agrément de ces sortes d'abrégés se renouvellent sans cesse, & que le Philosophe comme l'Ignorant y trouve des secours prompts & faciles.

On paroïssoit souhaiter depuis longtems un *Almanach du Languedoc*, mais la difficulté de l'entreprise en avoit retardé l'exécution ; nous osons aujourd'hui présenter celui-ci qu'on trouvera sans doute encore bien imparfait ; mais le peu de Mémoires qu'on a reçu, & bien d'autres raisons, pourroient servir d'excuse aux fautes qui s'y rencontreront, si nous cherchions à les justifier, plutôt qu'à nous soumettre aux critiques qu'on daignera nous faire.

(a) On en a imprimé l'année dernière à Paris de douze espèces nouvelles toutes différentes, dont le *Mercur*e fait mention ; & il n'y a pas aujourd'hui de Province du Royaume, ni de Ville considérable qui n'ait le sien.

Le Languedoc a souffert un si grand nombre de revolutions ; il offre tant d'evenemens intéressans , & il renferme tant de choses remarquables , qu'on ne scauroit se flater d'avoir dit ou indiqué tout ce qui devoit l'être ; peut-être même aurions-nous mieux fait de borner cet Almanach à une simple liste de noms & de dates , comme le sont la plupart des Ouvrages de ce genre ; mais nous avons pensé au contraire qu'un tel Catalogue sec & décharné , seroit un corps sans ame qui ne scauroit longtems subsister ; & nous avons eu la satisfaction de voir applaudir à notre dessein le petit nombre des Sages dont les Jugemens sont des Oracles , & dont nous ambitionnons uniquement le suffrage. C'est uniquement aussi , pour nous en rendre dignes , que nous avons ajouté deux articles à cette nouvelle Edition ; l'un sur les Conciles qui se sont tenus dans le Languedoc ; & l'autre sur le Commerce général & particulier de cette Province : Nous espérons d'en pouvoir ajouter bientôt deux autres qui ne sont pas moins intéressans.

Enfin , suivant les Mémoires qu'on nous fournira , nous espérons encore de donner un nouvel ordre à cet Ouvrage , en mettant dans un Article séparé tout ce qui concerne chaque Ville en particulier ; soit pour l'Ecclésiastique , le Civil ou le Littéraire ; & en rajsembant ce qu'on sçait d'Historique sur les Villes les plus considérables , comme on le verra à l'article de Toulouse.

Caton , ce Vieillard respectable , à qui tous les bons Patriotes doivent des hommages , avoit commencé l'Historie de toutes les Villes d'Italie : Lavoche-Flavin , cet Historien fidelle , qu'aucun motif humain ne put déterminer à retracter des verités utiles à sa Patrie , traça le plan que nous avons vu , d'une Histoire sur l'origine & sur les principales Curiosités des Villes du Languedoc.

Animés par ces mêmes motifs, nous avons entrepris ce travail, non pour acquérir de la gloire, car cet Ouvrage, quoi qu'on fasse, ne sera jamais qu'un Almanach; mais pour nous acquitter en quelque sorte de ce que nous devons à notre Patrie; heureux si nous pouvions faire revivre dans tous les cœurs cet amour qu'on lui doit, & ce zèle désintéressé, qui fut toujours la vertu des grandes Ames, & qu'on ne voit presque plus sur la terre.

Au reste, l'Académie Royale des Sciences de Toulouse, pour rendre cet Almanach plus intéressant, vient de nous communiquer l'Extrait d'un Ouvrage qui lui a été présenté par M. Joly, Prêtre, Chapelain de l'Hôtel-Dieu St. Jacques, & que nous avons imprimé tel qu'il l'a rédigé lui-même; on y verra l'état actuel du Ciel, le lieu de la Lune avec ses Phases, pour chaque jour au Méridien de Toulouse; le lieu du Soleil de dix en dix jours; celui des autres Planètes, de 15. en 15. jours; le lever & coucher du Soleil; le lever & coucher de la Lune; ce qui peut servir pour tout le Languedoc, sans erreur fort considérable, surtout pour Montpellier, Nîmes, & autres Villes de cette Province, qui sont presque à la même élévation du Pole que Toulouse; de manière qu'on pourra régler exactement les pendules & les montres sur le lever & coucher de ces Planètes.

On y trouvera encore la médiation ou passage de la Lune par le Méridien; ce qui sert à faire découvrir l'heure qu'il est pendant la nuit, sans autre secours que celui d'un Cadran solaire. Cela se comprendra par l'exemple suivant.

Exemple.

Le 18. Septembre, je suppose que la Lune marque une heure 30. minutes sur un Cadran solaire; l'heure du passage de la Lune par le méridien, est ce jour-là, de 8. heures 26. minutes; joignez ces huit heures 26. minutes à une heure trente minutes marquées sur le Cadran solaire, & l'on trouvera qu'il est 9. heures 56. minutes du soir.

Les calculs de cet Ouvrage sont très-exacts, & l'Auteur, qui pour une opération aussi difficile, a mérité l'approbation de l'Académie, est bien digne des éloges du Public.

EXPLICATION DES FIGURES

Et Caractères dont on s'est servi dans
ce Calendrier.

PHASES DE LA LUNE.



Nouvelle Lune.



Pleine Lune.



Premier Quartier.



Dernier Quartier.

SIGNES DU ZODIAQUE.

♈ Le Belier.

♉ Le Taureau.

♊ Les Gemeaux.

♋ L'Ecrevisse.

♌ Le Lion.

♍ La Vierge.

♎ La Balance.

♏ Le Scorpion.

♐ Le Sagittaire.

♑ Le Capricorne.

♒ Le Verseau.

♓ Les Poissons.

FETES MOBILES.

La Septuagésime, 30 Janv.

Les Cendres, 16 Février.

Pâques, 2 Avril.

Les Rogat. 8, 9, 10 Mai.

La Pentecôte. 21 Mai.

La Fête-Dieu. 1 Juin.

1. Dimanche de l'Avent,
3 Décembre.

De l'Epiphanie à la Sep-
tuagésime, il y aura 3
Dimanches.

De la Pentecôte à l'Avent
il y aura 27 Dimanch.

COMPOST ECCLESIAST.

Nombre d'Or 5

Cycle solaire, 25

Epacte, 14

Indiction Romaine, XV.

Lettres Dominicales, B.A.

QUATRE-TEMPS.

Février, 23, 25, 26.

Mai, 24, 26, 27.

Septembre, 20, 22, 23.

Décembre, 20, 22, 23.

DES ECLYPSES.

Il y aura deux Eclipses de Soleil, l'une le 13 Mai, qui sera invisible en Europe, excepté sur les Côtes d'Espagne. La seconde Eclipsé arrivera le 6 Novembre, qui ne sera point visible en Europe.

ABREGÉ CHRONOLOGIQUE
sur la division des âges du monde.

Pour avoir une idée générale de la Chronologie, il n'y a qu'à se représenter que, comme la Semaine se divise en sept jours, tous les tems aussi, depuis la création du monde jusques à présent, se divisent en sept âges; sçavoir,
Le premier Age a commencé avec le Monde, & s'est terminé au Déluge, & a duré 1656. ans.

Le second a commencé à la fin du Déluge, & s'est terminé à la Vocation d'Abraham, & a duré 426. ans.

Le troisieme a commencé à la Vocation d'Abraham, & s'est terminé à la Sortie des Israélites, ou Peuple Juif, de l'Egypte, & a duré 430. ans.

Le quatrieme a commencé à la Sortie des Israélites de l'Egypte, & s'est terminé à la Fondation du Temple de Salomon, & a duré 480. ans.

Le cinquieme a commencé à la Fondation du Temple de Salomon, & s'est terminité à la fin de la Captivité des Juifs à Babilone, arrivée sous le Roi Cyrus, & a duré 476. ans.

Le sixieme a commencé à la Délivrance des Juifs par Cyrus, & s'est terminé à la Naissance de Jesus-Christ, & a duré 532. ans.

Le septieme a commencé à la Naissance de ce divin Sauveur, arrivée l'an 4000. du Monde, depuis laquelle on compte 1752. ans. Ainsi toutes les années de ces différens Ages font ensemble 5752.

EPOQUE POUR L'ANNÉE 1752.

On compte depuis la Création du Monde jusqu'à la Venue de Jesus-Christ, 4000.

Depuis la Naissance de Jesus-Christ jusqu'à présent, 1752.

Depuis la Correction du Calendrier Gregorien, 170. ans.

Du Commencement de la Monarchie Françoise, 1330.

Du Regne de Louis XV. Roi de France & de Navarre, 37. ans.

LES QUATRE SAISONS de l'année Biffextile 1752.

DU PRINTEMS.

Le commencement de cette Saison fera le 20. Mars à 4 heures, 45 minutes du matin, le Soleil entrant au signe du Belier ; ce qui fait l'Equinoxe du Printems.

DE L'ESTÉ.

Cette Saison commencera le 21. Juin à 3 heures, 49 minutes du matin, le Soleil entrant au signe de l'Ecrevisse ; ce qui fait le Solstice d'Eté.

DE L'AUTOMNE.

Le commencement de l'Automne fera le 22 Septembre à 4 heures, 54 minutes du soir, le Soleil entrant au signe de la Balance ; ce qui fait l'Equinoxe d'Automne.

DE L'HIVER.

L'Hiver commencera le 21. Décembre à 8. heures, 32 minutes du matin, le Soleil entrant au signe du Capricorne : ce qui fait le Solstice d'Hiver.



JANVIER. Le Soleil entre au Verseau le 20 à 1 heure
5 minutes du soir.

Jours	Fêtes & Saints dont l'Eglise de Toulouse fait l'Office divin.	1680	Phases de la Lune.
1	Sam. Fête de la Circoncision N.S. d. 2 cl.	15	 Dern.
2	Dim. L'octave de s. Etienne d.	16	 Qu. le
3	Lun. L'octave de s. Jean, d.	17	8 à 9 h 41
4	Mar. L'oct. des ss. Innocens, d.	18	m du mat.
5	Merc. Vigile de l'Épiphanie, femi.	19	a L. étant
6	Jeu. Fête de l'Épiphanie N. S. d. 1. cl.	20	au 1 d 24
7	Vend. De l'oct. de l'Épiphanie, femi.	21	n Balanc.
8	Sam. De l'oct. de l'Épiph. femi.	22	 Nou.
9	Dim. 1. dans l'oct. de l'Épiphanie, femi.	23	L. le
10	Lun. de l'octave de l'Épiph. femi.	24	16 à 2 h 50
11	Mar. de l'octave de l'Épiph. femi.	25	m soir, la
12	Merc. de l'oct. de l'Épiph. femi.	26	L. éta. au
13	Jeu. l'Octave de l'Épiphanie, d.	27	26 d 0 mi
14	Ven. s. Hilaire, Ev. d.	28	lu Capric.
15	Sam. s. Paul, Hermite, femi.	29	 Pr. Q.
16	Dim. 2. Epiph. le s. Nom de Jesus, d.	1	De 24 à
17	Lun. s. Antoine, Abbé, d.	2	2 h 53 m
18	Mar. la Ch. de s. Pierre à Rome, d. maj.	3	mat. la L.
19	Merc. s. Canut, mart. femi.	4	étant au 3
20	Jeu. ss. Fabien & Sebastien, mart. d.	5	139 m du
21	Ven. ste. Agnés, v. mart. d.	6	l'aureau.
22	Sam. ss. Vin. & Anastas. mart. femi.	7	 Pl. L.
23	Dim. 3. Epiph. femi.	8	le 30
24	Lun. s. Thimotée, Ev. mart. femi.	9	17 h 35
25	Mar. la conversion de s. Paul, d.	10	minut. du
26	Mer. s. Policarpe, Ev. mart. femi.	11	soir, la L.
27	Jeu. s. Chrysostome, Ev. & Doct. d.	12	étant au
28	Ven. s. Marcel pp. m. femi.	13	10 degré
29	Sam. s. Franç. de Sales, Ev. d.	14	28 minut.
30	Dim. la Septuagésime, femi. 2. class.	15	du Lion.
31	Lun. s. Pierre Nelasco, Conf. d.	16	

I jour 10 d 35 m 37 s du ☾
Lieu du ☼ II jour 20 d 47 m 18 s
2 I jour 0 d 58 m 15 s du ☽

JANVIER. Les jours croissent ce mois de 26 minutes le matin . & de 26 minutes le soir.

Jours	Lever du Sol.		Coucher du Sol.		Lever de la Lune.		Médiation de la Lune.		Coucher de la Lune.		Lieu de la Lune.	
	H	M	H	M	H	M	H	M	M	H	Deg.	Min.
1	7	34	4	26	5	15	0	36	7	51	12	♄ 43
2	7	33	4	27	6	23	1	34	8	34	27	♄ 37
3	7	33	4	27	7	33	2	27	9	12	12	♄ 16
4	7	32	4	28	8	42	3	18	9	44	26	♄ 21
5	7	32	4	28	9	49	4	4	10	15	10	♄ 15
6	7	31	4	29	10	56	4	50	10	39	23	♄ 29
7	7	31	4	29	11	56	5	34	11	6	6	♄ 22
8	7	30	4	30	0	58	6	19	11	35	18	♄ 52
9	7	29	4	31	1	58	7	4	0	5	1	♄ 2
10	7	29	4	31	2	55	7	50	0	50	13	♄ 0
11	7	28	4	32	3	55	8	37	1	17	24	♄ 53
12	7	27	4	33	4	50	9	25	2	0	6	♄ 45
13	7	26	4	34	5	46	10	14	2	50	18	♄ 24
14	7	26	4	34	6	28	11	1	3	37	0	♄ 21
15	7	25	4	35	7	10	11	49	4	32	12	♄ 23
16	7	24	4	36	7	21	0	49	4	54	24	♄ 33
17	7	23	4	37	7	35	0	37	5	44	6	♄ 52
18	7	22	4	38	8	7	1	23	6	46	19	♄ 23
19	7	21	4	39	8	35	2	8	7	49	2	♄ 7
20	7	20	4	40	9	2	2	54	8	51	15	♄ 4
21	7	19	4	41	9	31	3	40	9	59	28	♄ 9
22	7	18	4	42	10	1	4	27	11	3	11	♄ 29
23	7	17	4	43	10	33	5	17	0	10	25	♄ 5
24	7	16	4	44	11	11	6	11	1	21	8	♄ 54
25	7	15	4	45	11	49	7	8	2	32	23	♄ 0
26	7	14	4	46	0	41	3	7	3	50	7	♄ 20
27	7	13	4	47	1	42	9	8	4	35	21	♄ 49
28	7	11	4	49	2	46	10	9	5	30	6	♄ 27
29	7	10	4	50	3	55	11	8	6	17	21	♄ 14
30	7	9	4	51	5	3	0	4	6	56	5	♄ 54
31	7	8	4	52	6	14	0	56	7	31	20	♄ 22

j	d	h	m	d	h	m	d	h	m	d	h	m
1	18	46	→	2	34	⇐	14	36	γ	24	4	♄
16	20	16		1	42		23	11		9	6	→

FEVRIER. Le Soleil entre aux Poissons le 19 à 4 heu.
5 minutes du matin.

Jours	Fêtes & Saints dont l'Eglise de Toulouse fait l'Office divin.	Age L	Phases de la Lune.
1	Mar. s. Ignace, Ev. m. semi.	17	
2	Merc. la Purif. de la V. M. d. 2. cl.	18	 Dern. Q. le
3	Jeu. s. Raim. Penn. Conf. sem. le 23. Janv.	19	7 à 5 h 50
4	Ven. s. André Conf. Ev. sem.	20	m du mar.
5	Sam. ste. Agathe, v. m. sem.	21	la Lu. éta.
6	Dim. de la Sexagesime, sem. 2. cl.	22	au 18 d 7
7	Lun. s. Romuald, Abbé, d.	23	m Scorp.
8	Mar. s. Jean de Matha, Conf. d.	24	 Nou. Lu. le
9	Mer. ste. Appollonie. v. m. sem.	25	15 à 9 heu
10	Jeu. ste. Scolastique, v. sem.	26	5 1 m mat
11	Ven. ste. Margine, v. m. sem. le 30. Janv.	27	la L. ét. au
12	Sam. de la V. M. simp.	28	27 d 15 m
13	Dim. la Quinquagesime, semi.	29	1 du Verf.
14	Lun. s. Valentin, Prêtre, mm. simp.	30	 Pr. Q. le 22
15	Mar. ss. Fauste & Jovite, m. simp.	1	à 1 h 34
16	Mer. les Cendres, simpl. 1. cl.	2	5 m la L. ét.
17	Jeu. s. Sylvain, Ev. d.	3	6 au 27 130
18	Ven. de la ferie.	4	m Taur.
19	Sam. de lui.	5	 Pl. L. le 29
20	Dim. 1. du Carême.	6	à 7 h 26
21	Lun. de la ferie.	7	m mar. la
22	Mar. la Chaire de s. Pierre, d.	8	L. éta. au
23	Mer. de la ferie.	9	10 d 59
24	Jeu. de la ferie.	10	m Vierge.
25	Ven. Saint Malbias, Apôtre, d.	11	
26	Sam. de lui.	12	
27	Dim. 2. de Carême.	13	
28	Lun. de la ferie.	14	
29	Mar. de la ferie.	15	

1 jour 12 d 8 m 37 s du ☞

Lieu du ☼ 11 jour 22 d, 15 m 55 s

21 jour 2 d 20 m 45 s ☞

FEVRIER. Le Soleil entre aux Poissons le 19 à 4 heures 5 minutes du matin.

Jours	Lever du Sol		Couch. du Sol		Lever de la Lune.		Médiation de la Lune.		Coucher de la Lune		Lieu de la Lune.	
	H	M	H	M	H	M	H	M	H	M	H	M
1	7	7	4	53	7	20	1	45	8	0	4	♊ 33
2	7	6	4	54	8	28	2	34	8	30	18	♋ 15
3	7	4	4	56	9	34	3	20	8	58	1	♌ 36
4	7	2	4	58	10	36	4	5	9	26	14	♍ 28
5	7	1	4	59	11	30	4	52	9	58	27	♎ 0
6	7	0	5	0	0	39	5	38	10	29	9	♏ 12
7	6	59	5	1	1	39	6	25	11	7	21	♐ 12
8	6	57	5	3	2	32	7	14	11	50	3	♑ 3
9	6	56	5	4	3	29	8	2	0	35	14	♒ 51
10	6	55	5	5	4	17	8	50	1	23	26	♓ 39
11	6	53	5	7	5	0	9	38	2	24	8	♈ 34
12	6	52	5	8	5	40	10	26	3	11	20	♉ 45
13	6	51	5	9	6	18	11	12	4	14	3	♊ 3
14	6	50	5	10	6	38		foir	5	12	15	♋ 34
15	6	48	5	12	6	45	0	1	5	46	28	♌ 22
16	6	47	5	13	7	2	0	48	6	41	11	♍ 30
17	6	45	5	15	7	30	1	34	7	46	24	♎ 48
18	6	44	5	16	8	0	2	22	8	53	8	♏ 14
19	6	43	5	17	8	33	3	12	10	17	21	♐ 53
20	6	41	5	19	9	9	4	5	11	9	5	♑ 4
21	6	40	5	20	9	50	5	1	0	16	19	♒ 37
22	6	38	5	22	10	39	5	59	1	24	3	♓ 36
23	6	37	5	23	11	40	6	58	2	25	17	♈ 40
24	6	35	5	25	0	30	7	56	3	17	1	♉ 52
25	6	34	5	26	1	36	8	55	4	7	16	♊ 14
26	6	32	5	28	2	49	9	52	4	49	0	♋ 33
27	6	31	5	29	3	53	10	48	5	27	14	♌ 49
28	6	29	5	31	5	4	11	35	5	58	28	♍ 59
29	6	28	5	32	6	2	1	25	6	30	12	♎ 49

Lieu des Pl.	j	d	h	m	d	u	m	d	o	m	d	♀	m	d	♄	m
I	21	56	→	1	36	⇐	2	38	♈	26	27	→	0	19	♋	
II	16	23	II	2	16	II	50	13	29	♌	0	18				

M A R S. Le Soleil entre au Belier le 20 à 4 heures
45 minutes du matin.

Jours	Fêtes & Saints dont l'Eglise de Toulouse fait l'Office divin.	Age	Phases de la Lune.
1	Mer. de la ferie.	16	 Dern.
2	Jeu. de la ferie.	17	 Q. le
3	Ven. de la ferie.	18	8 à 2 heu.
4	Sam. s. Casimir, Conf. semi.	19	27 m du
5	Dim. 3. du Carême, 2. cl. semi.	20	mat. la L.
6	Lun. de la ferie.	21	éta. au 18
7	Mar. s. Thomas d'Aquin, Conf. d.	22	d 1 m du
8	Merc. s. Jean de Dieu, Conf. semi.	23	Sagittaire.
9	Jeu. ste. Françoisse, veuve, d.	24	 Nou.
10	Ven. les 40. ss. Martyrs, semi.	25	 L. le
11	Sam. de lui.	26	15 à 9 h
12	Dim. 4. du Carême, 2. cl. semi.	27	48 m soir
13	Lun. s. Gregoire, Pape, d. hier.	28	la L. éta.
14	Mar. de la ferie.	29	au 25 d
15	Merc. de la ferie.	1	45 m des
16	Jeu. de la ferie.	2	Poiffons.
17	Ven. s. Patrice, Ev. semi.	3	 Pr. Q.
18	Sam. de lui.	4	 le 22 à
19	Dim. de la Passion 1. cl. semi.	5	7 h 6 m
20	Lun. s. Joachim, Conf. d.	6	soir, la L.
21	Mar. s. Benoit, Conf. d.	7	éta. au 2 d
22	Merc. s. Joseph, d. 2. cl. le 19.	8	34 m du
23	Jeu. de la ferie.	9	l'Ecrév.
24	Ven. la Compassion de la V. M. d.	10	 Pl. L.
25	Sam. l'Annonciation de la V. M. d. 2. cl.	11	 le 29
26	Dim. des Rameaux, 1. cl. semi.	12	à 9 h 15
27	Lun. de la ferie.	13	m. soir, la
28	Mar. de la ferie.	14	L. éta. au
29	Merc. de la ferie.	15	9 d 34 m
30	Jeudi Saint, la Cene de N.S.J.C. 1. cl.	16	de la Ba-
31	Vendredi Saint 1. cl.	17	lance.

I jour 12 d 22 m 34 s κ

Lieu du ☀ II jour 21 d 21 m 39 s

21 jour 1 d 17 m 22 s γ

M A R S. Les jours croissent ce mois de 45 minutes
le matin & de 45 minutes le soir.

Jours	Lever du Sol		Coucher du Sol		Lever de la Lune		Médiation de la Lune		Coucher de la Lune		Lieu de la Lune	
	H	M	H	M	H	M	H	M	H	M	D	M
1	6	26	5	34	7	21	1	11	6	57	26	♃ 20
2	5	25	5	35	8	23	2	0	7	28	9	♄ 25
3	6	2	5	37	9	25	2	45	7	58	22	♅ 13
4	6	22	5	38	10	30	3	34	8	29	4	♆ 44
5	6	20	5	40	11	30	4	21	9	12	16	♇ 59
6	6	19	5	41	0	29	5	10	9	49	29	♈ 3
7	6	17	5	42	1	21	5	57	10	31	10	♉ 53
8	6	15	5	45	2	12	6	46	11	20	22	♊ 39
9	6	14	5	46	2	52	7	34	0	9	4	♋ 32
10	6	12	5	48	3	39	8	22	1	9	16	♌ 29
11	6	11	5	49	4	15	9	9	2	9	28	♍ 41
12	6	9	5	51	4	48	9	56	3	8	11	♎ 3
13	6	8	5	52	5	20	10	43	4	13	23	♏ 48
14	6	6	5	54	5	52	11	31	5	18	6	♐ 49
15	6	5	5	55	6	3	conj.		6	5	20	♑ 10
16	6	4	5	56	6	5	0	21	6	46	3	♒ 50
17	6	2	5	58	6	38	1	12	7	55	17	♓ 40
18	6	1	5	59	7	15	2	5	9	2	1	♈ 46
19	5	59	6	1	7	55	3	0	10	13	15	♉ 50
20	5	57	6	3	8	41	3	58	11	20	0	♊ 5
21	5	56	6	4	9	36	5	0	0	25	14	♋ 15
22	5	54	6	6	10	34	5	58	1	20	28	♌ 26
23	5	53	6	7	11	37	6	57	2	12	12	♍ 30
24	5	51	6	9	0	42	7	52	2	33	26	♎ 34
25	5	50	6	10	1	50	8	44	3	30	10	♏ 31
26	5	49	6	11	2	57	9	35	4	4	24	♐ 21
27	5	47	6	13	4	6	10	25	4	36	7	♑ 58
28	5	46	6	14	5	2	11	12	5	3	21	♒ 24
29	5	44	6	16	6	17	11	59	5	34	4	♓ 34
30	5	43	6	17	7	26	0	46	6	4	17	♈ 31
31	5	41	6	19	8	23	1	33	6	37	0	♉ 9

Lieu des Pl.	j	d	h	m	d	♃	m	d	♄	m	d	♅	m	d	♆	m
I	23	59	→	3	34	—	20	23	♃	29	47	♄	16	4	♅	8
16	24	37		5	27		29	35	♆	17	31	♇	8	26	♈	

A V R I L. Le Soleil entre au Taureau le 19 à 5 heu.
52 minutes du soir.

Jours	Fêtes & Saints dont l'Eglise de Toulouse fait l'Office divin.	AgeL	Phases de la Lune.
1	Samedi Saint, 1. cl.	18	 Dern.
2	Dim. LA RESURRECTION, d. 1. cl.	19	 Q. le
3	Lun. de l'Oct. d. 1. cl.	20	6 à 10 h
4	Mar. de l'Oct. d. 1. cl.	21	11 m soir
5	Merc. de l'Oct. femi.	22	la Lu. éta.
6	Jeu. de l'Oct. femi.	23	au 17 d 2 t
7	Vend. de l'Oct. femi.	24	m Capric.
8	Sam. de l'Oct. femi.	25	 Nou.
9	Dim. de Quasimodo, d.	26	 Lu. le
10	Lun. s. Fr. de Paule, Conf. d. fut le 2.	27	14 à 8 heu
11	Mar. s. Leon, Pape, d.	28	5 om mat.
12	Merc. s. Isidore, Ev. Doct. d. fut le 4.	29	la L. ét. au
13	Jeu. s. Hermenegilde, m. femi.	30	24 d 46
14	Vend. s. Vinc. Ferrier, m. femi.	1	m Belier.
15	Sam. de la V. Marie, simp.	2	 Pr. Q
16	Dim. 2. après Pâques, femi.	3	 le 21
17	Lun. s. Anaclét, Pape, m. sim.	4	à 1 h 52
18	Mar. de la ferie.	5	m mat. la
19	Merc. de la ferie.	6	L. éta. au
20	Jeu. de la ferie.	7	o d 46 m
21	Ven. s. Anselme, Ev. femi.	8	du Lion.
22	Sam. ss. Sor. & Cai. mm. femi.	9	 Pi. L.
23	Dim. 3 après Pâques, femi.	10	 le 28
24	Lun. s. George, m. femi. fut hier.	11	à 10 h 45
25	Mar. s. Marc Evangel. d.	12	m du mat.
26	Merc. ss. Clet & Marcel, mm. femi.	13	la Lu. éta.
27	Jeu. de la ferie.	14	au 7 d 50
28	Ven. de la ferie.	15	m Scorp.
29	Sam. s. Pierre, m. d. jeüne.	16	
30	Dim. 4. après Pâq. ste. Cathe. V. d.	17	

I jour 12 d 8 m 45 s du r
Lieu du ☼ II jour 21 d 57 m 16 s
21 jour I d 42 m 35 s ☿

A V R I L. Les Jours croissent ce mois de 41 minut.
le matin, & 41 minut. le soir.

Jours	Lever du Sol		Couch. du Sol		Lever de la Lune		Médiation de la Lune		Coucher de la Lune		Lieu de la Lune	
	H	M	H	M	H	M	H	M	H	M	D	M
1	5	40	6	20	9	28	2	25	7	16	12	♄ 35
2	5	38	6	22	10	25	3	10	7	52	24	♃ 43
3	5	37	6	23	11	16	3	58	8	35	6	♃ 43
4	5	35	6	25	0	11	4	46	9	21	18	♃ 35
5	5	34	6	26	0	58	5	35	10	13	0	♃ 26
6	5	32	6	28	1	41	6	23	11	9	12	♃ 18
7	5	31	6	29	2	19	7	9	0	5	24	♃ 14
8	5	29	6	31	2	46	7	54	1	3	6	♃ 24
9	5	28	6	32	3	24	8	41	2	5	18	♃ 52
10	5	26	6	34	3	57	9	28	3	9	1	♃ 39
11	5	25	6	35	4	26	10	17	4	15	14	♃ 47
12	5	23	6	37	4	57	11	7	5	24	28	♃ 21
13	5	22	6	38	5	30			6	36	12	♃ 14
14	5	20	6	40	5	44	0	2	7	5	26	♃ 39
15	5	19	6	41	5	58	0	58	7	57	10	♃ 56
16	5	18	6	42	6	45	1	58	9	17	25	♃ 31
17	5	16	6	44	7	37	2	59	10	23	10	♃ 5
18	5	15	6	45	8	36	4	0	11	23	24	♃ 36
19	5	13	6	47	9	38	4	58	0	13	9	♃ 1
20	5	12	6	48	10	44	5	55	0	59	23	♃ 11
21	5	11	6	49	11	50	6	48	1	37	7	♃ 12
22	5	9	6	51	0	57	7	39	2	12	20	♃ 57
23	5	8	6	52	2	5	8	29	2	52	4	♃ 28
24	5	7	6	53	3	9	9	15	3	13	17	♃ 46
25	5	5	6	55	4	14	10	2	3	43	0	♃ 48
26	5	4	6	56	5	17	10	48	4	8	13	♃ 39
27	5	3	6	57	6	19	11	34	4	42	26	♃ 16
28	5	2	6	58	7	23	0	22	5	17	8	♃ 26
29	5	0	7	0	8	21	1	10	5	55	20	♃ 51
30	4	59	7	1	9	22	2	2	6	40	2	♃ 53

Centésim.	j	d	m	d	m	d	m	d	m	d	m
I	24	50	→	8	7	=	9	40	=	6	37
II	16	24	43	10	44	18	59	24	42	8	34

M A I. Le Soleil entre aux Gemeaux le 20 à 6 heu.
47 minutes du soir.

Jours	Fêtes & Saints dont l'Eglise de Toulouse fait l'Office divin.	heures	Phases de la Lun.
1	Lun. ss. Philipp. & Jac. Ap. d. 2. cl.	18	 Dern. Q. le
2	Mar. s. Athanase, Ev. d.	19	 6 à 3 heu.
3	Mer. ste Croix, d. 2. cl.	20	31 m du
4	Jeu. ste. Monique, veuv. femi.	21	soir, la L.
5	Ven. s. Pie, Pape, femi.	22	ét. au 16 d
6	Sam. s. Jean Porte Latine, d. maj.	23	19 m du
7	Dim. 5. après Pâq. Trans. Etien. d. maj.	24	Verseau.
8	Lun. Rogations. App. s. Michel, d. maj.	25	 Nou.
9	Mar. Rogations. s. Gregoire Nazian. d.	26	L. le
10	Mer. Rogat. vig. de l'Asc. s. Stanisl. fem.	27	13 à 6 h
11	Jeu. l'Ascension de N. S. J. C. d. 1. cl.	28	10 m soir
12	Ven. ss. Ner. Rechil. & Domi. mm. fem.	29	1 la L. éta.
13	Sam. de l'Oct. de l'Ascension, d.	1	au 23 d
14	Dim. dans l'oct. de l'Ascension, femi.	2	14 m du
15	Lun. de l'oct. femi.	3	Taureau.
16	Mar. s. Germier, Ev. d.	4	 Pr. Q.
17	Mer. s. Ubald. fem.	5	le 20 à
18	Jeu. Octave de l'Ascension, d.	6	9 h 40 m
19	Ven. s. Pierre Celest. d.	7	mat. la L.
20	Sam. vig. de la Pentecôte, femi. jeûne.	8	éta. au 29
21	Dim. LA PENTECÔTE, d. 1. cl.	9	d 16 m du
22	Lun. de l'oct. d. 1. cl.	10	Lion.
23	Mar. de l'oct. d. 1. cl.	11	 Pl L.
24	Mer. 4. Tems, de l'oct. femi. jeûne.	12	le 28
25	Jeu. de l'oct. femi.	13	à 3 h 12
26	Ven. 4. Tems, de l'oct. femi. jeûne.	14	m. mat. la
27	Sam. 4. Tems, de l'oct. femi. jeûne.	15	L. éta. au
28	Dim. la Trinité, d. 2. cl.	16	7 d 15 m
29	Lun. s. Hilaire, Ev. de Toul. d. le 20.	17	Sagittaire.
30	Mar. s. Venant, femi. le 18.	18	
31	Mer. s. Sylvain, Ev. de Toul. d.	19	

I jour II d 24 m 49 s ♂
Lieu du ☀ II jour 21 d 4 m 17 s
21 jour 0 d 41 m 20 s ♀

MAI. Les jours croissent ce mois de 30 minutes
 le matin, & de 10 minutes le soir.

Jours	Lev.		Coucher		Ever de la Lune		Mediation de la Lune		Coucher de la Lune		Lieu de la Lune	
	h	m	h	m	M	M	H	M	H	M	D	M
1	4	5	7	2	0	soir	9	2	46	7	2	14 → 52
2	4	5	7	3	0	soir	57	3	35	8	1	26 41
3	4	5	7	4	1	soir	42	4	23	9	0	5 33
4	4	5	7	6	0	soir	20	5	8	10	0	20 25
5	4	53	7	7	0	soir	59	5	55	11	3	2 23
6	4	52	7	8	1	soir	27	6	39	11	57	4 35
7	4	50	7	10	1	soir	58	7	25	0	58	6 57
8	4	49	7	11	2	soir	26	8	10	2	1	9 45
9	4	48	7	12	2	soir	55	8	58	3	7	22 46
10	4	47	7	13	3	soir	27	9	50	4	18	5 23
11	4	46	7	14	4	soir	7	10	41	5	30	20 19
12	4	45	7	15	4	soir	49	11	42	6	44	4 43
13	4	4	7	16	4	soir	57	0	7	7	15	19 24
14	4	4	7	17	5	soir	27	0	45	8	6	4 19
15	4	4	7	19	6	soir	24	1	47	9	12	19 21
16	4	4	7	20	7	soir	28	2	50	10	8	4 15
17	4	39	7	21	8	soir	40	3	50	10	58	19 3
18	4	38	7	22	9	soir	44	4	46	11	40	2 24
19	4	37	7	23	10	soir	54	5	38	0	15	17 34
20	4	36	7	24	11	soir	57	6	26	0	45	1 8
21	4	36	7	24	1	soir	2	7	14	1	17	14 29
22	4	35	7	25	2	soir	7	8	0	1	45	27 34
23	4	34	7	26	3	soir	11	8	46	2	1	10 14
24	4	33	7	27	4	soir	28	9	32	2	43	23 4
25	4	32	7	28	5	soir	28	10	19	3	18	7 26
26	4	31	7	29	6	soir	24	11	7	3	55	17 41
27	4	30	7	30	7	soir	16	11	53	4	32	29 40
28	4	30	7	30	8	soir	7	0	43	5	19	11 38
29	4	29	7	31	8	soir	58	1	30	6	6	23 28
30	4	28	7	32	9	soir	38	2	19	7	0	5 21
31	4	28	7	32	10	soir	23	3	5	7	54	17 11

Lieu des pl.	j	d h m	d ♀ m	d ☉ m	d ♀ m	d ☉ m
I	24	14 → 13	52 = 28	19 = 12	45 7	2 23 =
II	16	23 26	17 7	7 42	5 0 54	8 40

J U I N. Le Soleil entre à l'Ecreviffe le 21 à 3 heures
49 minutes du matin.

Jours	Fêtes & Saints dont l'Eglise de Tou- louze fait l'Office divin.	Age	Phases de la Lune.
1	Jeu. la Fête-Dieu, d. 1. cl.	20	 Dern.
2	Ven. de l'oct. semi.	21	 Q. le
3	Sam. de l'oct. semi.	22	5 à 5 heu.
4	Dim. dans l'oct. 2. après la Pentec. semi.	23	1 m mat.
5	Lun. de l'oct. semi	24	la L. é.a.
6	Mar. s. Norbert, Ev. d.	25	au 14 d
7	Mer. de l'oct. semi.	26	44 m des
8	Jeu. l'Octave du s. Sacrement, d.	27	Poiffons.
9	Ven. s. Philippe de Neri. d. le 26. Mai.	28	 Nou.
10	Sam. ste. Marg. R. d'Ecoff. sem le 13 Mai.	29	 L. le
11	Dim. 3. apr. la Pent. s. Barn. Apô. d. maj.	30	12 à 1 h
12	Lun. s. Jean à Facun. conf. semi.	1	20 m du
13	Mar. s. Antoine de Padoue, d.	2	mat. la L.
14	Mer. Transl. s. Exupere, d.	3	éta. au 21
15	Jeu. s. Basile, Ev. d. hier.	4	d 20 min.
16	Ven. s. François Regis, d.	5	Gemeaux.
17	Sam. s. Bernardin, c. sem. le 20. Mai.	6	 Pr. Q.
18	Dim. 4. après la Pentec. semi.	7	 le 18 à
19	Lun. ste. Juliene de Falco, sem.	8	5 h 48 m
20	Mar. ste. Marie de Pazis, semi.	9	soir, la L.
21	Mer. de la ferie.	10	ét. au 27 d
22	Jeu. s. Paulin, Ev. simp.	11	42 m de la
23	Ven. vig. de s. Jean, simp. jeûne.	12	Vierge.
24	Sam. la Nat. s. Jean Bap. d. 1. cl.	13	 Pl. L.
25	Dim. 5. après la Pentec. semi.	14	 le 26
26	Lun. ss. Jean & Paul, mm. semi.	15	à 6 h 6 m
27	Mar. de l'oct. s. Jean, semi.	16	soir, la Lu.
28	Mer. s. Léon, Pape. vig. s. Pierre, jeûne.	17	ét. au 5 d
29	Jeu. ss. Pierre & Paul, Apô. d. 1. cl.	18	22 m du
30	Ven. Comm. des. Paul, d.	29	Capricorn.

1 jour 11 d 13 m 56 s

Lieu du ☀ 11 jour 20 d 47 m 20 s

21 jour 0 d 19 m 49 s

JUIN. Les jours croif. depuis le 1. jufqu'au 21. de 5. m.
& décr. de 1. min. depuis le 21. au 30.

Jours	Lever du Sol.		Couch. du Sol.		Lever de la Lune.		Médiation de la Lune.		Coucher de la Lune.		Lieu de la Lune.	
	H	M	H	M	H	M	H	M	H	M	Deg.	Min.
1	4	26	7	34	10	54	3	50	8	51	29	♃ 7
2	4	26	7	34	11	26	4	34	9	42	11	♃ 7
3	4	25	7	35	11	57	5	19	10	48	23	♃ 20
4	4	25	7	35	0	25	6	3	11	50	5	♃ 40
5	4	24	7	36	0	55	6	50	0	51	18	♃ 27
6	4	24	7	36	1	25	7	37	1	58	1	♃ 24
7	4	24	7	36	1	57	8	27	3	6	14	♃ 55
8	4	23	7	37	2	34	9	21	4	16	28	♃ 42
9	4	23	7	37	3	18	10	20	5	30	13	♃ 8
10	4	23	7	37	4	7	11	22	6	42	27	♃ 43
11	4	22	7	38	4	38		foir	7	27	12	♃ 57
12	4	22	7	38	5	5	0	28	7	49	28	♃ 4
13	4	21	7	39	6	11	1	30	8	42	13	♃ 12
14	4	21	7	39	7	21	2	29	9	28	28	♃ 14
15	4	21	7	39	8	27	3	25	10	8	12	♃ 50
16	4	20	7	40	9	53	4	18	10	43	27	♃ 17
17	4	20	7	40	10	50	5	6	11	4	11	♃ 2
18	4	20	7	40	0	foir	1	5	11	43	24	♃ 34
19	4	20	7	40	1	1	6	40	0	11	7	♃ 32
20	4	20	7	40	2	4	7	26	0	11	20	♃ 15
21	4	20	7	40	3	6	8	13	1	15	2	♃ 40
22	4	20	7	40	4	5	8	59	1	48	14	♃ 27
23	4	20	7	40	5	1	9	46	2	27	26	♃ 48
24	4	20	7	40	5	56	10	34	3	11	8	♃ 41
25	4	20	7	40	6	46	11	22	3	59	20	♃ 34
26	4	21	7	39	7	32	0	16	4	49	2	♃ 24
27	4	21	7	39	8	13	0	56	5	42	14	♃ 7
28	4	21	7	39	8	50	1	42	6	39	25	♃ 51
29	4	21	7	39	9	18	2	28	7	38	8	♃ 3
30	4	21	7	39	9	55	3	13	8	37	20	♃ 20

$\int d \eta m$ $d \psi m$ $d \sigma m$ $d \rho m$ $d \zeta m$
 I 22 22 → 20 45 = 17 41 ☾ 20 20 ☽ 2 32 =
 16 21 17 24 12 27 3 8 34 = 3 40

JUILLET. Le Soleil entre au Lion le 22 à 2 heu.
34 minutes

Jours	Fêtes & Saints dont l'Eglise de Toulouse fait l'Office divin.	7. 27	Phases de la Lune.
1	Sam. Octave des. Jean, d.	20	 Dern.
2	Dim. 6. apr. la Pent. Visitat. V. M. d. maj.	21	 Q. le
3	Lun. s. Raimond, conf. d.	22	4 à 3 heu
4	Mar. de l'oct. de s. Pierre, femi.	23	56 m soir
5	Mer. de l'oct. femi.	24	la Lu. éta.
6	Jeu. l'Octav. ss. Pierre & Paul, d.	25	au 12 d 50
7	Ven. s. Martial, Ev. d.	26	m Belier.
8	Sam. ste. Elisabeth, veuv. femi.	27	 Nou.
9	Dim. 7. après la Pentec. femi.	28	 Lu. le
10	Lun. les ss. 7. Freres mm. femi.	29	11 à 8 h
11	Mar. s. Pie, Pape, m. simp.	1	10 m mat.
12	Mer. s. Jean Galbert, Abbé, d.	2	la L. ét. au
13	Jeu. s. Anaclet, Pape, m. femi.	3	19 d 15
14	Ven. s. Bonaventure, Ev. d.	4	m Ecrév.
15	Sam. s. Henri, conf. femi.	5	 Pr. Q
16	Dim. 8. Pent. Off. de la V. M. Mont C. d.	6	 le 18
17	Lun. s. Alexis, conf. d.	7	à 5 h 19
18	Mar. ste. Simph. & ses 7. fils, mm. simp.	8	m mat. la
19	Mer. s. Vincent de Paul, conf. d.	9	L. éta. au
20	Jeu. ste. Marguerite, v. m. femi.	10	25 d 49 m
21	Ven. de la ferie.	11	le la Ba-
22	Sam. s. Magdelaine, jeûne de s. Jacq.	12	lance.
23	Dim. 9. après la Pentec. femi.	13	 P. L.
24	Lun. s. Appolin. Ev. m. femi. hier.	14	 le 26
25	Mar. s. Jacques, Apôtre, d. 2. cl.	15	à 8 h 49
26	Mer. ste. Anne, mere de la V. M. d.	16	m du mat.
27	Jeu. s. Pantaléon, m. simp.	17	la Lu. éta.
28	Ven. ss. Nazaire & ses Comp. mm. femi.	18	3 d 14. m
29	Sam. ste. Marthe, v. femi.	19	Verseau.
30	Dim. 10. après la Pentec. femi.	20	
31	Lun. s. Ignace, conf. d.	21	

I jour 9 d 51 m 49 f 25
Lieu du ☀ 11 jour 19 d 23 m 53 f
21 jour 28 d 56 m 33 f

JUILLET. Les Jours décr. ce mois de 23 minut.
le matin . & 23 minut. le soir.

Jours	Lever du sol.		Couch. du Sol		Lever de la Lune		Médian on de la Lune		Coucher de la Lune.		Lieu de la Lune.	
	H	M	H	M	H	M	H	M	H	M	D	M
1	4	22	7	38	10	22	3	50	9	38	2	♋ 35
2	4	22	7	38	10	51	4	41	10	36	15	♋ 3
3	4	22	7	38	11	19	5	26	11	42	27	♋ 43
4	4	23	7	37	11	50	6	14	0	47	10	♋ 42
5	4	24	7	36	0	23	7	4	1	54	24	♋ 1
6	4	24	7	36	1	1	7	58	3	2	7	♋ 44
7	4	25	7	35	1	45	8	55	4	10	21	♋ 52
8	4	25	7	35	2	35	9	58	5	21	6	♋ 23
9	4	26	7	34	3	38	11	1	6	24	21	♋ 13
10	4	27	7	33	4	45	0	6	6	50	6	♋ 26
11	4	28	7	32	4	53	0	6	7	11	21	♋ 41
12	4	28	7	32	6	7	1	6	7	56	6	♋ 48
13	4	29	7	31	7	19	2	1	3	33	21	♋ 36
14	4	29	7	31	8	30	2	53	9	6	6	♋ 11
15	4	30	7	30	9	39	3	44	9	39	20	♋ 6
16	4	31	7	29	10	46	4	31	10	8	3	♋ 40
17	4	31	7	29	11	50	5	18	10	38	16	♋ 39
18	4	32	7	28	0	53	6	5	11	11	29	♋ 31
19	4	33	7	27	1	53	6	52	11	46	11	♋ 37
20	4	34	7	26	2	53	7	39	0	22	23	♋ 43
21	4	35	7	25	3	47	8	27	1	5	5	♋ 39
22	4	36	7	24	4	38	9	15	1	51	17	♋ 33
23	4	37	7	23	5	26	10	3	2	41	29	♋ 23
24	4	38	7	22	6	10	10	51	3	36	11	♋ 13
25	4	39	7	21	6	47	11	37	4	32	23	♋ 10
26	4	40	7	20	7	22	0	23	5	29	5	♋ 12
27	4	41	7	19	7	54	1	8	5	29	17	♋ 22
28	4	42	7	18	8	16	1	52	7	28	29	♋ 38
29	4	43	7	17	8	50	2	30	8	27	12	♋ 4
30	4	44	7	16	9	16	3	22	9	33	24	♋ 41
31	4	45	7	15	9	48	4	7	10	35	7	♋ 29

j d m d ♀ m d ♂ m d ♀ m d ♀ m
 I 20 II → 27 42 = 6 26 ♀ 26 52 = 21 26 =
 16 19 17 0 58 ♂ 15 51 15 17 ♂ 20 54 ♂

A O U S T. Le Soleil entre au Signe de la Vierge
le 23 à 3 heures 20 minutes du matin.

<i>Jours</i>	<i>Fêtes & Saints dont l'Eglise de Toulouse fait l'Office divin.</i>	<i>Jours</i>	<i>Phases de la Lune</i>
1	Mar. s. Pierre aux liens, d. maj.	22	 Dern. Q. de
2	Mer. s. Etienne, m. simp.	23	 3 à 0 h 23'
3	Jeu. <i>Invent.</i> s. Etien. d. 1. cl. avec oct.	24	mat. la L.
4	Ven. s. Dominique, conf. d.	25	ét. au 11 d
5	Sam. Déd. V. M. aux Neig. d. maj. <i>jeûne.</i>	26	2' Taur.
6	<i>Dim.</i> 11. apr la Pent. Transf. N. S. d.	27	 Nou. L. le
7	Lun. s. Cajetan, conf. d.	28	9 à 3 h 25'
8	Mar. ss. Cyri. & Smaragd. m. femi.	29	soir, la Lu.
9	Mer. vig. s. Laur. de l'oct. s. Etien, femi.	1	éta. au 17
10	Jeu. s. <i>Laurens</i> , m. d. 2. cl.	2	d 17' Lion.
11	Ven. de l'oct. s. <i>Laurens</i> , femi.	3	Pr. Q.
12	Sam. ste. Claire, v. d.	4	 16 à
13	<i>Dim.</i> 12. après la Pentec. femi.	5	8 h 2' soir
14	Lun. vig. de l'Ass. de l'oct. femi. <i>jeûne.</i>	6	la L. ét. au
15	Mar. <i>l'Assomption de la V. M.</i> d. 1. cl.	7	24 d 12'
16	Mer. s. <i>Roch</i> , conf. d.	8	Scorpion.
17	Jeu. Octave de s. <i>Laurens</i> , d.	9	 11.
18	Ven. s. <i>Hiacinte</i> , conf. d. le 16.	10	le 24
19	Sam. s. Louis, Ev. d. <i>jeûne</i> de s. <i>Barth.</i>	11	à 11 h 6'
20	<i>Dim.</i> 13. ap. Pent. s. <i>Bernardin</i> , conf. d.	12	soir, la Lu.
21	Lun. 7. j. de l'oct. femi.	13	ét. au 2 d
22	Mar. Octave de l'Assomption, d.	14	17' Poiss.
23	Mer. s. <i>Philippe Bene.</i> d.	15	 Dern. Q. de
24	Jeu. s. <i>Barthelemi</i> , Apôtre, d. 2. cl.	16	1 Sept. à 5
25	Ven. s. Louis, Roi de France, d.	17	h 36' mat.
26	Sam. de la V. M. simp.	18	la Lu. éta.
27	<i>Dim.</i> 14. après la Pentec. femi.	19	au 9 d 10'
28	Lun. s. <i>Augustin</i> , Ev. Doct. d.	20	Gemeaux.
29	Mar. <i>Décol.</i> s. Jean-Bapt. d.	21	
30	Mer. Déd. Egl. de Toul. avec oct. d.	22	
31	Jeu. s. <i>Raymond Nonnat</i> , conf. d.	23	

1 jour 9 d 27 m 46 s R

Lieu du ☀ 11 jour 19 d 3 m 19 s

21 jour 28 d 40 m 19 s

SEPTEMBRE. Le Soleil entre à la Balance
le 22 à 4 heures 54 minutes du soir.

Jours	Fêtes & Saints dont l'Eglise de Toulouse fait l'Office divin.	Phases de la Lune.
1	Ven. du 3. j. de Poct. femi.	25  Nou.
2	Sam. s. Etienne, Roi de Hongrie, femi.	26  Lu. le
3	Dim. 15. après la Pent. femi.	27 8 à 0 heu
4	Lun. de l'oct. femi.	28 18m mat.
5	Mar. s. Laurens Justinien, femi.	29 la Lu. éta.
6	Mer. Octave de la Dédicace, d.	30 au 15 d 37
7	Jeu. de la ferie.	1 m Vierge.
8	Ven. la Nativ. de la V. M. d. 2. cl.	2  Pr. Q
9	Sam. off. du s. Nom de Marie, d. maj	3  le 15
10	Dim. 16. après la Pentec. s. Nicolas, d.	4 à 1 h 53
11	Lun. du 4. j. de Poct. femi.	5 m du soir,
12	Mar. de Poct. femi.	6 la L.ét. au
13	Mer. de Poct. femi.	7 23 d 8 m
14	Jeu. Exalt. s. Croix, d. maj.	8 Sagittaire.
15	Ven. Octave de la V. M. d.	9  Pl. L.
16	Sam. de la V. M. simp.	10  le 23
17	Dim. 17. après la Pentec. femi.	11 à 0 h 53
18	Lun. s. Thomas de Villeneuve, femi.	12 m du soir,
19	Mar. ss. Janvier & Comp. mm. femi.	13 la Lu. éta.
20	Mar. 4. Tems, jeûne, ss. Eust. & Comp. d	14 au 0 d 52
21	Jeu. s. Mathieu, Apôtre, d. 2. cl.	15 m Belier.
22	Ven. 4. T. jeû. ss. Corn. & Cypr. mm. femi	16  Dern.
23	Sam. 4. T. jeû. s. Lin, Pape, m. femi.	17  Q. le
24	Dim. 18. Pent. Fêt. V M. de la Merci, d	18 30 à 1 h
25	Lun. de la ferie.	19 56 m soir
26	Mar. ss. Cypr. & Just. mm. simp.	20 la L.ét. au
27	Mer. ss. Colme & Damien, mm. femi.	21 7 d 45 m
28	Jeu. s. Exupere, Ev. d. maj.	22 Ecreville.
29	Ven. Dédic. s. Mich. Arch. d. 2. cl.	23
30	Sam. s. Jérôme, Conf. & Doct. d.	24

I jour 9 d 19 m 20 s 112

Lieu du ☀ II jour 19 d 2 m 38 s

21 jour 28 d 49 m 9 s

SEPTEMBRE. Les jours décroissent ce mois de
42 minutes le matin, & de 42 minutes le soir.

Jours	Lever du jour		Coucher du Sol		Lever de la Lune		Médiation de la Lune		Coucher de la Lune		Lieu de la Lune		
	H	M	H	M	H	M	H	M	H	M	D	M	
1	5	27	6	33	11	20	6	40	2	6	11	♄	43
2	5	28	6	32	0	17	7	39	3	0	25	♄	53
3	5	30	6	30	1	19	8	38	3	5	10	♄	13
4	5	31	6	29	2	28	9	36	4	45	24	♄	43
5	5	33	6	27	3	34	10	30	5	9	9	♄	18
6	5	34	6	26	4	44	11	23	5	52	23	♄	55
7	5	35	6	25	5	44			6	16	8	♄	21
8	5	37	6	23	6	17	0	17	6	19	22	♄	35
9	5	39	6	21	7	25	1	8	6	43	6	♄	27
10	5	40	6	20	8	23	1	58	7	16	19	♄	57
11	5	42	6	18	9	39	2	47	7	51	3	♄	2
12	5	43	6	17	10	40	3	37	8	28	15	♄	45
13	5	45	6	15	11	39	4	26	9	9	28	♄	8
14	5	46	6	14	0	37	5	15	9	54	10	♄	15
15	5	48	6	12	1	15	6	3	10	41	22	♄	13
16	5	49	6	11	2	11	6	51	11	34	4	♄	3
17	5	50	6	10	2	51	7	37	0	26	15	♄	53
18	5	51	6	9	3	27	8	26	1	26	27	♄	51
19	5	53	6	7	4	6	9	12	2	24	9	♄	57
20	5	55	6	5	4	39	9	58	3	26	22	♄	14
21	5	56	6	4	5	6	10	43	4	27	4	♄	43
22	5	58	5	2	5	28	11	28	5	27	17	♄	25
23	5	59	6	1	6	5	0	16	6	32	0	♄	22
24	6	1	5	59	6	37	1	5	7	41	13	♄	37
25	6	2	5	58	7	14	1	57	8	48	27	♄	4
26	6	4	5	56	7	54	2	51	9	55	10	♄	44
27	6	5	5	55	8	37	3	47	11	2	24	♄	32
28	6	6	5	54	9	26	4	44	0	4	8	♄	28
29	6	8	5	52	10	22	5	43	1	4	22	♄	30
30	6	9	5	51	11	22	6	41	1	58	6	♄	37

J d ♃ m d ♃ m d ♃ m d ♃ m d ♃ m
 1 18 21 → 10 6 ♄ 15 48 ♄ 13 21 ♄ 6 20 ♄
 16 18 46 12 24 25 17 1 58 ♄ 11 56

OCTOBRE. Le Soleil entre au Scorpion le 23
à 0 heures 30 minutes du matin.

Jours	Fêtes & Saints dont l'Eglise de Toulouse fait l'Office divin.	Age	Phases de la Lune.
1	Dim. 19. après la Pent. Fêt. du Ros. d.	25	 Nou.
2	Lun. les ss. Gardiens, d.	26	 Lu.le
3	Mar. s. Remi, Ev. d. le 1. de ce mois.	27	7 à 11 heu.
4	Mer. s. François, conf. d.	28	43 m ma.
5	Je. s. Venceslas, m. femi. le 28. Sept.	29	le Sol. éra.
6	Ven. s. Bruno, conf. d.	30	au 14d 33'
7	Sam. de la V. Marie, sim.	1	46 sec. des
8	Dim. 20 après la Pent. femi.	2	Balances.
9	Lun. s. Denis, Rust. & Eleuth. m. femi.	3	 Pr. Q
10	Mar. s. François Borg. conf. femi.	4	le 15
11	Mer. ste. Brigitte, veuve, le 8.	5	à 9 heu. 6
12	Je. de la ferie.	6	m mat. le
13	Ven. s. Edouard, conf. femi.	7	Sol. étant
14	Sam. s. Caliste, Pape, m. femi.	8	au 22d 24
15	Dim. 21. après la Pent. ste. Ther. v. d.	9	m 34 sec.
16	Lun. s. Bertrand, Ev. d.	10	de la Ba-
17	Mar. ste. Hédouige, veuve, femi.	11	lance.
18	Mer. s. Luc, Evang. d.	12	 Pl.L.
19	Je. s. Pierre d'Alcantara, conf. femi.	13	le 23
20	Ven. de la ferie.	14	à 1h 32 m
21	Sam. ste. Ursule & comp. m. d.	15	mat. la L.
22	Dim. 22, après la Pent. femi.	16	ét. au 14 d
23	Lun. de la ferie.	17	8 m Taur.
24	Mar. s. Fremberd, Ev. d.	18	 Dern.
25	Mer. ss. Chrisanth. & Dor. sim.	19	Q. le
26	Je. s. Evariste, m. sim.	20	29 à 8 h.
27	Ven. vigil. de s. Simon, sim. <i>jesne.</i>	21	45 m soir
28	Sam. ss. Simon & Jude, Ap. d. 2 cl.	22	la Lu. éra.
29	Dim. 23. après la Pent. femi.	23	au 6 d 47
30	Lun. de la ferie.	24	m Lion.
31	Mar. vigil. de la Touffaints, sim. <i>jesne.</i>	25	

OCTOBRE. Les jours décroissent ce mois de 43 minutes le matin, & de 43 minut. le soir.

Jours	Lever du Sol		Coucher du Sol		Lever de la Lune		Coucher de la Lune		Lieu de la Lune		
	H	M	H	M	H	M	H	M	D	M	
1	6	11	5	49	0	27	7	37	2	♁	47
2	6	12	5	48	1	31	8	31	3	♂	2
3	6	14	5	46	2	40	9	24	3	♄	16
4	6	15	5	45	3	49	10	15	4	♃	26
5	6	17	5	43	4	56	11	4	5	♂	26
6	6	18	5	42	6	5	11	54	5	♄	10
7	6	20	5	40	6	29			5	♃	43
8	6	21	5	39	7	30	0	45	5	♄	58
9	6	23	5	37	8	32	1	35	6	♃	54
10	6	25	5	35	9	35	2	25	7	♂	32
11	6	26	5	34	10	33	3	15	7	♂	53
12	6	28	5	32	11	24	4	4	8	♄	3
13	6	29	5	31	0	13	4	54	9	♂	4
14	6	31	5	29	0	56	5	42	10	♃	59
15	6	32	5	28	1	36	6	28	11	♂	49
16	6	33	5	27	2	10	7	13	0	♄	43
17	6	35	5	25	2	41	7	57	1	♃	46
18	6	36	5	24	3	11	8	42	2	♄	5
19	6	38	5	22	3	40	9	27	3	♃	38
20	6	39	5	21	4	16	10	14	4	♂	31
21	6	41	5	19	4	43	11	3	5	♂	42
22	6	42	5	18	5	18	11	54	6	♃	15
23	6	44	5	16	5	56	0	48	7	♄	5
24	6	45	5	15	6	38	1	44	8	♃	01
25	6	46	5	14	7	27	2	43	10	♂	25
26	6	48	5	12	8	22	3	43	11	♄	45
27	6	49	5	11	9	20	4	40	11	♃	9
28	6	50	5	10	10	25	5	38	0	♄	28
29	6	52	5	8	11	33	6	33	1	♂	42
30	6	53	5	7	0	37	7	25	2	♃	49
31	6	54	5	6	1	43	8	15	2	♄	47

j	d	♃	m	d	♄	m	d	♂	m	d	♃	m	d	♄	m
1	19	33	→	14	6	♁	5	2	♄	20	39	♄	28	27	♃
16	20	36		15	17		14	53		9	20	♃	6	42	♄

NOVEMBRE. Le Soleil entre au Sagittaire
le 21 à 8 heures 21 minutes du soir.

Jours	Fêtes & Saints dont l'Eglise de Tou- louze fait l'Office divin.	Age	Rhases de la Lune.
1	Mer. LA TOUSSAINTS, d. 1 cl	26	 Nou.
2	Jeu. Fête des morts, offic. de Poët. fem	27	 L. le
3	Ven. s. Papoul, Ev. d.	28	6 a 2 h 20
4	Sam. s. Charles Borr. Ev. d.	29	m du mat.
5	Dim. 1. on repr. le 4 Dim. apr. l'Epiph	30	la L. et au
6	Lun. 6. jour de Poët. femi.	1	14 d 6 m
7	Mar. de l'oët. femi.	2	Vierge.
8	Mer. Poët. de la Toussaints, d.	3	 Pr. Q.
9	Jeu. Dédicace de S. Sauveur, d.	4	le 14 a
10	Ven. s. André Avellin, conf. femi.	5	4 h 58 m
11	Sam. s. Marin, Ev. d.	6	mat. la L.
12	Dim. 2. Nov. le 5, après l'Epiph. femi.	7	éta. au 22
13	Lun. s. Didace, conf. femi.	8	d 16 min.
14	Mar. s. Martin Pap. m. femi. le 12.	9	du Verf.
15	Mer. ste Gertrude v. fem.	10	 PL.
16	Jeu. de la ferie.	11	le 21
17	Ven. s Gregoire Teaum. Ev.	12	à 1 h 32
18	Sam. Dedic. Basil. ss. Pierre & Paul, d	13	m du soir.
19	Dim. 3. le 6. apr. l'Ep. ste Eliz. vve. d	14	la Lu. éta.
20	Lun. s. Felix de Valois, conf. d.	15	au 29 d
21	Mar. La Présentation de la V. M. d.	16	43 m du
22	Mer. ste Cecile, v. m. d.	17	Taureau.
23	Jeu. s. Clement, m. femi.	18	 Dern.
24	Ven. s. Jean de la Croix, conf. fem.	19	Q. le
25	Sam. ste. Cath. v. m. d. jeûne s. André	20	28 à 5 h
26	Dim. 24. après la Pent. femi.	21	27 m ma.
27	Lun. de la ferie.	22	la L. et au
28	Mar. de la ferie.	23	6 d 37 m
29	Mer. s. Saturn. Ev. d. 1 cl. avec Oët	24	Vierge.
30	Jeu. s André Apost. d. 2. cl.	25	

1 jour 9 d 29 m 15 f

Lieu du ☀ 11 jour 19 d 32 m 41 f

21 jour 29 d 38 m 50 f →

NOVEMBRE. Les jours décroissent ce mois de
 21 minutes le matin, & de 21 minutes le soir.

Jours	Lever du sol		o. ch. du sol		Lever de la Lune.		Médiation de la Lune.		Coucher de la Lune		Lieu de la Lune.	
	H	M	H	M	H	M	H	M	H	M	D	M
1	6	56	5	4	2	53	9	5	3	9	13	m 33
2	6	57	5	3	3	50	9	54	3	41	27	7
3	6	58	5	2	5	4	0	42	4	12	10	30
4	6	59	5	1	6	18	11	39	4	59	23	36
5	7	1	4	59	6	54			5	7	6	m 32
6	7	2	4	58	7	20	0	19	5	14	19	12
7	7	3	4	57	8	26	1	10	5	53	1	40
8	7	4	4	56	9	21	2	0	6	40	13	56
9	7	6	4	54	10	8	2	48	7	28	26	0
10	7	7	4	53	10	50	3	35	8	20	7	58
11	7	9	4	51	11	24	4	22	9	16	19	52
12	7	10	4	50	0	4	5	7	10	11	1	46
13	7	11	4	49	0	34	5	51	11	9	13	44
14	7	12	4	48	1	3	6	35	0	8	25	48
15	7	13	4	47	1	31	7	19	1	7	8	1
16	7	15	4	45	2	7	8	4	2	2	20	32
17	7	16	4	44	2	28	8	50	3	12	3	24
18	7	17	4	43	3	0	9	39	4	18	16	39
19	7	18	4	42	3	38	10	32	5	26	0	19
20	7	19	4	41	4	19	11	27	6	35	14	21
21	7	19	4	41	5	7	0	25	7	37	28	47
22	7	20	4	40	6	4	1	25	8	46	13	26
23	7	21	4	39	7	8	2	28	9	37	28	16
24	7	22	4	38	8	16	3	27	10	37	13	6
25	7	23	4	37	9	25	4	23	11	23	27	48
26	7	24	4	36	10	34	5	17			12	16
27	7	25	4	35	11	41	6	7	0	33	26	30
28	7	26	4	34	0	46	6	56	1	5	10	m 26
29	7	27	4	33	1	45	7	44	1	30	24	1
30	7	27	4	33	2	47	9	31	2	4	7	19

J d m d m d m d m d m
 1 22 3 → 15 44 ⊖ 25 28 ⊖ 29 15 m 2 23 m
 16 23 34 15 24 5 35 m 17 56 → 26 32

DECEMBRE. Le Soleil entre au Capricorne le 21
à 8 heures 39 minutes du matin.

Jours	Fêtes & Saints dont l'Eglise de Toulouse fait l'Office divin.	Age	Phases de la Lune.
1	Ven. de l'oct. s. Sernin, femi.	26	 Nou.
2	Sam. ste. Bibiane, v. m. femi.	27	 L. le
3	Dim. 1. de l'Avent, 1. cl. femi.	28	5 à 7 h 37
4	Lun. ste. Barbe, v. m. femi.	9	m soir, la
5	Mar. s. Pierre Chrisol. Ev. d.	1	L. éta. au
6	Mer. Octave, s. Sernin, d.	2	14 d 10 m
7	Jeu. s. Ambroise, d.	3	Sagittaire.
8	Ven. la Conception de la V. M. d. 2. cl.	4	 Pr. Q.
9	Sam. s. Nicolas, Ev. d.	5	le 13 à
10	Dim. 2. de l'Avent, 2. cl. femi.	6	11 h 52 m
11	Lun. s. Damase, Pape, femi.	7	soir, la L.
12	Mar. s. Eusebe, Ev. femi.	8	étant au
13	Mer. ste. Luce, d.	9	19 degré
14	Jeu. de l'oct. femi.	10	41 minut.
15	Ven. l'Octave de la Concept. V: M. d.	11	Verseau,
16	Sam. s. Honoré, Ev. d.	12	 Pl. L.
17	Dim. 3. de l'Avent, 2. cl. femi.	13	le 20
18	Lun. l'Expectation de la V. M. d. maj.	14	10 h 29
19	Mar. s. François Xavier, conf. d. le 8.	15	m du mat.
20	Mar. 4. Tems vig. s. Thomas, jeûne.	16	la L. étant
21	Jeu. s. Thomas, Apôtre, d. 2. cl.	17	au 22 d 30
22	Ven. 4. Tems, jeûne.	18	m Poiss.
23	Sam. 4. Tems, jeûne.	19	 Dern.
24	Dim. 4. de l'Avent, vig. de la Nat. N. S.	20	Qu. les
25	Lun. LA NOBL, d. 1. cl.	21	27 à 4 h
26	Mar. s. Etienne, prem. Mart. d. 1. cl.	22	12 m soir,
27	Mer. s. Jean, Apô. & Ev. d. 2. cl.	23	la L. ét. au
28	Jeu. les ss. Innocens, d. 2. cl.	24	6 d 26 m
29	Ven. s. Thomas de Cant. Ev. m. femi.	25	Balanc.
30	Sam. de l'oct. de la Nativ. femi.	26	
31	Dim. s. Sylvestre, Pape, d.	27	

1 jour 9 d 47 m 16 s du →
Lieu du ☼ 11 jour 19 d 57 m 26 s
21 jour 0 d 8 m 50 s du ↖

DECEMBRE. Les jours décr. dep. le 1 julq. 21 de 8 min.
 le mat. & 8 le soir: & cr. en suite de 2 m le mat. & 2 le soir.

Jours	Lever du Sol		Couch. du Sol		Lever de la Lune		Mediation de la Lune		Couch. de la Lune		Lieu de la Lune	
	H	M	H	M	H	M	H	M	H	M	Deg.	Min.
10	7	28	4	32	3	53	9	18	2	36	20	♄ 20
11	7	28	4	32	4	56	10	6	3	10	3	♄ 6
12	7	29	4	31	5	58	10	55	3	52	15	♄ 41
13	7	29	4	31	6	57	11	44	4	28	28	♄ 9
14	7	30	4	30	7	19			4	39	10	♄ 19
15	7	31	4	29	7	55	0	35	5	15	22	♄ 30
16	7	32	4	28	8	44	1	23	6	4	4	♄ 26
17	7	32	4	28	9	24	2	9	6	59	16	♄ 22
18	7	33	4	27	9	59	2	55	7	56	28	♄ 15
19	7	34	4	26	10	31	3	38	8	51	10	♄ 8
20	7	34	4	26	11	1	4	21	9	45	22	♄ 4
21	7	35	4	25	11	26	5	3	10	46	4	♄ 6
22	7	35	4	25	11	55	5	47	11	45	16	♄ 19
23	7	35	4	25	0	23	6	31	0	47	28	♄ 48
24	7	35	4	25	0	54	7	17	1	49	11	♄ 35
25	7	36	4	24	1	27	8	6	2	54	24	♄ 45
26	7	36	4	24	1	56	8	59	4	1	8	♄ 21
27	7	36	5	24	2	49	9	55	5	8	22	♄ 26
28	7	36	4	24	3	37	10	55	6	15	6	♄ 56
29	7	36	4	24	4	38	11	57	7	17	21	♄ 48
30	7	36	4	24	5	38	0	58	8	12	6	♄ 56
31	7	36	4	24	6	47	1	58	9	1	22	♄ 8
1	7	36	4	24	7	58	2	55	9	44	7	♄ 14
2	7	36	4	24	9	16	3	49	10	21	22	♄ 2
3	7	36	4	24	10	17	4	40	10	59	6	♄ 31
4	7	35	4	25	11	25	5	30	11	25	20	♄ 31
5	7	35	4	25	0	29	6	16	11	54	4	♄ 8
6	7	35	4	25	1	34	7	3	0	3	17	♄ 20
7	7	35	4	25	2	38	7	52	1	0	0	♄ 10
8	7	35	4	25	3	39	8	41	1	37	12	♄ 45
9	7	34	4	26	4	40	9	30	2	17	25	♄ 7

J	d	♄	m	d	♄	m	d	♄	m	d	♄	m	d	♄	m
I	25	12	→	14	18	♄	15	47	♄	6	36	♄	19	51	→
II	16	26	59	12	43	26	7	25	12	12	35	→			

ERRATA.

- Page 3, ligne 15, effacez fixerent leur siege, lisez vinrent s'établir.
 page 9 lig. 33, les, lisez ces.
 page 23, lig. 35, fort, lisez grand.
 page 29, lig. 28, devroient, lisez devoient.
 page 38, lig. 9 barbecane, lisez barbecave.
 page 64, lig. 15, 1506, lisez 506.
 page 101, lig. 4, distiques, lisez diptiques.
 page 123, lig. 30, d'Auzon, lisez Auzonne.
 page 131, ligne 24, au lieu de M. de Capriol, Sénéchal de Castres, lisez
 M. de Focault Braconat, Sénéchal de Castres.
 page 150, lig. dern. durant ce Parlement, lisez dans ce Parlement.
 ibid. ajoutez à la liste de Mrs. les Conseillers du Parlement,
 13 Décembre 1751. M. Jean-François-Denis Dalbis.
 14 Décembre 1751. M. Jean François de Montegut.
 page 175, à Mrs. les Trésoriers de France, après M. Dupuy, ajoutez
 M. Joseph-Henri Delpech, rue du Taur.
 page 206, lig. 16, allie, lisez alliée.
 ibid. lig. 19, Scipion, lisez Cepion.
 page 224, lig. 10, M. Bastrad, lisez M Bastard.
 page 226, lig. 22, Dufour, lisez Dufaur.
 page 237, lig. 15, on avertit, lisez ou avertir.
 ibid. lig. 17, n'avoient, lisez n'autoient.
 page 257, à la liste de l'Académie des Jeux Floraux, ajoutez
 1751. M. Rodolphe-Joseph Raffin, à la place de M. Lecomte, Avocat
 Général, qui avoit succédé à M. de Rességuiet, Président des En-
 quêtes, qui avoit succédé à M. de Mauriac, Conseiller au Parlement.
 page 257, M. Freche Ecuyer, ajoutez breveté par le Roi.

La Liste de Messieurs les Avocats se trouve imprimée à la suite du
Parlement de Toulouse.



IDÉE GÉNÉRALE
DE LA PROVINCE
DE
LANGUEDOC

SUMMA SEQUAR FASTIGIA RERUM.



E Languedoc passe pour la Province la plus agréable & la plus fertile du Royaume de France. Elle est bornée au levant par la Provence & le Comtat. Au septentrion, par le Rouergue, le Querci, l'Auvergne, &c. Au midi, par le Pays de Foix & le Roussillon. Au couchant, par la Guienne, le Comminge, &c. & en partie par la Garonne.

Il est situé au midi de la France, & par rapport au Globe terrestre, entre les 43 & 45 degrés & demi de latitude septentrionale, & les 18 à 12 degrés & demi, ou environ, de longitude, contenant un espace de plus de 70 lieues d'orient en occident, & de 10 à 12 du midi au septentrion.

Les Rivieres les plus considérables du Languedoc sont le Rhône & la Garonne; la premiere sort des frontieres d'Allemagne, & va se jeter dans la Mé-

2 *Idée générale de la Province*
diterranée ; la dernière vient des Hautes-Pirennées ;
& se jette dans l'Océan.

Les autres Rivieres sont , l'Erieu , l'Ardeche , la Cize , le Gardon , le Vistre , le Vidourle , le Lez , l'Eraut , l'Orb , l'Aude , la Rize , le Grand & le Petit-Lers , le Tarn , le Lot , l'Allier , le Volp , l'Agout , l'Ariege , la Loire , &c.

Les Volces habitoient le Languedoc avant qu'il fût conquis par les Romains ; ils étoient divisés en Tectosages & en Arécomiques. Les Tectosages occupoient le Pays qu'on appelle le Haut-Languedoc , & les Arécomiques celui qu'on appelle le Bas. Après que les Romains en eurent fait la conquête (a) , & que César se fut rendu maître des Gaules , le Languedoc commença à prendre le nom de Gaule Narbonnoise , & Narbonne fut faite Colonie Romaine.

Cette Province fut ensuite changée , divisée , gouvernée & augmentée au gré des Empereurs Romains qui se succederent , ou des différens Vainqueurs dont elle fut la proie. L'Empire Romain s'affoiblissant de jour en jour , les Goths , après avoir désolé l'Italie ,
409. entrèrent dans les Gaules.

Cette Nation que l'on fait originaire du Gothlan dans la Suede , s'étoit d'abord établie dans la Germanie ; mais attirée par ses brigandages dans les Provinces Romaines , elle s'y transplanta : Elle étoit alors partagée en deux principaux Peuples , suivant la situation du Pays qu'ils habitoient ; on appelloit Ostrogoths ceux qui demeuroient au levant , & Wisigoths ceux qui habitoient au couchant ; ils avoient leurs Rois , leurs Terres & leurs Loix à part. Ces Peuples indociles , remuans , vainqueurs & vaincus tour-à-tour , exercerent long-tems la valeur du Peu-

(a) Sous le Consulat de Fabius-Maximus, l'an 636 de Rom. & 115. ans avant Jesus-Christ.

ple Romain, & furent plusieurs fois chassés des Gaules. L'Empereur Honorius, pour les mettre sans doute, aux prises avec les Vandales & les autres Barbares, qui infestoient ce Pays-là, leur fit une donation authentique d'une partie de la Narbonnoise Première, de la Novempopulanie, & de l'Aquitaine Seconde, depuis Toulouse jusques à l'Océan. Les Pays compris dans cette cession, furent tirés de sept différentes Cités ou Dioceses, ce qui donna occasion à Sidoine Apollinaire de les qualifier par le nom collectif de Septimanie.

Vers
la fin
de
l'an
418.

Ainsi, en vertu de cette espece de Traité de paix, les Wisigoths, sous la conduite de leur Roi Wallia, prirent possession d'une partie des Gaules, & fixerent leur Siege à Toulouse (a); ils servirent depuis les Romains en diverses rencontres, en Espagne, dans les Gaules, contre Attila, & plusieurs autres Ennemis de l'Empire; & tantôt alliés, tantôt ennemis du Peuple Romain, ils étendirent peu-à-peu leur Domination, & s'emparerent de la plus grande partie des Gaules.

Avant ce tems-là, il s'étoit élevé un Peuple fier & belliqueux, qui marchoit à grands pas sous les étendards de la victoire; il habitoit autrefois au-delà du Rhin, soit qu'il y eût pris son origine, soit qu'il fût venu de plus loin; excité par la soif de la gloire & du butin, conduit par des Chefs qui portoient quelquefois le titre de Roi, & qui avoient été souvent stipendiaires du Peuple Romain, il faisoit depuis long-tems de fréquentes irruptions dans les Gaules, & il s'en rendit enfin le maître dès qu'il en trouva l'occasion favorable.

Dès
l'an
1700.

(a) Atrophe s'étoit établi auparavant dans ce lieu qu'on appelle aujourd'hui St. Giles, & qui porta depuis le nom du Palais des Goths en Septimanie.

Idée générale de la Province

Cette conquête étoit réservée à un Prince également politique & conquérant. Clovis, que l'on regarde avec raison comme le Fondateur de la Monarchie Française, & le Protecteur du Christianisme, dans les Gaules, pour exécuter un projet si difficile, employa contre les Romains même, l'autorité qu'ils lui avoient souvent confiée, profita des circonstances des tems, de la haine implacable qu'on portoit aux Tyrans & aux Princes voisins, se concilia les esprits sous l'appas d'un Gouvernement plus doux, se montra plutôt comme un sage Libérateur, comme un puissant Protecteur, que comme un Conquérant; enfin, il appella à son secours la Religion, & parvint autant par ses intrigues que par ses armes, à s'emparer de toutes les Gaules, & à ruiner l'Empire des Wisigoths, qui subsistoit à Toulouse depuis environ cent ans.

Ces Rois détrônés reprirent souvent les armes, & reconquirent presque toute la Narbonnoise Première où ils fixerent le Siege de leur Empire.

Après la mort de Clovis, les Pays qui composent aujourd'hui le Languedoc, étoient partagés entre les Goths, qui en possédoient la meilleure partie; les Bourguignons, qui regnoient sur le Vivarais, & les François, qui occupoient une partie considérable de l'ancien Diocèse de Toulouse.

Les Enfants de Clovis demeurèrent pendant quelque-tems exposés au ressentiment des Wisigoths. Théodoric, maître d'une partie des Gaules, leur enleva diverses Places; mais Almaric rechercha leur alliance, & fit demander en mariage Clotilde leur Sœur, qu'on lui accorda.

La diversité de croyance brouilla ces deux Epoux, & comme ce Prince Arrien maltraitoit cruellement cette sainte Reine, son frere Childébert vint à sa vengeance, se rendit maître de Narbonne, Capitale des Wisigoths; & après avoir fait un riche butin, &

mis en fuite le Roi barbare , il ramena sa Sœur en triomphe. L'ant
5319

Cette défaite ranima les espérances des François ; Thieri songea à reconquerir les Places que Théodoric lui avoit enlevées : il chargea son Fils Théodebert de cette expédition , dont le succès répondit à ses vœux.

Par ces différens avantages , & par la cession que Witigés, Roi des Ostrogoths, fit de la Provence aux Princes François , toutes les Gaules leur furent soumises, excepté la Septimanie, qui demeura au pouvoir des Wisigoths , jusques vers le huitième siecle. L'ant
5369

Les divisions qui régnerent parmi les Successeurs de Clotaire , & même parmi les Rois Wisigoths , furent funestes aux uns & aux autres ; au lieu de reculer les bornes de leurs possessions , ils se déchirerent à pure perte ; & s'il y eut quelque calme , personne n'en profita : Le Duc Paul , le Roi Wamba, Eudes & Pepin occuperent quelque-tems la scene , jusqu'à ce que Rodéric , abusant aveuglément de son pouvoir , occasionna la perte du Royaume des Wisigoths , en appelant les Sarrazins en Espagne & en Septimanie. Ces infideles qui descendoient de l'Afrique , avoient déjà tenté plusieurs fois de pénétrer en Espagne , Wamba les avoit repouffés ; mais le Comte Julien , mécontent de Rodéric , se ligua avec eux contre lui, L'ant
7119 & les y introduisit.

Meuza , Lieutenant de leur Califfe , profita des guerres civiles qui occupoient les Espagnols , & avec le secours de Tarik & de plusieurs autres Capitaines de sa Nation, passa dans la Septimanie, dont il chassa L'ant
7129 entièrement les Wisigoths.

Ainsi fut renversé leur Empire , qui avoit subsisté pendant près de 300. ans sous le regne de 28 ou 30 Rois , depuis qu'ils avoient établi leur Siege à Toulouse , & qu'ils l'eurent transféré de Narbonne en Espagne.

6 *Idée générale de la Province*

Le Duc Eudes & Charles Martel furent souvent contraints, malgré leurs démêlés particuliers, de tourner leurs armes contre les Sarrazins, qui ne cherchoient qu'à étendre leurs conquêtes, & qui s'étoient déjà emparés de plusieurs Villes de la domination des François; rien n'étoit à couvert de leur fureur sacrilege. Eudes remporta d'abord sur eux quelques avantages; mais il fut bien-tôt forcé de plier & de réclamer l'assistance de Charles, qui les ayant attaqués, les défit entièrement aux environs de Poitiers: Leur Chef Abderame y fut tué, & ce qui ne resta pas sur le champ de bataille, prit la fuite en laissant en tous lieux des marques de leur barbarie.

L'an
732.

Charles, toujours vigilant & toujours victorieux, les poursuivit sans relâche presque jusques à sa mort.

Pepin son Fils, pour achever de leur arracher ce qui leur restoit au-deçà des Pyrennées, vint assiéger Narbonne, qu'il n'auroit peut-être jamais prise, s'il ne se fût ménagé une intelligence avec les Goths Chrétiens, qui souffroient impatiemment le joug des Infideles; il leur promit par serment de les maintenir dans leurs Loix & leurs privilèges; à ces conditions les Goths lui livrerent la Ville, après avoir égorgé tous les Sarrazins qui occupoient ce Pays-là depuis environ 40 ans.

L'an
759.

Par-là Pepin devint le maître de la Septimanie entière, & ce ne fut point par droit de conquête que cette Province fut unie pour la première fois à la Couronne; mais par un Traité solennel, par lequel les Goths qui l'occupoient en vertu de la cession des Empereurs Romains, la cederent à leur tour aux François, pour se délivrer de la domination des Sarrazins.

Il ne manquoit à Pepin, pour réunir tout le Languedoc sous sa domination, que de se défaire de

Waïfre, Duc d'Aquitaine, Fils du fameux Eudes, qui s'étoit rendu indépendant dans son Pays : il y réussit. Ce malheureux Prince, dont la politique singulière l'avoit porté à démanteler ses Places fortes pour empêcher, disoit-il, les François de venir s'établir en Aquitaine, se vit bien-tôt dépouillé de tous ses Etats.

Ce fut pour la première fois depuis l'Empereur Honorius, que le Languedoc, tel qu'il est aujourd'hui, se trouva réuni sous l'autorité d'un seul & Roi François. L'an 767.

Il fut ensuite partagé entre Carloman & Charles qui en demeura l'unique possesseur après la mort de son Frere, mais ayant résolu de fonder le Royaume de Toulouse ou d'Aquitaine pour son Fils, celui-ci n'étant pas encore en âge de gouverner, il établit des Marquis, des Ducs, des Comtes ou Gouverneurs François dans ce nouveau Royaume d'Aquitaine, qui s'étendoit alors jusques à la Loire, l'Ebre, le Rhône, & les deux Mers.

C'est-là l'époque de la création des Comtes de Toulouse & de ceux des environs. L'an 778.

L'Empereur Charlemagne s'attacha à rendre son Empire florissant, & en particulier le nouveau Royaume d'Aquitaine; outre les Comtes dont nous avons parlé, il assigna plusieurs Terres vacantes ou confisquées, à divers Seigneurs qui s'étoient distingués par leur service & leur fidélité, leur imposa certaines charges, comme la garde de la Frontiere, le service militaire, &c. ils devinrent par-là ses Vassaux. Dans la suite même quelques-uns se rendirent indépendans, comme les Comtes; & ce qui paroïssoit d'abord ne devoir faire que la force de l'Etat, faillit à en causer la ruine.

Depuis Charlemagne la Province de Languedoc se ressentit de la mesintelligence de ses Successeurs.

Idée générale de la Province

les partages multipliés qu'elle eussya, les différentes Branches des Rois qui y régnerent, l'exposèrent sans cesse à être pillée & ravagée, suivant le caprice ou les intérêts de chacun de ses Maîtres. A peine les Ducs ou les Comtes vouloient - ils secouer le joug, que les Rois revenoient à leur tour, & ce n'étoit plus qu'un théâtre sanglant de trahison, de révolte, & d'avarice.

^{L'an}
^{817.} Cependant après bien des troubles & des divisions, Charles le Chauve, Lothaire, Louis & Pepin II. convinrent d'un Traité de paix, par lequel ils se partagerent le Languedoc, & firent chacun selon l'usage, gouverner leur portion par un Duc, ou Gouverneur particulier. Mais les Normands, venus du fonds de la Norvege, ayant recommencé leurs courses, & portant par tout le fer & la flamme, les Peuples qui étoient sous la domination de Pepin l'abandonnerent, parce qu'il ne les défendoit pas, & se donnerent à Charles, qui les défendit avec succès.

^{Vers}
^{l'an}
^{850.}

Pepin, pour se rétablir, employa toute sorte de moyens, jusqu'à se lier avec les Normands, qui ravagerent Toulouse & les environs; avec les Sarrazins, qui firent un dégât affreux dans le reste de la Septimanie, & avec les Bretons; mais ce foible Prince ne scut jamais profiter de tous ces secours, ni fixer l'amour des Aquitains, qui lui arrachierent & lui rendirent tour-à-tour la Couronne.

A la faveur de ces guerres civiles, les Normands rentrèrent encore en Septimanie, mirent à feu & à sang les Villes de Narbonne, de Nîmes, d'Arles, &c. & auroient porté plus loin leurs ravages, si Charles le Chauve ne les eût arrêtés; il vint d'abord après en Aquitaine recevoir le serment de Bernard, Comte de Toulouse, auquel il donna les Villes & les Comtés de Carcassonne & de Rasez, qu'il rendit dépendans du Comte de Toulouse.

Son Fils Louis le Bègue, réunit en sa personne le Royaume d'Aquitaine ou de Toulouse au reste de la France, & ce Royaume gouverné par des Rois particuliers depuis Charlemagne, fut enfin confondu avec le reste de la Monarchie. L'an 877.

Dès-lors les Ducs ou les Comtes qui gouvernoient en Languedoc, commencerent à regarder leur dignité comme un appanage héréditaire; la plupart faisoient bien hommage au Roi de France, mais ils s'attribuerent presque tous les droits de Souverain, chaque Diocese, quasi chaque Ville, avoit ses Comtes & ses Vicomtes particuliers; quelques-uns dépendoient des Marquis de Gothie, les autres, & en plus grand nombre, des Comtes de Toulouse; de sorte que cette dernière Maison étant devenue la plus puissante, domina bien-tôt médiatement ou immédiatement sur tout le Languedoc; il est vrai que ces petits Seigneurs ou Comtes, leurs Vassaux, se croyant aussi despotiques dans leurs Terres, se révoltoient de tems en tems, & profitoient du premier rayon de liberté pour envahir ce qui étoit à leur portée: & l'on peut dire que dans ce tems de licence & de désordre, on ne reconnoissoit d'autre Loi, que la Loi du plus fort.

Le Languedoc étant donc oppressé sous la tyrannie de ces différens Seigneurs, fut encore livré aux incursions des Normands, des Sarrazins, & sur-tout des Hongrois.

Ces Peuples féroces, Scythes d'origine, y porterent la désolation & le carnage. Cette dernière irruption, quoique de peu de durée, fut peut-être la plus cruelle que la Province ait jamais essuyée; le détail en fait frémir, & tout étoit perdu sans le jeune Raymond Pons, qui, pour se défaire plus sûrement de ses Barbares, prit le tems qu'ils étoient attaqués d'une maladie épidémique, & les extermina. L'an 924.

Parmi tous les Comtes qui avoient précédé Ray

mond Pons, les uns avoient été destitués comme Chorson, les autres punis de mort, pour crime de Leze-Majesté, comme Bernard & Guillaume II. Plusieurs au contraire, toujours fideles à leurs Souverains, s'étoient distingués par leur piété & leurs exploits, tels que Guillaume I. Raymond I. & Raymond II. Mais Guillaume IV. & Raymond de St. Gilles, qui vinrent après; fixerent les yeux de toute la Chrétienté; le premier par ses excessives libéralités envers les Eglises & les Moines, le second par ses conquêtes sur les Infideles; il fut un des meilleurs Capitaines de son siecle: il périt; & ses enfans après lui, dans cette Terre étrangere qui faisoit alors l'objet de la dévotion de tous les Princes Chrétiens.

Les Ducs d'Aquitaine, les Comtes de Narbonne, de Carcassonne, & les autres Seigneurs des environs, qui n'avoient pas été pénétrés de la même Religion, s'efforcèrent pendant l'absence des Croisés, de leur enlever leurs Domaines; c'étoit toujours de nouvelles allarmes, de nouveaux malheurs pour la Province; mais ce ne furent pas les plus grands.

Après la mort de Raymond V. qui avoit pacifié ses Etats, Innocent III. convoqua contre les Albigeois cette Croisade, dont la Province se ressentit long-tems, & dont Simon de Montfort se déclara le Chef.

Le trésor des Indulgences fut ouvert à tous les Fideles, la plûpart des Seigneurs voisins se croiserent, & leur Armée monta à près de 50000. hommes.

Carcassonne & Beziers en furent les premieres victimes: Beziers sur-tout fut ruiné de fond en comble; & comme quelqu'un voulut demander au Légat qui paroissoit à la tête, à quel signe on pouvoit reconnoître les Catholiques: *tuez-les tous*, répondit-il, avec feu, *car Dieu connoit ceux qui sont à lui.*

Hist.
de
Lang.
p. 319

Raymond VI. ayant été soupçonné de favoriser les Albigeois, fut chargé d'anathêmes & d'excom-

munications; enfin trahi, poursuivi & condamné, (a) il se vit bien-tôt après la Bataille de Muret, enlever tous ses Domaines par Simon de Montfort, d'intelligence avec le Légat.

Simon de Montfort s'empara aussi du Duché de Narbonne, du Comté de Carcassonne, &c. mais il ne conserva pas long-tems toutes ces conquêtes, il les perdit avec la vie (b) presque aussi rapidement qu'il les avoit faites; & le Comte Raymond, cet illustre infortuné, qui se montra toujours supérieur aux caprices du sort, eut la consolation de rentrer dans une partie de ses Etats avant sa mort, dont les circonstances furent édifiantes.

Le jeune Raymond son Fils auroit achevé par sa valeur & sa prudence, de recouvrer le reste de ses Domaines, mais ses ennemis lui susciterent encore une seconde Croisade (c) que le Roi Louis VIII. intimidé par les menaces du Pape & par les exhortations des Evêques, se chargea de conduire.

Le Cardinal de St. Ange & les Evêques s'assujettirent à une Décime annuelle, & dirent que si cela ne suffisoit pas, ils étoient prêts à donner tous leurs revenus & tous les trésors de l'Eglise, pour subvenir aux fraix de la Guerre.

Elle se ralluma avec plus de chaleur que jamais de part & d'autre, jusqu'à ce que Raymond VII. épuisé, abandonné de ses amis, & réduit aux abois, fut forcé d'accepter la paix qu'on daigna lui accorder. Les principales conditions furent qu'Alphonse, Frere du Roi St. Louis, épouseroit Jeanne sa Fille, & que faite d'héritier de ce mariage, le Comté de Tou-

L'an
1229.

(a) Au Concile de Latran, l'an 1215.

(b) Au Siege de Toulouse, l'an 1218.

(c) Elle étoit composée de 100000. hommes.

l'ouise reviendroit à la Couronne. Cependant le Pape s'appropriâ par ce Traité le Marquisat de Provence & le Comtat Venaissin, dont ses successeurs ont joui jusqu'à présent.

Après la mort d'Alphonse, Comte de Poitiers, & de sa femme Jeanne, Philippe le Hardi recueillit donc toute leur succession au défaut d'enfans mâles. Le Comté de Toulouse, & différentes parties du Languedoc, ne furent toutefois unies à la Couronne que long-tems après : Philippe & ses successeurs établirent des Sénéchaux à Beaucaire, à Carcassonne, à Toulouse, &c.

Ces Magistrats exercerent l'autorité sous le bon plaisir du Roi, avec une attention particulière pour les Privileges & les Usages dans lesquels les Peuples avoient été nommément conservés lors de l'installation des Rois de France, & que l'on a renouvelés depuis en plusieurs occasions.

C'est en vertu de ces Privileges, non en vertu d'un Contrat passé, dit-on, entre les Rois & les Habitans, que la Province s'est maintenue dans l'usage du Droit-Ecrit, & dans &c.

La tranquillité dont elle jouit ensuite à quelques démêlés près (a), ne fut troublée que par les Anglois, spectateurs jaloux de la gloire des François ; ils avoient déjà fait quelques progrès dans la Guienne, malgré les efforts de Charles IV. & de Philippe de Valois ; mais à la faveur de leurs liaisons avec le Comte de Foix, ils se répandirent peu-à-peu dans le Languedoc, & se fortifierent dans plusieurs Châteaux, d'où ils faisoient des ravages continuels, & menaçoient d'envahir les Pays circonvoisins. Le Roi

L'An 1336 Jean, voulant arrêter le cours de leurs brigandages, fut vaincu & fait prisonnier.

(a) *Entre les Seigneurs de Montpellier & le Roi d'Aragon.*

Pendant sa captivité, les Troupes excitées à la révolte par le Roi de Navarre, porterent la désolation dans la Province, qui venoit de s'épuiser pour la rançon du Roi. Le premier usage que ce Prince fit de sa liberté, fut d'unir à la Couronne tous les Domaines que ses Prédécesseurs avoient possédés jusqu'alors, comme Comtes particuliers, ou Seigneurs Suzerains.

Charles V. qui lui succéda, fut plus heureux contre les Anglois; il leur opposa le brave Duguesclin, qui les défit en plusieurs rencontres, & qui purgea presque entièrement le Pays des Compagnies des Routiers.

Ces Brigands, joints à la famine, aux exactions, & aux subsides exorbitans, avoient réduit le Languedoc à un état de misere & de desespoir qu'on ne sçauroit exprimer; au lieu de cent mille feux qu'on y comptoit vingt ans auparavant, il ne s'y en trouva alors que trente mille.

Cette Province successivement déchirée par l'avarice des Ducs d'Anjou, de Berry, & par la jalousie de ses Gouverneurs, repassa des mains du Duc de Bourgogne, dans celles du Dauphin Charles VII. qui la délivra pour toujours des Anglois ou des Routiers. Louis XI. l'accabla d'impôts. Charles VIII. reprit les Terres que le Roi son pere en avoit aliénées, & la défendit contre les Espagnols: Elle fut soulagée par Louis XII. protégée par François I. ravagée de la peste & de la famine sous Henri II. enfin, troublée, foulée & saccagée durant les regnes de François II. de Charles IX. & de ses Successeurs.

Les nouvelles opinions de Luther & de Calvin n'avoient pas été plutôt connues en France, que les Peuples du Languedoc, toujours avides de nouveautés, les avoient embrassées avec chaleur; envain

14 *Idée générale de la Province*

employa-t-on toute sorte de moyens pour les ramener ; ils étonnerent l'univers par les suites déplorable de l'aveuglement le plus obstiné qui fût jamais ; ce ne fut plus que massacre , qu'embrasemens , que sacrilèges ; mais le souvenir de toutes ces horreurs est encore trop profondément gravé dans le cœur des bons Citoyens , pour qu'il soit besoin de le retracer.

Il suffit de dire que le feu de ces guerres civiles , allumé par un faux principe de religion , fomenté par l'ambition des Grands & la haine des particuliers , ne s'assoupit que sous Henry IV ; qu'il se ralluma pour étouffer ce grand , ce bon Prince , & qu'il ne fut parfaitement éteint que par les soins du Cardinal de Richelieu , qui ne contribua pas néanmoins à consoler la Province , des calamités qu'elle avoit souffertes : Elle se releva sous le glorieux regne de Louis XIV. qui lui rendit tout son lustre , & dont on cherira à jamais la mémoire.

On ne dira rien ici touchant le génie , l'activité , l'industrie & le caractère des Habitans du Languedoc , ni sur la température de leur climat , quoique environné des Alpes & des Pyrennées : on renvoie tout ce détail aux Géographies modernes.

Le Languedoc se divise en Haut & Bas. Toulouse est la Capitale du premier , Montpellier du second ; le Haut renferme onze Diocèses , & le Bas, douze : On comprend ces Diocèses dans différens Pays.

Dans le Haut-Languedoc , le Pays Touloufain , qui renferme le Comté de Carman , le Bas Montauban & partie du Diocèse de Commenge ; le Pays d'Albigeois , où sont les Diocèses d'Albi & de Castres ; le Pays Lauragois qui se divise en Haut &

Bas ; le Haut comprend le Diocèse de Saint Papoul ; le Bas celui de Lavaur ; le Comté de Foix , qui contient une partie des Diocèses de Rieux , de Pamiers , avec le Donezan ; le Pays de Mirepoix qui comprend le Diocèse de ce nom , la vallée d'Andorre , le Pays de Carcaffès & Razés , où se trouvent les Diocèses de Carcaffonne , d'Alet & Limoux.

Dans le Bas-Languedoc , le Pays de Narbonne & de Saint-Pons ; celui de Beziers , qui contient Agdé & Lodeve ; celui de Nîmes , qui comprend Montpellier ; celui d'Usés , qui se divise en Haut & Bas ; le Bas est vers le Rhône ; le Haut , vers les Sevenes ; celui des Sevenes , qui contient le Vivarais & le Velay ; il se divise en Haut & Bas , séparés par la Rivière d'Erieu ; il forme le Diocèse de Viviers , & une partie de ceux de Vienne & de Valence ; le Velay comprend le Diocèse du Puy & le Gevaudan , dans lequel est compris le Diocèse de Mende.

Tout ce qu'on sçait de plus intéressant sur la Province de Languedoc , peut se réduire à trois Chefs , à l'Ecclésiastique , au Civil , & au Littéraire.





É T A T
ECCLESIASTIQUE.

CHAPITRE PREMIER.

ON Compte dans le Languedoc trois Archevêchés & vingt Evêchés.

Archevêchés.

Narbonne , Toulouse , & Albi.

Evêchés.

Montpellier , Béziers , Nîmes , Viviers , Carcassonne , le Puy , Montauban , Saint-Papoul , Castres , Lavaur , Mirepoix , Uzès , Saint-Pons , Lodeve , Mende , Agde , Alais , Alet , Commenges & Rieux.

Quoique Urbain II. ait adjugé la Primatie à l'Archevêque de Narbonne , parce que cette Ville a été la première Métropole Narbonnoise ; cependant on commencera par l'Article de Toulouse , comme Capitale ; & si dans le cours de cet Ouvrage il arrive que l'on soit aussi peu scrupuleux sur les préséances , il sera permis d'en réclamer , & l'on répondra que les rangs que donne un Almanach , ne tirent pas à conséquence.

ARTICLE

ARTICLE PREMIER.

ARCHEVE'CHE' DE TOULOUSE.

C E qu'il y a de plus certain sur l'origine de l'Eglise de Toulouse, est fondé sur les actes du Martyre de Saint Sernin, son premier Evêque; il vint à Toulouse annoncer l'Evangile vers l'an 245, & comme le nombre de ses Profélites augmentoit considérablement, il leur bâtit une petite Eglise, sous l'invocation de St. Etienne (a). Tout le monde sçait l'histoire de sa mort.

Pendant tout le tems que cette Eglise demeura sous la domination de l'Empire Romain & des Wisigoths, elle ne fut qu'un Evêché suffragant de Narbonne; mais dès qu'elle eut passé aux Rois François, ses Evêques ne reconnurent plus Narbonne: Quelques Auteurs Célèbres ont cru qu'elle avoit joui du titre de Métropole, même du tems des Rois Wisigoths, comme étant leur Capitale; cependant il est certain que le Pape Jean X X I I. n'érigea cet Evêché en Archevêché, que l'an 1317. On en peut voir les motifs dans l'Extravag. *Salvator*, in. de *Preb.* il lui donna pour Suffragans, Montauban, Saint-Papoul, Rieux, Lombés, Lavar, & Mirepoix, qu'il érigea de simples Abbayes ou Prieurés, en Evêchés. Il lui rendit aussi Pamiers, que le Pape Boni-

(a) D'autres croient que l'Eglise Saint Etienne fut bâtie par Saint Martial, & consacrée par Firmin, premier Evêque de Périgueux: Il ne reste presque aucun vestige de cet ancien Bâtiment, & ce n'est qu'en divers tems, qu'elle a pris la forme qu'on lui voit aujourd'hui.

18 *Archevêché de Toulouse.*
face VIII. en avoit détaché, pour le donner à Narbonne.

Evêques.

Il a été si difficile de trouver un Catalogue exact des Evêques & Archevêques de Toulouse, qu'on n'a cru pouvoir suivre un meilleur guide que Catel.

Saint Saturnin, vers l'an 250.

Saint Honorat, Disciple de son Prédécesseur.

Saint Hilaire lui succéda.

Martin étoit Evêque de Toulouse en 314. car il souscrivit au Concile d'Arles, tenu la même année.

Rodanus, qui fut chassé de son Siege par un Concile d'Evêques Ariens, à Béziers, l'an 356.

Saint Silve vivoit vers l'an 380.

Saint Exupere, vers l'an 390. ses aumônes l'avoient rendu si pauvre, qu'il étoit réduit à porter la sainte Eucharistie dans un panier d'osier, & à consacrer dans un Calice de verre; il garantit Toulouse de la fureur des Wandales.

Maximus, en l'an 450.

Héraclien assista au Concile d'Agde, qui se tint en 500.

Léontius occupa le Siege pendant 36. ans; il assista au Concile d'Orléans, qui se tint sous Clovis.

Saint Germier, natif de Jerusalem, succéda à Léontius, & gouverna le Diocèse pendant près de 50. ans.

Magnulphe étoit Evêque en 588.

Memna vivoit vers l'an 600.

Sedocus occupa le Siege en l'an 630.

Saint Erembert fut un homme illustre, & vivoit vers l'an 660.

Villegisellus, vers l'an 669.

Saint Silvin d'une noble Famille de Toulouse; mourut dans un Monastere vers l'an 715.

Arruse se trouva au Concile de Narbonne, tenu l'an 791.

Firmin tenoit le Siege environ l'an 805.

Nescius ou Nascius, environ l'an 813.

Mantio, sous le Regne de Louis le Débonnaire;

Samuel, sous Charles le Chauve.

Elifagar, en l'an 855.

Bernard, en l'an 878.

Berno, sous le Regne de Carloman.

Raymond I. en 887.

Armand, environ l'an 910.

Ille occupoit le Siege durant le Regne de Louis IV. dit d'Outremer.

Hugues I. augmenta considérablement les revenus de son Eglise, par la donation de tous ses biens; il vivoit environ l'an 930.

Yffole vivoit environ l'an 975.

Attus, vers l'an 982.

Raymond II. sous Guillaume III. Comte de Toulouse, vers l'an 1029.

Arnaud, sous le Regne d'Henri I. environ l'an 1035.

Pierre Roger, environ l'an 1050.

Duran, vers l'an 1060.

Ifarn succéda à Duran vers l'an 1077. L'Episcopat de cet Evêque est remarquable par la réforme des Chanoines, par les riches Fondations, & les réparations qu'il fit à l'Eglise Saint Etienne.

Amelin fut nommé à sa place par le Chapitre, vers l'an 1100. il regna près de 35. ans.

Raymond III. vers l'an 1140.

Bernard II. fut élu vers l'an 1160. il avoit été long-tems Prévôt de Saint Etienne.

Gerard, Archidiacre d'Auch, vint après; il fit des dons considérables à son Eglise, & à ses Chanoines; entr'autres, il leur céda la rente que les Juifs

avoient coutume de faire à l'Evêque de Toulouse; il fut transféré à Auch vers l'an 1165.

Hugues I I. fut son Successeur immédiat vers l'an 1172. il possédoit en même-tems l'Abbaye de Saint Sernin.

Bertrand I. parvint à l'Episcopat vers l'an 1176.

Fulcrand, en 1180. Dans ce tems-là les Evêques étoient forcés de vivre en simples Particuliers, réduits à quelques petites métairies, sans pouvoir jouir des dîmes, ni des biens ecclésiastiques, parce que les Moines ou les divers Seigneurs les avoient usurpés.

Raymond IV. en 1201. Il fut obligé, pour vivre de demander à son Chapitre trois Prébendes, de pain & de vin, il n'en peut obtenir qu'une.

Foulques, Religieux de l'Ordre de Cîteaux, fut mis à sa place le cinquieme Février mil deux cens cinq; lors des Guerres des Albigeois, il rendit de grands services à Simon de Montfort, Chef de l'Armée des Croisés, contre Raymond V I. Comte de Toulouse; Simon de Montfort donna à son Eglise la Seigneurie de Verfel, & plusieurs Villages dépendants: il avoit tenu un rang distingué parmi les Poëtes Provençaux.

Raymond V. fut élu après Foulques, environ l'an 1231. il étoit Prieur & Provincial des FF. Prêcheurs; il transféra ces Religieux de l'Eglise Saint Rome, à l'endroit où ils sont aujourd'hui, & leur donna 4000. Sols Toulousains pour bâtir leur Eglise.

Bertrand II. lui succéda du consentement unanime de son Chapitre; il en étoit Prévôt: Sa mémoire doit être à jamais en vénération dans le Diocèse: C'est lui qui fit bâtir le Chœur de son Eglise & les Chapelles; qui fonda les Prébendes de la Douzaine, les Enfans de Chœur, &c. son testament est

Un monument authentique & précieux de sa libéralité ; Il avoit trois Bibliothèques , de Droit Civil , de Droit Canon , & de Théologie. Il mourut dans son Château de Balma le dernier Janvier 1285. après avoir tenu le Siege 15. ans & trois mois.

Hugues Mascaron , III. de nom , Chanoine de ladite Eglise , fut nommé la même année , & mourut vers l'an 1296.

Saint Louis d'Anjou , âgé de 22. ans , Fils de Charles II. Roi de Sicile , fut pourvu de l'Evêché par le Pape Boniface VIII. & non par le Chapitre : Il mourut à Brignole en Provence , vers l'an 1298.

Arnaud Roger de Commenges , vers l'an 1299.

Pierre de Capella , Evêque de Carcassonne , & depuis Cardinal , mourut vers l'an 1312.

Gaillard de Pressac fut nommé par le Pape Clement V. son Oncle : Ce fut le dernier Evêque de Toulouse.

Archevêques.

Le Pape Jean XXI. ayant érigé cet Evêché en Archevêché , l'an 1317. en dépouilla Gaillard , & le conféra à Jean de Commenges , qui étoit fort sçavant à la maniere de ce tems-là , & grand prédicateur : Il mourut Cardinal à Avignon.

Guillaume de Laudun , de l'Ordre de Saint Dominique , succéda à Jean vers l'an 1327. il avoit été Archevêque de Vienne : Il fonda dans son Chapitre les quatre Prébendes qu'on appelle de St. Dominique.

Raymond de Vis fut Archevêque environ l'an 1346. il fut fait Cardinal par le Pape Clement VI.

Etienne Aldebran fut nommé par Clement VI. ce Pape n'étant encore que simple Religieux , ayant été volé près d'un petit Village en Auvergne , dont

Aldebran étoit Curé , se refugia chez lui ; & en fut si bien reçu , qu'en le quittant il lui dit : *Quand pourrai-je vous le rendre ? Quand vous serez Pape* , lui répondit Etienne en riant ; la prophétie s'accomplit , & le Pape ne fut pas ingrat.

Gaffred ou Géoffroy de Vayrols assista au Concile de Lavour en 1368. il fit la même année une fondation considérable dans son Eglise Saint-Etienne , de quatre Chapellenies ou Obits , qu'on appelle de Vayrols.

Jean de Cardalhac , de l'ancienne Maison de Cardalhac , fonda deux Obits l'an 1383. & donna son nom à cette fameuse Cloche qui attire les Curieux au clocher de Saint Etienne : Il employa avec succès son éloquence & sa piété à gagner les Peuples au Roi son maître : Il mourut le 20. Octobre 1390.

François de Conzie son successeur fut bien-tôt transféré à Narbonne l'an 1392.

Pierre de Saint Martial , qui avoit été Evêque de Carcassonne , institua quatre Prébendes , dont les deux portent son nom , & les autres , celui de Sainte Cathérine : Il mourut l'an 1401.

Le Chapitre de S. Etienne voulant reprendre , à la faveur du schisme , le droit d'élection , nomma Vital de Castel-Maur , natif de Toulouse , Prévôt de l'Eglise. Cette nomination ne fut pas approuvée par Benoit XIII. qui nomma de son côté , Pierre, Evêque de S. Pons. Mais Alexandre V. légitime Pape , confirma Vital , & lui envoya le Pallium. Cet Archevêque fut employé à diverses Négociations , dont il s'acquitta toujours avec éloge : Il mourut le premier d'Août 1410.

Dominique de Florence , Jacobin , étoit Evêque d'Albi lors qu'il vint à Toulouse : Le Pape l'avoit chargé , de concert avec Jean de Lavour , de travailler à la réformation du Chapitre Saint Etienne &

Il fit plusieurs Statuts à ce sujet, & mourut le 31. Décembre 1422.

Denis Dumoulin fut élu par le Chapitre ; lors de son élection, il étoit Chantre & Chanoine de l'Eglise de Vienne, Chanoine de Chartres, de Rheims, de Tours, d'Albi, d'Embrun, &c. Il passa au Siege de Paris en 1439.

Pierre Dumoulin son frere lui succéda. On juge par son Epitaphe, que le Roi l'avoit chargé de les Sceaux, pour exercer la Justice du Parlement : il fut surnommé le Monarque des Poëtes, & mourut de la peste dans le Château de Balma le 3. Octobre 1451. C'est lui qui a fait bâtir le grand portail de l'Eglise Saint Etienne.

Bernard du Rosier son successeur, fut un des grands Ecrivains de son tems ; Il mourut le 18. Mars 1474.

Pierre de Léon mourut le 21. Février 1491.

Hector de Bourbon, frere de Charles de Bourbon ; Marquis de Malauze, Sénéchal de Toulouse, occupa le Siege vers l'an 1500.

Jean d'Orléans, Fils de François d'Orléans, Comte de Longueville, & d'Agnès de Savoie, lui succéda, n'étant âgé que de dix-huit ans ; il posséda l'Evéché de Laon, en même-tems que celui-ci ; & on prétend qu'il rétablit dans Toulouse la Discipline Ecclésiastique. On voit ses Armes au gros Pilier près le Maître-Autel : Il bâtit la Sacristie, les Chapelles ; Il fut fait Cardinal un an avant sa mort, qui arriva au mois d'Octobre 1532.

Le Cardinal de Grammond, étant Archevêque de Bordeaux, fut nommé à la place de Jean : Il avoit été Ambassadeur auprès de Charles-Quint, & auprès du Pape Clement VII. Il étoit sçavant & fort homme d'affaires ; Il mourut l'an 1533.

Le Cardinal de Coligni son successeur, permut

en 1550. son Archevêché avec Antoine de Saguin, qui lui céda l'Abbaye de Fleury ; on l'appelloit le Cardinal de Meudon ; il mourut le 12. Décembre l'an 1559. sans avoir jamais été dans son Diocèse. Odon de Coligni, en vertu des regrès qu'il s'étoit réservé par expès, en cas de prédécès, remonta sur le Siege de Toulouse, l'an 1559.

George, Cardinal d'Armagnac, lui succéda ; fut Ambassadeur du Roi François I. à Venise ; protegea les Gens de Lettres, & mourut l'an 1585. étant Archevêque d'Avignon ; il avoit fait démission en l'an 1577. à

Paul de Foix, alors Ambassadeur du Roi à Rome : Il mourut dans cette Ville l'an 1584. Il fut le Mécène des grands Hommes de son tems : Cujas lui dédia ses Paratitres sur le Code de Justinien ; & Muret fit son Oraison funebre.

François de Joyeuse, Cardinal, fit son entrée à Toulouse l'an 1590. Il y célébra un Concile ; & mourut en 1615.

Louis de la Valette, Cardinal, étant Abbé de St. Sernin, fut pourvu de l'Archevêché ; & s'en démit en 1627. en faveur de

Charles de Montchal, qui avoit été son Précepteur ; il fut Boursier, puis Principal du College d'Autun. Ce grand Prélat eut une connoissance profonde de l'Histoire Sainte & Profane, du Droit Canon & Civil, des Langues Grecques & Hébraïques ; il brilla dans l'Assemblée Générale du Clergé de l'an 1645. à laquelle il présidoit, & mourut en 1652.

Pierre de Marca avoit été Président au Parlement de Pau avant d'entrer dans l'Etat Ecclésiastique ; il defendit par des solides principes les Libertés de l'Eglise Gallicane ; après avoir composé son Ouvrage *De Concordia Sacerdotii & Imperii*, il fut nommé à l'Evêché

Archevêché de Toulouse. 25

à l'Evêché de Couferans , & ensuite à l'Archevêché de Toulouse en 1654. Cet Homme célèbre réunit, pour ainsi dire, tous les talens ; grand Politique, bon Jurisconsulte, profond Théologien, Littérateur ; il seut se rendre nécessaire au Roi Louis XIV. qui le fit Ministre d'Etat, & qui le désigna en 1663. à l'Archevêché de Paris, dont il ne jouit pas.

Charles d'Anglure de Bourlemont, frere de l'Archevêque de Bordeaux, fut nommé en 1664. & mourut en 1672.

Dominique de Montpezat fut nommé en 1683.

Jean-François de Carbon lui succéda, & mourut en 1692.

Jean-Baptiste-Michel de Colbert, en 1693. C'est au goût de ce magnifique Prélat que l'on doit le brillant Edifice du Palais Archiépiscopal : Il avoit formé le dessein de décorer superbement son Eglise ; la mort le prévint en 1713. Il fonda la Maison des Sœurs-Grises pour le bouillon des Pauvres de la Paroisse St. Etienne.

René-François de Beauveau du Rivau, dont le sang se mêla avec celui de nos Rois, fut promu au Siege de Toulouse le 19. Juillet 1713. & mourut Archevêque de Narbonne.

Henry de Nesmond, étant Evêque de Montauban, passa à l'Archevêché d'Albi en 1703. de-là à Toulouse, où il mourut en 1727. Il fut reçu de l'Académie Françoisise à la place de Mr. Fléchier, dont il imita l'éloquence ; Louis XIV. disoit de lui que c'étoit le plus beau parleur de son Royaume.

Jean-Louis de Berton de Crillon, Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, ci-devant Evêque de Saint-Pons, fut nommé à l'Archevêché de Toulouse en 1727. & à celui de Narbonne en 1739.

M. Charles-Antoine de la Roche-Aymon ; Conseiller-né au Parlement, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, sacré Evêque Titulaire de Sarepte en 1725. Abbé de Sordes en 1731. nommé à l'Evêché de Tarbe en 1739. & à l'Archevêché de Toulouse en 1740.

Chapitre St. Etienne.

On n'a pu statuer rien de positif sur la fondation du Chapitre St. Etienne, sinon qu'environ l'an 1077. Harn, Evêque de Toulouse, voulant rappeler la régularité parmi ses Chanoines, les obligea de vivre en commun, & d'embrasser la regle de St. Augustin. Pour favoriser ce nouvel établissement, le Comte Guillaume renonça au droit que ses Prédécesseurs avoient de nommer à l'Evêché, & s'engagea d'agréer celui qui lui seroit présenté par le Chapitre.

Ce Chapitre est composé d'un Prévôt, d'un Grand - Archidiacre, de quatre Archidiacres, d'un Chantre, & d'un Théologal.

La Dignité de Prévôt est une des premières Aumesses du Royaume, autant par ses revenus, que par ses prérogatives.

Jean d'Orléans, Archevêque de Toulouse, consentit à la sécularisation de Mrs. les Chanoines de St. Etienne, par Transaction du 8. Mars 1514. dans laquelle il est expressément marqué, que lors qu'il fera l'Office, toutes les Offrandes lui appartiendront : plusieurs Papes ont confirmé cette sécularisation. Jule II. l'avoit déjà accordé en 1510. par une Bulle qui unit audit Chapitre deux Archidiaconats, huit Prieurés, avec l'Aumônerie, Infirmerie & Trésorerie. Léon X. par sa Bulle de 1514. y joignit encore deux Dignités, trois Offices & huit Prieu-

rés, entr'autres celui de St. Rome & de Deyme son Annexe ; toutes ces Bulles furent autorisées par Arrêt du Conseil, donné à Lyon le 17. Mars 1515.

Dignités. Messieurs.

De Betou, Prévôt.	De Lavour, Archidiacre.
Jean de Cairol, Chancelier.	De Cambon, Archidiacre & Conseiller au Parlement.
François de Cassand, Grand - Archidiacre.	François-Aimable de Castellan, Grand - Chantre.
Hubert, Archidiacre.	
De Latour, Archidiacre.	

Chanoines. Messieurs.

De Betou, Prévôt.	Joseph de Catellan.
Simon Tricard, Doyen.	Guillaume - Balthasar de Boyer-Saint-Germier.
François - Balthasar de Saint-Laurens.	Ignace Moreau.
François de Cassand.	Pierre d'Azezat.
Armand - Léon de Bertrand.	Laurens Betou.
François - Aimable de Catellan, Gr. Chantre.	Jean de Cairol, Chancelier.
Pierre de Charron.	Jean-Joseph Paul.
Jean-Paul de Carriere.	Jean-François de Polastron Lahiliere.
Jean-Louis Druilhe.	Etienne-François de Lafont.
Jean-Guid. de Picdepere.	Philippe d'Albouy.
Antoine de Valette.	Pierre de Lagorree.
Bertrand Dezes, Professeur Royal en l'Université.	Alexandre - François de Latour, Théologal.
	Jean Druilhe.

Quarante Prébendés, vingt-quatre Prêtres de Chœur, une Chapelle de Musique.

Chambre Souveraine du Clergé. Messieurs.

L'Abbé de Palarin , Conseiller au Parlement , *Rue du Coq-d'Inde.*

L'Abbé Castain , Conseiller au Parlement , *au Cloître St. Etienne.*

L'Abbé Davifart , Conseiller au Parlement , *Rue Nazareth.*

L'Abbé de Catellan , Chantre , *au Cloître St. Etienne.*

L'Abbé de Lordat , Chanoine de St. Sernin , *au Cloître St. Sernin.*

L'Abbé d'Azezat , Chanoine de S. Etienne , *près le Rempart , Quartier des Pénitens-Noirs.*

L'Abbé Dumay , Chanoine de St. Sernin , *au Cloître St. Sernin.*

Officialité de Toulouse.

C'est en la Jurisdiction de l'Officialité Métropolitaine , dont M. l'Archevêque de Toulouse nomme les Officiers , que l'on porte les causes & procès , concernant les appellations interjetées des Sentences rendues par les Officiaux des Evêchés de Pamiers , Montauban , Mirepoix , Lavaur , Rieux , Lombez & St. Papoul , Suffragans de l'Archevêque de Toulouse.

Officialité Métropolitaine & Ordinaire. Messieurs

L'Abbé de Cassand , Archidiacre , Chanoine de l'Eglise de Toulouse , & Official Métropolitain , *Rue Merlane.*

L'Abbé de Cairol , Archidiacre , Chanoine , Vicaire-Général , & Official Diocésain , *à la Croix Baragnon.*

L'Abbé Goutelongue , Promoteur du Diocèse , *Rue des Balances.*

L'Abbé Costos , Vicegerent de l'Officialité.

Déjean , Receveur des Décimes.

EGLISE DE SAINT SATURNIN,
ou de Saint Sernin.

E LLE fut commencée de bâtir par St. Silve Evêque de Toulouse , & achevée par St. Exupere , qui y fit transporter les Reliques de St. Sernin, lesquelles reposoient auparavant dans la Chapelle de St. Sernin-du-Taur ; Cette Eglise fut détruite vers la fin du dixieme siecle , & rebâtie ensuite dans la forme où elle subsiste à présent , par les libéralités de St. Raymond , Chanoine de ladite Eglise. Le Pape Urbain II. la consacra solennellement , accompagné de seize Prélats , & du Comte Raymond de St. Gilles. Cette Eglise fameuse par le nombre des Corps-Saints qu'elle a l'honneur de posséder , a été régie par des Prévôts jusqu'en 1018. Guillaume Raymond en fut institué premier Abbé.

En 1083. Izarn , Evêque de Toulouse , tenta de donner le Monastere de Saint Sernin à l'Abbé de Clugny , pour y tenir des Religieux qui gardassent à perpétuité les regles monastiques , se réservant néanmoins la quatrieme partie des offrandes , la clef du Sepulchre de St. Sernin , la cinquieme partie des acquisitions , pour l'œuvre de l'Eglise , le repas que les Chanoines devoient lui donner à la Fête de St. Sernin , & plusieurs autres réservations. Guillaume , Comte de Toulouse , ayant voulu exécuter cette donation , en fut vivement repris par le Pape Grégoire VII. qui fit chasser les Religieux , & rétablit les Chanoines ; ils embrasserent alors la regle de St. Augustin.

En 1523. le Parlement de Toulouse toujours zélé pour le bon ordre & la réforme, étant instruit que le Chapitre de St. Sernin en avoit grand besoin, enjoignit par un Arrêt rendu, les Chambres assemblées, le quinze Janvier, à l'Archevêque, ou à son Grand-Vicaire, de procéder à la réforme du Monastere St. Sernin, tant au Chef qu'aux Membres, assisté de deux Abbés, de St. Ambroise de Bourges, & de Gaillac, avec deux Conseillers Clercs de la Cour; on ne sçait point s'ils furent réformés, mais ils se séculariserent deux ans après, en 1525.

Abbés de l'Eglise de St. Sernin.

Raymond Guillaume.	Jean d'Armagnac, Administrateur-perpétuel
Huges I.	de l'Evêché de Castres.
Pons de Monpezat.	
Guillaume de Cantefio.	Jean de Goffredy, appelé
Jourdain.	par quelques - uns
Pierre I.	Yoffre, ou Géofroy,
Bernard de Gentiad.	Cardinal, & Prêtre du
Arnaud de Villemur.	Titre de St. Martin.
Sanctius de Aixada, ou	Evêque d'Arras, en
de Naxano.	suite d'Albi.
Raymond Aton.	Gilles de Laval.
Pierre le Tiffier.	Laurens Lalleman, Evê-
Amelin de Lautrec.	que & Prince de Gre-
Huges Roger.	noble.
Jean de Nogaret.	Laurens Lalleman, Evê-
Bernard de Vasinhaco.	que & Prince de Gre-
Ranulphe de Vasinhaco.	noble, neveu du pré-
Pierre Vital Blasin.	cédent.
Aymery Noël.	Jean-Baptiste de Simia-
Bernard d'Aurival.	ne.
Foulques de Roveria.	Jean - Baptiste de Caze-
Jean de Jehnac, ou de	neuve ou de Simiane,
Juniac.	frere du précédent.

François de Joyeuse, Do-	Jean Ruzé d'Effiat.
yen du Sacré College,	François Sanguin de Li-
Archevêque de Nar-	vry, Abbé de Fonte-
bonne, puis de Tou-	noy.
louse, enfin de Rouen.	Henri de Roffet de Ceil-
Louis de Nogaret de la	les de Rocozel, Abbé
Valette, Cardinal, Ar-	de Soreze.
chevêque de Toulouse.	

M. François-Henri le Clerc de Fleurigni ; Ancien Trésorier de l'Eglise de Bourges, fut nommé à cette Abbaye en 1748.

Chanoines. Messieurs.

Dejean.	d'Azemar.
Guillaume Dejean.	De Lamée.
De Lordat.	De Resleguier.
De Charron.	De Charron.
Dumay.	De Maduron.
Darguel.	De Lordat, Chantre;
De Laporte.	De Mongazin.
De Lacaze. Vic. Gen.	Daspe.
De Bosquet.	De Loubers.
De Larroque-Séré.	De Raymond.
De Gerard.	Dupuy de Labastide;
De Beauxis.	Lebon.

Dix Prébandés, dix Prêtres habitués, une Chapelle de Musique.

Chanoines Honoraires. Messieurs.

De Caulet, Evêque & Prince de Grenoble.
 D'Azemar.
 De Lavaur, Archidiacre de l'Eglise de Toulouse.
 De Foucault, Abbé d'Euaines.
 De Lafont, Chanoine de l'Eglise de Toulouse.
 De Bertier, Archidiacre de l'Eglise d'Auch.
 De la Prunarede, Chanoine & Archidiacre de l'Eglise de Chartres.

Il y avoit autrefois un autre Chapitre dans l'Eglise de la Daurade, mais comme la Discipline Ecclésiastique s'y étoit presque entièrement perdue, le même Izarn, profita de cette occasion pour donner cette Eglise à Hugues, Abbé de Clugny, vers l'an 1607. depuis ce tems-là les Bénédictins en ont conservé les revenus & le rang de Chapitre.

On pourroit encore ici parler des deux Chapitres qui sont dans le Diocèse, à St. Felix de Caraman, & à Lisle-en-Jourdain, mais on n'en a reçu aucun mémoire.

Abbayes d'Hommes.

B. *Mas-Garnier*, M. Belfunce, 1745.

C. *Grandsetvo*, M. de Lanty, 1719.

C. *Eaunes*, M. de Foucault, 1717.

P. *La Capelle*, M. Galois de Latour, 1741.

Abbaye de Filles.

C. *Salenques*, ci-devant du Diocèse de Rieux, Madame de Montillet, 1742.

Prieuré.

G. R. *Pinel*, uni à la Maison du Noviciat des Jésuites de Toulouse, 1709.

P A R O I S S E S.

On compte dans ce Diocèse deux cens cinquante Paroisses.

Celles de la Ville, sont

St. Etienne. Curé, M. Barbenegré.

St. Sernin. Curé, M. Larrieu.

Notre-Dame du Taur. Curé, M. Jean-Emile Gillet.

Notre-Dame de la Daurade. Curé, M. Bigos.

St. Pierre de Cuifines. Curé, M. Fortic.

Notre-Dame de la Dalbade. Curé, M. Jean-Marie du Peret, Prêtre de l'Oratoire

Celles

Celles des Fauxbourgs.

St. Nicolas. Curé, M. Huvad de Lamazoire.

St. Michel, Annexe de St. Etienne; Vicaires, Mrs. Duziech & Cazaulong.

Le tems n'a pas permis de rediger les sçavans mémoires qu'on avoit envoyés pour fixer l'origine & l'ancienneté de ces Eglises.

Dans les Paroisses où il n'y a point de Chapitre, on a établi des Conforces, ou Prébendes, pour desservir les Fondations & les Obits attachés à ces Eglises; ces Places furent originairement établies pour les enfans de la Paroisse.

S E M I N A I R E S.

Séminaire de la Congrégation des Prêtres de Ste. Marie, dit de Caraman.

Ce Seminaire est connu sous le nom de Caraman, parce qu'il est bâti dans le Fauxbourg St. Etienne, sur un fonds qui avoit autrefois appartenu à M. le Comte de Caraman.

Cette Congrégation fut fondée en 1633. par M. Raymond Bonal, Prêtre, Docteur en Théologie, pour former, suivant le Concile de Trente, & le Concile Provincial de Toulouse, des jeunes Clercs aux vertus & aux fonctions ecclésiastiques; elle n'a point de Supérieur Général, mais chaque Prélat dans le Diocèse duquel il y a quelque institut, en est le seul Supérieur. En 1651. M. de Montchal, Archevêque de Toulouse, approuva cette Congrégation, & l'établit en cette Ville pour son Seminaire; cet établissement fut confirmé par Lettres-Patentes registrées au Parlement; il y a six places fondées pour de pauvres Ecclésiastiques: M. Boyer, Supérieur immédiat.

C'est aujourd'hui le Séminaire du Diocèse ; cet Edifice fera un des plus beaux Orneimens de la Ville lorsqu'il sera achevé : Comme ces Peres n'ont fourni aucun mémoire , on ignore précisément la date de leur fondation : on y donne vers le mois de Septembre de chaque année, une Retraite de 8. jours à tous les Curés & Vicaires du Diocèse. Supérieur, le Pere Mengau.

Séminaire des Irlandois.

Le Séminaire des Irlandois dans la Paroisse de St. Pierre a été fondé par la Reine Anne d'Autriche l'an 1660. La fondation est pour douze Prêtres de cette Nation. Le Roi leur fait une pension de 1200. liv. sur les Gabelles de Languedoc. Les Archevêques de Toulouse ont jugé , sur les représentations des Supérieurs, qu'il valoit mieux recevoir de jeunes Ecclésiastiques dans cette Maison, que des Prêtres ; c'est pourquoi Sa Majesté a changé la pension en leur faveur.

M. l'Archevêque est le premier Supérieur dudit Séminaire , & M. Ohea , en est le Supérieur immédiat. Ce Séminaire n'a d'autre bien que les 1200. liv. que le Roi lui donne. Les Sujets qui s'y forment, sont destinés pour la Mission de leurs Pays : on souhaiteroit que leur nombre fût plus grand.

Séminaire de la Mission, ou de St. Lazare.

Il a été ainsi nommé, parce qu'il est gouverné par Mrs. les Prêtres séculiers de la Congrégation de la Mission, institués par St. Vincent de Paul, qui faisoit sa principale demeure dans la Maison de St. Lazare à Paris. Ce Séminaire a été établi à Toulouse par M. de Colbert, Archevêque, qui ayant connu par lui-même les biens que faisoient lesdits Prêtres dans son premier Diocèse de Mon-

tauban, jugea à propos d'en appeller aussi à Toulouse, pour les y employer aux mêmes fonctions, qui consistent à fournir de bons Ecclésiastiques dans leurs Maisons, & à travailler au salut des pauvres gens de la Campagne.

Ce fut en Septembre 1707. qu'ils arriverent à Toulouse, ayant quelques mois auparavant obtenu le consentement de la Ville, & fait enrégistrer les Lettres-Patentes de leur établissement. Ce Séminaire est situé hors la Porte Marabiau. Supérieur, M. Vayssiere.

Séminaire de St. Charles, ou de St. Sulpice.

Ce Séminaire est gouverné par Mrs. de la Congrégation de St. Sulpice; sa fondation est récente; il y a toujours dans cette Maison, près de deux cens Séminaristes rassemblés de plusieurs Dioceses voisins. Supérieur, M. Aronio Monti,

Séminaire de l'Oratoire, ou de la Dalbade.

La Paroisse de la Dalbade est desservie par Mrs. les Prêtres de la Congrégation de l'Oratoire, la Cure de cette Paroisse ayant été réunie à perpétuité en 1624. à cette Congrégation, par l'autorité du Roi & du St. Siege. Ces Prêtres ont dans leur Maison le Séminaire, où ils forment les jeunes Clercs à toutes les fonctions de leur état, soit par les Instructions qu'ils leur donnent, soit par l'obligation qu'ils leur imposent d'assister à tous les exercices de la Paroisse, & de s'y employer fréquemment.

COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

d'Hommes qui sont dans la Ville & Fauxbourgs.

Une de Grands Augustins, qui étoient auparavant hors la Ville; le Chapitre St. Etienne leur céda le local où ils sont, à certaines conditions, & sous une redevance annuelle, de deux florins d'or, en 1310.

Une de Petits Augustins Déchauffés , reçus en 1650.

Une de Bénédictins , l'an 1067.

Une de Bernardins , fondés particulièrement pour ceux de l'Abbaye de Grandselve , par Pons de Cabdenier , en 1228.

Une de Carmes , passés du Fauxbourg dans la Ville , en 1264.

Une de Carmes-Déchauffés , en 1622.

Une de Capucins , entés sur les Collèges de Verdale & de Monlezun , en 1581.

Une de Cordeliers de la Grande Observance , en 1222.

Une de Cordeliers de St. Antoine , en 1580.

Une de Chartreux , venus de la Chartreuse de Saix , près de Castres , 1569.

Une de Chanoines Réguliers de St. Antoine.

Une de Doctrinaires de S. Rome , par M. le Cardinal de Joyeuse , en 1604.

Une de Feuillans , par M. Dupin , Conseiller au Parlement , on 1590.

Deux de Jacobins , par l'Evêque Foulques , en 1215. Leur première Maison , fut celle de St. Rome , puis à l'Inquisition.

Six de Jesuites , Collège , Maison-Professe , Pensionnant , Maison de Retraite , Séminaire & Noviciat , retenus en 1566.

Une de Minimés , par M. Lalleman , Evêque de Grenoble , Abbé de St. Sernin , en 1503.

Une de Notre-Dame de la Merci , en 1359.

Une de Recollets , ou de la Petite Observance , en 1601.

Une de St. Orens , ou de Ste. Croix , venus du Fauxbourg dans la Ville , en 1356.

Une du Tiers-Ordre de St. François , en 1287. ils se logerent dans la Maison des Religieux nommés

Beguins, & ont été réformés en 1608.

Une de Trinitaires, ou Mathurins, passés du Fauxbourg dans la Ville, en 1362.

Communautés de Filles.

Une de Carmelites; elles vinrent de Bordeaux en 1616. M. de Resleguier leur donna cinq de ses Filles, & en fut le Fondateur.

Une de Feuillantines, en 1599.

Une de la Magdelaine, en 1516.

Une de Maltraises, par le Grand-Maitre de Paulo, en 1623.

Une de Notre-Dame, en 1630.

Une de Notre-Dame du Refuge, où l'on reçoit des Filles pénitentes.

Une de S. Pantaléon, par le Cardinal de Commines, en 1350.

Une de Ste. Cathérine, ou de St. Dominique, par la Famille de Costa, en 1603.

Une de Ste. Claire, transférée du Fauxbourg dans la Ville, sous Gregoire II. vers l'an 1380.

Une de Ste. Claire de la Porte, en 1464.

Une de St. Sernin, premierement établie par Vital Dufour de Toulouse, Evêque de Bazas & Cardinal, vers l'an 1300. puis érigées en Chanoinesses par Raymond Aton, Abbé de St. Sernin, vers l'an 1330.

Une de la Visitation Sainte-Marie, en 1647.

Une de Sainte Ursule, par le Cardinal de Joyeuse, en 1610.

Une de Tiercelettes, ou de Sainte Elisabeth, par Madame de Rouillon, en 1610.

Une Maison de Filles orphéline.

Il y a outre cela une Maison de Filles pénitentes; le Bon-Pasteur.

Il y a encore quelques Communautés Religieuses qui sont dans le Diocèse, dont on n'a eu aucun mémoire.

Quatre Confréries de Pénitens ; Blancs , Noirs ,
Bleus & Gris.

HOPITAUX.

Hôtel - Dieu Saint Jacques.

Cet Hôpital doit son établissement au zèle & à la charité des Habitans de cette Ville ; il n'a point de titre fixe de sa fondation. En 1257. Bertrand de S. Giniés, Prieur du Couvent des Bénédictins de N. D. de la Daurade, donna aux Bailes & Confreres de Saint Jacques, en la présence, & avec l'approbation des Capitouls, tout le mur qui étoit dans la Barbecane du Pont-Neuf, le long du rivage de la Garonne, avec quinze brasses de terrain, vers la partie inférieure, pour y construire des maisons. Cette donation ayant été attaquée par Gaillard de Montrave, successeur dudit Saint Giniés, fut convertie en Bail emphytéotique, le 7. Mai 1267.

C'est sur ce terrain, & avec les maisons inféodées, que commença de s'élever l'Hôpital St. Jacques, où l'on reçut les Pauvres malades de tout Pays & de toute Nation.

Philippé le Bel, & tous ses Successeurs, se sont déclarés les Protecteurs de cet Hôpital, en ont autorisé l'établissement par leurs Lettres - Patentés souvent réitérées, & ont voulu que les dettes de cette Maison fussent levées comme les propres deniers du Roi.

Henri III. ajouta qu'à l'égard des legs pieux, qui lui seroient faits, il n'y auroit lieu d'aucune évocation, que préalablement le montant desdits legs n'eût été acquitté. Le même Roi, par autres Lettres du 11. Janvier 1589. attribua au Parlement de Toulouse, toutes les causes & contestations, concernant l'Hôtel-Dieu, à l'exclusion de toutes autres Jurisdictions.

Le Roi Louis XIV. par son Ordonnance donnée à Toulouse le 27. Novembre 1659. prit sous la protection & saine-garde, les biens & personnes occupées au service de l'Hôtel-Dieu, avec exemption de logement de Gens de Guerre, &c. Il unit encore à cette Maison, par Arrêt du Conseil du 19. Juillet 1690. les Maladreries, & les Léproseries de Toulouse, démembrées de l'Ordre de St. Lazare, & du Mont-Carmel.

Le Roi Louis XV. par ses Lettres - Patentes du mois de Juin 1749. en forme des Statuts, a confirmé l'établissement de l'Hôtel-Dieu, renouvelé, & augmenté tous ses Privilèges.

On peut dire que cet Hôpital est un des plus considérables du Royaume; on y a joint 13. différens Hôpitaux qui étoient dans la Ville, & on y a établi depuis peu deux salles d'Incurables, une pour les Hommes & une pour les Femmes: il est administré, & servi avec un zèle, & des soins qui mériteroient les plus grands éloges, si la charité pouvoit les souffrir. C'est dommage que ses revenus ne répondent pas à la multitude de ses dépenses. La générosité des fidèles semble ralentie depuis quelque-tems, & cette Maison auroit bien besoin aujourd'hui d'un second Albin de Serès; comme le prodige que fit ce grand Personnage en faveur de l'Hôpital, n'est peut-être pas assez connu, on va le rappeler ici.

Mr. de Serès, Chanoine & Théologal de St. Etienne, avoit une piété si tendre à l'égard des Pauvres malades, qu'il alloit les soulager & les instruire deux ou trois fois la semaine; le Peuple accouroit en foule aux Exhortations qu'il leur faisoit, & son éloquence fit un jour tant d'impression sur ses Auditeurs, que, transportés d'un saint mouvement, ils se firent chacun d'un Pauvre malade,

& l'emportèrent chez eux , pour le soigner , de sorte qu'il n'y en eut pas assez pour satisfaire la charité de tous les Assistans , quoique toutes les Salles fussent remplies.

Cet Hôpital est desservi pour le spirituel par cinq Chapelains.

Chefs de Direction.

M. l'Archevêque.

M. le Premier - Président.

Mrs. les Doyens & Sous - Doyens des Conseillers au Parlement.

Mrs. les deux plus anciens Conseillers - Clercs du Parlement.

Mrs. les Avocats-Généraux.

M. le Procureur-Général.

M. le Juge-Mage.

Mrs. les Capitouls.

M. Lafue , Avocat au Parlement , Receveur des Consignations , Thrésorier.

Intendans Semainiers Ecclesiastiques. Messieurs.

L'Abbé de Catellan , Chanoine , & Grand-Chantre de l'Eglise de Toulouse.

L'Abbé Druilhe , Chanoine de l'Eglise de Toulouse.

L'Abbé de Valette , Chanoine de l'Eglise de Toulouse.

L'Abbé de Lafont , Chanoine de l'Eglise de Toulouse.

L'Abbé de Boyer Saint - Germier , Chanoine de l'Eglise de Toulouse.

L'Abbé de Lordat , Chanoine de St. Sernin.

L'Abbé Reynal , Prieur d'Azac & Villeraze.

Intendans Semainiers Avocats. Messieurs

Cortade - Betou , Ancien Procureur du Roi en la Sénéchaussée.

Archevêché de Toulouse. 41

Latour, Avocat au Parlement, Ancien Capitoul.
Calages, Avocat au Parlement.
Ville, Avocat au Parlement.
Pérés, Avocat au Parlement.
D'Heliot, Avocat au Parlement, Ancien Capitoul.
Maïen, Avocat au Parlement.
Fabri, Avocat au Parlement, Ancien Capitoul.

*Intendans Semainiers Négocians, ou Anciens
Négocians. Messieurs.*

Saint-Martin, Ancien Capitoul.
Fraiche, Ancien Capitoul.
Cavailher, Ancien Capitoul.
Roucous-Castanet, Ancien Capitoul.
Malefette, Ancien Capitoul.
Trubelle, Négociant, Ancien Prieur de la Bourse.
Baurans, Ancien Négociant, & Ancien Prieur de
la Bourse.
Niel, Ancien Négociant.

Les Anciens Trésoriers sont Directeurs Honorai-
res, & M. le Baron de Lanta a droit d'entrer aux
Assemblée, comme Fondateur des Châpellenies.

Le Conseil est composé de quatre Avocats,
Messieurs.

Quinquiry, Furgolle, Daurié, Laviguerie.

Deux Médécins. Un Intendant de Pharmacie.
Un Intendant de Chirurgie. Un Chirurgien-Major.
Un Secrétaire, & un Solliciteur, qui est en même-
tems Caissier.

Les Sœurs-Grises, ou Filles de la Charité de St:
Vincent de Paul, sont employées au nombre de
vingt-quatre, pour le service intérieur de la Maison:

Quatre Assemblées générales fixes, le premier
jour de l'an, le jour des Cendres, le premier Di-
manche de Mai, & le seize d'Août.

X mort
avant 1754
(voyez après
p. 153).

Les Assemblées particulières se tiennent les Lundis de quinze en quinze jours.

HOPITAL DE LA GRAVE.

L'Hôpital Général St. Joseph de la Grave fut établi en 1647. par les soins de MM. les Capitouls ; la Reine Anne d'Autriche approuva cet établissement, par des Lettres-Patentes du 26. Novembre de la même année.

Louis XIV. l'autorisa par des Lettres-Patentes du Mois d'Octobre 1658. lui accorda plusieurs privilèges en 1678. & par la Déclaration du 6. Avril 1681. s'en déclara le Protecteur, voulant qu'il fût indépendant du Grand Aumônier, & exempt de la Supériorité, Visite & Jurisdiction des Officiers de la générale réformation.

Cette Déclaration fixe à vingt-quatre le nombre des Directeurs, sans y comprendre les Chefs de Direction; ils sont perpétuels, & prennent leur séance selon l'ordre de leur réception, sans aucune distinction de dignités, ou qualités.

Les Assemblées ordinaires, se tiennent le Mardi de chaque semaine ; il y a quatre Assemblées générales, aux quatre jours de Dimanche suivant immédiatement les Quatre-Tems.

Tous les Pauvres de la Ville de Toulouse, & ceux du Diocèse, en la partie du Languedoc, y sont reçus ; sçavoir, les Filles jusqu'à l'âge de 12. ans, les Garçons, jusqu'à l'âge de 14. tous ceux qui ont atteint 60. ans, & sans distinction d'âge, ceux qui sont infirmes de corps & d'esprit ; on exige pour la réception, l'Extrait Baptistère, & un Certificat de pauvreté. Le nombre des Pauvres est très-considérable.

Il y a encore dans cette Maison un Quartier de

force pour les filles de mauvaise vie de la Ville, à l'instar de la Salpêtrière de Paris. On y a établi encore une Filerie de Coton, une Manufacture de couvertes de laine, & on y fait de fort belle broderie en manchettes, coëffes & mouchoirs.

Le Spirituel est dirigé par des Chapelains particuliers.

Chefs de Direction.

M. l'Archevêque de Toulouse.

M. le Premier Président.

M. le Doyen des Conseillers du Parlement.

M. le plus Ancien des Conseillers Clercs.

Mrs. les Avocats-Généraux du Parlement.

M. le Procureur-Général.

Deux Capitouls.

M. le Président Daspe.

Directeurs perpétuels. Messieurs.

Comynyan, Avocat & Ancien Capitoul.

Carbonel, Premier Président au Bureau des Finances.

Bertrand, Secrétaire à la Grande Chancellerie.

Pertenais, Ancien Capitoul.

Poillon, Avocat, Ancien Capitoul.

L'Abbé de Chalvet Rochemontels.

Bournet, Avocat, Ancien Capitoul.

L'Abbé de Turle.

L'Abbé Dargueil, Vicaire-Général.

De Rabaudy, Viguier.

Durand, Ancien Capitoul.

Laporte, Avocat, Ancien Capitoul,

De Roux, Marquis de Sainte Colombe, Conseiller d'Honneur au Parlement.

Lafage, Syndic Général de la Province.

Duferre, ancien Prieur de la Bourse.

L'Abbé Tricart, Chanoine de St. Etienne.

Bessiere, Trésorier de France.

L'Abbé Costos, Vice-gerent de l'Officialité, Trésorier dudit Hôpital.

Dumas, Avocat.

Clemans, Ancien Capitoul.

Tissier, Avocat.

Cour Jurier, Avocat.

Picot Lapeirouse, Ancien Capitoul.

Saint-Laurens, Chanoine de St. Etienne.

Il y a encore deux Députés des Chapitres de St. Etienne & de St. Sernin, M. le Juge-Mage, & les huit Capitouls, qui ont droit d'assister aux quatre Assemblées générales.

Un Médecin, un Chirurgien, un Secretaire, & deux Commis.

Cette Maison est servie par des Dames ou Sœurs qui se donnent au service des Pauvres.

Outre ces deux Hôpitaux, il y a une Maison des Hospitalieres, où l'on ne reçoit qu'un certain nombre de femmes malades. Ces Dames avoient été appellées pour servir l'Hôpital St. Jacques, l'an 1657. elles se retirerent à l'endroit où elles sont, & furent fondées par Madame de Maulevrier, en 1655.

On a encore établi dans presque toutes les paroisses de la Ville des Sœurs Grises, ou des Personnes charitables, pour faire le bouillon, & pour assister les Pauvres malades de chaque Paroisse.

Quoique parmi les Suffragans de Toulouse, de Narbonne & d'Albi, il y en ait qui ne soient pas de la Province de Languedoc, on ne laissera pas d'en parler, comme étant du Ressort du Parlement de Toulouse.

EVECHE' DE PAMIERS.

Cet Evêché fut érigé par Boniface VIII. l'an 1299. dans l'ancienne Abbaye de Frédelas, près de Pamiers. Hugues Mascaron, Evêque de Toulouse,

fut à Rome pour s'opposer à cette érection , mais il y mourut ; & le Pape nomma pour premier Evêque Bernard de Saiffêt , Abbé de Pamiers , pour lequel il avoit une affection singuliere. Ses Principaux Successeurs sont , Jacques Fornier , Pape sous le nom de Benoit XII. Arnaud Cardonat , Aumônier d'Albert , Cardinal. Bernard de Lordat. Jean de Brienne. Joseph Desparbes de Luffan , &c.

M. Henri-Gaston de Levy de Leran, sacré le 11. Février 1742. Il est Président-né des Etats de Foix.

Chapitre, Officialité, Chambre Ecclésiastique.

Abbaye d'Hommes.

A Foix , *St. Volusien*. L'Abbé est Seigneur de la Ville de Foix en paréage avec le Roi , & a la première place , après l'Evêque , aux Etats du Pays. M. de Bréteuil , 1743.

Cent Paroisses. Communautés Religieuses. Hôpital.

E V E C H E' D E M O N T A U B A N .

L'Abbaye de Montauban fut érigée en Evêché par le Pape Jean XXII. en 1317.

Bertrand Dupin , Abbé de Saint Théodart de Montauban , fut le premier Evêque.

Guillaume Cardailhac de Bioule , en 1319.

Jacques , en 1357.

Bernard , en

Bertrand de Cardailhac , en 1360.

Arnaud de Peraredes , Patriarche d'Alexandrie , Administrateur de l'Eglise de Montauban , en 1368.

Pierre de Daleyrant-Chalais , en 1368.

Bertrand Robert , en 1380.

Raymond de Bar , en 1405.

Geraud Freyditi , en 1425.

Pierre de Cotines , en 1426.

Bernard de Larroche de Fontenelles , en 1429.

Eymeric de Roquemaurel , en 1445.

Bernard de Rosiers , en 1450.

Guillaume d'Estampes , en 1451.

Jean Labatut de Montrosiés , en 1455.

Jean de Montalembert , en 1460.

Jean de Viguerie , en 1484.

George d'Amboise , en 1487.

Jean-d'Auriolc-Roussillon , en 1492.

Antoine d'Auriole , en 1516.

Jean Després de Montpefat , en 1519.

Jean de Cettes , en 1539.

Jacques Després de Montpefat , en 1557.

Henry Després , en 1590. mais il n'eut jamais de Bulles.

Anne de Marviel , en 1600.

Pierre de Berthier , en 1653. il étoit Evêque d'Uti- que , & Coadjuteur de Montauban depuis 1636.

Jean-Baptiste-Michel de Colbert , en 1673.

Henry de Nesmond , en 1720.

François d'Hausonville de Ventcourt , en 1703.

M. Michel de Verthamon, de Chavagnac, sacré le 8. Janvier 1730.

Chapitre.

Le Chapitre est composé de deux Chapitres originaires distincts & séparés , & dont les manfes sont encore séparées pour le temporel : la manse St. Martin, en Chapitre Cathédral ; la manse St. Etienne, en Chapitre Collégial. Le premier étoit la Com-

munauté des Religieux du Monastere de St. Martin, ou St. Théodart de Montauban ; elle fut érigée en Chapitre Cathédral en 1717. par le Pape Jean XXII. lorsque l'Abbaye fut érigée en Evêché.

Le même Pape , en 1319. érigea en Chapitre Collégial le College des Apias de Montauban, sous l'invocation de St. Etienne.

Les deux Chapitres réunis par M. de Berthier ; Evêque de Montauban , ne font plus qu'un seul & même corps pour le spirituel.

Il y a un Prévôt, un Doyen , un premier Archidiacre , un Chanoine-Sacristain.

Dignités.

Un second Archidiacre , un Chantre , un Prévôt , Personnats , & dix-sept Chanoines. Officiant , Chambre Ecclésiastique.

Abbaye d'Hommes.

C. Belle-Perche. M. de Fumel , 1746.

Quatre-vingts dix-huit Paroisses. Le Séminaire est dirigé par Mrs. les Lazaristes , fondé en

Communautés Religieuses.

Jesuites , Capucins , Carmes &c. Hôpital.

E V E C H E D E M I R E P O I X.

Cet Evêché fut érigé dans le Prieuré de St. Maurice , Ordre de St. Benoit , par le Pape Jean XXII. l'an 1317.

M. Jean-Baptiste de Champflour, ci-devant Vicaire-Général de Clermont , sacré le 28. Février 1738. fut nommé à cet Evêché par la démission de

M. Jean-François de Boyer, ci-devant Religieux
Théatin, Abbé de Corbie en 1743. sacré le 7.
Janvier 1731. nommé Précepteur de Monseigneur
le Dauphin au mois de Décembre 1735. & Pre-
mier Aumônier de Madame la Dauphine en 1745.
Chapitre, Officialité, Chambre Ecclésiastique.

Abbaye d'Hommes.

C. *Bolbonne*, M. d'Ormesson.

Soixante Paroisses. Séminaire. Communautés
Religieuses. Hôpital.

E V E C H E' D E L A V A U R.

Cet Evêché fut érigé par Jean XXII. l'an 1317.
dans le Prieuré de Saint Alain, de l'Ordre de Saint
Benoît.

Les Evêques les plus célèbres sont
Robert de Foix.

Pierre de Allac, depuis Cardinal.

Guillaume, Député au Concile de Constance.

Hector de Bourbon de Malauze.

Pierre de Buxi, Prévôt de Saint Etienne.

Pierre d'Anès, Professeur en Langue Grecque, Am-
bassadeur au Concile de Trente, & Précepteur
de deux Rois de France.

Pierre Dufaur de Toulouse, &c.

M. Jean-Baptiste-Joseph de Fontanges, sa-
cré en 1748.

Chapitre, Officialité, Chambre Ecclésiastique.

Abbaye d'Hommes.

B. *Sorese*, M. Dagay de Mion, 1740.

Quatre-vingts-six Paroisses, Séminaire, Com-
munautés Religieuses, Hôpital.

E V E C H E'

E V E C H E' D E R I E U X.

L'Evêché de Rieux fut érigé par le Pape Jean XXII. en l'année 1317. lorsqu'il érigea Toulouse en Métropole ; dont l'Evêché de Rieux fut un démembrement ; & le Chapitre Cathédral , qui fut fondé par le même Pape , fut placé dans l'Eglise Paroissiale de Notre-Dame , qui fut élevée à la Dignité de Cathédrale.

Les Evêques de Rieux dont on a connoissance ; suivant un Catalogue dressé par feu M. François de Berthier , Evêque de Rieux , sont ,

Pilefort de Rabastens , Cardinal.	Bernard de Lustrac. Pierre Fabri.
Bertrand de Pilefort.	Hugues de Hispania.
Jean de Texenderia.	Pierre-Louis de Voltana.
Antoine Lobensis.	Gaspard de Montpezat.
Durand des Chapelles.	Jean Depins , <i>natif de</i>
Jean , dont on ignore le surnom.	<i>Toulouse , Homme il-</i> <i>lustre.</i>
Pierre de St. Martial.	François Dubourg.
Jean de Lantar.	Jean Dubourg.
Jerôme de Foix.	Jean de Berthier.
Vital de Léon.	Jean-Louis de Berthier.
Pierre , dont on ignore le surnom.	Antoine-François de Ber- thier.
Gaucelin du Bousquet.	Pierre de Charrité de
Hugues de Rossignac.	Ruthie.
Gaufred de Bazilhac.	Alexandre de Johanne de
Pierre d'Abzac.	Saumery.

M. Jean - Marie de Catellan , ci - devant
Conseiller au Parlement de Toulouse , sacré en
1748.

Chapitre.

Il a été fondé par le Pape Jean XXII. en 1318.

Ce Chapitre est composé de quarante-six Bénéficiers, dont douze Chanoines, parmi lesquels, quatre Dignitaires; & trente-quatre Bénéficiers, qu'on appelle Prédendés; ſçavoir, quatre Hebdomadiers; vingt Prébendés, appellés de dix-huit; quatre, dits de quinze, & ſix Prébendés Clercs, appellés de douze.

Chanoines, Messieurs.

Jean-Louis Palenc, Prévôt.	Dominique Pailhés.
Jacques Descum, Archidiaque.	Jean Prévôt.
Jean-Baptiste Pailhés, Chanoine-Sacristain, & Théologal.	Jean-Baptiste Mariné.
Noel-Vincens Mariné, Précenteur.	Jean-Antoine Guigues.
	Joseph de Catellan.
	Marc-Antoine Reboutier.
	Jean-François de Poupien.
	Jean-Pierre de Lafage.

Officialité, Chambre Ecclésiastique.

Abbayes d'Hommes.

B. Lezat, M.

B. Mas-d'Azil, M. de Montezan, Vicaire-Général d'Auch, 1746.

C. Feuillans, Chef d'Ordre, élective & triennale.

C. Calers, M. Berton, 1744.

Quatre-vingts-dix Paroisses.

Séminaire gouverné par les Peres de l'Oratoire.

Communautés Religieuses.

Une de Capucins, une de Cordeliers, une de Jacobins, Hôpital.

 EVECHE DE LOMBE'S.

Il fut érigé par Jean XXII. l'an 1317. dans l'Abbaye du même nom, qui appartenoit à des Chanoines Réguliers de St. Augustin.

M. Jacques de Cerysi, fut sacré le 22. Août 1751.

Chapitre, Officialité, Chambre Ecclésiastique.
Abbaye de Filles.

C. *Saint Bernard.*

Quatre - vingts Paroisses, Séminaire, Communautés Religieuses, Hôpital.

EVECHE DE St. PAPOUL.

St. Papoul étoit Disciple de St. Saturnin : on prétend qu'il fut martyrisé dans le Lieu qui porte aujourd'hui son nom ; c'étoit anciennement une Abbaye de l'Ordre de St. Benoît : le Pape Jean XXII. l'érigea en Cathédrale l'an 1317. le Chapitre Cathédral n'a été sécularisé que long-tems après cette érection.

L'Evêque est Seigneur de la Ville de St. Papoul.

Les principaux Evêques sont, Guillaume de Cardailhac, Pierre Ducros, Cardinal ; Jean de Roquetaillade, qui ayant été d'abord Enfant-de-Chœur à Lyon, passa par six Sieges différens, & mourut Archevêque de Besançon ; les Salviates, &c.

M. Daniel - Bertrand de Langle, Doyen de Nantes, Abbé de Blanche-Couronne, sacré le 5. Avril 1732.

Chapitre Cathédral, Officialité, Chambre Ecclésiastique, &c.

Eglise Collégiale.

L'Eglise Paroissiale de St. Michel de la Ville de Castelnaudarry, fut érigée en Collégiale par le Pape Jean XXII. en l'année 1318. il créa un Chapitre composé d'un Doyen & onze Chanoines, qui sont le seul Chapitre.

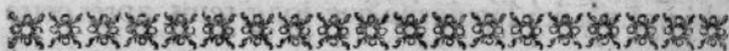
Chanoines. Messieurs.

Jean-Pierre Baylor, Doyen.	Jacques Dat.
Joseph Borrel, Sacristain & Curé de la Paroisse.	Jean Fauré.
Antoine Embri, Précenteur.	Michel-Noel Lastrapes, Théologal.
Jean - François Dejan Duprier.	François Lecomte.
	Raymond Fabri.
	Claude Marron Dejean.
	Jean-François Sanche.
	Michel Lastrapes.

Prieuré.

Prouille, Ordre de St. Dominique, Madame Jeanne d'Artaignan - Montesquiou, en 1729.

Cinquante-six Paroisses, Maisons Religieuses, Hôpital.



ARTICLE SECOND.

ARCHEVECHE DE NARBONNE.

L'Eglise de Narbonne, selon l'opinion commune, a été fondée par St. Paul; il semble qu'on ne devroit pas le confondre avec le Proconsul Sergius, converti par l'Apôtre Saint Paul, puisque le Pape Saint Fabien ne l'envoya dans les Gaules que vers

l'an 250. sous le Consulat de Decius. On prétend qu'il s'arrêta d'abord à Beziers, & que, sollicité par les Fideles de Narbonne, il quitta cette Ville pour venir former leur Eglise, & être leur premier Evêque; il y mourut quelques années après, avec la gloire du Martyre sans l'avoir souffert.

Cette Eglise a toujours été indépendante, & Métropole, dans les tems même les plus reculés. Ses Archevêques recevoient autrefois l'hommage des Vicomtes de Narbonne; ils étendoient leur Jurisdiction sur quelques Evêques d'Espagne, Gironde, Urgel, Auzonne, &c.

Aujourd'hui les Suffragans de Narbonne sont, Beziers, Agdé, Carcassonne, Nîmes, Montpellier, Lodeve, Uzez, Saint-Pons, Alet, Alais, & Perpignan.

Archevêques de Narbonne.

Premier Evêque, Saint Argebaudus, 673.

Paul, mort vers l'an Sunifredus, 688.

256. Aribertus, 760.

Saint Etienne, vers l'an Daniel, 791.

300. Nebridus, 822.

Gavius, 359. Bartholomæus, 840.

Hilarius, 426. Berarius, 846.

Rufficus, 461. Fredoldus, 872.

Hermes, 500. Sigebodus, 885.

Caprarius, 520. Theodarius, 893.

Aquillinus, 560. Arnioftus, 912.

Migerius, 597. Agius, 927.

Sergius, 610. Aimericus, 977.

Selva, 633.

Ermengaudus. Celui-là ne fait pas suite, & étoit sans doute le Coadjuteur de son prédécesseur, il vivoit l'an 1016.

54 *Archevêché de Narbonne.*

Guifred de Cerdaigne , déposé , 1077.

Petrus Berengarius de Narbonne , regardé comme simoniaque & usurpateur , fut déposé , 1080.

Dalmatius , 1096.

Bertrand de Monredon , 1116.

Richard de Milhaud , 1121.

Arnaud de Levezon , qui fit plusieurs dons à son Eglise , 1149.

Pierre de Situlvero , 1155.

Berenger de Narbonne , 1162.

Pontius d'Arface , 1182.

Bernard Gaucelin , 1191.

Berenger II. qui donna la moitié de ses dîmes pour fonder trois Hebdomades dans sa Cathédrale , 1212.

Arnaud Amaury se distingua par son zele contre les Albigeois , 1227.

Pierre Amelii fut aussi bon Capitaine que bon Prélat , 1245.

Guillaume de Bronne , 1257.

Jacques , 1259.

Guido Foulquoys , Pape sous le nom de Clement IV. 1262.

Maurin , qui mit la premiere pierre à l'Eglise de la Cathédrale , 1272.

Pierre de Monbrun : on ne peut rien ajouter à son éloge que l'on lit sur son tombeau , 1286.

Ægide Aycelin fut transferé à Rouen par Clement V. & mourut en 1318. Il avoit fondé deux Prébendes , deux Chapelles , &c.

Bernard de Fargis érigea en Collégiale l'Eglise Saint-Etienne , 1341.

Gausbert Duval , 1346.

Pierre de la Jugie , Cardinal , enrichit la plupart des Eglises de Narbonne , & en particulier la Cathédrale , qu'il fit son héritiere universelle. Il vint

Archevêché de Narbonne. 55

prêcher à Toulouse lors de la translation des Reliques de St. Thomas d'Aquin en 1369. Il fut nommé à l'Archevêché de Rouen par Gregoire II. son cousin, 1375.

Jean Roger, 1391.

François de Conzie, 1432.

François de Condolmer, 1436.

Jean de Harcour, ci-devant Evêque d'Amiens, puis de Tournay, 1452.

Louis de Harcour, transféré à Bayeux, 1460.

Antoine de Belcrespin, Protonotaire Apostolique, & Trésorier de la Sainte Chapelle, 1471.

Reginald de Bourbon résolut, de concert avec le Chapitre, de réserver la moitié des revenus d'une année des Bénéfices vacants de son Diocèse, pour bâtir l'Eglise Cathédrale, 1482.

George d'Amboise n'eut jamais des Bulles.

François de Hallé, Avocat au Parlement de Paris; Chanoine & Grand Archidiacre, 1491.

George d'Amboise, Cardinal, Légat du St. Siege, Ministre de Louis XII. & transféré à Rouen,

1494.

Pierre d'Abzac 1502.

François-Guillaume Castelnau-Clermont-Lodeve; Cardinal, Légat d'Avignon, 1507.

Guillaume Briçonnet, 1514.

Julien de Medicis, Archevêque de Florence, & Vice-Chancelier de l'Eglise Romaine, ensuite Pape sous le nom de Clement VII. 1523.

Jean de Lorraine, Cardinal, 1550.

Hypolite de Sainte-Ferrare, parent d'Henri II. Roi de France, fit démission en faveur du Cardinal de Tournon, Archevêque de Lion, qui choisit sans doute François Pizani pour Administrateur.

François de Pizani, Cardinal, 1560.

Hypolite II. de Sainte-Ferrare, 1572.

Simon Vigor, 1575.

François de Joyeuse, Cardinal, consacra son Eglise Métropolitaine en 1587. fut transféré à Toulouse & à Rouen.

Louis de Vervins fut un des plus grands Evêques qu'ait eu l'Eglise de Narbonne, 1628.

Claude de Rebé, Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, se rendit célèbre par ses abondantes libéralités envers son Eglise, & par son inviolable fidélité pour le Roi son Maître, 1659.

Pierre de Bonzi, Cardinal, Abbé de St. Sauveur de Lodeve, de St. Théosfred de Valmagne, d'Aniane, de Mortemer, &c. 1703.

François de Fouquet, qui donna des marques éclatantes, même dans son exil, de sa tendresse pour son Troupeau, mourut à Alençon en 1673.

Charles le Goux de la Berchere, ci-devant Archevêque d'Albi, jetta les fondemens de la nef de l'Eglise Métropole; c'est à lui que l'on est redevable, pour-ainsi-dire, de la sçavante Histoire du Languedoc; il demanda en 1708. au Général de la Congrégation de St. Maur, des Religieux pour y travailler, 1719.

René-François du Rivau de Beauveau, Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, illustre par sa naissance, Abbé de Saint-Victor en Caux, & de Bonneval, &c. 1738.

Jean-Louis de Berton de Crillon, Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, Abbé de Charlieu, sacré Evêque de Saint Pons le 15. Octobre 1713. nommé à l'Archevêché de Toulouse en 1727. & à celui de Narbonne 1739. mort en 1751.

L'Eglise Métropolitaine & Primatiale, dédiée à la Vierge & aux Martyrs Saint Just & Saint Pasteur, est regardée

est regardée comme une des plus riches Eglises du Royaume, le Thésor en est immense; on y voit un très-beau Soleil pour exposer le Saint Sacrement, qui ne peut être porté que par huit Prêtres.

Le Chapitre

Est composé de cinq Dignités & vingt Chanoines. Le Grand-Archidiaconé est la première Dignité de la Province par son revenu.

M. l'Abbé de Guerguil, Chanoine, Vicaire-Général, est le soixante-neuvième Grand-Archidiaque; & le second Toulousain qui ait occupé ce Bénéfice.

M. Morel, Archidiaque de Corbiere, & Chanoine.

M. l'Abbé de Crillon, Abbé de Saint Thibery, Archidiaque de Rasés.

M. l'Abbé de Crillon, Abbé de Baigne, Précenteur & Théologal.

M. l'Abbé de Groffolles, Succenteur, Vicaire-Général.

Chanoines. Messieurs.

Denis Pradier, Doyen. De Rouch, Chanoine

Albouse, Sous-Doyen. Théologal, Vicaire-Général.

Devilla. Rambaud.

Blancard. Charles Léonard.

Alverny. Paul-Denis Pradier.

Caldagués. Augustin Léonard.

Devic de Sainte-Colombe, Chanoine Hebdomadal. De Bojat, Chanoine; Vicaire-Général.

Langlois de la Marchauiere. Maupel.

Viguiet. Joseph de Rouch, Chanoine Hebdomadal.

Second Chapitre.

Le Chapitre Collégial & Abbatial de Saint Patrice, est composé de douze Chanoines, dont le Chef est M. l'Abbé de Ver, Abbé de S. Paul.

Troisième Chapitre.

Le Chapitre Collégial de St. Etienne & Saint Sebastien, fondé par Charlemagne, est composé de douze Chanoines, du nombre desquels est M. Boutes, Prévôt & Doyen; M. Gelicot, Sacristain, & M. Lemaire, Prévôt.

Officialité.

Il y a deux Jurisdictions en l'Officialité, la Métropolitaine & la Primatiale.

Officiers de la Jurisdiction Primatiale. Messieurs.

Raymond Alverny, Chanoine de l'Eglise de Narbonne, Juge Primatial, Docteur en Théologie.
Jacques Viguier, Chanoine de la même Eglise, Assesseur Primatial, Docteur en Théologie.

*Officiers de la Jurisdiction Métropolitaine.**Messieurs.*

Jean-Hyacinthe de Rouch, Chanoine Théologal de la même Eglise, Docteur en Sorbonne, Juge Métropolitain.
Philippe-Mandou, Chanoine de Saint Paul, Docteur en Théologie, Assesseur du Juge Métropolitain.

Officiers de l'Officialité Ordinaire. Messieurs.

N.

Official ordinaire.

Cers, Curé de l'Eglise de Saint Sebastien, Assesseur de l'Official ordinaire.

Jean-Paul de Richeroy, Chanoine de Saint Sebastien, Promoteur Général.

Denis-Honoré Martin, Curé de Vedilhan, Vice-Promoteur.

Le Pieur Raymond Benezech, Greffier.

Il y a une seconde Officialité à Limoux dans le Rasés, dont les Officiers sont

Messieurs.

François-Paul Aldunze de Sade, Prêtre, Licencié

Archevêché de Narbonne.

59

en Théologie, Vicaire - Général de Narbonne,
Official de Limoux & de Rasès.

Lafilhe, Curé de Saint Martin de Limoux, Vice-
Gérant de l'Official.

Jacques Cathala, Bachelier en Théologie, Archi-
prêtre d'AJac, Promoteur.

Le Sieur Castel, Greffier.

Il y a une troisième Officialité Primatiale & Mé-
tropolitaine à Perpignan, à cause des Bénéfices si-
tués dans le Roussillon, qui dépendent de l'Archevé-
ché de Narbonne.

Chambre Ecclésiastique.

M. l'Archevêque.

M. l'Abbé Guerguil.

Un Député de chacun des trois Chapitres.

Députés pour la Partie de Narbonne. Messieurs.

Azam, Archiprêtre de Capestang.

Viennet, Prieur de Sallies.

Pour le Rasès. Messieurs.

Lafilhe, Curé de Limoux.

L'Abbé Devic, Syndic du Clergé.

Viennet, Prieur de Sallies, Secrétaire.

Treil de Pardailhan, Receveur des Décimes.

Paroisses dans la Ville de Narbonne.

Paroisse Saint Just & Saint Pasteur, M. Théodore

Lafage, Docteur en Théologie, Curé.

Paroisse Saint Paul, M. Paquié, Curé.

Paroisse Saint Sebastien, M. Cers, Curé.

Paroisse de N. D. de la Mourguier, M. Fraiffé,
Curé.

Paroisse de Notre-Dame de la Major, M. Ferrieu.

Deux cents trente-cinq Paroisses dans le reste du
Diocèse, divisées en six Archiprêtres.

Abbayes d'Hommes.

B. Cannes, M. de Fouquet, Archevêque d'Em-
brun, 1727.

B. *Saint Polycarpe*, M. de Saint-Bonnet, 1742.

C. *Fonfroide*, M. de Briffac, Evêque de Condom, 1717.

A. *Quarante*, M. Jouant, 1705.

Abbayes de Filles.

C. *Les Olives* ou *Saint Bernard des Olieux*, Madame Yolande - Marie de Miraillet, 1723.

Azillac, Ordre de Sainte Claire, Madame de Pardailhan.

Et *Lezignan*, du même Ordre.

Séminaire

Par les Prêtres de Saint Lazare, fondés, par M. de Fouquet, Archevêque de Narbonne. Supérieur, M. Girard.

Communautés Religieuses d'Hommes.

Bénédictins ; Jacobins, reçus par Pierre Amelii, Archevêque, en 1230. Cordeliers, Carmes, Augustins, Trinitaires ou Mathurins ; Minimes, par le Cardinal de Joyeuse, en 1593. Doctrinaires, par M. de Vervins, en 1619. Capucins, par le même Cardinal, en 1597.

Communautés de Filles.

Carmélites, par M. de Vervins, en 1620. de Notre-Dame, dites de *Sainte-Marie*, par Madame Rebe en 1641. De Sainte Ursule.

A *Limoux*, Jacobins, Augustins, Trinitaires, Capucins, Chanoines de S. Augustin, des Hospitalières.

Congrégations séculières de Filles à Narbonne.

Les Filles de la Croix, par M. Fouquet, en 1672.

Les Sœurs Grises, par le même.

Deux Confreries de Pénitens ; Blancs & Bleus.

Hôpitaux.

L'Hôpital des Malades & des Incurables.

L'Hôpital de la Charité, en deux Maisons séparées.

Direction.

M. l'Archevêque Président. Treize Directeurs.

EVE'CHE' DE BEZIERS.

L'origine de l'Eglise de Beziers est une des anciennes de la Gaule Narbonnoise : St. Paul Serge y porta le premier les lumieres de la Foi. Obligé de passer à Narbonne, après avoir baptisé les Fideles qui se trouverent à Beziers, il y fit bâtir une Eglise, & leur laissa St. Aphrodise pour Pasteur, vers l'an 255.

En 326. Agritius successeur à cet Evêché, souffrit le premier au Concile d'Arles en 804. Pierre Evêque de Beziers assista à la consécration de l'Autel de l'Abbaye d'Aniane.

Ces monumens des Premiers Evêques, prouvent l'ancienneté de cette Eglise ; on n'en peut déterminer la fondation, parceque les Archives ont été souvent pillées pendant les guerres contre les Albigeois, & les autres guerres de Religion, qui en divers tems ont affligé cette Province.

Il y a eu 79. Evêques depuis St. Aphrodise ; les plus célèbres sont, Berenger de Fredol, Sicard de Lautrec, Guillaume de Montjoye, Jean de Narbonne, Julien de Medicis ; les Bonzi, six du même nom, &c.

L'Evêque est Seigneur de Beziers avec le Roi.

M. Joseph-Bruno de Roquefort, sacré en 1745.

Chapitre

Ce Chapitre est composé de M. l'Evêque, qui en est le Chef, de douze Dignités ou Chanoines, & de soixante-quatre Titulaires ou autres Bénéficiers.

Clergés. Messieurs.

De Barrés, Grand Archidiacre, Conseiller-Clerc au Parlement de Toulouse.

De Chauchard , Pré- centeur.	De Barbier , Succenteur. M. Chauchard , Chanoi- ne , Doyen.
De Bouffanelle , Archi- diacre.	Sayras.
De Caprieres , Vicaire- Général.	De Barthelemi.
Cambaceres, Sacristain & Vicaire-Général.	De Tremouilhe, Théolo- gal & Official.
Gayet , Camérier & Vi- caire-Général.	Causses. De Mercorant,

Bureau Ecclesiastique.

M. l'Evêque , Président ; ou un de ses Vicaires - Gé-
néraux en son absence.

Messieurs.

- Etienne de Bouffanelle , Chanoine & Archidiacre
de l'Eglise de Beziers , Député du Chapitre.
Jean Barthelemi , Chanoine de l'Eglise Collégiale
St. Aphrodise , Député du Chapitre.
Martin Maffol , Prêtre , Prieur de Combas , Député
des Prieurs du Diocèse.
Etienne Fichon , Archiprêtre de Cazoulz , Député
des Curés du Diocèse.
Jacques - Robert de Barbier , Chanoine , Succen-
teur de l'Eglise de Beziers , Syndic du Clergé.
Jean Anglade , Receveur des Décimes.
Guillaume Cazales , Greffier & Secrétaire.
- Officialité. Messieurs.*
Léonard de Tremouilhe , Rouffier , Promoteur.
Official. Louis Herail , Greffier ,
Roudier , Vice-Gérent.

Abbayes d'Hommes.

- B. St. Aphrodise , sécularisée , M. de Mercorant ,
1745.
A. S. Jacques de Beziers , M. de Barcos , Chanoine
de l'Eglise de Paris , 1705.

Evêché de Beziers.

63

B. *St. Pierre de Jaussez*, M. Bon de Villevert, 1737.
sécularisé.

B. *Ville-Magne*, M. Gayet, 1704.
Abbaye de Filles.

A. *St. Esprit*, Madame de Serignan.
Prieuré.

A. *Notre-Dame de Cassan*, où sont les Chanoines
Réguliers de Ste. Genevieve, M. l'Abbé de Pas,
Prieur Commendataire.

Séminaire.

Le Séminaire a été fondé par M. de Rotondi de
Biscarras, Evêque de Beziers, par Lettres-Patentes
du Roi, données à St. Germain en Laye, en 1672.
& uni aux Prêtres de la Congrégation de la Mission
par autres Lettres-Patentes données à Fontainebleau
au mois de Septembre 1678. M. Jean-Joseph Se-
gur, Supérieur.

Cent-six Paroisses.

Communautés Religieuses d'Hommes.

A Beziers, Jesuites, Dominicains, Augustins ;
Carmes, Minimes, Récollets, Capucins ; Religieux
de Notre-Dame de la Mercy.

Des Minimes, à *Notre-Dame de Consolation*
près Beziers ; des Dominicains, à *Mongeret* ; des
Cordeliers & des Récollets, à *Gignac* ; des Capu-
cins, à *Bedarrieux* & à *Serignan*.

Communautés Religieuses de Filles à Beziers.

L'Abbaye des Dames Chanoinesses de St. Nazai-
re & St. Celse, dites du *St. Esprit*, fondées en 1266.

Les Religieuses de Sainte Claire, en 1240.

Religieuses de la Mere de Dieu, toujours Vierge ;
dites de la *Compagnie de Notre-Dame*, 1616.

Religieuses Ursulines, 1630. à Beziers.

Religieuses Hospitalieres, en 1646.

Religieuses de la Mere de Dieu, toujours Vierge; dites de la *Compagnie de Notre-Dame*, à Gignac, en 1646.

Hôpitaux.

Deux Hôpitaux, l'un appelé *l'Hôpital-Mage* pour les Malades, & l'autre *l'Hôpital-Général St. Joseph*, pour les Pauvres.

E'VE'CHE' D'AGDE.

Le premier Evêque d'Agde connu, est Betines; dont il est fait mention en l'année 453. dans la vie de St. Sever. Ce St. Abbé, Syrien d'origine, vint s'établir vers ce tems-là à Agde, sur la réputation de son St. Evêque; il y fonda un grand Monastere, dans lequel il rassembla plus de 300. Religieux; c'est en ce même lieu où est maintenant la Paroisse St. André, que fut tenu le Concile d'Agde, le 11. Septembre 1506. Alaric, Roi des Wisigoths, ayant permis aux Evêques de son Royaume de s'assembler à Agde, vingt-quatre diverses Provinces qui lui étoient soumises, y tinrent ce fameux Concile auquel présida St. Cefaire d'Arlés; Sophronius Evêque d'Agde, & successeur de Betines, y assista avec Cyprien de Bordeaux, Tetradius de Bourges, Heraclius de Toulouse, St. Quintien de Rhodés, &c.

L'Eglise, qui étoit autrefois dédiée à St. André, est sous l'invocation de St. Etienne: Ce Siege a eu 74. Evêques, parmi lesquels on remarque Thedese, Bertrand de St. Just, Jacques de Minutolis, Claude de Laguilhe, Fulcrand de Barrés, François de Fouquet, &c.

Innocent III. leur accorda le privilege de n'être excommuniés que par le Pape.

M. Joseph-François de Latour Cadenet de Charleval Tamarler, Abbé de Pessan en 1738. Conseiller - Clerc au Parlement de Provence, & Vicaire - Général de l'Archevêque d'Aix, nommé à l'Evêché d'Agde le 12. Juin 1740. sacré le 27. Novembre de la même année.

On n'a aucune connoissance de la fondation du Chapitre d'Agde : Les Actes les plus anciens ne remontent pas à plus de 600. ans ; on sçait par tradition, que ses titres antérieurs furent, dans un tems de trouble, mis en dépôt dans la Citadelle de Carcassonne, ou dans celle de Montpellier. Ce Chapitre étoit anciennement fort nombreux : la misere du tems obligea Guillaume, Evêque d'Agde, de reduire le nombre des Chanoines à douze, tel qu'il est aujourd'hui, l'acte de cette reduction est de l'an 1170.

Ce Chapitre n'a qu'une seule Dignité, qui est celle de Grand-Archidiacre, & trois Personnats, qui sont le Sacristain, le Prêcenteur & le Camerier, lesquels précedent les autres Chanoines ; il y a de plus les deux Offices de Théologal & de Prêcenteur, qui se placent suivant leur rang d'ancienneté.

Chanoines. Messieurs.

Antoine - Guillaume de Carrere de Peyrusse,	Jacques Regnard.
Grand-Archidiacre.	Henri Chatelain.
Jacques Fajou, Sacristain.	Louis - George de Persy,
	Pierre Faucil.
Guillaume de Boizag-Courcenay, Prêcenteur & Vicaire-Général.	Jean Orginier.
	Antoine Baldi.
Pierre Cancé, Camerier.	Jean - Joseph Nicolas ;
	Prêcenteur.
	Joseph-Philippe Serane ;
	Théologal.

Le Bas-Chœur est composé de 56. Titulaires ; sçavoir, douze Hebdomadiers, trente-deux Bénéficiers, & douze Festiers.

Officialité. Messieurs.

Martin-Jacques Gohin , Jean Orginier , Chanoine,
 Official & Vicaire Général, Promoteur.
 Pierre Roubin , Bénéficiaire,
 Pierre Faucil , Vice-Géneral, Vice-Promoteur,
 rent.

Abbayes d'Hommes.

B. *St. Thibery* , M. l'Abbé de Crillon , 1740.
 C. *Valmagne* , M. l'Abbé de Beauteville , Grand-
 Vicaire du Diocèse de Mirepoix.
 Vingt-deux Paroisses.

L'Eglise Paroissiale de Pezenas fut érigée en
 Chapitre Collégial , en l'année 1600. par Bernard
 Dupui , Evêque d'Agde ; ce Chapitre est composé
 d'un Doyen , d'un Archidiacre , d'un Prévôt ,
 & de douze Chanoines.

Séminaire.

Ce Séminaire a eu bien des changemens : Il a été
 d'abord régi par des Bonalistes , ensuite par des Prê-
 tres de la Congrégation de la Mission ; en dernier
 lieu , par les Prêtres de l'Oratoire ; & aujourd'hui
 il l'est par des Prêtres de la Congrégation du Sacré
 Cœur. Supérieur , M. Nicolas , Chanoine & Pré-
 cepteur.

Communautés Religieuses d'Hommes.

Capucins , à Agde , en 584. Cordeliers , à Ag-
 de & à Pezenas ; Recollets , à Marfeillan ; Picpus ,
 à Cette.

Communautés Religieuses de Filles.

Religieuses de Notre-Dame , à Agde , en 1630.
 Ursulines & Hospitalières , à Pezenas.

EVECHE' DE CARCASSONNE.

On doit rapporter l'origine de cette Eglise, ainsi que celle de Montpellier & de Perpignan : au commencement du sixieme siecle, l'histoire fournit assez des preuves pour se persuader que St. Hilaire en a été le premier Evêque ; la Cathédrale est dédiée à St. Nazaire ; avant que Pepin se fût rendu maître du Languedoc, les Evêques de Carcassonne assisterent au Concile d'Espagne, &c. Les principaux sont Pierre de la Chapelle, Geoffroy de Pompadour, Martin de St. André, Christophe de Lestang.

M. Armand Bazin de Bezons, Abbé de la Grace, sacré le 14. Janvier 1731.

Chapitre.

Les Habitans de Carcassonne firent bâtir en 508. une Eglise dédiée à St. Nazaire ; elle fut donnée peu de tems après à des Religieux de l'Ordre de St. Augustin ; ce Chapitre fut sécularisé en 1439. par Eugene IV. cette sécularisation changea l'ordre des Dignités, celle de Doyen est aujourd'hui la premiere, l'Archidiacre la seconde, & le Trésorier la troisieme ; elles sont à la nomination de l'Evêque. Le Pape Nicolas V. réduisit en l'an 1448. les portions canoniales à dix-huit, deux sont pour l'Evêque, une pour la Fabrique ; & depuis ce tems-là ce Chapitre est réduit à quinze Chanoines & vingt-deux Prébendés : Les Chanoines donnent par tour de semaine les Bénéfices de leur Collation ; Jean de Chatel, Prévôt de St. Etienne de Toulouse, Evêque de Carcassonne, fit cet arrangement en 1456.

<i>Chanoines. Messieurs,</i>	
De Blanquefort, Doyen.	De Foucaud.
Figeac, Archidiacre.	Poullharies.
Amieux, Trésorier.	Macon.
Boucard, Précenteur.	De Moneville.
Negré.	De Mont-Blanc.
Figeac.	Pager.
Malves.	Banquel de Pradines.
De Guilleminet.	Barascou.
Boucard.	Dupar de Bellegarde,
Belichon.	Chanoine Théologal.
22. Prébendés.	

Officialité.

M. Blanquefort, Official. M. Ferrier, Vice-Gérent, M. Galibert, Promoteur.

Chambre Ecclésiastique.

Elle est composée de six Conseillers, un Syndic & un Secrétaire. Président, M. Figeac.

Abbayes d'Hommes.

B. *La Grace*, pendant le tems que le Diocèse de Carcassonne étoit sous la domination des Sarrazins, plusieurs personnes se retirèrent dans une Forêt située à trois lieues de Carcassonne, ils y bâtirent une Chapelle à l'honneur de la Ste. Vierge; dans la suite, cet Hermitage devint un Monastère considérable par la libéralité des Seigneurs du pays. En 780. Charlemagne confirma toutes les donations, & c'est ce qui a fait donner à ce Prince dans plusieurs histoires, le titre de Fondateur de cette Abbaye.

B. *St. Hilaire*, autrefois *St. Saturnin*, fondée en 815. par Louis le Débonnaire; les Comtes de Carcassonne donnerent dans la suite des grands biens pour l'entretien des Religieux; Abbé, M. de la Pause.

B. *Montaulieu*. Cette Abbaye fondée en 815. par

l'Empereur Louis le Débonnaire, étoit alors appelée Malaste, elle prit ensuite le nom de Montaulieu, à cause des collines qui sont peuplées d'oliviers. Abbé, M. de Lordat, Chanoine de St. Sernin de Toulouse.

Abbaye de Filles.

En 1162. Raine, Religieuse de St. Bernard, aidée par les libéralités d'un Seigneur du pays, bâtit un Monastere sur le Territoire de Rieunette en 1174. Othon, Evêque de Carcassonne, lui donna les dîmes & les autres droits qu'il avoit sur ces Lieux, sous la rente annuelle d'une livre de cire pour la Sacristie du Chapitre; en 1511. ce Monastere fut désolé par les Calvinistes, les Religieuses resterent long-tems dispersées, & ce ne fut qu'en 1648. que Louis XIV. ordonna de reparer ce Monastere. Vitalis de Lestang, Evêque de Carcassonne, donna à ces Religieuses dans la Cité, une Maison où elles habitent encore aujourd'hui. Abbesse, Madame de Montcalm.

Cent-onze Paroisses.

Séminaire fondé en 1726. par M. de Rochbonne, alors Evêque de Carcassonne; il est dirigé par les Jesuites. Superieur, le Pere Lafaye.

Communautés Religieuses d'Hommes.

Des Jacobins, fondés en 1200. Des Cordeliers, en 1248. fondés par St. Louis, qui donna à ces Religieux cinq sols tournois pour leur subsistance toutes les semaines, & cinquante sols tous les ans pour leurs habits; le bled ne valoit alors que 4. s. le sac, & les autres denrées à proportion.

Augustins, en 1285. fondés par les libéralités d'Anciliana, Chanoine & Trésorier du Chapitre.

Carmes, fondés en 1324. par les libéralités des Habitans.

Religieux de N. D. de la Mercy, en 1330.

Capucins , en 1592. par Pierre Pelletier , habitant de la Cité.

Jesuites , en 1623. fondés par la Ville , qui leur donna le College en leur assignant une rente annuelle de 1800. livres.

Minimes , en 1630. par Vital de Lestang , Evêque de Carcassonne.

Communautés Religieuses de Filles.

De St. Ursule , en 1627. par Vitalis de Lestang , qui les plaça dans la Maison de M. Charles de Sapte, Seigneur du Puget.

Hospitalieres fondées en 1698.

Quatre Confreries de Pénitens. Les Blancs , fondés en 1693. Les Noirs , en 1600. Les Bleus & les Gris , peu de tems après.

Deux Paroisses dans la Cité. *St. Nazaire* , M. Bougnol , Vicaire perpétuel , qui a le titre de Prébendé. *St. Sernin* , M. Camayou.

Dans la Ville-Basse , *St. Michel* , M. Bezaucelle. *St. Vincent* , M. Raucouille.

Chapitre de Montréal.

Cette Collégiale , fut établie par Jean XXII. Elle est composée de quinze Chanoines , un Doyen , un Sacristain , un Précenteur.

Hôpital.

E V E C H E ' D E N I S M E S .

Il est vraisemblable que l'Eglise de Nîmes fut fondée dans le même tems que celles de Narbonne & de Toulouse ; elle est sous l'invocation de la Vierge.

Le premier Evêque que l'on connoisse certainement est Sedatus , qui souscrivit au Concile d'Agde en 506. On en compte 74. dont les principaux sont De Blanzac , Cardinal ; Pierre de Valernod , Hec-

tor d'Ouvrier, Denis Cohon, Esprit Fléchier, dont le nom seul vaut un éloge.

M. Charles de Beedelievre, sacré le 12. Janvier 1738.

Chapitre.

Ce Chapitre quitta la Regle de St. Augustin en 1539. Il est composé d'un Prévôt, d'un Gr. Archidia- cre, d'un Doyen, de deux Archidiacres, d'un Tré- forier, d'un Sacristain, d'un Capiscole, & de seize Chanoines. Officialité, Chambre Ecclésiastique.

Abbayes d'Hommes.

B. *St. Gilles*, sécularisée en 1538. M. de Mont- clus, Evêque d'Alais, 1744. Le Chapitre est com- posé de dix-huit Chanoines, & treize Prébendés.

B. *Psalmodie*, sécularisée & unie à l'Evêché d'A- lais, en 1692.

C. *Franquevaux*, M. de Bourdeilles, 1744.

Abbayes de Filles.

B. *la Ferté*, M.

B. *Beaucaire*, Madame de Porcelets, 1747.

Quatre-vingt-douze Paroisses, Séminaire, par les RR. PP. Doctrinaires, fondés en 1670.

Communautés Religieuses.

De Capucins, de Carmes, Hôpital.

EVE'CHE' DE MONTPPELLIER.

Le Siege de cette Eglise fut établi vers le milieu du sixieme siecle, à Maguelonne, puis à Sufancion, petite Ville qui avoit autrefois ses Comtes : Mais quelque-tems après Maguelone ayant été rétablie par les soins d'Arnaud I. Les Evêques y transfere- rent leur Siege jusques en 1536. que François I. consentit de le transférer à Montpellier. La Cathé- drale est dédiée à St. Pierre. Les Evêques avoient autrefois le droit de faire battre monnoie. On en

compte 54. jusques à la translation à Montpellier ; & 10. depuis cette translation. Les principaux Evêques sont Berenger Fredol , Raymond de Comminges , Jean de Vifsec , Arnaud de Verdale , Antoine de Lovier , qui fit prescrire aux Médecins de Montpellier , de ne voir aucun malade qu'auparavant il ne fût confessé. Jean Bonald , Guillaume Pelicier , Pierre Fenouillet , &c.

M. François - Renaud de Villeneuve , Abbé de St. Lucien de Beauvais , ci-devant Evêque de Marseille ; de Viviers , & nommé à l'Evêché de Montpellier en 1748. il est Comte de Melgueil & de Montferrand , &c.

• *Chapitre.*

Ce Chapitre conserve l'ancienne Eglise de Maguelone & de Villeneuve , il est composé de 24. Chanoines , en y comprenant le Prévôt , l'Archidiacre , le Chantre , le Sacristain , l'Aumônier , l'Ouvrier , &c. Il suivoit originairement la regle de St. Augustin ; mais lorsqu'en 1536. il passa dans l'Eglise Prieurale des Bénédictins de St. Victor , les uns & les autres se séculariserent.

Officialité , Chambre Ecclesiastique.

Abbaye d'Hommes.

B. *Anniane* , M. de Chevrier , Doyen des Comtes de Lyon , 1738.

Abbayes de Filles.

B. *St. Geniès* , Madame de la Croix d'Anglar.

B. *Gigean* , Madame François-Dauphine de Villars-Lafarge , 1722.

G. *Vigniogoul* , Madame de Montalet , 1737.

Prieuré d'Hommes.

Gr. *Montbestedan* , uni au Séminaire de Montpellier , 1701.

Prieuré de Filles.

Sainte Catherine de Montpellier , M.

L'Hôpital

Hôpital du Saint Esprit, M.

Trois Paroisses dans la Ville, & cent-sept dans le Diocèse. Séminaire par les Peres de l'Oratoire.

Communautés Religieuses d'Hommes.

Dominicains, Mathurins, Augustins, Carmes, Capucins, Jesuites.

Communautés de Filles.

Ursulines. De la Visitation.

Hors la Ville.

De la Rédemption des Captifs, de Carmes Déchauffés, de Franciscains de la Grande Observance, de Récollets, de Religieuses de Saint Guillaume, qui suivent la Regle de St. Dominique, &c. Hôpital.

EVECHE DE LODEVE.

Il faut remonter jusques au tems des Apôtres ou de leurs successeurs immédiats, pour trouver l'origine de cette Eglise; St. Flour en est regardé comme le premier Evêque, St. Genese & St. Fulcrand en font les Patrons; ce Siege a eu 85. Evêques, parmi lesquels on remarque Pierre-Raymond, surnommé le Bon-Pasteur; Raymond de Montpeyroux; Pierre de Lodeve, surnommé le Pere du Clergé; Guillaume de Cazouls, Dominique Dugabre, les Briçonets, Jean de Lapause, François Boufquet, &c.

M. De Fumel, Abbé de Belleperche, en 1746. sacré en 1750. Seigneur & Comte de Montbrun.

Chapitre.

Il est vraisemblable que St. Flour ramassa auprès de lui quelques Ouvriers évangéliques pour l'aider dans les travaux de son Episcopat; ces Ministres de Jesus-Christ, que Saint Flour avoit ras-

seimblé, & qui demeurant, tantôt avec lui, ou sous ses ordres, allant dans les Lieux circonvoisins, annoncer l'Évangile, pourroient être considérés comme le Chapitre & les premiers Chanoines de l'Église de Lodeve : Mais pour ne point s'arrêter à des conjectures, on aime mieux dire qu'on ignore l'origine du Chapitre de Lodeve & le nom du Fondateur des Prébendes Canoniales ; on trouve dans la Chronologie de M. de Lapause, Evêque de Lodeve, que vers l'an 1638. le Pape Honorius par une Bulle spéciale, confirma le nombre de douze Chanoines dans l'Église de Lodeve, ordonnant que personne n'osât augmenter ni en diminuer le nombre sans l'autorité du Siege Apostolique ; il paroît par cette Bulle, qu'avant l'année 1638. le Chapitre de Lodeve avoit déjà une forme certaine ; M. l'Evêque de Lodeve est le premier Chanoine de son Chapitre & Chef des douze autres Chanoines, du nombre desquels on prend toujours Mrs. les Archidiacre, Prévôt & Archiprêtre, qui sont trois Dignités ou Personats de l'Église de Lodeve.

Chanoines. Messieurs.

Antoine Verniettes, Archidiacre.	Pierre Almeras, <i>senior.</i> Pierre Vieules.
Jacques-Hercule Eustache, Prévôt.	Guillaume Benoist. Pierre-Benoît Bonafons,
Pierre de Villas, Archiprêtre.	Théologal. Jean-Benoist Lagare.
Pierre-Louis de Montauriol.	Jean Alboui. Pierre Almeras, <i>junior.</i>
Jean Salze.	

Dix-neuf Prébendés qui sont à titre, & douze Chapelains, qui sont aussi à titre ; M. l'Evêque & Mrs. les Chanoines, en tour de semaine, sont Collateurs des Canonicats & Prébendes.

B. *St. Sauveur*, M. Lenoir, Théologal de Montpellier, 1732.

B. *St. Guillaume du Desert*, M. de la Prunarede, 1741.

Abbaye de Filles.

B. *Gorjan*, M.

Prieuré.

Gr. *St. Michel*, M. Chastelard, en 1738.

Cinquante-deux Paroisses, Séminaire.

Communautés Religieuses.

Cordeliers, Carmes, Doctrinaires, Jacobins, Récollets, hors la Ville; Religieuses Ursulines, Hôpital.

E'VE'CHE' D'UZE'S.

L'ancienneté de cette Eglise est reconnue; elle fut d'abord soumise à la Métropole de Narbonne, puis à Bourges, ensuite à Arles, & est enfin revenue à Narbonne; elle est dédiée à St. Théodore, Martyr. Il y a eu soixante-un Evêques, dont les principaux sont, St. Firmin, St. Ferréol, M. Poncet de la Riviere, &c.

M. Bonaventure Bauyn d'Angerviliers, Abbé de St. Barthelémi de Noyon, sacré le 24. Mars 1737. Il est Prieur & Seigneur de la Ville de St. Ambroise.

Chapitre.

Il étoit autrefois soumis à la Règle de S. Augustin; puis, durant environ quarante ans, à la Congrégation de Sainte Genevieve; il a été augmenté depuis 1638. on compte aujourd'hui quatre Dignités, un Prévôt, un Archidiacre, un Théologal & Capiscol, vingt-quatre Chanoines; M. Pon-

cet de la Riviere favorisa leur sécularisation en 1719.

Officialité, Chambre Ecclésiastique.

Abbaye de Filles.

C. *Valsaurve Baignols*, Madame du Puy de Rochefort, 1742.

Prieuré.

A. *St. Nicolas de Campagnac*, M. Pezier, 1719.

Cent-quatre-vingts-une Paroisses, Séminaire.

Communautés Religieuses.

Minimes, au Pont St. Esprit, en 1603. De Religieuses de Notre-Dame, dans la Ville, en 1671. Hôpital, fondé par Mr. Poncet de la Riviere, en 1684.

EVECHE DE ST. PONS DE TOMIERES.

C'étoit une célèbre Abbaye de l'Ordre de St. Benoît, fondée en 936. par Raymond Pons, Comte de Toulouse, elle fut appelée de Tomieres, d'un mot grec, qui signifie instrument propre à scier du marbre, qui est très-beau dans ces montagnes; Jean XXII. Périgea en Evêché l'an 1317. en faveur de Pierre I. vingt-sixième Abbé.

Il y a eu trente Evêques, dont les plus connus sont Jean de Larochevoucault, Dominique de Florence, Pierre de Rabat, Pierre de Fleyres, de Percin de Montgaillard, &c.

M. Jean-Baptiste Guenet, sacré le 14. Mars 1728. il est Seigneur de la Ville.

Chapitre.

Ce Chapitre est composé d'un Archidiacre, d'un Aumônier, d'un Précenteur, de onze Chanoines, &c.

d'un Théologal qui n'a pas le titre de Chanoine, & de quatorze Prêtres de Chœur, &c.

<i>Chanoines.</i>	<i>Messieurs.</i>
De Montgaillard, Archidia- cre.	Treil. Hortala.
Bert.	Boufquat.
St. Rome.	Treil.
De Palarin, Conseiller- Clerc au Parlement de Toulouse.	Foucaut. Astruc, Aumônier.
Carlier.	Barthès, Théologal.
Manse.	Galibert, Précenteur.
	Deffieux.
Officialité, Chambre Ecclésiastique.	

Abbayes d'Hommes.

B. St. Aignan (Chinban) M. Anthelmy, Evê-
que de Grasse, 1729.

P. Font-Cauze, le Pere Salvan d'Hauterive, Vi-
caire-Général d'Auvergne, 1731.

Cinquante Paroisses, Séminaire, Hôpital.

Communautés Religieuses.

Récollets, à St. Chinian & à St. Pons.

EVECHE D'ALET.

C'étoit une ancienne & riche Abbaye de l'Ordre
de St. Benoit, fondée par *Bera*, Comte de Razès
& de Carcassonne, & *Romella* sa femme, vers l'an
813. L'Eglise fut d'abord dédiée à la Vierge, puis à
St. Pierre. Barthelemi, douzieme Abbé, en fut
premier Evêque lors de l'érection par Jean XXII.
en 1317.

Il y a eu trente-trois Evêques, dont les princi-
paux sont Elie de Pompadour, Nicolas de Pa-
yillon, mort en odeur de sainteté, & qui, dit-on, a

fait des miracles ; Jacques de Maboul , dont on connoit l'éloquence , &c.

M. Joseph-François de Boucaud , Abbé de Locdieu , sacré le 11. Juin 1724. il est Comte d'Alet.

Chapitre.

Ce Chapitre est composé de douze Chanoines , y compris le Doyen , l'Archidiaque , le Trésorier ; le Prévôt , & seize Bénéficiers ; ils furent sécularisés l'an 1531. par Clément VII.

On comptoit autrefois quatre Abbayes dans le Diocèse , *St. Jacques de Jocou* , *St. Martin de Lys* , *St. Pierre & St. Paul de Fenouilledes* , où il y a une Collégiale composée de trois Dignités , douze Chanoines , & trente Semi - Prébendés ; ces Abbayes ont été réunies à la Cathédrale ou à la Collégiale.

Officialité , Chambre Ecclésiastique , 80. Paroisses & 35. Annexes ; Séminaire , gouverné par Mrs. de la Congrégation de la Mission.

Communautés Religieuses.

De Jacobins , à Quillan ; des Augustins , à Caudez ; Hôpital.

EVE'CHE' D'ALAIS.

Cette Eglise faisoit autrefois partie de celle de Nîmes ; mais à la priere de Louis XIV. & du consentement du Cardinal de Bonzi , Archevêque de Narbonne , Innocent XII. l'érigea en Evêché en 1694. à cause du grand nombre des nouveaux convertis ; & l'on réunit à l'Evêché les revenus de l'Abbaye de Pſalmody.

On compte quatre Evêques depuis cette érection. Le 1. François Chevalier de Saux , choisi principale-

ment pour sa prudence & son habileté à convertir les Hérétiques, sacré en 1694.

D'Henin Lietard, sacré en 1713. & transféré à l'Archevêché d'Embrun.

Charles de Banne d'Avejan, sacré en 1721.

M. Louis-François de Vivet de Montclus, Abbé de St. Gilles, ci-devant Evêque de St. Briens, nommé à l'Evêché d'Alais en 1744.

Chapitre.

Le Pape, par la même Bulle d'érection, transféra le Chapitre Collégial d'Aigues-mortes, Diocèse de Nîmes, dans la Ville d'Alais, l'unit au Chapitre Collégial de cette Ville, pour en former un Chapitre Cathédral : Il y a donc deux menses dans ce Chapitre, unies seulement quant au spirituel ; celle d'Aigues-mortes, & celle d'Alais.

La messe d'Aigues-mortes étoit originairement un Monastère de Bénédictins, appelé *St. Pierre de Psalmody*, peut-être, parce qu'on y psalmodioit nuit & jour, à l'exemple des Ascœmetes. La fondation de ce Monastère étoit très-ancienne ; une Charte échappée aux flammes qui consumerent les Archives de cette Abbaye, nous apprend que Psalmody fut détruit par les Sarrasins, sous Charles Martel, & que les Religieux furent obligés de se retirer à une maison qu'ils avoient à St. Julien de Cornilhac ; cette Charte est de Charlemagne, datée la 23. année de son Règne, de l'an 793. Charlemagne reconnoit que le Monastère de Psalmody est très-ancien ; il donne permission à l'Abbé Corbilian de le faire rétablir, & lui présente son neveu Théodomin pour être reçu parmi ses Moines ; ce Théodomin fut ensuite Abbé de Psalmody, sous le regne de Louis le Débonnaire ; les Rois de la seconde ra-

ce, les Comtes de Toulouse & de Provence, firent beaucoup des donations à ce Monastere, qui pendant plusieurs siècles, fut très-célebre dans la Province.

Il étoit bâti dans une presqu'isle, au milieu des marais, à une lieue de l'endroit où est aujourd'hui Aigues-mortes; dans la suite des tems, ces marais s'étant desséchés, causerent beaucoup de maladies; ce qui fit que le Pape Paul III. à la priere du Roi François I. par sa Bulle du mois de Décembre 1537. transféra le service à Aigues-mortes. Ce nouveau Chapitre Collégial fut composé d'un Abbé Commendataire, qui étoit pour lors Pierre de Luxembourg, & de quinze Chanoines, y compris l'Abbé, dont cinq étoient Dignitaires; sçavoir, l'Abbé, qui étoient Doyen; le Prévôt; l'Archidiaconre, le Chantre, & le Sous-Chantre.

Les Canonicats de la menſe d'Aigues-mortes, ſont à la collation, à l'alternative, du Roi & du Chapitre de lad. menſe; la Prévôté eſt à la collation du Roi; l'Archidiaconé, à la collation du Chapitre; la Chantrerie & la Sous-Chantrerie, à celle de l'Evêque, qui par la Bulle d'érection, a ſuccédé, comme on l'a dit, aux revenus & aux droits de l'ancien Abbé de Pfalmody. Les Collateurs de ces Dignités ſont obligés de les conférer à la menſe d'Aigues-mortes.

La menſe d'Alais étoit originairement Eglise Paroiſſielle, ſous l'invocation de St. Jean-Baptiſte; Sixte IV. en 1472. l'érigea en Collégiale; elle fut d'abord compoſée d'un Doyen, d'un Sacriſtain ou Curé, & de neuf Chanoines, dont le Pape accorda le Patronage à Duvergier, Baron d'Alais, & à ſes ſucceſſeurs; lors de l'érection de l'Evêché d'Alais, cette Collégiale fut reduite au Sacriſtain & à trois Chanoines; le Doyenné & les ſix autres Canonicats
ayant

ayant été supprimés : M. l'Evêque est aujourd'hui seul collateur de la Sacrificie, & confere un des trois Canonicats à l'alternative avec M. l'Evêque d'Uzès ; les deux Barons d'Alais sont collateurs des deux autres. M. l'Evêque d'Alais, Doyen.

Chanoines. Messieurs.

Louis - Antoine Sconin Mandajors, Vicaire-
de St. Maximin, Pré- Général.
vôt, Vicaire-Général, Pierre de Montoulieu.
& Official. Louis Vilaret.

Charles-Martial de Nar- Jean-Baptiste Ricard.
bonne - Pelet, Archi- François de Berard d'A-
diacre. lais.

Charles de Peyrussi, Claude Sugier.
Chantre. Guillaume Lavie.

Jacques Reboul, Sacrif- Etienne de Marane.
tain de la manse d'A- Pierre - Jacques d'Oms.
lais. François-Charles Dupin.

Jacques Olivier, Sous- Louis Banne de Mont-
Chantre. gros.

Antoine Duluc. Henri-Constantin de La-
Pierre - Fulcrand Duf- fare.

fours. Douze Prêtres pour ser-
Pierre-Joseph des Ours de vir au Chœur.

Abbayes d'Hommes.

B. *St. Pierre de Sauve*, ci-devant Diocèse de Ni-
mes, M. de Valauris, Doyen de Lille-en-Flandres,
1721.

B. *Sendras*, M. Hardouin, Chanoine de la Ca-
thédrale de Sens, 1743.

Abbaye de Filles.

C. *Fontaine d'Alais*, Madame de Banne d'Ave-
jan.

Quatre-vingt-onze Paroisses, Séminaire & Col-
lege.

Cette Ville doit à l'Episcopat de feu M. d'Avejan

entre'autres choses , l'établissement du Séminaire & Collège qui fut ouvert en 1734. & qui ne font qu'une même Maison ; Supérieur, M. Gaillere, Prêtre séculier , nommé par M. l'Evêque d'Alais.

Communautés Religieuses d'Hommes.

Cordeliers , dits de la Grand'Manche ; Capucins, depuis 1240. fondés par M. d'Armaignac , Comte d'Alais ; un Hospice de Jésuites , pour les Missions.

Communautés Religieuses de Filles.

Ursulines ; Notre-Dame du Refuge , fondées par M. d'Avejan , Evêque d'Alais ; à Anduze , les Filles dites du Verbe incarné.

Hôpitaux.

Un à Alais , l'autre à St. Hypolite , desservis par les Sœurs-Grises.

E V E C H E' D' E L N E ,
O U D E P E R P I G N A N .

L'Evêché de Perpignan a demeuré à Elne , Ville très - ancienne du Roussillon , jusques environ l'an 1600. Quelques Auteurs croient que l'Apôtre Saint Paul y porta la Religion lors qu'il passa en Espagne, & cela est probable , si cet Apôtre y est réellement passé ; cependant cet Evêché ne paroît avoir été établi qu'après les Wisigoths , par Théodebert Roi d'Austrasie ; ce que l'on sçait de certain , c'est qu'il étoit Suffragant de Narbonne , dès l'an 589. & qu'il a continué jusqu'en 1511. que le Pape Jules II. le fournit immédiatement au St. Siege ; Léon X. révoqua la Bulle de son Prédécesseur , & le Concile de Trente ayant ordonné aux Evêques indépendans de se soumettre à leur plus voisin Métropolitain ; celui d'Elne aima mieux , à l'instigation de Charles , Roi d'Espagne , recourir à l'Archevêque de Tarrago-

Evêché d'Elne, ou de Perpignan. 83

ne, quoiqu'éloigné de plus de quarante lieues, & il obtint pour cela une Bulle de Grégoire XIII. Depuis la réunion du Roussillon à la France, cet Evêché a continué de suivre le rit de Tarragone; mais pour le for contentieux, il est soumis à l'Archevêché de Narbonne, sa véritable Métropole: il a eu quatre-vingts-quinze Evêques, presque tous Espagnols. On remarque que Charles de Martigni fut nommé à l'Evêché d'Elne, étant Capitoul à Toulouse, en 1475.

L'Eglise de Perpignan a été bâtie par le zèle des habitans, en 1025. sous l'invocation de St. Jean-Baptiste: elle a été érigée en Cathédrale, en 1602. On y compte dix-sept Evêques.

M. Charles-François-Alexandre de Cardevac de Gouy d'Avrincourt, sacré le 17. Février 1744.

Chapitre.

Ce Chapitre est composé de vingt-un Chanoines; l'Archidiacre est la première Dignité; les Chanoines se choisissent des Coadjuteurs, qui servent leur Bénéfice, & qui leur succèdent. Cet usage vient d'Espagne.

Officialité, Chambre Ecclésiastique.

Abbayes d'Hommes.

- B. N. D. d'Arles, unie à l'Evêché de Perpignan.
- B. St Michel de Couchan ou de Cuxa, régulière & exempte, Dom Sauveur de Copons, Profès de la Maison, 1721.
- B. St. Martin de Canigou, régulière, & exempte; Dom Jacques Bombes, 1744.
- B. St André de Surede, inhabitée, est unie à l'Abbaye d'Arles.
- B. St. Géniez, dépendante de l'Abbaye de Montserrat en Catalogne, & de la réforme de Vall-

84 *Evêché d'Elne, ou de Perpignan.*

dolid, par Arrêt du Conseil d'Etat, rendu le 7. Octobre 1724.

Le Roi a maintenu l'Abbé & Religieux de Notre-Dame de Montserrat dans le droit & possession de nommer pour le gouvernement de l'Abbaye de St. Geniez, tant au spirituel que temporel, un Abbé triennal, amovible & comptable à l'Abbé de Montserrat, à la charge que ledit Abbé triennal sera né sujet de Sa Majesté, & que tous les Religieux qui y seront entretenus, & qui y seront admis au Noviciat, seront aussi sujets de Sa Majesté, avec défenses de transporter hors des Etats de Sa Majesté, aucune portion des revenus de cette Abbaye.

C. *Valbonne*, ruinée & inhabitée, M. de Blanes, 1734.

C. *St. André du Jau*, ruinée & inhabitée, M. Joseph Xaupi, Chanoine de l'Eglise d'Elne, Docteur de la Maison de Navarre, 1705.

A. *N. D. de la Réale*, sécularisée, & devenue Collégiale; le revenu de cette Abbaye, & celui du Prieuré de Spira, a été uni à l'Evêché de Perpignan.

A. *Cornelia*. Prieuré sécularisé, N.

St. Feliou, Prieuré sécularisé, uni au Séminaire de Perpignan.

Monestire ou Monestier del Camp, Prieuré sécularisé, M. l'Abbé Lanti, 1721.

Prieuré.

N. *D. de Salvetat*, M. de Montesquieu de Prefchat, 1699.

Nota En Roussillon; lorsque le Roi nomme quelqu'un du Pays à un des Bénéfices consistoriaux, si celui dont il fait choix se trouve alors pourvu d'un Bénéfice, soit séculier, soit régulier, incompatible avec celui auquel il est nommé, ce Bénéfice est censé

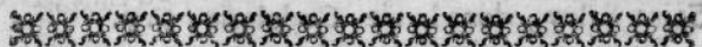
Evêché d'Elne, ou de Perpignan. 85

vacant du jour de la nomination ; c'est à Sa Majesté qu'il appartient d'y présenter par son droit de *Résulte*, tel qu'en jouissoient les Rois d'Espagne lorsqu'ils étoient maîtres de cette Province. Le Roi donne en ce dernier cas un Brevet de présentation au Collateur ordinaire ; que si ce Présenté a un Bénéfice incompatible avec celui dont il est nouvellement pourvu, le Roi en use de même.

Cent quatre-vingts Paroisses, & vingt-neuf dans les Abbayes, &c. Séminaire & deux Colleges gouvernés par les Jésuites.

Communautés Religieuses.

Treize d'Hommes, & quatre de Filles, dans la Ville ou Fauxbourg, & sept dans le reste du Diocèse. Hôpital.



ARTICLE TROISIEME.

ARCHEVECHE' D'ALBI.

QUOIQ' IL soit difficile de fixer précisément l'époque de la fondation de l'Eglise d'Albi, on peut cependant regarder St. Firmin, comme l'Apôtre du pays d'Albigeois, ayant été converti vers le milieu du troisième siècle, par St. Honeste, Prêtre de Toulouse ; il vint prêcher l'Évangile dans la Ville d'Albi, & y laissa après lui St. Clair, qui passa pour le premier Evêque de cette Eglise: elle a été long-tems suffragante de Bourges, ce ne fut que sous le Règne de Louis XIV. que le Pape Innocent XI. l'érigea en Métropole. Ses Suffragans sont, Castres, Mende, Rhodés, Cahors & Vabres.

Evêques d'Albi.

- St. Clair, vers l'an 380. Desiré, 606.
 St. Antheme, 400. Constance, 647.
 Diogenien, que Gregoire Richard, 673.
 de Tours appelle un Citouin, 698.
 des plus illustres Evê- St. Amarand, Abbé de
 ques d'Aquitaine, 415. Moissac, 700.
 Anemius souscrivit à une Hugues I. 722.
 Lettre au Pape Saint Jean, 734.
 Léon, 451. Verdat, 812.
 Sabinus souscrivit au Guillaume, 825.
 Concile d'Agde, 506. Baldoïn, 844.
 Ambroise envoya un Dé- Panderien, 854.
 puté au cinquieme Lupus, 879.
 Concile d'Orléans, Eloy, 886.
 549. Adolenus, 891.
 Saint Salvy, dont la vie Godoleric, 917.
 fut un exemple conti- Paternus, 921.
 nuel de ferveur & de Angeluin, 935.
 détachement ; il avoit Miron, 941.
 pour son peuple un Bernard, 964.
 zele si tendre, qu'il ne Frôtere, 972.
 voulut jamais l'aban- Amelius vécut vers 987.
 donner dans le tems Il paroît que ce fut par
 d'une maladie épidé- ses soins que le pont
 mique, qui emportoit d'Albi fut construit.
 tout le monde : le Pa- Ingelbin, 990.
 trice Mummole ayant Honorat, 995.
 fait plusieurs Captifs Amblard, 998.
 dans cette Ville, il les Æmilius, 1038.
 suivit, & les racheta de Guillaume II. 1056.
 son propre argent. Le Frotard, 1070.
 Roi Chilperic revint à Guillaume III. 1090.
 la foi par la force de Galtier, 1096.
 ses exhortations, 580. Hugues II. 1099.

Aldegaire, 1103.

Humbert, 1127.

Arnaud de Cecenno, 1106.

Guillaume IV. 1130.

1106.

Hugues III. 1143.

Aldegaire II. 1110.

Rigaud, 1156.

Sicard, 1115.

Guillaume V. 1174.

Bertrand, 1125.

Girard, qui prononça la Sentence d'Excommunication contre les Henriens, Vaudois ou Albigeois, dans le célèbre Concile de Lombers, 1176.

Claude Andria, 1183.

Guillaume Petri, Chanoine de St. Salvy, puis Prévôt de Ste. Cecile; céda à son Chapitre plusieurs Eglises, entre autres celle de *Sainte Mariane*, en 1202. Il permit aux Consuls & aux Citoyens de la Ville, en 1220. en qualité de Seigneur, de disposer de leurs Biens par Testament, à condition que les biens de ceux qui décéderoient *ab intestat*, appartiendroient à l'Evêque; il s'appliqua particulièrement à la réforme des Chanoines de St. Salvy; il leur dressa des Statuts, & leur rendit le droit de nommer à la Prévôté, après une vacance de cinq ans; il se démit de son Evêché entre les mains du Pape Gregoire IX. en 1227.

Durand, 1254.

Bernard de Combreta, Prévôt de l'Eglise d'Albi, fut un des Evêques qui écrivirent à St. Louis, pour la restitution des Biens du Clergé. 1262.

Bernard de Castanet, Cardinal, rétablit l'union parmi les Chanoines, & forma le dessein de bâtir la Cathédrale; il fut transféré à l'Evêché du Puy, en 1308.

Bertrand de Bordis, Cardinal, régla les revenus des Chanoines & des Ecclésiastiques de sa Cathédrale, & fit plusieurs dons à son Chapitre, 1311.

Gerard , 1314.

Berald de Fargis , Cardinal , fonda le Prieuré de Fargis , auquel il unit deux Paroisses , 1334.

Pierre de Via , neveu du Pape Jean XXII. en 1336.

Bernard de Camieto , 1337.

Guillaume Curty , Cardinal , neveu du Pape Benoît X I I. 1340.

Potier de Montequieu , Cardinal , fonda six Chapellenies , 1350.

Arnaud Guillelmi , 1354.

Hugues Aubert , 1379.

Dominique de Florence , transféré à St. Pons , en 1382.

Jean de Saya , 1383.

Guillaume de Lavoulte , fonda un Hôpital sous le titre de St. Pierre & de St. André de Gaillac , 1397.

Dominique de Florence revint de St. Pons à Albi , on ne sçait pour quel sujet ; d'Albi , il fut fait Archevêque de Toulouse , en 1410.

Pierre Neveu , ratifia la fondation d'une Messe , faite à l'Eglise d'Albi , par Jacques , Roi de Sicile & de Jerusalem , en 1433.

Bernard de Cassillac , Prévôt de la Cathédrale , ayant été unanimement élu par les Chanoines , fut troublé par Robert Dauphin , qui avoit obtenu des provisions du Pape Eugene IV. il mourut en 1462.

Robert Dauphin lui succéda ; & mourut la même année.

Jean Joffroi , Cardinal , Abbé de St. Denis & de Lizieux , &c. étoit un des sçavans Prélats de son siècle : plusieurs importantes Négociations l'éloignerent pendant long-tems de son Diocèse ; il transporta les Reliques de Ste. Cecile à Albi , & fit de riches présens à son Eglise , 1473.

Louis

Louis d'Amboise avoit quatre freres d'Evêques en même-tems ; le Chapitre de Sainte Cecile, qui avoit été indépendant des Evêques jusqu'alors, se soumit volontairement à sa domination ; ce vertueux Prélat donna tout son bien aux Pauvres, hors sa Bibliotheque, qu'il légua à ses Chanoines ; son frere, l'Archevêque de Rouen l'avoit chargé en qualité de Légat du Pape, de travailler à la réforme de tous les Couvents & les Colleges des Provinces de Narbonne, de Toulouse & de Bourges ; il enrichit son Eglise de vases sacrés, d'ornemens, &c. il fit sa démission en 1502.

Louis d'Amboise, Cardinal, Neveu du précédent ; partit pour l'Italie en 1510.

Charles Robertet fut nommé par le Chapitre, la même année, 1515.

Jacques Robertet, son frere, avoit été Prieur de St. Rambert, Archidiacre de Bourges, Doyen d'Orléans, de Tournay, Prévôt de Grenoble, Chanoine de Paris, du Puy, d'Albi, &c. 1518.

Hadrien Gouffier, Cardinal, Grand-Aumônier de France, Légat Apostolique, &c. 1523.

Aymar Gouffier, 1528.

Antoine Duprat, Cardinal, Légat Apostolique ; Chancelier de France, Evêque de Meaux, de Sens, &c. 1535.

Jean de Lorraine, Cardinal, consentit à la sécularisation de l'Abbaye de Gaillac, en 1550.

Louis de Lorraine, Cardinal, passa à Sens en 1561.

Laurent Strozzi, Cardinal, permuta l'Evêché d'Albi avec l'Abbaye de St. Victor de Marseille, en 1567.

Philippe de Rodolphis, 1574.

Julien de Médicis, 1588.

Alphonse d'Elbene ; Ronfard lui dédia son Art Poétique ; Juste-Lyspe, son Supplément des Inf-

criptions des Anciens , &c. Il composâ lui-même plusieurs Ouvrages ; il mourut en 1608.

Alphonse d'Elbene , Neveu du précédent , se montra avec chaleur contre les Hérétiques , ayant été déposé du tems qu'il s'étoit retiré à Florence ; les Evêques reclamèrent de cette déposition , comme étant faite contre les Canons ; & de retour d'Italie , il mourut à Paris en 1651.

Gaspard de Daillon du Lude , Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit , ci-devant Evêque d'Agen , fut le dernier Evêque d'Albi ; il effuya bien des traverses en entrant dans cet Evêché ; les habitans se souleverent contre lui , l'assiégerent dans son Palais , & ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'il parvint à se faire reconnoître pour légitime Pasteur. Cette Eglise fut érigée en Métropole après sa mort , qui arriva en 1676.

Archevêques d'Albi.

Hyacinte Seroni , Italien , de l'Ordre de St. Dominique , fut très-estimé du Cardinal Mazarin ; on l'envoya en Catalogne avec M. de Marca , pour fixer les bornes de la France avec l'Espagne : il aima & cultiva les Lettres ; il mourut en 1687.

Charles Legoux de la Berchere , Aumônier du Roi , Evêque de Lavaur , d'Acqs , fut transféré à Albi en 1687. & à Narbonne , en 1703. il fit venir de Bordeaux , de l'Eglise Ste. Eulealie , les Reliques de St. Clair , & les ayant enfermées dans une chasse d'argent , il en fit présent à son Eglise.

Henri de Nesmond , Evêque de Montauban , passa à Albi en 1703. & à Toulouse , en 1722.

Armand-Pierre de la Croix de Castrie , Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit , premier Aumônier de Madame la Duchesse de Berry , nommé à l'Archevêché de Tours , peu de tems après à

celui d'Albi, donna pendant tout le tems de son Episcopat, des marques éclatantes d'un zele & d'une tendresse paternelle pour son Diocese, en particulier pour les Pauvres; il les portoit dans son sein, & joignoit à ses bienfaits le précieux talent de les répandre. Les honneurs dont il jouit ne l'éblouirent jamais, parce qu'il étoit fait pour les posséder, & qu'il leur étoit supérieur; enfin, personne ne concilia avec plus de naturel cette véritable grandeur qui naît des sentimens de l'ame: avec cette affabilité qui étonne le vulgaire; il sçut corriger & pardonner; & c'est par cet heureux mélange de douceur & de dignité, de clémence & de justice, qu'il conserva dans les tems les plus orageux la paix dans son l'Eglise, & qu'il s'attira l'amour & le respect de tous ceux qui l'approcherent. Il mourut le 18. Avril 1747.

M. Dominique de Laroche - Foucault, Conclaviste de M. le Cardinal d'Auvergne à l'Élection du Pape Benoît XIV. Docteur de Sorbonne, fut sacré le 29. Juin 1747.

Chapitre Ste. Cecile.

L'Eglise de Ste. Cecile fut d'abord bâtie dans le territoire de Montagnac, près de la Riviere du Tarn; l'Archidiacre Benebert l'avoit cédée vers l'an 913. à Godoleric, Evêque d'Albi, & à son Chapitre. Bernard de Castanet voulant la placer dans un lieu plus élevé & plus commode, jeta les fondemens de celle d'aujourd'hui vers l'an 1300. Et pour commencer ce grand Edifice, il réserva le vingtieme de son revenu, & destina en même-tems les revenus de la premiere année de toutes les Eglises, & Bénéfices vacans à sa nomination, ou à celle de son Chapitre, qu'il fit contribuer aussi à élever cette super-

be Basilique , elle ne fut cependant achevée que vers 1390. sous Guillaume de la Voulte. Louis d'Amboise la consacra, fit bâtir le Chœur, & Charles Robertet, en 1500. la décora de peintures qui conservent encore toute leur fraîcheur. Il est certain que cette Eglise est une des plus belles du Royaume ; c'est dommage que son Architecture soit trop chargée d'ornemens , qui ne répondent pas assés à la simplicité majestueuse des Temples du Seigneur.

Le Chapitre étoit autrefois soumis à la Regle de St. Augustin ; le Pape Boniface VIII. le sécularisa par sa Bulle du 29. Septembre 1297. Il est composé d'un Prévôt , de quatre Archidiacres , d'un Trésorier , un Chantre , un Sous-Chantre , & vingt-un Chanoines , y compris l'Archevêque , la Théologale , & la Préceptorerie , qui est unie au College des Jesuites.

Chanoines & Dignitaires. Messieurs.

L'Abbé de la Croix de	Privat.
Castrie , Prévôt &	Petestord.
Chanoine.	Ferrier.
Espiau , premier Archi-	Brueil.
diacre.	De Combetes , Théolo-
Barthe , second Archi-	gal ; cette Dignité fut
diacre & Chanoine.	instituée par Louis
Ferrier , troisieme Ar-	d'Amboise , Archevê-
chidiacre.	que en 1482.
Gaufferand , quatrieme	Lasbordes.
Archidiacre.	De Nesmond de Lerac.
Guerin , Trésorier &	De la Croix de Gaujac.
Chanoine.	De Panat.
David , Chantre.	Roffignol.
Thomas , Sous-Chantre.	Gujot.
De Nesmond,	Guerin de la Peyrouse.
De Tanus,	Vallat.

Quarante-huit Prébendés , &c.

Chapitre Saint Salvy.

Ce Chapitre étoit une ancienne Abbaye de Moines , qui se mirent vers le milieu du quatrième siècle , sous la Règle de Saint Augustin : ils se sécularisèrent en 1523. suivant la Bulle de Clement VII. qu'on a souvent arguée de faux , parce qu'elle n'avoit pas été revêtue des formalités requises. Ce Chapitre est composé d'un Prévôt , de douze Chanoines , quatre Hebdomadiers , & vingt Prébendés , &c.

M. De Panat , Evêque Titulaire de Donadevrie , est le quarante-huitième Prévôt de ce Chapitre.

Officialité.

Official , M. l'Abbé de Guerin , Chanoine & Trésorier.

Promoteur , M. Augustin Balssa , Curé de la Paroisse St. Etienne , dans la Ville d'Albi ; on n'a pas encore nommé aux autres Officiers.

Chambre Ecclésiastique.

Il n'y a actuellement que deux Conseillers fixes : Trois cens vingt-sept Paroisses.

Abbaye d'Hommes.

C. *Candeil* , M. Toulouse de Lautrec , 1734.

B. *Gaillac* est une ancienne Abbaye de l'Ordre de S. Benoît , fondée par Raymond Pons , Comte de Toulouse , & par Frotaire , Evêque d'Albi , qui consacra l'Eglise de cette Abbaye en 972. Elle fut sécularisée en 1536. sous le Pape Paul III. La messe Abbatiale est unie au Collège des Jésuites de Toulouse ; mais le titre & les honneurs d'Abbé sont restés à la première Dignité du Chapitre. Par la Bulle de sécularisation , le Roi avoit l'alternative pour la nomination aux Dignités & Canonicats de cette Collégiale ; mais par un traité d'échange du 23. Septembre 1661.

entre le Roi, & l'Abbé pour lors M. Manoury ; Maître des Requêtes, & le Chapitre de Gaillac, Sa Majesté a cédé à l'Abbé & ses Successeurs, le droit qu'elle avoit de conférer alternativement les Dignités & les douze Canoncats de cette Eglise, à la place desquels, l'Abbé a cédé à Sa Majesté trois Prieurés simples dépendans de ladite Abbaye. Le Chapitre est composé d'un Doyen, de douze Chanoines, quatre Hebdomadiers, dix Prébendés.

Prieurés dépendans de cette Abbaye dans le Diocèse d'Albi.

Cesteiroles & St. Amand de Linearque, M. le Jeune, 1731.

St. Michel de Lescure, M. de Lescure, 1713.

St. Robert des Filles, M. de Laprunarede, 1737.

Séminaire.

Le Séminaire étoit autrefois gouverné par des Prêtres Séculiers, qui n'avoient aucune Maison fixe; mais M. de Serroni, Archevêque d'Albi, ayant commencé de construire la Maison que l'on voit aujourd'hui au Fauxbourg de Ronet. M. de la Berchere qui l'acheva, en donna la direction aux Jesuites, & y réunit trois Prieurés, de Brens, du Puits St. George, & de Saint Jean de Jeannes. Supérieur, le R. Pere Vilherme.

Communautés Religieuses d'Hommes.

Jacobins; Cordeliers, fondés par Louis d'Amboise, dans la Maison des Religieuses Ste. Catherine, en 1486.

Carmes, Capucins; Jesuites, deux Maisons.

Communautés de Filles.

Les Dames de l'Annonciade, instituées par Jeanne, Fille du Roi Louis II. & fondées à Albi par le Cardinal d'Amboise, dans le Prieuré de Fargis, en 1506. Les Religieuses de la Visitation, établies

sous le regne de M. Dulude , en 1638. Des Hospitalieres.

Une Confrerie de Pénitens Noirs , établie par M. l'Archidiacre Bandinelli , en 1648.

L'Hôpital-Général Saint-Jacques.

EVE'CHE' DE CASTRES.

L'an 625. sous le regne de Sigebert , Roi d'Austrasie , trois Gentilshommes du Pays fonderent une Abbaye de l'Ordre de St Benoit , à laquelle Charlemagne fit des grands dons , l'an 770. cette Abbaye a subsisté sous trente - huit différens Abbés jusques en l'année 1317. que Jean XXII. l'érigea en Evêché. Il fut d'abord soumis à la Métropole de Bourges , ensuite à celle d'Albi.

Ce Siege a été occupé par trente-un Evêques ; le premier fut Déodat , Abbé de cette Abbaye ; les plus connus sont , Amelin de Lautrec , Abbé de St. Sernin de Toulouse. Aymeric , aussi Abbé de S. Sernin. Raymond de Mayrosi , Cardinal. Jacques de Tournon. Jean de Fosse , de Toulouse , Chanoine de St. Etienne. Jean de Fosse , neveu du précédent , Conseiller au Parlement de Toulouse. Augustin Meaupou.

M. François de Lastic de Saint-Jal , ci-devant Evêque d'Uzès en 1729. Conseiller au Parlement de Toulouse.

Chapitre.

Le Chapitre Cathédral est composé de 17. Chanoines. M. l'Evêque est le premier Chanoine. Il fut sécularisé par Paul III. en 1538.

Chanoines. Messieurs.

Escande , Prévôt. Jurand , second Archidiacre.
Lastic , Gr. Archidiacre. diacre.

Payan, Précenteur.	Savy.
Escande Larrivière, Succenteur.	Fournes.
Miegeville, troisième Archidiacre.	Vidal, Théologal.
Dupuy, quatrième Archidiacre.	d'Agret.
Mailhot, Doyen des Chanoines.	Feutrier.
	Perrin de Cabrilles.
	Villeneuve.
	Fonblanc.

*Chapitre Collégial de Burlats, séant à Lautrec.**Chanoines. Messieurs.*

De Puibusque, Doyen.	Bouery.
De Bourdonelles.	Chalard.
Gaffaignere.	Saint-Salvy.
Popy.	Castanier.
Gautier.	Lacain.
De Boiffiet.	Lacaze.
Saint-Palais.	

Chambre Ecclésiastique. Officialité, M. Payan; Précenteur, Vicaire-Général & Official.

Abbaye d'Hommes.

C. *Ardorel*, fondée en 1624. par Elie, Abbé de Cadouen en Périgord, transférée à la Rode, à cause de la démolition de leur Maison, lors des troubles de la Religion. M. Moreau de Maupertuis.

Abbayes de Filles.

B. *Vielmur*, fondée par les Vicomtes de Lautrec, de la maison de Toulouse, vers la fin du dixième siècle. Madame de Castelnau de Triadou, Abbesse.

Séminaire.

Les revenus du Séminaire sont employés à aider les pauvres Ecclésiastiques à payer leurs pensions au Séminaire de Toulouse.

Cent Paroisses.

Communautés

Communautés Religieuses d'Hommes.

Chartreux, fondés en 1180. Dominicains, en 1220. Trinitaires, en 1250. Cordeliers de la Grande Observance, en 1297. Capucins, en 1630. Jéuites, en 1660.

Communautés Religieuses de Filles.

Sainte Claire, en 1434. Sainte Claire, urbanisettes, en 1632. Bénédictines, à Lautrec, auquel Monastere a été uni en 1746. le Prieuré des Religieuses St. Pierre de la Salvetat.

Hôpitaux.

L'Hôtel-Dieu pour les Pauvres malades, fondé au neuvieme siecle, pour y recevoir les Pélerins malades qui venoient à Castres visiter l'Eglise & Reliques de St. Vincens, en 1692. Louis XIV. y unit les autres Hôpitaux du Diocèse.

L'Hôpital Général pour les enfans, vieillards & autres paüvres, fondé en 1690.

EVE'CHE' DE MENDE.

La Religion Chrétienne fut annoncée aux Peuples du Gevaudan dans les premiers siecles de l'Eglise, & on croit que St. Martial de Limoges en fut le premier Apôtre. St. Gregoire de Tours (suivi par les meilleurs Historiens) dit que *St. Privat*, Evêque des *Gabales*, & depuis Patron du Diocèse, y souffrit le martyre en l'an 262. On voit par le Concile d'Arles de l'an 314. que la Ville de *Gabalum*, dans l'Aquitaine, avoit alors une Eglise Cathédrale, puisque *Genialis*, Diacre de cette Ville, y sousscrivit pour son Evêque.

Dans les siecles suivans, les Evêques de cette Ville ont sousscrit aux Conciles tenus en France, en ces termes : *N. Episcopus Civitatis Gabalitane* : ce n'a

été qu'après la destruction de cette Ville, & vers la fin du dixieme siecle, qu'ils ont pris la qualité d'Evêques de Mende.

Cet Evêché a été sous la Métropole de Bourges, jusqu'en 1676. qu'il fut mis sous celle d'Albi, lors qu'il fut érigé en Archevêché : on y compte soixante-dix Evêques ; parmi lesquels, les Guillaumes Duranti, deux ; le Pape Urbain V. les Cardinaux de la Rouere, deux. Daniel de Lamothe Houdancourt. Silvestre de Conty de Marfilhac. &c.

M. Gabriel-Florent de Choiseul, Comte de Gevaudan, Abbé de Notre-Dame de Tironeau & de Sainte Colombe ; ci-devant Evêque de St. Poul, nommé à Mende en 1723.

Chapitre.

Le Chapitre Cathédral fut transféré à Mende en même-tems que le Siege Episcopal, après la destruction de l'ancienne Ville Capitale; ses Archives ayant été pillées en 1579. on ne connoit plus sa fondation ou sa dotation; le Pere Mabillon, & autres, ont conservé plusieurs Chartres des 10. & 11. siecles, qui font mention de ce Chapitre : Dans le douzieme siecle, quelques Chanoines, autorisés par une Bulle du Pape Calixte II. de 1123. embrasserent la vie commune ou canonique; mais bien-tôt après l'Evêque & les Chanoines firent un statut pour revenir à leur premier état ; lequel ayant été autorisé par deux Evêques de Bourges, fut confirmé en 1221. par le Cardinal Conrad, Légat du Pape Honorius III.

Il y a dans l'Eglise Cathédrale deux Dignités, le Prévôt & l'Archidiacre, un Personnat, le Præcenteur, quinze Canoncats, & beaucoup de Chapelanies & de Chorairies, faisant en tout cent Bénéfi-

ces ; les revenus sont divisés en deux menfes ; la menfe capitulaire , qui appartient aux feuls Chanoines ; & la menfe de tout le Clergé de l'Eglife , appellée de l'univerfité , où les Dignités, Perfonnats, Chanoines, Hebdomadiers , Chappelains , Choriftes , & même les Marguilliers & Bedeau du Chapitre , ont part.

Chanoines & Dignitaires. Messieurs.

De Chateau - neuf du Tournel , Prévôt.	De Rets de Fraiffinet. Chevalier de Fangoufe.
Jaufroy , Chanoine & Archidiacre.	Blanquet d'Altés. Altier.
Cogoluenhes , Chanoine & Prévôt.	Dangles. Cathalan.
Chevalier.	Louis.
Vidal.	De Guilhebert de Bois-roger.
Blanquet , Théologal.	
De Guillebert.	

Chambre Ecclésiastique.

M. l'Evêque & M. Jaufroy , Vicaire-Général.
 Le Prévôt de l'Eglife Cathédrale , M. de Chateau-neuf.
 Le Syndic de la menfe capitulaire , M. d'Altier.

Chambre Ecclésiastique.

Le Syndic de la menfe de l'univerfité de l'Eglife Cathédrale , M. Velaic.
 Le Député des Prieurs , M. Valentin , Prieur de Noaillac.
 Le Député des Curés , M. Vanel , Curé de la Ville de Mende.
 Le Syndic de la Chambre , M. Jaufroy , Archidiacre. Secrétaire , M. Velaic.

Officialité. Messieurs.

De Rets de Fraiffinet , Chanoine , Vicaire-Général & Official.
 Louis , Chanoine , Vicaire-Général , Vice-Gérent.



Velaic , Bénéficiaire de l'Eglise Cathéd. Promoteur.
De l'Hermet , Greffier.

Séminaire.

Mrs. de la Congrégation de la Doctrine Chrétienne ont la direction du Séminaire du Diocèse, & du Collège; Recteur, le R. P. Etienne.

Eglise Collégiale.

Maruejols a un Chapitre composé d'un Doyen, d'un Sacristain, de dix Chanoines & quatre Bénéficiaires; Doyen, M. Astruc.

Le Pape Urbain V. a fondé les Chapitres du Quezac & de Bedouez; le premier a un Doyen, un Sacristain & huit Chanoines; Doyen, M. de Mouvert. Le second, a un Doyen, un Sacristain & six Chanoines.

Le Malzieu a un Chapitre composé d'un Doyen, de neuf Chanoines, & quatre Demi-Chanoines; Doyen, M. Proueze

Sauges a un Chapitre composé de vingt-quatre Chanoines, dont le plus ancien est appelé Doyen.

Abbayes de Filles.

C. Mercoire, Madame de Condres.

B. Le Chambon, Madame de Gallifet.

Prieurés.

B. La Canourgue, M. de Mandajors, 1747.

B. Hispagnac, M. de Calvères.

Deux cents dix-huit Paroisses.

Communautés Religieuses d'Hommes.

Bénédictins, à Langogne & à Ste. Enimie.

Dominicains & Augustins à Maruejols.

Cordeliers à Mende, à Maruejols & à S. Chely.

Carmes à Mende. Capucins à Mende, à Maruejols & à Florac.

Communautés Religieuses de Filles.

Ursulines à Mende & au Malzieu. Filles de Sainte Marie, à Langogne. Hôpital, &c.

E V E C H E' D E C A H O R S.

Saint Martial passé communément pour être le Fondateur de l'Eglise de Cahors, vers la fin du troisieme siecle; Saint Génulphie qui lui succéda, est placé dans les sacrés Distiques, comme le premier Evêque de cette Eglise, dont Saint Etienne est le Patron; cet Evêché fut démembre de l'Archevêché de Bourges, en faveur de celui d'Albi.

Il y a eu soixante-douze Evêques, les plus fameux sont, Gerard de Baras, Pierre Bertrandi, Alvin de Solminiac, Louis - Antoine de Noailles, Cardinal.

M. Bertrand-Jean-Baptiste-René du Guesclin, Comte & Baron de Cahors, ci-devant Aumônier du Roi, Grand-Vicaire de Pontoise, Abbé de Theully, sacré Evêque le 15. Octobre 1741.

Le Chapitre est composé de quatorze Chanoines, dont l'Evêque est le premier; les Dignités sont, le Grand Archidiaque, & l'Archidiaque de Tournus; le Chantre, le Chancelier, quatre Hebdomadiers, quatorze Prébendés, douze Chapelains, &c.

Outre le Chapitre de la Cathédrale, on compte plusieurs Chapitres dans le reste du Diocèse; à Montpezat, au Vigan, à Castelnau de Bretenous, &c. Officialité, Chambre Ecclésiastique.

Abbayes d'Hommes.

Moissac. C'est une des plus riches, & des plus anciennes Abbayes du Royaume, elle fut fondée par Clovis, lorsqu'il revint vainqueur d'Alaric, Roi des Goths. Les Moines de Clugny qui l'habitoient, se séculariserent en 1626. sous le Pape Urbain VIII.

L'Abbé conserva le droit de porter la Mitre, la Croffe, le droit de nommer les Chanoines, de préſider au Chapitre, &c.

M. Gontaud de Biron eſt le 56. Abbé de cette Abbaye, qui a été poſſédée par pluſieurs Cardinaux, de Lorraine, de Mazarin, d'Este, &c.

B. de Figeac, ſéculariſée en 1536.

B. Marſillac, M. l'Abbé Quenel, 1742.

B. Souillac, M. Bouillac, 1746.

B. Roquemadour, ſéculariſée & unie à l'Evêché de Tulle.

C. Notre - Dame la Nouvelle - lès - Gourdon, M. Varaire de Montmilan, 1739.

C. St. Marcel, M. de Michel, 1723.

C. La Garde-Dieu, M. de Briqueville de la Luzerne, 1717.

Abbays de Filles.

C. Le Desert, la Grace-Dieu, ou l'Eime, Madame de la Bourtie de Guillar, 1745.

Prieuré.

Gr. Francourt, M. de Roquefort de Savinac, 1742.

Quatorze Archiprêtres, deſquels dépendent 700. Paroiſſes

Séminaire par les Miſſionaires de St. Lazare.

Communautés Religieuſes d'Hommes.

De Jacobins. De Cordeliers. Des Hermites de St. Auguſtin. De Grands Carmes. De Carmes Déchauffés. De Religieux de la Merci. De Capucins. De Chanoines Réguliers. De Jeſuites. De Recollets. Des Hermites. De Chartreux hors la Ville.

Communautés de Filles.

De Bénédictines de Notre-Dame de la Daurade. De Chanoineſſes Régulieres de Ste. Claire. Des Ursulines.

Une Univerſité fameuſe, fondée en 1331. par

Jacques d'Osia, Pape sous le nom de Jean XXII.
& qui vient d'être unie à celle de Toulouse.

Un College, par les Jesuites. Des Ecoles Chré-
tiennes, &c.

A Moissac.

Un College, par les Peres de la Doctrine Chré-
tienne. Un Couvent de Récollets. Des Religieuses
de Ste. Claire. Hôpital, &c.

EVECHE DE RHODES.

Saint Chamant est regardé comme le premier
Evêque de Rhodés vers la fin du 5. sieclé. Plu-
sieurs Auteurs ont cru que cet Evêché avoit été déjà
établi par les Goths Arriens; l'Eglise est dédiée à la
Vierge; il étoit Suffragant de Bourges avant l'é-
rection de l'Archevêché d'Albi; il y a eu 59. Evê-
ques, dont les principaux sont, Raymond de Cau-
mon, Pierre de Pleine-Chaffagne, Bertrand de
Cardaillac, François Destaing, François de Cor-
neillan, Conseiller au Parlement de Toulouse;
Hardouin de Peirefixe, Louis Abely, &c.

M Charles de Grimaldy, Abbé de la Gra-
ce-Dieu, ci-devant Aumônier du Roi, Vicaire-Gé-
néral de Rouen, sacré Evêque le 22. Janvier 1747.

Chapitre.

Ce Chapitre est composé de quatre Archidiaques;
d'un Chantre, d'un Sacristain, & vingt-cinq Cha-
noines: ils se séculariserent sous le Pontificat d'Ur-
bain II. vers l'an 1090.

Officialité, Chambre Ecclésiastique.

Abbayes d'Hommes.

Conques. S'il faut s'en rapporter à la Chronique
du Monastere de Conques, cette Abbaye existoit
vers l'an 400. & ses Religieux embrasserent ensuite

la Règle de S. Benoit : ils se féculariferent en 1537.
& le Roi nomma à deux Canonicats de cette Col-
légiale,

M. Durfort d'Eime , est le 67. Abbé, en 1734.

C. Bonne - Combe , fondé en 1162. M. de Ro-
chechouard , Evêque d'Evreux , 1738.

C. Boneval , M. Dagout , Chanoine de l'Eglise de
Paris , 1746.

C. Locdieu , M. de Boucaud , Evêque d'Aler,
1727.

C. Beaulieu , M. de Groffolles de St. André,
1739.

A. Daumerie d'Aubrac , M. Clermont d'Amboise,
1746.

Abbayes de Filles.

B. St. Sernin , Madame de Clermont du Bosc ,
1730.

B. Ste. Marie d'Arpajon , Madame de Morphon de
Laumiere.

C. Oraison-Dieu , Madame de Pins , 1718.

Prieurés.

A. St. Antonin en Rouergue , le Pere Ricault ,
1746.

B. St. Amant , M.

B. St. Léon , M. Panat.

B. St. Marin d'Espinace , M.

Ces trois Prieurés dépendent de l'Abbaye de St.
Victor de Marseille.

Gr. St. Etienne de Monais , M. de Chérité de la
Verderie , 1740.

Benevant , M. de Fontalbat , 1701.

Cinq-cens Paroisses. Séminaire gouverné par les
Jesuites.

Communautés Religieuses.

De Cordéliers , en 1232. De Chartreux , en
1529. Un College de Jesuites , en 1545. Hôpital

E V E C H E' D E V A B R E S.

Vabres étoit une Abbaye de l'Ordre de Saint Benoît, en grande réputation de sainteté, fondée par Raymond I. Comte de Toulouse en 822. sous le regne de Charles le Chauve ; le Pape Jean XXII. Périgea en Evêché l'an 1316. sous Pierre d'Olargues, qui en étoit le 27. Abbé, & qui en fut le premier Evêque : on en compte vingt-quatre ; les plus célèbres Prélats qui ont illustré ce Siege, (sont) le Cardinal Braguefle, le Cardinal George d'Armagnac, qui étoit en même-tems Evêque de Rhodés, & qui fut Archevêque de Toulouse en 1352. & ensuite Légat & Archevêque d'Avignon ; François de la Valette de Cornuffon, qui assista au Concile de Trente en 1563. frere du célèbre Grand Maître de Malthe, Jean de la Valette, c'est sous son Pontificat que le Chapitre fut sécularisé ; Maac Habert, si connu par son zele, son éminente piété & ses Ouvrages de Théologie.

M. Charles - Alexandre le Filleul de la Chappelle, Comte de Vabres, Abbé de Saint Pierre de Chalons, sacré Evêque le 4. Janvier 1711.

Chapitre.

Le Chapitre est composé de treize Chanoines, y compris le Prévôt, l'Archidiaque & le Chantre ; M. l'Evêque en est le premier Chanoine ; ils se séculariserent en 1561.

Chanoines. Messieurs.

Bastide, Prévôt.	Valette.
Denisot, Archidiaque.	Duboufquet.
Calvayrac, Chantre & Théologal.	Constans.
Boizat.	Boufquet.
Vaniere.	Galtier.
Durand.	Neyrac.

Douze Prébendés.

Officialité. Messieurs.

Louis-Anne Mazerand, Official.

Durand, Prébendé de la Cathédrale, Vice-Gérent.

Abbayes d'Hommes.

B. Nant, Chapitre Régulier, M. de Buffi, 1745.

C. Sylvanes, M. de Boufquet, 1735.

A. Belmont, Prieuré, M. de Narbonne-Pelet.

Abbaye de Filles.

C. Nonenque, Madame Charlotte de Saillan d'Estaing.

Collégiales.

Ste. Affrique, Prévôt, M. François Gamel.

St. Sernin, Prévôt, M. Dizard.

130. Paroisses, Communautés Religieuses, Hôpital.



ARTICLE QUATRIEME.

EVECHE DU PUY.

L'ÉGLISE du Puy, est une des plus anciennes des Gaules, mais il n'est pas possible de fixer l'année de sa fondation : * selon la tradition, elle remonte jusqu'au tems de St. Pierre, premier Apôtre, mais selon les sçavans Auteurs de l'Histoire de Languedoc, elle ne fut fondée que quelques siècles après.

* Cet Evêché est Suffragant immédiat du Pape, & on le place ordinairement dans l'Archevêché de Bourges.

Quoi qu'il en soit de l'époque de sa fondation, le Siege Episcopal, étoit dans les commencemens dans la Ville de St. Paulien, appelée *Ruessium*, dans les Commentaires de Cesar, ou *Urbs vetula*; celle du Puy, qui n'étoit pas encore bâtie, ou plutôt la place qu'elle occupe présentement, se nommoit *Podium Anici*; *Podium* à cause de sa situation élevée, & *Anici*, à cause du Mont Anis, qui occupoit pour lors l'espace que contient l'Eglise Cathédrale, & la Haute Ville; de sorte que la Ville se nomme en latin, tantôt *Podium*, & tantôt, mais plus ordinairement, *Anicium*: Elle est la Capitale de la Province de Velay: dans les commencemens, l'Evêque se nommoit Evêque du Velay, *Episcopus Vallavix*; ensuite, *Episcopus Podiensis*, & à présent, plus communément, *Episcopus Aniciensis*. Il prend le titre de Suffragant immédiat de l'Eglise de Rome, de Comte de Velay & de Brioude, & il a le droit de porter le *Pallium*.

Depuis la fondation de l'Eglise du Puy, qui se perd dans les siècles les plus reculés; on ne connoit le nom des Evêques de ce Siege, que par les vieux Titres qui se trouvent dans les Archives de lad. Eglise, ou des autres Eglises de France; en voici la suite comme elle est dans le *Gallia Christiana*, dont les illustres Auteurs en comptent 88. en y ajoutant trois autres qui y ont siegé depuis l'édition de ce livre, il y en a 91.

Evêques à St. Paulien.

St. George.	Rorice I.
St. Macaire.	Eusebe.
St. Marcellin.	St. Paulien.

Evêques du Puy.

St. Vofy.	St. Epipode.
St. Serutaire.	St. Suacre.

St. Hermenaire.	St. Bénigne.
Faustin.	St. Agreve Martyr.
Forbius.	Dulcidius.
Flavien.	Higelricus.
Aurele.	Torpion.

Basile, c'est le premier Evêque du Puy, dont l'époque est marquée dans le *Gallia Christiana*, environ l'année 778.

Rorice II. 800.	Etienne de Polignac,
Dructan, 840.	1077.
Hardouin, 860.	Adhemard de Monteil,
Guy I. 875.	Légat pour la Croi-
Norbert de Poitiers. 880.	sade, sous Urbain II.
Adelard, 919.	1087.
Hector, 928.	Ponce de Tournon,
Gotescalque, 936.	1105.
Bégon, l'année n'est pas	Himbert, 1128.
marquée.	Pierre III. 1145.
Guy d'Anjou, 976.	Ponce II. 1158.
Drogon ou Dreux, frere	Pierre IV. 1159.
du précédent.	Ainard, 1189.
Etienne de Gevaudan,	Odillon de Mercœur,
neveu de Guy, & de	1197.
Dreux, 990.	Bertrand ou Bernard de
Théotard, 998.	Chalengon, 1205.
Fredole d'Enduse, 1020.	Robert de Mehun, 1215.
Etienne de Thiern, ou	Etienne de Chalengon,
de Mercœur; c'est le	1220.
premier qui a obtenu	Bernard de Rochefort,
le Pallium, & l'exemp-	1236.
tion du Métropolitain	Bernard de Montaigu,
de Bourges.	1228.
Pierre II. neveu du pré-	Guillaume de Murat,
cedent, 1053.	1250.

- Bernard de Ventadour, 1361.
1251.
- Armand de Polignac, 1383.
1254.
- Guy III. dit le Gros, Pape sous le nom de Clement IV. c'est le premier qui a pris le titre de Comte de Brioude, 1259.
- Guillaume de la Roue, 1260.
- Guy IV. 1283.
- Fredole de St. Bonnet, 1284.
- Guy de Neufville, 1290.
- Jean de Comines, le premier qui a pris le titre de Comte de Velay, 1294.
- Bernard de Castanet, Cardinal, 1308.
- Guillaume de Brosse, 1317.
- Durand de St. Pourçain, 1318.
- Guillaume de Goguel, 1326.
- Bernard Lebrun, 1327.
- Jean de Chandorat, 1342.
- Guillaume de Chalençon, évincé par Jean III. 1357.
- Jean de Cardaillac, 1361.
- Bertrand de la Tour, 1361.
- Bertrand de Chanac, 1383.
- Pierre Gerardi, Cardinal, 1388.
- Gilles de Bellemere, 1390.
- Ithere de Martrueil, 1390.
- Pierre d'Ailly, Cardinal, 1395.
- Helies de l'Etrang, 1397.
- Guillaume de Chalançon, 1418.
- Jean de Bourbon, 1443.
- Godefroy de Pompadour, 1486.
- Antoine de Chabanes, 1514.
- François de Sarurs, 1536.
- Martin de Beaune, 1557.
- Antoine de Seneçtere, 1561.
- Jacques de Serres, 1596.
- Just de Serres, 1622.
- Henri de Maupas, 1641.
- Jacques de Montrouge, 1661.
- Armand de Bethune, 1665.
- Claude de la Roche-Aimond, 1703.
- Gaufredoy - Maurice de Conflans, 1720.
- François de Beringhuen, 1725.

M. Jean-George le Franc de Pompignan ;
sacré en 1743.

L'Eglise Cathédrale est composée de quatre Dignités, dont les deux premières ont un Canonat annexé ; de deux Personats qui ne sont point Chanoines, mais qui le peuvent être aussi bien que la troisième & la quatrième Dignité ; & de quarante Chanoines ; en tout quarante-deux Chanoines, outre un quarante troisième, qui a une Prébende séparée, & qui est Hebdomadier moindre, sans y comprendre encore dix Chanoines, qu'on appelle pauvres, ou *de pauperie*, qui ont une petite mansé à part, & qui sont Choriers, ou Sémi-Prébendés, dans ladite Eglise, & de plusieurs Sous-Choriers & Musiciens, dont le nombre n'est pas fixe ; ces places de Choriers, & Sous-Choriers, ne se donnent qu'à ceux qui ont été dix ans Enfants-de-Chœur, & ces derniers sont au nombre de dix.

Il y a encore dans l'Eglise du Puy trois Offices, qui donnent séance au Chœur, qui ont leur revenu séparé, & qui portent les mêmes habits que Mrs. les Chanoines, sçavoir : la Cellererie, la Paneterie & le Sefcalat. On se contentera de mettre les noms de Mrs. les Dignitaires.

Messieurs.

- Armand de Beget, Doyen & Chanoine.
- Pierre-Julien Richer, Prevôt & Chanoine.
- Jean-Denis d'Allemagne, Abbé de Saint Pierre la Tour, il n'est pas Chanoine.
- Louis-Antoine Chazallettes de la Brosse, Abbé de St. Vofy, & Chanoine.

Personnats. Messieurs.

- Joseph de Saint Martin, For-Doyen-Mage, & Chanoine.
- Pierre de Beget de la Cour, For-Doyen-Moindre, & Chanoine.

Evêché du Puy.

III

Outre l'Eglise Cathédrale, il y a dans ce Diocèse quatre Eglises Collégiales, l'une au Puy, sous le nom de Ste. Evode, & par corruption, St. Vofy; la seconde, à St. Paulien, petite Ville de ce Diocèse, mais située en Auvergne, & dans le Reffort du Parlement de Paris; la troisième, à Monistrol, petite Ville du Velay; la quatrième, à Retournac, Bourg du Velay.

Officialité. Messieurs.

Bergonhon, Chanoine de l'Eglise Cathédrale; Official.

Rouffon, Curé de St. Pierre le Monistier, Paroisse de la Ville du Puy, Promoteur.

Chambre Ecclésiastique.

Elle est composée de l'Evêque, comme Président, de quatre Commis ou Députés, sçavoir, un Abbé, un Chanoine de l'Eglise Cathédrale, un Prieur, & un Curé, d'un Syndic, & d'un Secrétaire, qui sont

Messieurs.

D'Alemance, Abbé de Dieu.	
St. Pierre Latour.	Valentin, Chanoine de la
De Lormet, Chanoine de l'Eglise Cathédrale.	Cathédrale, Syndic du Clergé.
De Pumignac, Chanoine de la Cathédrale & Prieur de Prezailles.	Hebrad, Chanoine de la Cathédrale, Secrétaire de la Chambre Ecclésiastique.
Yrail, Curé de l'Hôtel-	

Abbayes d'Hommes.

B. St. Théofrede, & par corruption, St. Chaffre; M. de Pompignan, Evêque du Puy, 1747.
P. St. Jacques de Doc, le Pere Gustave-Ferdinand s'Krauffe, 1741.

Abbayes de Filles.

C. Bellecombe, Madame de Grizolles, 1743;

C. *Cœurve-Bénite*, Madame le Molettes Murangiez, 1713.

C. *Claves*, Madame Anne de Montmorin, 1722.
Prieurés.

Gr. *Viay* ou *Biay*, M. Dalmas, régulier, 1729.

B. *Goudet*, D. Balme, régulier.

Ctu. *Chamailleres*, Pr. Commendataire, le Chevalier de Lamée.

Cent-trente-trois Paroisses. Séminaire des Sulpiciens.

Communautés Religieuses, soit au Puy, soit au Velay, dans toute l'étendue du Diocèse.

Deux Couvens de Capucins, un de Dominicains, un de Carmes, un de Cordeliers, un de Chartreux.

Couvents de Religieuses.

Trois d'Augustines. Un de Dominicaines. Un de Ste. Claire, soumises aux Cordeliers-Observantins, qui ont un Hautpice auprès. Un de la Visitation Ste. Marie. Un de Notre-Dame du Refuge, sous le nom de St. Maurice.

Deux de Religieuses Notre-Dame. Un de Bernardines.

Une Maison de Sœurs de St. Joseph, qui ne sont pas cloîtrées, & qui ne font que des vœux simples; cet institut a des Maisons dans la plus grande partie des Paroisses de ce Diocèse.

Une Maison de Freres des Ecoles Chrétiennes.
Hôpitaux.

Il y a dans la Ville du Puy, un Hôtel-Dieu, établi de toute ancienneté, & un Hôpital-Général établi en 1687. Il y a de plus quelques Hôpitaux en différentes Villes du Diocèse, mais peu considérables.

Direction.

M. l'Evêque en est le Président, & les Notables du lieu en sont les Administrateurs.

EVE'CHE'

EVE'CHE' DE VIVIERS.

Cet Evêché est le quatrieme Suffragant de l'Archevêché de Vienne.

Le Siege Episcopal du Vivarais fut d'abord établi à Albe ou Alps, ancienne Capitale du Pays, qui fut ruinée par les Wandalés au commencement du cinquieme siecle. Il paroît certain que plusieurs Evêques siégerent à Albe avant la destruction de cette Ville par les Barbares, mais leur catalogue est si confus & si peu appuyé par des monumens anciens, qu'on ne sçauroit fixer l'époque précise de l'Episcopat d'aucun.

Après la destruction de la Ville d'Albe, le Siege Episcopal du Vivarais fut transféré à Viviers, mais la suite des Evêques continue d'être fort incertaine jusqu'au sixieme siecle, en sorte qu'on ne connoit proprement que leurs noms.

L'Evêque est Comte de Viviers, Prince de Donzere & de Châteauneuf sur le Rhône, Baron de Largentiere, Seigneur de St. Andéol, &c.

M. de Mons, sacré le 6. Oëtobre 1748.

Chapitre. Officialité. Chambre Ecclésiastique,

Abbayes d'Hommes

B. Cruas, M. de Coriolis, 1723.

C. Chambons, M. de Belsunce, Evêque de Marseille, 1706.

C. Mazan, M. de Tilly, Evêque d'Orange, 1732.

Prieuré.

Chariffes ou Charay, M. de Rochechouard, 1725.

Trois-cents Paroiffes. Séminaire par Messieurs les Sulpiciens. Communautés Religieuses. Hôpital.



ARTICLE CINQUIEME.

ARCHEVECHE D'AUCH.

ON croit que S. Ceras fut le premier qui par ses prédications & ses miracles, banit l'idolâtrie de la Ville d'Euse, & de la Province d'Auch ; ses Reliques sont dans l'Eglise Abbatiale de Simorre ; l'Empereur Gratien ayant enjoint aux Evêques Gnostiques d'Espagne, de quitter leur Eglise & de sortir de son Empire, plusieurs de ces Prélats Hérétiques passèrent par la Gascogne pour aller à Rome se justifier auprès du Pape Damase, & c'est ainsi que leur hérésie se répandit dans cette Province ; leurs Prédications détestables corrompirent particulièrement le peuple de la Ville d'Euse.

Saint Paternus succeda à St. Ceras ; il vivoit du tems de St. Sernin, Evêque de Toulouse : On compte onze Evêques dans l'Eglise d'Euse ; St. Orens fut le premier Evêque d'Auch, Ayrard qui vivoit en 879. est le premier Archevêque que l'on connoisse ; il y a eu depuis ce tems-là 44. Archevêques, les plus célèbres sont, Hugues de Pardailhan, Philippe d'Alençon, neveu de Philippe de Valois. François de Savoye, François-Guillaume de Clermont-Lodeve, François de Tournon, Hypolite & Louis d'Esté, Cardinaux ; Henry de Lamothe-Houdancourt, Melchior de Polignac, &c. Les Suffragans de cet Archevêché sont les Evêques d'Acqs, d'Aire, de Bayonne, de Bazas, de Comminge, de Couferans, de Lectoure, de Lescar, d'Oleron & de Tarbe ; on compte dans ce Diocèse neuf Eglises Collégiales.

Archevêché d'Auch. 115

M. Jean-François Chastellard de Montillet, ci-devant Evêque d'Oleron, sacré le 2. Octobre 1735. nommé à l'Archevêché d'Auch en 1742. Primat, de la Gaule Novempopulanie & du Royaume de Navarre, & Seigneur en paréage avec le Roi de la Ville d'Auch.

Chapitre.

Ce Chapitre fut sécularisé à la sollicitation de François de Tournon, & à celle d'Henri II. Roi de France, par le Pape Jules III. en 1548.

Dignitaires, Messieurs.

Noé, Prévôt de St. Justin.	De Soupets, Archidiacre.
Daignan de Sendat, Archidiacre.	De St. Germain, Archidiacre.
Simon, Archidiacre.	N. Archidiacre.
De Petit, Archidiacre,	De Bertier, Archidiacre.
	Hurau, Archidiacre.

Abbés, Messieurs.

Demont, Abbé de Faget.	Prévôt, Abbé d'Idrac.
De Soles, Abbé de Ceré.	Solirene, Sacristain.

Chanoines, Messieurs.

De Noé.	Peyremont.
Abercens de Belloc.	Demont.
Soupets de la Claverie.	Carrere-Peyrusse.
Daignan du Sendat.	D'Aspe.
Simon.	D'Aspe junior.
De Sole.	Siard.
Froment.	Luppe du Garrané.
Solirene.	Larter.
Carrere.	Marignac de Seiffan.
Daignan de Sendat, junior.	Cardé.

Les Prieurs de Montes & de Notre-Dame des

Neiges, font Chanoines Honoraires ; il y a un Précenteur, & un Théologal ; on ne peut être reçu dans ce Chapitre, qu'après avoir fait preuve de Noblesse, *vel sanguine, vel litteris.*

Ce Chapitre à encore l'honneur d'avoir le Roi, en qualité de Comte d'Armagnac, pour premier Chanoine, & les quatre premiers Barons relevant de ce Comté ; sçavoir les Barons de Montaut, de Montefquieu, de Pardailhan & de Lisle, ont aussi rang & séance au Chœur entre les Chanoines, & y portent l'Aumusse.

Douze Prébendes de St. Barthelemi, douze de St. Martial, & douze de St. Jacques ; douze Chapellains Royaux, & huit Prébendes du Saint Esprit.

Eglise Collegiale de St. Orens d'Auch.

On ne sçait pas dans quel tems cette Eglise fut fondée, elle fut d'abord dédiée à Saint Jean-Baptiste, & desservie par des Prêtres qui furent appellés des Prêtres de Saint Jean ; vers la fin du onzieme siecle, le Corps de Saint Orens ayant été relevé par Bernard de Serillac, troisieme Prieur de cette Eglise ; elle prit alors le nom de Saint Orens ; on conserve dans cette Eglise plusieurs Reliques de Saint Orens & de plusieurs autres Saints.

Lorsqu'Hugues, Abbé de Clugny recut cette Eglise, il y établit un Abbé, elle avoit été d'abord Episcopale, puis Abbatiale, & aujourd'hui elle n'est que Priorale : les Chanoines ont été sécularisés en 1750.

Ce Chapitre est composé d'un Prieur, à la nomination de l'Abbé de Clugny, c'est la premiere Dignité ; d'un Doyen, qui est qualifié dans la Bulle, de Chef & de Président du Chapitre ; & de dix-huit Chanoines, le Prieur est Collateur de tous les Canonicats & de plusieurs Pieurés.

Prieur.

Prieur, M. Claude-François Lisarde de Radou-
villiers, Chancelier de l'Eglise & Université de
Bourges.

Chanoines. Messieurs.

Befins de St. Paul, Do-	Bastard.
yen.	Alleman.
Descuilhe.	Ferraguet.
De Solle.	Carrere.
Meilhan.	Pibrac.
Cais.	De Petit.
Soubdes.	Seren.
Hargenvillier.	Carcasses.
Framond de Grezes.	Blaignan.
Robert.	

Officialité, Chambre Ecclésiastique.

Abbayes d'Hommes.

- B. *Pessan*, M. Joseph-François de Latour de Char-
leval, Evêque d'Agde, 1738.
- B. *Simorre*, M. Louis-Jacques-François de Vo-
cance, Evêque de Senés, 1738.
- B. *Saramont*, M. Antoine-Jerôme Boivin de Vau-
rouy, 1721. ci-devant nommé à l'Evêché de
Perpignan.
- C. *Flaran*, M. Alain de St. Gery, 1725.
- C. *Bouillas*, Dom-François de Gyez, 1719.
- C. *Gimon*, M. Etienne Dubourg de Lavaux, Doc-
teur de la Maison & Société de Sorbonne,
1694.
- C. *Bardoiié*, M. Leblond, 1735.
- P. *La Case-Dieu*, M. de Palerne, 1734.
372. Paroisses, 277. Annexes.
- Séminaire gouverné par les RR. PP. Jesuites,
Communautés Religieuses, Hôpitaux.

EVE'CHE' DE COMMINGES.

On ne doute point que l'Eglise de Comminges ne soit très - ancienne , puisque Sidoine - Apollinaire , vers l'an 420. fait mention d'un Evêque de Comminges , qui périt dans la persécution des Goths Ariens ; cet Evêché , avant de dépendre de l'Archevêché d'Auch , * étoit anciennement soumis à la Métropole d'Eluze , qui étoit autrefois le Siege des Archevêques de la Novempopulanie , & qui n'est aujourd'hui , par les différentes révolutions qu'il a essuyé , qu'un petit Village dans le Comté d'Armagnac. La Cathédrale est dédiée à la Vierge , & à St. Bertrand : Le premier Evêque que l'on conoisse certainement , est Suavis , qui soucrivit au Concile d'Agde , en 506.

On compte 55. Evêques , les plus célèbres sont St. Bertrand de l'Insula ; Bertrand de Gots , Souverain Pontife , sous le nom de Clement V. Bertrand de Conac , Cardinal ; de Lautrec , Cardinal ; Pierre & Jean de Foix ; Jean de Mauléon ; Jean Bertrand de Toulouse ; ** Charles de Bourbon ; Barthelemi Donadieu ; Gilbert de Choiseul , &c.

M. Antoine de Lastic , sacré le 9. Octobre 1740.

Chapitre.

Ce Chapitre fut fondé , & rangé sous la Regle de St. Augustin , vers l'an 1105. par St. Bertrand ; il fut sécularisé , & réduit à 13. Chanoines , quatre Dignités ; Archidiaque , Sacristain , Ouvrier , Pré-

* Troisième Suffragant d'Auch.

** Voyez son Article dans le Littéraire.

centeur, & 32. Prébendes; un autre Chapitre à St. Gaudens.

Officialité. Chambre Ecclésiastique.

Abbayes d'Hommes.

C. *Bonnefont*, fondée en 1136. par la Maison de Montpezat. Il y a eu 53. Abbés.

M. de Rochechouart de Faudouas, en 1742.

C. *Béniffons-Dieu* ou *Nizors*, M. de Montefquiou, 1743.

Abbaye de Filles transférée à Toulouse.

C. *Favas* ou *Lune-Dieu de Favas*, Madame de Villepassant, qui succéda à Marguerite de Berthier en 1705.

Prieuré.

B. *Notre-Dame de Sarrancolin*, M. Ancel, 1688, 222. Paroisses, dont 22. sont en Espagne.

Communautés Religieuses.

Séminaire des Jésuites, par M. de Choiseul; 1646. Deux Maisons des Jacobins. Une des Cordeliers. De la Mercy. De Mathurins. Des Hermites de St. Augustin. De Religieuses de Fontevraud. Des Ursulines. Hôpital.



ARTICLE SIXIEME.

ORDRE DE MALTHE.

L'ORDRE de Malthe est divisé en huit Langues; il y en a trois dans le Royaume de France.

ce ; la Langue de Provence qui est la premiere ; renferme deux Grands Prieurés. Celui de St. Gilles , qui s'étend dans le Languedoc , la Provence , &c.

Celui de Toulouse , qui s'étend jusques dans la Guienne , la Bigorre , &c.

GRAND - PRIEURE' DE St. GILLES.

Le Chef-Lieu , ou la Maison Prieurale , est à Arles en Provence. Il renferme quarante - neuf Commanderies , y compris le Prieuré d'Aix , & cinq Commanderies pour les Prêtres & Servans d'Armes , qui concourent ensemble.

M. le Grand-Prieur , F. Henri ; &c.

Les Commanderies situées dans le Languedoc ; en total ou en partie , sont.

<i>La Capelle.</i>	<i>Montpellier.</i>
<i>Barbantane.</i>	<i>Palliers</i> , en Gevaudan.
<i>Cavalés.</i>	<i>Pezenas</i> , affectée à la nomination du Gr. Maitre.
<i>Beziers ou Pervis.</i>	<i>Raiffac</i> , dans l'Albigeois.
<i>Gap-Francés</i> , en Gevaudan.	<i>Vaours</i> , partie dans le Diocese d'Albi.
<i>Grézans</i> , près de Beziers.	<i>Saint Felix.</i>
<i>Douzens</i> , dans le Diocese de Carcassonne.	<i>Saint Christol.</i>
<i>Homs</i> , dans le Diocese de Narbonne.	<i>St. Vincent de Narbonne.</i>
<i>Lugan.</i>	<i>Espinas</i> , près de Castres , pour les Prêtres Servans.
<i>Salez</i> , en Vivarais.	
<i>Montfrin.</i>	

GRAND-PRIEURÉ DE TOULOUSE.

Le Grand - Prieuré de Toulouse consiste en trois Chambres Prieurales , qui sont Toulouse , Fronton , & Boudrac. Le Chef-Lieu , ou le Palais Prieural est à Toulouse. Cette Chambre est composée de 7. Membres auprès de cette Ville , & un Membre dans le Diocèse de Lombès. Il y a une Collégiale desservie par un Sacristain , première Dignité , & 6. Prêtres à la nomination du Grand - Prieur. Ce Grand - Prieuré renferme 17. Commanderies , & 5. pour les Prêtres & pour les Servans d'Armes.

M. François - Henri de Chalvet , Grand - Prieur , 1750.

Les Commanderies situées en Languedoc sont ,

Le Bourgaud , près de Toulouse.

Cagnac , Diocèse de Mirepoix.

La Cavalerie , partie dans le Diocèse d'Auch.

Garridech , dans le Diocèse de Toulouse.

Montfaures , près du Pays de Foix.

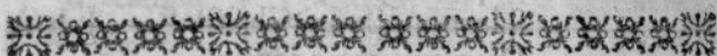
Carsaux ou Plaignes , Diocèse de Mirepoix.

Renèveille , dans le Lauragois.

La Ville-Dieu , à Castel-sarrazin , Diocèse de Montauban.

Gabbe & Capoulet , pour les Prêtres Servans.

Roquebrune , &c.



ARTICLE SEPTIEME.

 CONCILES TENUS
 EN LANGUEDOC.

L'an 260. **L**E premier Concile de cette Province fut célébré à Narbonne l'an 260. sous le Pontificat du Pape Saint Denis. St. Paul, premier Evêque de Narbonne, y fut miraculeusement justifié d'une accusation honteuse, que deux de ses Diacres avoient formée contre lui.

A Beziers, en 356. sous le Pape Libere.

On croit que St. Hilaire, qui s'opposa à Saturnin d'Arles, & aux autres Ariens, y fut déposé, puisqu'il fut envoyé en exil par l'Empereur Constance.

A Agde, en 506. sous le Pape Simmac.

Ce Concile fut tenu par vingt-quatre Evêques & par dix Députés, St. Césaire d'Arles y présida; on y fit quarante-huit Canons sur la discipline ecclésiastique.

A Toulouze, en 507. sous le même Pape.

Les Actes de ce Concile sont perdus. Voyez les singularités historiques de Dom Lyron.

A Narbonne en 589. sous Pelage II.

On y fit plusieurs Canons pour la discipline ecclésiastique.

A Narbonne, en 791. sous le Pape Adrien.

Ce Concile fut convoqué pour régler les limites du Diocèse de Narbonne, & pour condamner Felix, Evêque d'Urgel en Catalogne, &

Conciles tenus en Languedoc. 123

Elipand, Evêque de Soledé, qui disoient que Jesus-Christ n'étoit Fils de Dieu que par adoption.

Vingt-six Evêques y assisterent, mais on ne voit pas que Felix, qui fut présent, y ait été condamné.

Il fut composé de dix Evêques & du Comte de Toulouse; on y régla les limites de quelques Diocèses.

Vingt-deux Evêques y firent trois Canons, & y confirmèrent la trêve de Dieu, qui avoit été faite l'année d'auparavant dans une Assemblée Provinciale, tenue aux prairies de Tulugues, près de Perpignan, & qui fut renouvelée dans plusieurs autres Synodes Provinciaux.

On tint cette année-là deux Conciles ou Sinodes à Narbonne, pour y dire anathème aux usurpateurs. Le premier fut composé de sept Evêques, le second, de dix-sept.

Il fut composé de dix Evêques; on y confirma encore la trêve de Dieu, & l'on y dressa vingt-neuf Canons.

Ce ne fut qu'une espece d'Assemblée Provinciale, dans laquelle six Evêques seulement, déclarerent excommuniés les usurpateurs de l'Eglise d'Auzon.

Ce Concile fut composé de dix-huit Evêques; on y fit treize Canons pour abolir la simonie, pour ordonner le célibat aux Clercs, pour empêcher l'usurpation des biens des Eglises, & pour remédier à divers abus.

A Narbonne, en 940. sous Erienne IX. dit VIII.

A S. Gilles, en 1042. sous le Pape Benoît IX.

A Narbonne, en 1043. sous le même Pape.

A Narbonne, en 1054. sous le Pape Victor II.

A Narbonne, en 1055. sous le même Pape.

A Toulouse, en 1056. sous le même Pape.

124 *Conciles tenus en Languedoc.*

A Toulouse ,
vers l'an 1060.
sous Alexandre
II.

A Toulouse ,
en 1079. sous
Gregoire VII.

A Toulouse ,
en 1090. sous
Urbain II.

A Nîmes ,
l'an 1096.

A Toulouse ,
en 1118 sous
le Pape Gela-
se II.

Ce Concile fut tenu par le Cardinal Hugues le Blanc, Légat du Pape, pour y extirper la simonie, & pour rétablir l'Evêché de Lectoure, changé en Monastere.

Hugues Evêque de Die, présida à ce Concile; on y déposa plusieurs Evêques simoniaques, & on y excommunia le Comte de Narbonne avec les Habitans, comme desobéissans au St. Siege.

On célébra ce Concile vers la Pentecôte; les Légats du Pape y présidèrent, assistés des Evêques de diverses Provinces; on y corrigea plusieurs abus; l'Evêque de Toulouse se justifia des crimes dont il étoit accusé, & à la priere du Roi de Castille, on envoya une Légation à Toledé, pour y rétablir la Religion Catholique.

Le Pape Urbain II. y présida, accompagné de quatre Cardinaux & de plusieurs Evêques; on y dressa seize Canons, qui sont la plupart les mêmes que ceux de Clermont; Le Pape les confirma dans tous les Conciles qu'il tint ensuite; le plus remarquable est celui qui maintient les Moines dans le droit d'exercer les fonctions sacerdotales; le Roi Philippe y fut absous de l'excommunication, après avoir promis de quitter Bertrade.

On y conclut le voyage d'Espagne pour le secours d'Alphonse, Roi d'Aragon.

Conciles tenus en Languedoc. 125

A Toulouse, en 1119. Le Pape Calixte II. y présida, assisté de huit Cardinaux, des Prélats & des Abbés du Languedoc ; on y dressa dix Canons, dont le troisieme chasse de l'Eglise les Manichéens, & les livre aux Puissances Séculieres.

A Toulouse, en 1124. sous le Pape Calixte II. Contre quelques Hérétiques touchant les Sacremens.

Au Puy en Velay, l'an 1130. sous le Pape Honorius II. St. Hugues de GrénoBLE avec quelques autres Evêques, y excommunia Pierre de Léon, Anti-Pape, dit Anacler.

A Toulouse, en 1161. Les Rois de France & d'Angleterre, avec cent Prélats, tant Evêques qu'Abbés des deux Royaumes, s'y rendirent pour y reconnoitre le Pape Alexandre III. plus solennellement qu'ils ne l'avoient encore fait.

A Montpelier, en 1162. Dans lequel Alexandre III. assisté de dix Evêques, réitéra publiquement l'excommunication contre Octavien ou l'Anti-Pape Victor & ses complices.

A Lombes, près d'Albi, en 1165. sous le Pape Adrien III. Ce Concile fut convoqué contre les Albigeois, appelés Bons-Hommes, Vaudois, Lionnois, &c. L'Archevêque de Narbonne y présida.

A Montpelier, en 1195. sous Celestin III. Le Légat du Pape avec plusieurs Prélats de la Province, y publia quelques reglemens ; un entre autres en faveur de ceux qui marcheroient en Espagne contre les Infideles.

A Saint Gilles en 1210. Le Comte de Toulouse y fut excommunié de nouveau. Les deux

126 Conciles tenus en Languedoc

sous le Pape Innocent III. Légats du Pape confirmerent cette excommunication quelque - tems après , dans la Conférence de Narbonne.

A Lavaur , en 1213. sous le même Pape. Ce Concile fut assemblé contre Pierre , Roi d'Arragon , qui protégeoit le Comte de Toulouse. Les Evêques du Languedoc tinrent cette même année un autre Concile à Mur-et , pour tâcher d'appaïser le même Roi d'Arragon , qui s'étoit joint avec les Albigeois.

A Montpel-lier , en 1215. Ce Concile fut tenu par un Légat du Pape , par cinq Archevêques , & 28. Evêques , qui prièrent le Pape Innocent III. de leur donner Simon de Montfort pour Seigneur , à la place du Comte Raimond. On y fit en-suite 46. Canons.

A Montpel-lier , en 1224. sous Honorius III. Raimond VII. Comte de Tou-louse , y demanda d'être reconcilié à l'Eglise , sans l'obtenir.

A Narbon-ne , en 1227. sous le même Pape. On y dressa vingt Canons , dont quelques - uns sont pour obliger les Juifs à porter une figure de roue , sur la poitrine , pour marque de dis-tinction ; les autres regardent le Comte Raimond VII.

A Toulouse , en 1229. sous Gregoire IX. Ce Concile est célèbre. Il s'y trou-va trois Archevêques & un grand nombre d'Evêques , avec le Comte Raimond. On y publia 45. Canons , pour éteindre l'hérésie , & pour réta-blir la discipline ecclésiastique.

A Beziers , en 1234. sous le même Pape. Le Légat Jean de Burnin , Arche-vêque de Vienne , y présida ; On

Conciles tenus en Languedoc. 127

y publica 26. Canons contre les Albigeois.

A Narbonne, en 1235. sous Gregoire IX.

Dans ce Concile, les Archevêques de Narbonne, d'Arles & d'Aix, avec plusieurs autres Prélats, firent un grand Reglement de 29. articles, pour les Freres Prêcheurs, qui étoient employés à l'Inquisition des Hérétiques.

A Beziers, en 1246. sous Innocent IV.

Ce Concile fut tenu par Guillaume de Labroue, Archevêque de Narbonne, & huit autres Evêques : On y publica 46. articles de Reglement, & l'on en donna aux Inquisiteurs 37. articles, qui sont les fondemens de la procédure qu'on observe depuis dans les Tribunaux de l'Inquisition.

A Albi, en 1254. sous le même Pape.

Il fut convoqué par Saint Louis, revenant de la premiere Croisade. Zoen, Evêque d'Avignon, & Légat du Pape, y publica, avec l'approbation de plusieurs Prélats des Provinces de Narbonne, de Bourges, & de Bordeaux, un Reglement de 71. articles, tant sur l'extirpation de l'hérésie, que sur la réformation du Clergé. On y ordonna aussi aux Juifs, pour se distinguer des Chrétiens, de porter sur la poitrine une roue d'un doigt d'épaisseur, & d'une palme de diametre.

A Montpelier, en 1258. sous Alexandre IV.

Ce ne fut, à proprement parler, qu'un petit Synode, dans lequel on dressa 8. Statuts concernant la discipline, & quelques abus particuliers.

128 *Conciles tenus en Languedoc.*

A Beziens , Il fut composé de 7. Evêques , à
Par 1279. sous la tête desquels étoient l'Archevêque
Nicolas III. de Narbonne , qui fut député pour
aller à la Cour , au nom de la Pro-
vince , se plaindre des entreprises an-
ciennes & nouvelles touchant les
fiefs, les alleus, le service de guerre ,
& pour demander la conservation de
leurs privileges.

A Beziens , Il fut tenu par l'Archevêque de
en 1299. sous Narbonne & ses Suffragans : On y fit
Boniface VIII. une députation au Roi , touchant
un différend temporel entre l'Arche-
vêque , & le Vicomte de Narbonne.

A Beziens , Par Pierre de Lajugie , Arche-
en 1351. sous vêque de Narbonne , & ses Suffra-
le Pape Cle- gans : On y dressa 12. Canons , dont
ment VI. les huit premiers sont répétés du Con-
cile d'Avignon , tenu 25. ans aupa-
ravant : & l'on y sévit contre quel-
ques libertins , qui, feignant d'être
Prêtres ou Evêques , excommu-
nioient ceux qui les avoient dénon-
cés.

A Lavour , Par les Archevêques de Narbonne
en 1368. sous & de Toulouse : Ce Concile regle
le Pape Urbain plusieurs points importans , pour la
V. Religion , & pour la discipline ecclé-
siastique.

A Toulouse , Ce Concile , qui a été le dernier
en 1590. sous tenu en Languedoc , fut assemblé par
Sixte V. ou François de Joyeuse , Cardinal , Ar-
Urbain VII. chevêque de Toulouse : On y dressa
plusieurs articles pour l'observation
de la discipline ecclésiastique.



ÉTAT CIVIL
DE LA PROVINCE DE LANGUEDOC.

CHAPITRE SECOND.

GOUVERNEMENT.

Humbert de Beaujeu , qui fut depuis Connétable de France , a été le premier Gouverneur de la Province , depuis sa réunion à la Couronne ; il fut nommé par Louis VIII. l'an 1226.

GOUVERNEUR.

M. LOUIS - AUGUSTE DE BOURBON, Prince Souverain de Dombes, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutehant-Général de ses Armées, Colonel Général des Suisses & Grisons.

COMMANDANT.

M. LOUIS-FRANÇOIS-ARMAND DU PLESSIS, Duc de Richelieu & de Fronfac, Pair & Maréchal de France, Prince de Mortagne, Marquis du Pont-Courlay, Comte de Cognac, Baron de Barbesieux, de Coza, de Saugeon & d'Albret, Chevalier des Ordres du Roi, premier Gentilhomme de sa Chambre,

LIEUTENANS - GÉNÉRAUX.

I. Au Haut-Languedoc , qui comprend les Dioceses de Montauban , d'Albi , de Castres , de Lavaur , de Carcassonne , de St. Papoul , de Mirepoix , de Rieux & de Toulouse.

M. JEAN-BAPTISTE - FRANÇOIS DES MARETS , Comte de Maillebois, Maréchal de France, Capitaine Général des Armées de Sa Majesté Catholique, Grand d'Espagne , de la premiere Classe , Chevalier des Ordres du Roi.

II. Au Bas-Languedoc , qui renferme les Dioceses d'Alet , de Limoux , de Narbonne , de St. Pons , de Beziers , d'Agde , de Montpellier , & de Lodeve.

M. LOUIS PHILOGENE BRULART , Marquis de Puyfeuilx & de Sillery, Conseiller ordinaire d'Épée, Chevalier des Ordres du Roi , Lieutenant - Général de ses Armées , Gouverneur de la Ville d'Espenay , Ministre & Secretaire d'Etat des affaires étrangères.

III. Dans les Sevenes , où sont les Dioceses de Nîmes , d'Alais , de Mende , du Puy , de Viviers & d'Uzés.

M. Le Maréchal Duc de RICHELIEU.

Neuf Lieutenans de Roi pour le Languedoc.

I. Uzés & le Bas-Vivarais , M.

II. Le Haut-Vivarais & le Velay , est devenu un Gouvernement particulier mentionné ci-après.

III. Montpellier , Lodeve , Nîmes , Alais & le Port de Cette , M.

IV. Narbonne , Beziers & Agde , M. de Margon,

V. Mirepoix , Alet , & Limoux , M. le Marquis de Montpezat.

VI. Le Gevaudan , M.

VII. Toulouse , Montauban & Rieux , M. le Marquis de Nogaret , Baron de Manduel & de la Mothe , Seigneur de Jonquieres & de St. Vincent.

VIII. St. Pons & Castres , M. le Marquis de Murviel , Baron des Etats.

IX. Carcassonne , St. Papoul , Lavaur & Albi , M. François de Viffec de la Tude , Comte de Ganges.

Sénéchal de Nîmes , M. Furet , Marquis deournés-Mont-frain.

Sénéchal de Toulouse & Pays d'Albigeois , M. de Chalvet de Rochemontels , Seigneur de Merville.

Sénéchal & Gouverneur de Lauraguois , M. de Paulo , Vicomte de Calmont , Seigneur de Terracuse.

Sénéchal du Haut Vivarais & Velay , M. de Serres.

Sénéchal de Carcassonne , Limoux & Beziers , M. André-Hercule de Roffet , Duc de Fleury , Pair de France , Premier Gentilhomme de la Chambre du Roi , Maréchal de ses Camps & Armées.

Sénéchal de Castres , M. de Capriol.

Sénéchal du Pays de Baucaire , M. de la Roche de St. Angel.

Sénéchal du Pays de Labour , M. d'Urtubie.

Sénéchal de Nebouzan , M.

Baillif du Velay , M.

Baillif du Gevaudan , M. le Marquis de Moranges & de St. Alban.

Baillif du Vivarais , M. de Serres.

Gouverneurs des Places.

Carcassonne sur l'Aude. *Gouverneur* , M. de

Lordat, Baron de Bram, qui en cette qualité entre aux Etats de Languedoc (au lieu & place des anciens Barons de Clermont de Lodeve) & M. de Lordat, Chevalier de Malte son frere, *en survivance*. Major, M. Sopté de Montblanc.

Tour de Cabardés. *Capitaine*, M. Laffet.

Narbonne. *Gouverneur*, M. de Merinville, M. Desmontiers, Comte de Merinville, *en survivance*. *Lieutenant du Roi*, M. de Barville. Major, M. Dubos de Prémont. *Aide-Major*, M.

Capitaine des Portes, M.

Beziers. *Gouverneur*, M. Michel-Jean de Gouy, Marquis d'Arcy. Major, M. Louis de la Beaume.

Clermont de Lodeve. *Gouverneur*, M. de Laurent.

Agde, sur l'Éraut. *Gouverneur*, M.

Fort de Brefcou. *Gouverneur*, M. le Comte de Montesson, *Lieutenant - Général des Armées du Roi*; & *Lieutenant des Gardes du Corps de Sa Majesté*. *Lieutenant de Roi*, M. des Granges, Maître des Cérémonies de France, & *Lieutenant Général des Armées du Roi*. Major, M. de la Tude.

Le Port de Cette, *Gouverneur*, M. le Marquis de Castris, *Lieutenant de Roi*, M. de Rives. Major, M. de Vaugelas, *Aide-Major*, M. de la Mothe.

Touloulé, *Gouverneurs*, les Capitouls.

Montpellier. *Gouverneur*, M. le Marquis de Castris, outre les appointemens du Roi, il a 12000 l. à prendre sur les Etats de Languedoc, comme *Gouverneur de Montpellier*. *Lieutenant de Roi*, M.

Major, avec titre de *Sous-Lieutenant de Roi*, M. Combette. *Aide-Major*, avec titre de *Commandant*, M. du Terrail. *Capitaine des Portes*, avec titre d'*Aide-Major*, M. de Monteillier.

Gange. *Gouverneur*, M. de Villec de la Tude, Marquis de Ganges.

Lunel. *Gouverneur*, M. Despierres des Ports.

Nîmes. *Gouverneur du Château & Commandant de la Ville*, M. le Prince de Montauban, Lieutenant-Général des Armées du Roi. *Lieutenant de Roi*, M. de Beauport. *Major*, M. de Montfalcon, avec les honneurs du Commandant. *Aide-Major*, M. de la Villette. *Capitaine des Portes*, M. de Gontelle.

Sommières sur le Vidourle. *Gouverneur*, M. François-Raymond de Narbonne-Pelet, dū le Vicomte de Narbonne, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Lieutenant des Gardes du Corps de Sa Majesté. *Lieutenant de Roi*, M. de Villevieille. *Major*, M. Terrien.

Beucaire sur le bord du Rhône. *Gouverneur*, M. André-Louis de Brancas, Comte de Rochefort.

Uzès. *Commandant*, M. le Chevalier de la Farelle.

Château de St. André, *Gouverneur*, M. de Montalambert, Brigadier des Armées du Roi, *Lieutenant de Roi*, M. de Chabrillan.

Pont St. Esprit, sur le Rhône. *Gouverneur*, M. de Beauvoir, Comte du Roure. *Lieutenant de Roi*, M. de St. Etienne. *Major*, M. de la Valette.

Tour & Pont de Villeneuve. *Gouverneur*, M. le Chevalier de Cambis. *Commandant* des deux côtés du Rhône depuis de Pont St. Esprit jusques & près de Villeneuve. M. de Vedrille.

Roquemaure. *Gouverneur*, M. le Marquis d'Aulan.

Château d'Alais & Pays des Cevenes, sur le Gardon. *Gouverneur*, M. Philippe Charles, Marquis de la Fare, de Borne, de Laugere, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi & de la Toison d'Or, Chevalier d'honneur de Madame la Dauphine, Lieutenant-Général & Commandant en chef dans la Province de Bretagne, ci-devant Com-

mandant en la même qualité dans la Province de
Languedoc. *Commandant*, M. *Major*,
M. de la Fare. *Aide-Major*, M. de Mandajor de
Bessac. *Capitaine des Portes*, M. de Leyris.

Château de St Hypolite. *Gouverneur*, M. de Mon-
taran-Ranchin. *Commandant*, M. de Rambiam.
Major, M. de Vernet.

Sauvé. *Commandant*, M. de Prefosse.

Aigues-Mortes. *Gouverneur & Viguiier*, M. Jean-
Hercules de Roffet, premier Duc de Fleury, Che-
valier des Ordres du Roi, & M. le Duc de Fleury
son fils, en survivance. *Lieutenant de Roi*, M. de
Rocate de Sorbs. *Major*, M. de Combelle.

Fort - Pequais. *Gouverneur*, M. le Marquis de la
Châtre. *Lieutenant de Roi*, M. de St. Laurent. *Ma-
jor*, M. de la Roche-Bernard.

Anduze. *Commandant*, M. de la Bruyere.

Le Velay a été érigé en Gouvernement particu-
lier au mois de Décembre 1718. *Gouvernement du
Velay & de la Ville du Puy*, M. *Comman-
dant*, M.

GOVERNEMENT DU PAYS DE FOIX, DONEZAN ET ANDORE.

Gouverneur de la Province de Foix, Terres
Souveraines de Donezan & Andore, Baronies
de Gibel & d'Hauterrive. *Gouverneur* particulier
de la Ville & Château de Foix, M. le Marquis de
Segur, Lieutenant-Général des Armées du Roi.

Lieutenant - Général, M. d'Usson, Marquis de
Bonnac, Maréchal de Camp des Armées du Roi,
Chevalier des Ordres de Russie.

Lieutenant de Roi du Pays de Foix, M. de la
Fitte.

Château de Foix. *Lieutenant de Roi*, M. de

Courneufve, Gouverneur des Invalides. Major, M. Dufour.

Château d'Arfin. Capitaine, M. Barba de Pradine.

Le Mas-d'Afil sur le torrent de la Rife. Gouverneur, M. d'Usson, Marquis de Bonnac.

Châteaux d'Usson & de Querigut. Gouverneur, M. d'Usson, Marquis de Bonnac. Aide-Major & Capitaine des Portes, M. de Verger Lafond.



INTENDANCE.

M. JEAN-EMMANUEL DE GUIGNARD, Vicomte de St. Priest, Chevalier, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, Intendant de Justice, Police & Finances en la Province.

Subdelegués de M. l'Intendant.

SUBDELEGUEZ.	RESIDENCES.
	Toulouse.
M. Roquet.	Toulouse.
	Lavaur.
M. Bauduer.	Lavaur.
	Rieux & Comminges.
M. Deydé.	Rieux.
	Montauban.
M. Carriere.	Montauban.
	St. Papoul.
M. Dejean.	Castelnaudarry.
	Carcassonne.
M. de Murat.	Carcassonne.

SUBDELEGUEZ.

RESIDENCES.

	<i>Alet & Limoux.</i>	
M. de St. Benoît & M. Peyré.		<i>Limoux.</i>
	<i>Mirepoix.</i>	
M. Simorre.		<i>Mirepoix.</i>
	<i>Albi.</i>	
M. Valat.		<i>Albi.</i>
	<i>Castres.</i>	
M. de la Beloterie.		<i>Castres.</i>
	<i>St. Pons.</i>	
M. Montredon de Cabrol.		<i>St. Chimian.</i>
	<i>Narbonne.</i>	
M. Rome.		<i>Narbonne.</i>
	<i>Beziers.</i>	
M. Bouffanelle.		<i>Beziers.</i>
	<i>Agde.</i>	
M. Rochet, pour la Ville seulement		<i>Agde.</i>
M. Boudoul, pour le Diocèse.		<i>Pezenas.</i>
M. Pouget, pour la Ville & Port de Cette		<i>Cette.</i>
	<i>Lodeve.</i>	
M. Bonafons.		<i>Lodeve.</i>
	<i>Montpellier.</i>	
M. Sonié, pour la Ville de Lunel seulement		<i>Lunel.</i>
M. Colomb, Subdélégué Général.		<i>Montpellier.</i>
	<i>Nismes.</i>	
M. Bardon, pour la Ville & Port de Beaucaire.		<i>Beauc.</i>
M. Tempié.		<i>Nismes.</i>
	<i>Alais.</i>	
M. Maudé, Subdélégué du Diocèse.		<i>Au Vigan.</i>
M. de la Bruyere, pour la Ville d'Alais, seul.		<i>Alais.</i>
	<i>Uzés, divisé en trois Départemens.</i>	
M. Duret.		<i>Villeneuve-lès-Avignon.</i>
M. Prat.		<i>Au St. Esprit.</i>
M. Chambon.		<i>Uzés.</i>
	<i>Viviers, divisé en deux Subdélégations.</i>	
M. Dumolard.		<i>Tournon.</i>
		<i>M. Tavernol</i>

Intendance.

SUBDELEGUEZ.

RESIDENCES.

M. Tavernol. Villeneuve de Berc.

Le Puy.

M. de Rachat. Au Puy.

Mende, divisé en deux Départemens.

M. Barandon. Mende.

M. Campredon. Barre.

M. Soefve, Secretaire en chef des Bureaux de l'Intendance.

Le Public est averti que, quand on écrit à M. l'Intendant sur différentes affaires, on doit les partager en autant de Lettres, sans quoi il arrive du retardement dans les Réponses, parce qu'il faut qu'une même Lettre passe successivement de Bureau en Bureau.



PARLEMENT
DE TOULOUSE.

AL F O N S E Comte de Toulouse & de Poitiers, étant à Longpont, où il faisoit sa résidence ordinaire, nomma en 1253. des Commissaires pour tenir son Parlement à la quinzaine de la Fête de tous les Saints ; ce qui prouve qu'Alfonse avoit établi ce Parlement à son avenement au Comté de Toulouse, & qu'il en tenoit les séances à sa Cour ; mais après la réunion du Comté de Toulouse à la Couronne, il fut établi avec plus de solennité dans le Languedoc un Parlement sous Philippe le Hardi ; ce premier établissement fut fait par maniere d'accord & de contrat. Pour l'obtenir, les Etats Généraux accorderent au Roi 5000. moutons d'or. La premiere séance commença le Mercredi après Poëstave de Pâques de l'an 1280.

Ce Parlement ayant été supprimé, il fut rétabli par le Roi Philippe le Bel au mois de Décembre 1302. & supprimé en 1312. Charles VI. le réablit encore par Edit du 20. Mars 1419. il fut transféré à Beziers, à cause de la peste, par autre Edit du 23. Septembre 1425. puis uni par un autre du 24. Novembre 1426. au Parlement de Paris, qui avoit été transféré à Poitiers par Edit du 21. Septembre 1418. Celui de Paris ayant été remis dans la Capitale du Royaume par Edit du mois d'Août 1436. Charles VII. érigea un nouveau Parlement pour le Languedoc par Edit du 18. Avril 1437. & le rendit sédentaire à Toulouse par un dernier Edit donné à Saumur le 11. Octobre 1443. cependant il ne

rentra pour la première fois que le Jeudi après la Pentecôte en 1444. il fut installé par les Commissaires du Roi : Duchatel, Lieutenant-Général du Languedoc y siegea après le Premier Président, l'Archevêque de Toulouse, les Evêques de Rieux, & Lavaur, l'Abbé de St. Sernin, &c. y prirent séance.

Son Ressort s'étoit étendu peu-à-peu par diverses Ordonnances sur les Provinces du Languedoc, de Guienne, du Dauphiné & de la Provence; les Etats de ces différents pays y avoient consenti, à condition qu'ils seroient régis suivant le Droit Ecrit, & qu'ils ne pourroient être tirez de leur Ressort pour aller plaider ailleurs; mais les Parlemens de Bourdeaux & de Provence ayant été établis dans la suite, l'on démembra de celui de Toulouse les Sénéchaussées de Gascogne, de Guienne, Landes, Agenois, Bazadois, Perigord, Saintonge, &c. en sorte que le Parlement de Toulouse ne comprend plus en son Ressort que les Sénéchaussées du Languedoc, du Rouergue, du Quercy, du pays de Foix, & la partie de la Basse Gascogne, qui comprend les Sénéchaussées de l'Isle-Jourdain, d'Auch, de Lectoure, de Tarbe & de Pamiers.

Il est composé de six Chambres, qui sont la Grand'Chambre, la Tournelle, à laquelle les cinq derniers Présidens du Parlement sont toujours de service avec treize Conseillers, tirés annuellement de la Grand'Chambre; trois Chambres des Enquêtes, & une Chambre des Requêtes: ces Chambres ont été établies, successivement & dans différentes circonstances. Charles VII. en l'an 1454. accorda aux Conseillers du Parlement de Paris, le privilege d'avoir séance dans tous les autres Parlemens du Royaume, sans que ceux des autres Parlemens eussent le même droit dans celui de Paris, à

l'exception des Conseillers du Parlement de Toulouse, auxquels il permit d'avoir séance au Parlement de Paris, suivant la date de leur réception.

Le Gouverneur de la Province de Languedoc, celui de la Province de Guyenne, ont entrée, rang & séance en toutes occasions au Parlement de Toulouse; après que leurs Lettres ou Provisions y ont été enrégistrées, avec préférence de rang au Gouverneur & Lieutenant de Roi de Languedoc, sur le Gouverneur & Lieutenant de Roi de Guienne.

L'Archevêque de Toulouse est Conseiller-né du Parlement, en vertu des Lettres-Patentes accordées par Charles IX. en 1565. au Cardinal d'Armagnac, Archevêque de cette Ville, pour lui & pour ses successeurs à l'Archevêché.

L'Abbé de St. Sernin, prétend être aussi Conseiller-né du Parlement de Toulouse, mais il n'a point de titre, & il ne se fonde que sur la possession qui lui est contestée.

Il y a encore deux Charges en titre, nommées Episcopales, qui ne peuvent être remplies que par deux Evêques du Ressort, & pour lesquelles on prend des Provisions du Roi.

Il y a encore deux Chevaliers d'honneur qui ont leur place avant le Doyen.

Le Parlement de Toulouse a toujours passé pour le plus sévère & le plus intègre Tribunal du Royaume; on croit que c'est cette réputation qui lui valut l'honneur de juger plusieurs Illustres coupables, tels que Pierre de Rohan, Maréchal de France, dit le Maréchal de Gie, & le Maréchal de Montmorency, qui ne fut point jugé par une Commission, comme l'a prétendu M. le Président Henault.

Son attachement inviolable, & son zèle pour la Religion Catholique, a éclaté dans toutes les rencontres.

Parlement de Toulouse.

CONSEILLERS LAIS.

- M. Guillaume de Vic, Doyen, *rue Tolosane.*
M. Jean-Louis Trenquallye, Sous-Doyen, *à la Croix-Baragnon.*
M. Jean-François de Saint Laurens, *près l'Arc des Carmes.*
M. Jean-Ignace de Bojat, *à Montgaillard.*
M. Jean d'Escorbiac, *derriere la Dalbade.*
M. Jean-Etienne de Malaret, *rue du Temple.*
M. François-Raimond de Senaux, *à la Place des Penitens Blancs.*
M. François-Joseph de Cassand, Seigneur de Jotte, *rue Merlane.*
M. Jean-Michel de Lanes, Seigneur de Lagarde, *à Peyrolieres.*
M. Jean - Etienne - Bernard de Sapte, Seigneur du Puget, Villelisse & Buzarens, *rue Jours-Aygues.*
M. François-Henri-Blaise de Lafont, Seigneur de Rouis & de Roques, *près St. Etienne.*
M. Guillaume Dejean, Seigneur de Gradeils, *rue Vinaigre.*
M. Joseph de Colomés, Baron de la Réole, *rue des Augustins.*
M. Jean - Jacques de Reymond Lafesquiere, *rue Lafesquiere.*
M. Etienne de Rouffel, Seigneur de St. Amans, *rue du Temple.*
M. André de Jouglà, Seigneur & Baron de Paraza, Villa Desports, & Seigneur de Pompertusat, *rue Boulbonne.*

CHAMBRE CRIMINELLE.

PRE'SIDENS.

Messire Guillaume - Marie d'Ouvrier, Vicomte de Bruniquel, Baron de Lacaunette & Aigne, Seigneur de Puigailhard, Laverouille, Mazeres, & Carbes, *rue du Vieux Raisin.*

Messire Anne-Marie d'Aignan, Baron d'Orbeffan, *à la Place - Mage.*

Messire Silvestre-Jean-François de Roux, Marquis de Puivert, *rue Bouquieres.*

Messire Henri - Joseph de Caulet, *à la Croix Barragnon.*

Messire.

CONSEILLERS.

M. Dominique de Bastard, *rue Sainte Claire.*

M. Pierre de Meric, Seigneur de Montgazin, *rue Tamponieres.*

M. Louis-Guillaume Pujol, *près les Augustins.*

M. Thimoléon Bonnemain, *rue de la Pomme.*

M. Jean-Louis de Catellan, *rue du Temple.*

M. Charles - Geraud Bousquet de Saveres, *rue des Coffres.*

M. Bertrand-Bernard Boyer Drudas, *près Saintes Carbes.*

M. Melchior-François de Reverfac de Celés, *près les Carmes.*

M. Samuel Eimar, Seigneur de Palaminy, *aux Pourpointiers.*

M. Jean - Claude-Anselme de Fajole, Seigneur & Baron d'Aurelle & de Puylausic, *près la Sénéchaussée.*

M. Jacques-Antoine de Mengaud, *rue Saint Remesi.*

M. Jean-Louis Courtois d'Illus, *à Saintes-Carbes.*

M. Guillaume de Vic, Seigneur de Clermont, *rue Tolosane,*

Parlement de Toulouse.

BUREAUX.

PREMIER BUREAU. SECOND BUREAU.

M. Le Premier Président.
M. de Vic, Doyen.
M. l'Abbé de Larroque.
M. de Saint-Laurens.
M. de Bojat.
M. l'Abbé de Castaing.
M. de Cassand.
M. l'Abbé Dadvifard.
M. de Lafont.
M. Dejean.
M. Colomés la Réole.
M. de Reymond.

M. Le Président du Puger.
M. de Trenquallye, Sous-Doyen.
M. l'abbé de Palarin.
M. d'Escorbiac.
M. de Malaret.
M. de Senaux.
M. l'Abbé de Bastide.
M. de Lanes.
M. de Sapte.
M. de Saint-Amans.
M. de Jouglà de Paraza.



Parlement de Toulouse.

PREMIERE CHAMBRE.
DES ENQUETES.

PRESIDENS.

- M. Jacques de Catellan, Seigneur de Lamasquere,
près la Place du Salin.
M. Pons-Thomas - Joseph Dadvifard, *rue Na-
zareth.*

CONSEILLERS.

- M. Balthazar - Emanuel de Cambon, Seigneur de
Labastide - Paumés, Cazac, Auban, & Deil-
hac, *à la Place St. Etienne.*
M. André-Joseph de Balza, Baron de Firmi, *près
la Sénéchaussée.*
M. Claude - Alexandre Anceau de Mauran, *à la
Place St Etienne.*
M. Jean - Pierre d'Assezat de Toupignon de Man-
fencal, Seigneur de Venerque, de Préferville &
de Dufcede, *à la Place d'Assezat.*
M. Bertrand - Joseph de Maran, *à la Place St.
Etienne.*
M. Jean Marguerit, *derriere St. Barthelemi.*
M. Jean - Baptiste d'Olivier, Baron du Bouzet &
Puigaillard, *près la Place St. Etienne.*
M. Bernard-André de Miramont, *à la Trésorerie.*
M. François-Marie-Louis de Resseguier, *rue Ninan.*
M. Louis-Henri de Boyffet, *à la Pergepinte*
M. Clement-Marie Blanc, *à la Crois-Baragnon.*
M. Jérôme de Bernard de Prats, Seigneur & Ba-
ron de Vieux, *rue Boulbonne.*
M. François de Bastard, *rue Sainte Claire.*

Parlement de Toulouse.

- M. Louis - Emanuel Boyer Drudas , près *Saintes-Carbes.*
M. Clement-Jean de Cazes , *rue Latomy.*
M. Philippe-Joseph-Marie de Cucfac , à l'*Hôtel de la Monnoje.*
M. Jean-Antoine-Magdelaine de Niquet , *rue d'As-torg.*
M. Jean-François Perès , à la *Place Royale.*
M. Jacques Olivier , à la *Pergepinte.*
M. Jean-Joseph-Dominique de Senaux , à la *Place des Pénitens Blancs.*
M. François de Barrés , *rue des Moulins.*
M. Jean-François de Pujos , près *Montgaillard.*
M. Jean-François-Marie de Majorot d'Españés , près *Saintes-Carbes.*



Parlement de Toulouse.

DEUXIEME CHAMBRE

DES ENQUETES.

PRÉSIDENTS.

- M. Jean-Joseph Daguin , *rue du Temple.*
M. François-Joseph de Portes , Marquis dudit lieu ,
à la Place-Mage.

CONSEILLERS.

- M. Etienne-François-René Darbou , *rue du Crucifix , près le Cloître des Carmes.*
M. Balthazar d'Auffaguel de Lasbordes , *près l'Arc des Carmes.*
M. Antoine de Monfarrat , *rue des Pénitens Bleus.*
M. Jean-Baptiste de Joffé Lauvreins , *rue Velane.*
M. Pierre de Carbon , *à Montgaillard.*
M. Alexandre de Lacarry , Seigneur de Beau cru , &
Baron de Mauléon , *rue du Temple.*
M. Jean Coudougnan , *près les Augustins.*
M. Pierre de Laffus , Seigneur de Bizous , &c. *rue des Coffres.*
M. François de Blanquet Amanzé , Baron d'Altés ,
Seigneur de Rouville & autres Places , *rue Sainte Claire.*
M. Michel Cantalauze de Lagarde , *rue du Temple.*
M. Joseph-Luc de Vaille , Seigneur de St. Hilaire ,
Villeneuve , Lacasse , & Lavernose , *aux Paradoux.*
M. Guillaume de Lacaze , *près la Bourse.*
M. Jean-Marie-François de Bojat , *à Montgaillard.*

Parlement de Toulouse.

M. Guillaume-Ignace Leblanc de Saint Fleurian ,
rue Sainte Claire.

M. Jean - Jacques - Louis de Trenqualye Daniate ,
à la Croix-Baragnon.

M. François - Benoit d'Heliot , *rue de la Pomme.*

M. François-Marguerite Delherm de Novital , près
Saintes-Carbes.

M. Louis-Marie-Joseph Eimar de la Garde , *rue des*
Pourpointiers.

M. Jean - Baptiste - François Lenorment Dayssene ,
à la Place du Salin.

M. Louis-Antoine Devic , *rue Tolosane.*

M. Henri-François de Boutaric de Lafont-Vedelly ,
à la Pergepinte.



TROISIEME CHAMBRE.

DES ENQUETES.

PRESIDENS.

M. Bernard de Foucaud d'Alzon, *rue Tolofane.*

M. Antoine de Caussade, *rue du Canard.*

CONSEILLERS.

M. Bernard de Gauran, *au Cloître Saint Etienne.*

M. Clement Delong, *à la Croix-Baragnon.*

M. Jean-François Laroque-Séré, *rue de la Male-
tache.*

M. Tristan-François de Papus, Seigneur & Baron
du Foufferet, *à la Place-Mage.*

M. Pierre-Etienne de Boissi, *rue de Régans.*

M. Joseph - Mathieu de Laffale, *rue Saint Antoine
du Salin.*

M. François-Tristan de Cambon, *à la Place Saint
Etienne.*

M. Adrien-Joseph de Comere, Seigneur & Baron
de Labastide, *rue Nazareth.*

M. Guillaume de Meric de Montgazin, *rue Tam-
ponieres.*

M. Christophe-Sufanne de Lamothe, *à Ste. Claire.*

M. Jérôme-François, Dufaur, Comte de Pibrac,
Seigneur & Baron de Marfa, &c. *à la Perge-
pinte.*

M. Valentin Dubourg, Seigneur de Rochemontés,
Place Saintes-Carbes.

M. Antoine de Malaret Fonbeaufard, *rue du
Temple.*

Parlement de Toulouse.

- M. Etienne - François - Antoine Delprès, près *Saint Antoine du Salin*.
M. Jean-Gabriel Duregne, *rue du Puits des Engrainieres*.
M. François-Bruno de Resseguier, *rue Ninan*.
M. Rodolphe-Joseph de Rafin, *rue Sainte Claire*.
M. Clement-Jean-Augustin de Rey, *au coin de la Magdelaine*.
M. Jean-Charles Jossé Lauvreins, *rue Velane*.
M. Etienne-François-Xavier-Aimable de Catellan de Caumont, *rue du Temple*.
M. Louis-Antoine-Guillaume Mengaud, Baron de Lahage, *rue Saint Remesi*.



Parlement de Toulouse.

CHAMBRE DES REQUETES.

PRESIDENS.

- M. Jean de Carrere , près *Sainte Claire*.
M. Pierre de Belloc , Seigneur de Laffarrade ,
rue Saint Remesi.

CONSEILLERS.

- M. Denis Dalbis , à *Montgaillard*.
M. Jean-Pierre de Cassan-Clairac , *rue Tolosane*.
M. Pierre Desinnocens , *rue Tolosane*.
M. Blaise-François de Larroque , Seigneur de Mo-
las , près *la Place Saint Erienne*.
M. Alexandre d'Huleau-Vigoulet , Baron de Fran-
con , *rue Nazareth*.
M. Pierre-Jean-François-Ignace de Nicolas , à *la*
Dalbade.
M. Jacques de Bardy , *rue Saint Rome*.
M. Mathieu Thoulouze , Seigneur de Razengues ,
rue Boulbonne.
M. Jean de Marniessé de Luffan , à *la Place Sain-*
tes-Carbes.
M. Dominique de Gilede de Pressac , *rue du vieux*
Raisin.
M. Joseph de Reynal , *rue Boulbonne*.
M. François de Bernard Tourreil de Saint Jean ,
près *l'Hôtel de Ville*.
M. Henri-Gabriel du Puget de Gau , à *la Place Royale*.
M. Pierre-Antoine de Lespinasse Champeaux , *rue*
Sainte Claire.

Parlement de Toulouse.

G E N S D U R O I.

- M. Pierre-Louis-Joseph-Antoine Lecomte, Marquis de Noé , Avocat Général , près les *Augustins*.
M. Jean-Gabriel-Aimable-Alexandre de Riquet de Bonrepos , Procureur Général , *rue Velane*.
M. Etienne - Hypolite de Julien de Pegueirolles , Avocat Général , *rue Saint Remesi*.
M. Antoine - Jean - Louis de Riquet de Caraman , Avocat-Général , *rue Velane*.

G E N S D U R O I A U X R E Q U E T E S.

- M. Louis de Lautar , Procureur du Roi aux Requetes , à la *Place-Mage*.
M. Pierre de Roquier , Avocat du Roi aux Requetes , à la *Place-Mage*.

G E N S D U R O I A U X R E Q U E T E S
pour le Département des Eaux & Forêts.

- M. Guillaume Rudelle d'Alzon , Avocat du Roi , près la *Place Saint Etienne*.
M. Jean - Joseph Desefgaux , Procureur du Roi , au *Fauxbourg Saint Michel* , *rue Sainte Catherine*.

G R E F F I E R S D E L A C O U R.

- M.
M. Bernard Cerat , Greffier Criminel en Chef du Parlement , *rue des Moulins*.
M. Pierre Amat , Greffier en Chef des Affirmations , *rue Lafesquiere*.

PREMIERS

P R E M I E R S P R E S I D E N S
avant que le Parlement fût fixe à Tou-
louse.

M. Lancelot d'Orgemont, mort en 1285.

Pierre d'Arrablay, qui fut depuis Chancelier de France & Cardinal, mort en 1302.

Lors du rétablissement du Parlement en 1419.

Pierre de Cherchemont.

Nicolas de St. Etienne.

Jean Juvenel, en 1421.

Dominique de Florence, qui mourut en 1429.

Depuis que Charles VII. le rendit sédentaire à Tou-
louse.

Aymard Bletterens, mort en 1447. il avoit été Conseiller au Parlement de Paris.

Jacques de Meaux, mort en 1444.

Pierre de Varinier, destitué par Louis II. en 1460.

Pierre Daurer, le plus habile négociateur de son tems, & qui fut fait Premier Président du Parlement de Paris en 1464.

Henri de Marle, destitué en 1466. il étoit fils d'un Chancelier de France.

Louis de Lavernade, mort en 1472.

Bernard Lauret, Avocat-Général du Parlement, mort en 1495.

Jean Sarrat, ci-devant Avocat-Général, mort en 1503.

Nicolas de St. Pierre, c'est le premier Toulousain qui ait possédé cette Charge, il mourut au mois d'Août 1506.

Pierre de St. André, mort en 1524.

Jacques Minut, mort le 5. Novembre 1536.

Jean Bertrand , qui fut depuis Garde des Sceaux & Cardinal , mort en 1558.

Jean de Mansencal ; ce fut en sa faveur que le Roi Henri I I. ordonna que les Premiers Présidens de Toulouse , jouiroient des mêmes Gages & Pensions que les Premiers Présidens du Parlement de Paris ; il mourut en 1561.

Jean Daffis , mort en 1581.

Jean - Etienne Duranty , dont la mort fut un exemple d'intrépidité & de zele pour les intérêts de son Maître ; il fut assassiné par les Ligueurs , l'an 1589.

Pierre Dufaur de St. Jory, qui fut un des plus sçavans hommes de son siecle , mort en 1600.

Nicolas de Verdun , qui fut fait Premier Président du Parlement de Paris en 1610.

François de Clary , mort en 1614.

Gilles Lemazuyer , en 1630.

Jean de Bertier de Monrave.

Gaspard de Fieubet , ci-devant Procureur-Général au même Parlement , mort le 8. Novembre 1686.

Thomas-Alexandre de Morand.

François de Bertier.

M. JOSEPH - GASPARD DE MANIBAN ; Marquis de Maniban & de Campagne , Baron de Casaubon & du Busca , reçu Conseiller le 2. Juin 1706. & Président du Parlement le 22. Août 1714. ainsi que l'avoit été Jean Guy de Maniban son pere, mort en 1707. & Jean de Maniban son bis-aieul ; il a été nommé Premier Président le 9. Octobre 1721. en a prêté serment entre les mains du Roi , le 17. Décembre suivant , & est entré en exercice le 14. Août 1722.

PRESIDENTS.

Messires.

20 Novembre 1719. Guillaume-Joseph du Putget de Gau, Chevalier, Seigneur de Saint André;

29 Décembre 1722. Antoine-Joseph de Niquet, Chevalier, Seigneur de Serame.

20 Avril 1728. Guillaume de Nupces, Chevalier.

13 Août 1735. Jean-François Daspe, Chevalier, Baron de Meilhan, Seigneur de Castin & de Leboulin.

8 Août 1739. Guillaume-Marie d'Ouvrier, Chevalier, Vicomte de Bruniquel, Baron de Bazus, Seigneur de Carbes, Mazeres, & autres Lieux.

19 Novembre 1738. Anne-Marie d'Aignan, Chevalier, Baron d'Orbeffan.

16 Novembre 1743. Silvestre-Jean-François de Roux, Chevalier, Marquis de Puivert.

3 Décembre 1742. Henri-Joseph de Caulet, Chevalier, Seigneur de Tournefeuille & Grammont.

Une Charge vacante.

CONSEILLERS-NE'S.

Messieurs.

Le Gouverneur de Languedoc, le Prince de Dombe.

Le Gouverneur de Guiene, le Comte d'Eu.

Les trois Lieutenans-Généraux de Languedoc:

Le Maréchal de Maillebois, pour le Haut-Languedoc.

Le Marquis de Puisieux , pour le Bas-Languedoc.

Le Maréchal Duc de Richelieu , Commandant en Chef du Languedoc , pour les Cevennes , Gevaudan , Velay & Vivarais ; reçu le 22. Novembre 1738.

Les deux Lieutenans - Généraux de Guienne.

M. le Comte de Lautrec , pour la Haute-Guienne.

M. le Marquis de Bonnel , pour la Basse-Guienne.

L'Archevêque de Toulouse, M. Charles - Antoine de La Roche-Aymond , reçu le 27. Février 1741.

Conseiller d'Honneur.

..... 1750. M. Jean-Marie de Catellan , Evêque de Rieux , reçu Conseiller - Clerc au Parlement , le 23. Décembre 1733.

Conseillers Evêques.

29. Mai 1736. M. François de Lastic de Saint-Jal , Evêque de Castres.

Une Charge vacante.

Conseillers-Chevaliers d'Honneur.

28. Février 1729. M. René-François de Vignes , Marquis de Puylarroque.

20. Juillet 1739. M. le Marquis de Bonnac.

*Conseillers & Présidens aux Enquêtes & Requêtes.
Messieurs.*

29. Mars 1696. Guillaume de Vic , Doyen.

13. Septembre 1700. Jean-Louis Trenqualie , Seigneur d'Espagnet , Bouit , Jazon & Daniate.

17. Avril

17. *Avril* 1706. Dominique de Bastard.
4. *Août* 1706. Pierre de Meric, Seigneur de Montgazin.
5. *Mai* 1707. Louis-Guillaume Pujol.
8. *Janvier* 1710. Jacques de Larocque, Clerc.
26. *Avril* 1710. Jacques de Catellan, Seigneur de Lamasquere, *Président à la I. des Enquêtes le 4. Mai* 1731.
19. *Décembre* 1711. Cosime de Palarin, *Chanoine de St. Pons, Clerc.*
13. *Août* 1712. Thimoléon Bonnemain.
23. *Janvier* 1713. Jean-François de Saint-Laurent.
7. *Avril* 1714. Jean-Ignace de Bojat.
4. *Août* 1714. Jean d'Escorbiac.
11. *Août* 1714. Jean-Etienne de Malaret.
27. *Janvier* 1717. François-Raymond de Senaux, Seigneur de Liffac.
6. *Mars* 1717. Jean-Louis de Catellan.
17. *Avril* 1717. Charles - Geraud Boufquet, Seigneur de Saveres & de Colomiers.
17. *Avril* 1717. Antoine de Caussade, *Président à la III. des Enquêtes, le 13. Janvier* 1725.
21. *Mai* 1718. Jean-Pierre Castaing, Clerc.
1. *Juin* 1718. Bertrand Boyer-Drudas.
9. *Août* 1719. Melchior-François de Reverfac de Celès.
12. *Août* 1719. Jean-Joseph Daguin, *Président à la II. des Enquêtes, en Mars* 1734.
12. *Août* 1719. Jean - Pierre de Basside, Clerc.
29. *Décembre* 1719. Bernard de Foucaud d'Alzon, *Président à la III des Enquêtes, le 17. Mars.* 1729.

10. *Janvier* 1720. François - Joseph de Cassan, Seigneur de Jotte.
4. *Mai* 1720. Samuel Eimar, Seigneur de Palaminy.
17. *Août* 1720. Jean - Michel de Lanes, Seigneur de Lagarde.
4. *Février* 1722. François - Joseph de Portes, Baron de Pardailhan, Seigneur de Saint-Martial, *Président à la II. des Enquêtes, le 17. Mars* 1736.
9. *Septembre* 1722. Jean - Etienne - Bernard de Sapte, Seigneur du Puget, Villeliffé & Buzarens.
14. *Novembre* 1722. Pierre-Marie d'Advifard, *Clerc.*
14. *Novembre.* 1722. François-Henri-Blaise de Lafont, Seigneur de Rouis & de Roques.
19. *Décembre* 1722. Guillaume Dejean, Seigneur de Gardeils.
29. *Décembre* 1722. Joseph de Colomés, Baron de la Réole.
15. *Décembre* 1723. Jean-Jacques de Reymond Lafesquiere.
13. *Mai* 1724. Etienne de Rouffel, Seigneur de St. Amans.
13. *Juin* 1725. Jean - Claude - Anselme de Fajolle, Seigneur & Baron d'Aurelle & de Puy-lauzie.
13. *Juin* 1725. André de Jougla, Seigneur & Baron de Paraza & Villa-Desports.
1. *Septembre* 1725. Jacques - Antoine de Mengaud.
27. *Avril* 1726. Jean - Louis Courtois d'Iffius,
10. *Juillet* 1726. Guillaume de Vic, Seigneur de Clermont.

23. *Août* 1726. Etienne - François - René Darbou.
10. *Septembre* 1726. Balthazar - Emanuel de Cambon, Seigneur de la Basside-Paumés, Cazac, Auban & Deilhac.
29. *Janvier* 1727. André - Joseph de Balza, Baron de Firmy.
26. *Mars* 1727. Balthazar d'Auffaguel de Labordes.
26. *Mars* 1727. Denis d'Albis.
19. *Avril* 1727. Bernard de Gauran,
9. *Juillet* 1727. Clement Delong.
12. *Juillet* 1727. Jean-Pierre de Cassan - Clairac.
20. *Décembre* 1727. Pierre Desinnocens.
8. *Mai* 1728. Antoine de Montfarrat.
9. *Mars* 1729. Jean - Baptiste de Jossé - Louvreins.
1. *Mars* 1730. Jean-François Laroque-Séré.
11. *Juillet* 1730. Pons-Thomas-Joseph Daviard, *Président à la I. des Enquêtes le 8. Janvier* 1738.
2. *Septembre* 1730. Claude - Alexandre Anceau de Mauran.
24. *Janvier* 1731. Pierre de Carbon.
30. *Mai* 1731. Alexandre de Lacarry - Mauléon.
9. *Juin* 1731. Tristan-François de Papus, Seigneur & Baron du Foufferet.
9. *Janvier* 1732. Jean-Pierre d'Affezat de Toupignon de Manlencal, Seigneur de Venerque, de Préserveville & de Duscede.
11. *Fevrier* 1732. Bertrand-Joseph de Maran.
15. *Mars* 1732. Pierre-Etienne de Boiffet.
22. *Mars* 1732. Jean Marguerit.

26. Mars 1732. Jean de Coudougnan.
 13. Décembre 1732. Jean-Baptiste d'Olivier, Baron du Bouzet & Puigailard.
 10. Septembre 1733. Joseph-Mathieu de Lafalle.
 14. Janvier 1736. Blaise-François de Larroque, Seigneur de Molas.
 18. Août 1736. Bernard-André de Miramont.
 8. Mai 1737. Alexandre d'Huleau - Vigoulet, Baron de Francon.
 14. Août 1737. François - Marie - Louis de Resleguier.
 15. Mars 1738. Jacques de Bardy.
 30. Avril 1738. Pierre-Jean-François-Ignace de Nicolas.
 10. Juin 1738. François - Tristan de Cambon, Clerc.
 23 Mai 1739. Adrien - Joseph de Comerg, Seigneur & Baron de Labastide.
 1. Août 1739. Guillaume de Meric de Montgazin.
 8. Août 1739. Pierre de Laffus.
 3. Février 1740. Mathieu Toulouse, Seigneur de Rafengues.
 3. Février 1740. Jean de Carrere, *Président aux Requêtes*.
 3. Février 1740. François Blanquet de Rouville.
 28. Mai 1740. Michel de Cantalaufe de Lagarde.
 17. Août 1740. Joseph - Luc de Vaisse, Seigneur de St. Hilaire, Villeneuve, Lacasse & Laverrose.
 6. Septembre 1740. Guillaume de Lacaze.
 19. Mai 1741. Jean de Marmieffe de Luffan.
 26. Mai 1741. Jean - Marie - François de Bo-

jat.

jat.

3. *Avril* 1743. Louis-Henri de Boiffet.

4. *Avril* 1743. Clement-Marie Blanc.

4. *Avril* 1743. Christophe - Susanne de Lamothe.

4. *Avril* 1743. Guillaume - Ignace Leblanc de St. Fleurian.

6. *Avril* 1743. Jérôme de Bernard Deprat, Seigneur & Baron de Vieux.

1. *Août* 1743. Jérôme-François Dufaur, Comte de Pibrac, Seigneur & Baron de Marfa, Quirbajou, le Bac, Chalabrette, le Gajan, Leguevin, Maureville.

1. *Août* 1743. Dominique de Gilede de Preffac.

30. *Juin* 1744. François de Bastard.

23. *Janvier* 1745. Jean-Jacques-Louis de Trenqualie d'Aniate.

20. *Février* 1745. Valentin Dubourg de Rochemontels.

27. *Février* 1745. Pierre de Belloc, Seigneur de Lassarade, *Président aux Requêtes*

4. *Mars* 1745. Joseph de Reynal.

2. *Avril* 1746. François-Benoit d'Heliot.

18. *Juin* 1746. Antoine de Malaret - Fonbaurd.

27. *Août* 1746. Louis-Emanuel Boyer-Drudas.

5. *Janvier* 1747. Clément-Jean de Cazes.

7. *Janvier* 1747. François-Bernard Turreil de St. Jean.

22. *Mars* 1747. Etienne - François - Antoine Després.

23. *Mars* 1747. Jean-Gabriel Duregne.

2. *Mars* 1748. Henri-Gabriel de Puget.

2. *Mai* 1748. François-Bruno de Resseguier, Clerc.

4. *Mai* 1748. Philippe - Joseph-Marie de Cusfac.

13. Juillet 1748. Jean-Antoine - Magdelaine de Niquet.
20. Juillet 1748. François - Marguerite Delherm de Novital.
24. Juillet 1748. Rodolphe - Joseph de Raffin.
6. Septembre 1748. Jean-François Perés.
26. Avril 1749. Joseph Bou de Pelissier.
18. Août 1749. Clemens-Jean-Augustin Rey.
20. Août 1749. Pierre-Antoine Lespinafle.
10. Septembre 1749. Jacques Olivier.
17. Juin 1750. Jean-Joseph-Dominique de Senaux.
19. Juin 1750. Jean - Charles de Jossé - Louvrens.
20. Juin 1750. François de Barés, Archidia-
tre de Beziers, Clerc.
29. Août 1750. Etienne - François-Xavier - Ai-
mable de Catellan de Caumont.
9. Septembre 1750. Louis-Marie-Joseph. Aimar
de Lagarde.
10. Septembre 1750. Jean - Baptiste - François
Lenormant d'Ayffene.
4. Mai 1751. Louis - Guillaume - Antoine de
Mengaud.
26. Mai 1751. Louis-Antoine Devic de Cler-
mont.
18. Juin 1751. Henri - François de Boutaric de
Lafont-Vedelli, Seigneur d'Azas.
23. Juin 1751. Jean-François de Pujos.
9. Juillet 1751. Jean - Baptiste-François-Marie
Majoret d'Españés de Mezens.

Nota. On ne doit point être surpris de trouver dans cette Liste des Conseillers du Parlement de Toulouse, les Présidens des Enquêtes & Requêtes : la raison en est, que durant ce Parlement ils n'ont

point, comme à celui de Paris, la préférence sur tous les Conseillers. Il est vrai que dans les Assemblées des Chambres, tous les Présidens des Enquêtes, & l'ancien Président de la Chambre des Requêtes, ont indépendamment de leur ancienneté, place & séance dans le premier Banc des Conseillers de la Grand'Chambre; mais par tout ailleurs, où le Parlement va en Corps, ou par députation, ils ne marchent & n'ont séance que suivant l'ordre de leur réception.

CONSEILLER D'HONNEUR
avec rang de Conseiller-Honoraire.

18 Juin 1740. M. François de Roux de Puivert, Marquis de Ste. Colombe, reçu Président aux Requêtes le 5. Mars 1695.

GENS DU ROI.

Messieurs.

8 Mai 1743. P. L. I. A. Lecomte, Marquis de Noé, Avocat-Général.

9 Février 1750. Jean-Gabriel-Aimable-Alexandre de Riquet de Bonrepos, Procureur-Général, reçu Avocat-Général le 26. Mars 1735.

3. Septembre 1748. Etienne-Hypolite-Julien de Pegueyrolles, Avocat-Général.

17. Août 1750. Antoine-Jean-Louis de Riquet de Caraman, Avocat-Général.

Gens du Roi aux Requêtes. Messieurs.

16 Juin 1751. Pierre Roguier, Avocat du Roi.

3. Juin 1719. Louis de Lautar, Procureur du Roi.

Gens du Roi pour le Département des Eaux & Forêts.
Messieurs.

23. Juillet 1723. Guillaume Rudelle d'Alzon, Avocat du Roi.

10. Septembre 1718. Jean-Joseph de Desefgaux,
Procureur du Roi.

Substitués de M. le Procureur - Général.

Messieurs.

7 Décembre 1718. Jean-Mathieu Ladoux.

9. Septembre 1721. Jean-Gaspard-Hyacinthe
Margastaud.

17. Novembre 1722. Joseph d'Olive.

26. Mai 1728. Jean-Antoine de Pagés, *Substi-
tut aux Requêtes.*

19. Juillet 1737. François Begué.

13 Avril 1739. Raymond-Marie Bebian.

26. Août 1740. Jean-Claude Tollein.

Greffiers de la Cour. Messieurs.

14. Mai 1723. Nicolas-François Fillon de Ville-
meur, *Greffier en chef du Parlement.*

10 Juin 1697. Bernard Cerat, *Greffier Crimi-
nel en chef du Parlement.*

7. Août 1731. Pierre Amat, *Greffier en chef des
Affirmations.*

Vingt-un Huissier de la Cour.

CHANCELLERIE DU PALAIS.

M. Jean Vidal de Lapise, Seigneur de Lapano-
nie, Garde des Sceaux.

CONSEILLERS-Secretaires du Roi, ancien College,
Audienciers & Controlleurs. Messieurs.

François Vasserot. Jean-Denis Cazals.

Geraud Fauré, Seigneur Jean-Antoine Gasc de la
de Mauvaisin & d'Au- Gineste.

jas. Jean Gounon.

Jean Dupeiron. Antoine-Raymond Fou-

Raymond Hypolite Bour lhiac.

Jean Connat,

SECRETAIRES

SECRETAIRES non sujets à l'Abonnement, & qui ont des Gages. Messieurs.

Nicolas - Paschal Clairambaut.	Nicolas Faipoul.
Jacques Perrier.	Franç. Edeline, Sr. du Fai.
Emmanuel Telles d'Acosta.	François Beraut, Sr. de la Chauffaire.
Joseph Thibaut, Sieur de la Chapelle.	Jean Dumas, Ecuyer, Chauffe - Cire en la Chancellerie, près le Parlement de Toulouse.
Jean-Bernard de Seiffan de Marignan.	Ledit Sieur Dumas fait la Recette des Droits du Sceau.
Augustin Brandouin.	
Jean Perit.	

CONSEILLERS DU ROI Rapporteurs Referendaires. Messieurs.

Laur. Betou, Chanoine.	Jean Arteau.
Pierre-Nicolas Laporte.	J. B. Bernard Fournalup.
Nicolas Calvel.	Thomas Lasserre.
Jean-Baptiste Rigues.	N. Louis Guy.
Jacques Bonnet.	J.B. Jourdan de Lavalette

Greffiers Gardes-Minutes. Messieurs.

Jean I Serres.	Jean Monlong.
Arnaud Revel.	J. Baptiste Rasplandy.
Etienne Bournet.	Mathieu Serres.

Il y a 8 Huissiers pour le service de la Chancellerie.

Le Bureau de la Chancellerie est ouvert le Mercredi & le Samedi, auxquels jours on y donne Audience depuis 10 heures jusqu'à midi.

NOMS ET DEMEURES DE MESSIEURS

les Avocats au Parlement, suivant l'ordre de la Matricule. Messieurs.

1693. JEAN QUINQUIRI, Doyen, rue du Soleil,
 1708. Nicolas Calvel, rue des Moulins.
 1709. Louis Gleifes, rue du Soleil.

) Etait mort av.
1754.

Avocats au Parlement.

1712. Jacques Calages , rue des Regans.
1714. Dominique Baltard , *Profess. en Droit François* , rue St. Remesi.
Jean-Baptiste Furgole , près les Hautmurats , au coin de la rue des Coffres.
1715. François Sol , rue St. Remesi.
David Lavaisse , rue Montoulieu.
Jean-Baptiste Rigues , près St. Sernin.
1716. Jean-Etienne Dupuy , rue St. Remesi.
Jacques Manen , près la Dalbade.
1718. Louis Daurier , près la Porte de Montgaillard.
1719. Jean Durban , rue du Crucifix.
Jacques - Louis Poulhariés , *Tresorier de France* , rue St. Rome.
1720. François Paris de Vacquier , place du Salin.
Jean Noaillan , place de la Perchepinte , vis-à-vis la rue de Caminade.
Jean Dumec , dans l'Isle de Tounis.
Pierre-René Aimar , rue Velane.
1721. Pierre Ouvrier , près les Carmes.
Marc-Antoine Rodier , rue de Lafesquiere.
1722. Richard-Marc-Antoine Laimeris , rue des Filetiers.
Jean-François Duclos , rue Nazareth , au coin de la rue des Coffres.
Pierre François Amblard , rue Saintes-Carbes.
Jean-Baptiste-Joseph Tournier , rue du Temple.
Jean-Pierre Caussade , rue St. Remesi.
1723. Jean-Antoine Ferriere , rue des Regans.
1724. J. Jacq. Gregoire , près S. Antoine du Salin.
Jean-Baptiste Courdurier , rue du vieux Raifin.
1725. Jean-Pierre Dorliac , rue de la Treille.
1726. Jean Desirat , rue du Soleil.
1728. Jean-Antoine Pagés , rue Ste. Claire.
1729. Jean-Pierre Brian , rue Ste. Claire.
Bernard Lapomarede de la Viguerie , près la porte de Montgaillard.

Avocats au Parlement.

1730. J. Baptiste-Clement Pons, rue Nazareth.
Nicolas Dides, Près la Place de la Perchepinte.
1731. Gabriel Ricard, rue de la Place-Mage.
Antoine Lozeran, près l'Hôtel de l'Académie
des Sciences.
1732. Jean-Pierre-Jacques Verdeilhan, Desmolles,
place du Salin.
Jean-Pierre-Bertrand Faget, rue Saintes-Carbes.
JEAN BELOT, *Baionnier*, près la petite porte du
Palais.
1733. Jean Channac, rue Montoulieu.
Joseph Cluzet, près la Porte de Montgaillard.
Jerôme Taverner, près St. Antoine du Salin.
Marc-Antoine de Blanc, près St. Barthelemi.
Charles-François Lassus, rue Nazareth.
Jean-Pierre Bouttes, rue du Mont-Carmel.
Jean-Marie Delort, rue du Canard.
1734. Pierre Cambon, rue des Moulins.
Jean Carriere, près la place de la Perchepinte.
Pierre Conducher de Veyrac, près les Hautmurats.
Antoine Savi, près Ste. Claire.
Nicolas Latournelle, rue Joutfaigues.
Jean-Baptiste Coste, rue Montoulieu.
1735. Simon Menvielle, près la porte de Mont-
gaillard.
Fortunat Brabant, rue des Coffres.
Guillaume-François Chabanettes, près St. Bar-
thelemi.
Jean Labadie, rue Nazareth.
1736. Jean-François Bruguieres, rue Neuve, En-
clos du Palais.
Jean-Pierre Carbonel, rue des Coffres.
Jacques Laurian, petite place du Salin.
1737. Bazile Mieuffens, rue Nazareth.
Théodose Sudre, à l'Hôtel de l'Académie des
Sciences.

Avocats au Parlement.

- Antoine Matha de Delpuech, place de la Perche-pinte.
1738. Guillaume Soulé, rue ste. Claire.
Anne-Louis Fesquet, petite rue Nazareth.
Elié-Paul-Toussaints Delon, rue Lafesquiere.
N. Solatges, rue du Vieux-Raisin.
Raymond-Marie Casseïrol, rue du Vieux-Raisin.
Joseph Lavigne, près St. Rome.
1739. Jean Prévost, rue Velane.
Louis Ostende Doazan, rue Nazareth.
Henry Vanque de Bellecour, à la grand' rue,
près les Carmes.
1740. Gabriel Demiau, rue des Chapelliers, près
la rue du Mont-Carmel.
Jean-Baptiste Jouve, rue Velane.
Pierre-François Parlongue, rue Montoulieu.
Augustin Savy de Brassalieres, près St. Antoine
du Salin.
1741. Joseph Pezet, rue des Couteliers.
Jean-Pierre Ducasse, rue du Crucifix.
N. Faure, rue du petit Versailles.
1742. Pierre Arexi, rue du Crucifix.
Jacques Parieu, rue St. Remesi.
1743. Jean-Claude Tilhol, rue Saintes-Carbes.
Jean-Barthelemy Chipoulet, rue de la Dalbade.
Jean-Laurens Rigaud, près St. Rome.
François-Ignace Senover, rue Velane.
1744. Pierre Albaret, près les Hautmurats, au coin
de la rue des Coffres.
Jean-François Belor, rue neuve, Enclos du Palais.
Jean-Pierre Furgole, près les Hautmurats, au
coin de la rue des Coffres.
Louis Coste de Pujolas, rue Montoulieu.
Gabriel Alexis Revel, près la Bourfe.
Jean-Castillon, au puits Deguilhieres.
François Dabolin, rue des Chapelliers, près la
rue du Mont-Carmel.

Avocats au Parlement.

Guillaume - François Bosquet , près la petite porte St. Barthelemi.

1745. Joseph-Denis Dolive , place du Salin.

Antoine Marchant , place du Salin.

Jean-François Cabannes , près le puits de Montgaillard.

Pierre-Marie Marrot , près le puits de Montgaill.

Guillaume Brideau de St. Julien , près les Carmes.

1747. André Lartigue , près le puits de Montgaill.

Jean Lavaisse du Pujoulet , rue Montoulieu.

Jean-Pierre Delort , rue du Canard.

Jean Goirand , rue Pharaon.

Charles Cezar Daurier , près la porte Montgaill.

Pierre Garrigues , rue Nazareth , au coin de la rue des Coffres.

Raymond-Bernard Astre , rue du Vieux-Raisin.

Jean-François Clauzolles , près le puits Déguilhieres.

François Verny , rue Neuve , Enclos du Palais.

Joseph-Etienne Martel , rue de la Place-Mage.

1748. Jean d'Ozun , rue du Vieux-Raisin.

Joseph Maffoc Dumadré , rue Ste. Claire.

Jean Dauby , place de la Perchepinte.

Bertrand-Joseph-Augustin Merle , rue Saintes-Carbes.

Bernard Ginisti , rue des Moulins.

Joseph - Felix - Guillaume Martin , près la porte Montgaillard.

Jean-Joseph Gouazé , rue de la Croix-Baragnon.

1749. Jean - François - Guillaume Brun de Rostaing , rue des Coffres.

Jean-Théodose Cucfac , petite rue Nazareth.

Jean-Joseph Quinquiry , rue du Soleil.

1750. Simon Verdelhan des Moles , place du Salin.

Jean Tihhol , rue Ste. Claire.

Avocats au Parlement.

On n'a compris dans cette Matricule, que les Avocats qui ont deux années de postulation suivie, & qui ont donné à M. le Batonnier leur nom & demeure avec le date de leur réception.

PROCEUREURS AU PARLEMENT.

Maitres.

- A** Rnac, à Montoulieu.
Astre, au Vieux Raisin.
Agle, rue Velane.
Fr. Astre, près le Palais.
Arbanère, rue de Lapleu.
Abadie, rue Velane.
Belot, dans l'Enclos du Palais.
Bosc, à Stes Carbes.
I. Boyer, rue Velane.
Bru, près Montgaillard.
Bosviel, à la Sénéchaussée.
Blavy, près les Hauts Murats.
Boudeuil, rue Bouquieres.
I. Belot, près St. Barthelemy.
Bousquet, rue Pharaon
Barthe, rue S. Antoine du Salin.
Berges, près ste. Claire.
I. Costé, rue Montoulieu.
Carbonel, à Nazareth.
Cassérol, à l'Arc des Carmes.
Cassagnes, à Montoulieu.
Clergue, rue Latomy
Caunes, rue de la Sefquiere.
Cluzet, au puits de Montgaill.
Cappot, rue Velane.
Chavardes, à St. Remesi.
Cavalier, aux Hautmurats.
Costes, rue Sainte Claire.
I. Cassaignes, rue Regans.
Chapon, à Stes. Carbes.
I Clusel, à Mountoulieu.
Chauliac, rue du vieux Raisin.
Combes, rue Ninau.
Desclaux, rue des Moulins.
Delon, rue de la Sefquiere.
Doazan, à Nazareth.
- Touzac-Drogoul, à ste Claire.
Duroux, rue des Coffres.
Devezy, rue Nazareth.
Dugué, rue des Moulins.
Dides, Place-Mage.
I Dulon, Place-Mage.
Delbert, Place-Mage.
Delafont, près le Palais.
Daroles, à s. Remesi.
Dumas, rue des Moulins.
Dubernat, près la Place Mage.
Esparceil, rue Velane.
Fesquet, au coin de Nazareth
Février, à la place du Salin.
Guilhot, à Montgaillard.
Gaubert, rue Nazareth.
Guifet, rue Ninau.
Gottis, rue Regans.
Guillemette, rue Mountoulieu.
Galau, rue des Coffres.
I Gleyfes, dans l'Enclos du Pal.
Guizet Cader, rue Ninau.
Gassand, rue ste. Claire.
Hadancourt, rue Nazareth.
Huc, à Montgaillard.
Jossau, dans l'Enclos du Pal.
I Laupies, rue Bouquieres.
Lagarde, près s. Antoine du Sal.
Laupies, près la Pergepinte.
Laforgue, près s. Antoine.
Lagane, rue du Canard
Lartigue, au puits de Montgail.
Lamire, rue des Coffres.
Lapeyre, au puits de Montgail.
Lozeran, près la Sénéchaussée.
I Lafont, au Salin.

Procureurs au Parlement.

- Luans , à Montgaillard.
Martin , près Montgaillard.
Marrot , à Moutoulicu.
Merle , rue stes Carbes.
Muzart , rue Ninau.
Meynier , aucoin d'Aussargues.
Mercadier , rue du Canard.
I Mercadier , rue des Moulins.
I Meiniel , rue du Temple.
Molieres , rue des Moulins.
Mourgues , à Moutoulicu.
Malarre , rue des Coffres.
Martin , rue Regans.
Naveres , aux Couteliers.
Parlongue , à Moutoulicu.
Poirson , rue Regans.
Passama , rue Tolosane.
Planet , près la Sénéchaussée.
Pellet , rue Nazareth.
Poullés , rue Moutoulicu.
Riviere , rue du Canard, Doyen
Resplandy , à Montgaillard.
Rouzaud , rue s. Remesi.
Reilhes , près ste. Claire.
Roussel , rue s. Remesi.
I Roux , dans l'Enclos du Palais.
Rolland , rue des polinaires.
I Sertes , rue d'Aussargues.
Matthieu Serres , rue Latoim.
Souchon , rue Pharon.
Sarremejanne , rue Velane.
Saintes , rue Regans.
Sabatier , rue de la Sénéchaussée
Tournier , près le Temple.
I Tournier , rue Moutoulicu.
Tectory , rue s. Remesi.
Vidal , rue des Moulins.
Veyro , près la Sénéchaussée
Valette , rue Nazareth.



Messieurs.

Magniac, Doyen.	Pratviel, fils, Avocat
Pratviel, Sous-Doyen.	Corail.
Pratviel, cadet.	Tayac.
Milhet.	Cahusez.
Boyer.	Dufaur, fils.
Cromaria.	Vidal.
Forest, ancien Capitoul.	Gaubert.
Izarn.	Labit.
Richard, pere.	Richard, fils.
Picot.	I. Boyer.
Moncassin.	Cabissol.
Toulza.	C. Vidal.
Blanc.	Biros.
Mis.	Lepine.
Fontas.	Muquet.
Buffac.	Arnaud.



CHAMBRE DES COMPTES

ET COUR DES AYDES DE MONTPELLIER.

LE Roi Charles VI. établit en Languedoc en 1399. des Généraux de la Justice des Aydes; c'étoient des Commissaires qui jugeoient de toutes les matieres concernant les Tailles & Aydes, & le Domaine du Roi.

Charles VII. étant à Montpellier, établit la Cour des Aydes par Edit du 20. Avril 1437. à l'instar de celle qu'il venoit de créer à Paris, & mit dans son Ressort le Languedoc, le Rouergue, le Quercy & le Duché de Guienne. L'Archevêque de Toulouse, l'Evêque de Laon, & celui de Beziers, furent les premiers Magistrats de cette Compagnie. Cette Cour n'avoit pas une séance fixe, elle s'établissoit tantôt dans une Ville, tantôt dans une autre, comme le Parlement.

Louis XI.

¶ Cour des Aydes de Montpellier. 155

Louis XI. par Edit du mois de Septembre 1467. fixa la séance de la Cour des Aydes à Montpellier, régla sa Jurisdiction, & augmenta le nombre des Officiers. Il voulut que le Gouverneur de la Province y présidât; & de-là vient la qualité de Premier Président-né, qu'ont depuis conservé les Gouverneurs du Languedoc.

Depuis ce tems, les attributions & le nombre des Officiers de cette Cour, ont été considérablement augmentés. François I. établit une Chambre des Comptes en Languedoc par Edit du mois de Mars 1522. & fixa le lieu de sa séance à Montpellier.

Ces deux Cours y ont exercé pendant plus d'un siecle leurs Juridictions séparément. Louis XIII. étant venu à Montpellier, crut que le bien public & l'avantage de ces deux Cours, demandoient qu'elles fussent unies, & par Edit donné à Nîmes au mois de Juillet 1629. il les unit & les incorpora pour ne faire à l'avenir qu'un seul Corps & une même Cour, qui seroit appelée, *Cour des Comptes, Aydes & Finances*. Cet Edit contient plusieurs dispositions remarquables.

En 1642. Louis XIV. démembra de son Ressort le Rouergue, le Quercy, & le Duché de Guienne, & créa pour ces Provinces une autre Cour des Aydes, qui fut d'abord établie à Cahors, & transférée ensuite à Montauban. Par Edit du mois d'Octobre 1646. la Cour des Aydes de Montpellier fut desunie de la Chambre des Comtes, & transférée à Carcassonne; mais cette desunion parut si préjudiciable au bien de la Justice, que la Cour des Aydes fut rétablie à Montpellier en 1648. & réunie avec la Chambre des Comptes par un Edit du 15. Janvier 1649. Par un autre Edit du mois de Novemb. 1690. le Roi attribua à cette Cour la Jurisdiction du Domaine, & la fit ainsi rentrer dans l'entiere

Jurisdiction qu'exerçoient les Généraux de la Justice en Languedoc.

Le Ressort de la Cour des Comptes, Aydes & Finances de Montpellier, qui avoit anciennement la même étendue que celui du Parlement de Toulouse, est borné aujourd'hui à la Province de Languedoc. Elle est néanmoins Chambre des Comptes dans le Roussillon par Lettres Patentes du 24. Juin 1679.

Cette Cour est composée de trois Chambres, l'une connoit de toutes les matieres qui la regardent, comme Cour des Aydes. L'autre exerce sa Jurisdiction en qualité de Chambre des Comptes; & la troisieme juge toutes les affaires concernant le Domaine du Roi, en premiere Instance & dernier Ressort.

Elle est composée d'un Premier Président, de douze autres Présidens, de deux Chevaliers d'honneur, de soixante-quatre Conseillers, auxquels on ajoute encore ceux qui sont reçus en survivance; de dix-huit Correcteurs, de vingt-cinq Auditeurs, de trois Gens du Roi; d'un Greffier en Chef, d'un premier Huissier, qui porte la Robe rouge, & de neuf autres Huissiers qui la portent violette. Elle est partagée en deux semestres, Janvier & Juillet, tous les Présidens & Conseillers servent chacun fix mois, excepté le Premier Président qui sert toute l'année à l'une des trois Chambres, à son choix. Les Correcteurs & Auditeurs servent aussi par semestre à la Chambre des Comptes.

P R E M I E R P R E S I D E N T - N E .

M. LOUIS-AUGUSTÉ DE BOURBON, Prince Souverain de Dombes, Gouverneur du Languedoc. Ses Lettres de Provision sont du 11. Mai 1712. &

Et Cour des Aydes de Montpellier. 157

ont été enrégistrées en la Cour le 7. Mars 1713. en son absence, M. Louis-Armand-François Duplessis, Duc de Richelieu, de Fronsac, Pair & Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, premier Gentilhomme de sa Chambre, Commandant en Chef, Lieutenant-Général dans la Province. Ses Lettres de Provision ont été enrégistrées, & il a été reçu Premier Président-né le 5. Décembre 1738.

P R E M I E R P R E S I D E N T.

M. LOUIS-GUILLAUME BON, Chevalier, Conseiller du Roi en tous ses Conseils, Marquis de Saint Hilaire, Baron de Fourques, ci-devant reçu Conseiller le 30. Septembre 1733. puis Premier Président en survivance de son pere le 6. Septembre 1735. a été installé en son lieu & place le 23. Octobre 1742.

M. Bon est le quatrieme en possession de cette Charge depuis l'an 1643. de pere en fils.

P R E S I D E N S.

Messires.

28. Septembre 1720. Fulcran - Jean - Joseph Hyacinthe Daygrefeuille, Chevalier, Seigneur de Caunelles.

17. Décembre 1729. Joseph Philibert Belleval, Chevalier.

6. Décembre 1731. Jean-André Serres, Chevalier.

25. Février 1733. Laurent - Ignace Joubert, Chevalier, ci-devant Syndic Général de la Province de Languedoc.

12. Février 1738. Autoine - Samuel Bonnier, Chevalier, Seigneur d'Alco, ci-devant Trésorier en survivance des Etats de Languedoc.

158 *Chambre des Comptes*

22 *Février* 1738. Jean-Fages d'Augieres, Chevalier, Seigneur de St. Martial de la Rouviere.

26 *Mars* 1740. Jean-Laurent Rouzier, Chevalier, Seigneur de Souvignargues.

17 *Janvier* 1743. Maurice Claris, Chevalier,

23 *Mars* 1743. Jacques-Timothée Tremolet, Chevalier, Seigneur de St. Just & de Lunel-Viel.

17. *Décembre* 1743. Pierre Espic de Lirou, Chevalier, Seigneur de Ginestet, ci-devant Lieutenant-Principal en la Sénéchaussée de Beziers.

..... Jean Boucaud, Chevalier, Seigneur de Teyran, Clapiers, & Jacou.

Une Charge vacante.

PRÉ'SIDENS HONORAIRES.

Messieurs.

26 *Janvier* 1719. Jacques-Philippe Mariotte.

22 *Mai* 1719. Pierre Crouset, Seigneur de Pondres.

CONSEILLERS D'HONNEUR NÉS.

Les trois Lieutenans - Généraux du Languedoc.

M. Le Maréchal de Maillebois pour le Haut-Languedoc.

M. Le Marquis de Puyfeulx, Secrétaire d'Etat pour le Bas-Languedoc.

M. Le Maréchal Duc de Richellieu, Commandant en Chef dans la Province, pour les Cevenes, Gevaudan, Velay & Vivarais.

M. Le Marquis de Castries, Gouverneur de la Ville, Citadelle, & Diocèse de Montpellier.

CONSEILLER D'HONNEUR.

1. *Août* 1726. M. Louis-Pierre Saunier, Maître des Requêtes, ci-devant Procureur-Général.

CHEVALIERS D'HONNEUR.

Messieurs.

27. *Août* 1738. Pierre Trimond.
13. *Août* 1740. François Mirman, Seigneur
d'Adiffant.

CONSEILLERS.

Messieurs.

- 2 *Juin* 1691. Claude-Joseph Laurés, *Doyen*.
17. *Avril* 1692. Jean Fages, *Sous-Doyen*.
9. *Août* 1698. Antoine-Aphrodize Sartré, Ba-
ron de Nefiés, Vicomte de Vaillant, Seigneur de
St. Nazaire.
20 *Août* 1701. François Chycoineau, Conseil-
ler d'Etat, premier Médecin du Roi.
21 *Juillet*. 1703. Pierre Vareilles Reclot.
14. *Fevrier* 1705. Etienne Sarret.
28 *Fevrier* 1705. Pierre Adam, Seigneur de
Montclar.
20 *Janvier* 1706. Henri Bosc.
23 *Janvier* 1712. Pierre Ramond.
30 *Mars* 1713. François Deydé de Merviel.
11 *Septembre* 1715. Gaspard-René de Plantadé.
18 *Septembre* 1715. Jean Maurin.
25 *Juin* 1716. Jean-Pierre de Ratte.
22 *Décembre* 1718. Henri-Etienne Grasset.
22 *Décembre* 1718. Louis Castaing, Seigneur
d'Aleyrac.
24 *Décembre* 1718. Lambert Fargeon, Sei-
gneur de la Lauze.
25 *Fevrier* 1719. Jean-Guillaume d'Almeras,
Seigneur de Ste. Eulalie.
20 *Décembre* 1719. Joseph Ferra, Seigneur
d'Aubeterre.
10 *Septembre* 1720. Jean-Claude de Saintauran

160 *Chambre des Comptes*

Seigneur de Cazalis & de Marcouine.

15 *Décembre* 1723. André Moustelon.

15 *Juin* 1726. Joseph Flaugergues.

3 *Février* 1727. Daniel-Jean-Gaspard Hostalier,
Seigneur de Veirac, Baron de St. Jean de Gardan-
henques.

22 *Mars* 1727. Antoine-Hilaire Lauffel.

27 *Octobre* 1727. François-Gaspard Bosquat.

11 *Décembre* 1727. Daniel Plantier.

11 *Janvier* 1728. Jean-François Dey dé.

28 *Juin* 1730. Pierre-Fulcran Roffet, Sei-
gneur de Tournel.

20 *Janvier* 1731. Pierre-Antoine Guilleminet,
Seigneur de Busignargues.

16 *Juin* 1731. Antoine-François Claris.

26 *Avril* 1732 Jean-Vassal.

18 *Avril* 1733. Pierre-Antoine Rolland.

26 *Septembre* 1733. Dominique Sénés.

7 *Juillet* 1736. Jean Salze.

20 *Janvier* 1737. Jean-Antoine Cambacerés.

20 *Juillet* 1737. Louis-Claude Maury.

7 *Septembre* 1737. Guillaume Barthelemy, Sei-
gneur de Fondouffe.

27 *Février* 1738. Joseph-Philibert Bonvillebert,
Abbé de Joncels, Prieur de Montarnaud, Chanoine
honoraire de la Cathédrale.

5 *Juillet* 1738. Jean Veziar.

11 *Avril* 1739. Jean-Baptiste Lespine, Seigneur
de St. Martin.

12. *Avril* 1739. Jean Gouan.

15 *Août* 1739. Jean-Pierre Layrolle.

30. *Juin* 1739. Jacques Saubere, Seigneur de
Larrey.

4 *Avril* 1740. Henri Haguenot.

23 *Septembre* 1741. Antoine Leguepeys, Sei-
gneur de Boufigues.

.... 1741.

U Cour des Aydes de Montpellier. 161

- 1741. Jean-Paul-Amadée Masciary.
3 *Avril* 1743. Jacques Mouton, Seigneur de la Clotte, d'Alfas &, de St. Vincent.
27 *Juin* 1743. Jean-Jacques Muret.
6 *Novembre* 1743. Christophe Sauzet, Seigneur de Fabrias.
22 *Fevrier* 1744. Henri Desvignolles, Seigneur de Lafalle, Baron de Salandrenques.
2 *Mai* 1744. Raymond Azemar, Prêtre, Chanoine de la Trinité.
9 *Décembre* 1744. Pierre Bardy.
28. *Août* 1745. François Pas, Baron de Beau-lieu.
10 *Juin* 1746. Etienne Sicard.
30 *Juillet* 1746. Guillaume Castaing, Seigneur de la Deveze, *Survivancier*.
14 *Décembre* 1746. François Adam, Seigneur de Montclar, *Survivancier*.
20 *Décembre* 1746. Nicolas Craffous.
9 *Août* 1747. Claude Campan.
..... Mengau.
..... Journet.
..... Griffi.
..... Maurin.
..... Altruc.
..... Flaugergues.
..... Perdrix.
..... Uglà.
..... Massanés.
..... Fesquet.

CONSEILLERS HONORAIRES.

Messieurs.

24 *Décembre* 1694. Gabriel Clauzel.

X

- 162 *Chambre des Comptes*
 28. *Mars* 1708. Jean de Clary, Seigneur de Florian.
 24 *Décembre* 1711. Jean Pas.
 23 *Décembre* 1719. Jacques Cambacerés.

CONSEILLERS CORRECTEURS.

Messieurs.

- 11 *Septembre* 1696. Laurent Bellaud.
 16. *Janvier* 1697. François Germain.
 22 *Novembre* 1714. Pierre Gallibert.
 30 *Septembre* 1717. Cyprien Mengau, Seigneur de Celeyran.
 19 *Juillet* 1718. Edme Laurés.
 24 *Octobre* 1719. Joseph Cauffe.
 28. *Octobre* 1727. François Combelle.
 28. *Août* 1728. Jacques Dejean, Prêtre, Prieur de Villeneuve, Chanoine de la Cathédrale.
 14. *Mai* 1729. Jean-Etienne Gaujal Duclaux.
 11. *Août* 1733. Jean Chaunel.
 22. *Février* 1736. Joseph Mazars.
 27. *Janvier* 1742. André-Jean-Baptiste Vallat.
 30. *Juin* 1744. Jean-Louis-Xavier Boifferolle.
 8. *Juin* 1746. Antoine Martel.
 12. *Avril* 1747. Joseph Chaulet.
 Valedau,
 Duvern.
 Balbes.
 Fizes.
 2. *Mai* 1708. Jean-Pierre-Armand Mallaffagne.

Honoraire.

CONSEILLERS AUDITEURS.

Messieurs.

17. *Avril* 1708. Daniel Solier, Seigneur de Lafabregue.

Cour des Aydes de Montpellier. 163

17. *Août* 1704. Antoine Griffy.
22. *Juin.* 1717. Antoine Banal.
9. *Décembre* 1722. Charles Blay.
30. *Octobre* 1723. Louis Arnail, Seigneur de Serres.
27. *Juin.* 1724. Jean Menard.
22. *Décembre* 1725. Pierre Poitevin.
12. *Juillet* 1727. Raymond Amyer.
20. *Septembre* 1727. Antoine Gailhac, Seigneur de Clamouze.
15. *Décembre* 1729. Maximin Grasset.
24. *Octobre* 1731. Hyacinte Astier.
17. *Septembre* 1733. Louis Benoit.
19. *Juin* 1734. Pierre-Jean Paulet.
12. *Mai* 1739. Barthelemi Montanier.
14. *Octobre* 1739. Henry Salze.
27. *Février* 1740. Jacques Paul.
20. *Mai* 1741. François Campan.
10. *Janvier* 1743. David-André Baffet.
16. *Mars* 1743. Jean - François Peyrot Restaurand.
10. *Décembre* 1743. Jean-Louis Jaufferand.
. Gailliere.
. Cayrol.
. Delpech de Chamonte.
. De Larraux.

GENS DU ROI.

Messieurs.

13. *Décembre* 1714. Jean Duché, *Avocat-Général.*
14. *Août* 1745. Jacques-Joseph-Marie-Xavier Duché, *Procureur-Général.*
27. *Février* 1730. Etienne - Laurent Mazade, Seigneur d'Aveze, *Avocat-Général.*

164 *Chambre des Comptes*

Substituts de Mr. le Procureur-Général. Messieurs.

27 Août 1707. Jean-André Daché.

26 Septembre 1742. Louis Coulomb.

28 Juin 1747. Pierre Madieres d'Aubagnes.

Greffier en Chef. M. Fabré.

Garde des Archives de la Chambre des Comptes.

12. Juillet 1746. M. Louis Grenier, commis par la Cour.

Garde du Trésor des Chartes du Roi, près la Cour.

7 Mars 1731. M. Léonard Carouge, commis par la Cour.

Huissiers.

19 Janvier 1709. Me. Charles Sabatier, *premier Huissier.*

Il y a neuf autres Huissiers, & quarante-quatre Procureurs.

Garde des Sceaux.

11. Juin 1740. M. Jean-Baptiste-René le Bel, Seigneur du haut & bas Montaumer, Longi & Lantillois.

Secretaires du Roi, anciens. Messieurs.

12. Décembre 1725. Jean Mouton, Seigneur d'Affas, St. Vincent & la Clotte, *Secrétaire-Contrôleur.*

21. Janvier 1730. Charles-Gabriel Leblanc, Seigneur de Puechvilla, *Secrétaire-Audiencier.*

17 Décembre 1732. Jean-Joseph-Henri Rafin, *Secrétaire-Audiencier.*

9 Septembre 1734. Antoine Demoré; Seigneur de Serverette, *Secrétaire-Audiencier.*

Et Cour des Aydes de Montpellier. 165

21 Juin 1737. Mathieu Thibou , *Secrétaire-Contrôleur.*

16 Mars 1739. Mathieu Vassal , *Secrétaire-Contrôleur.*

28 Juin 1741. Jean Laval , *Secrétaire Contrôleur.*

21 Décembre 1743. Pierre Fontanés , *Secrétaire-Audiencier.*

Secrétaires du Roi de nouvelle création, Messieurs.

26 Février 1733. Antoine Teissier.

12 Décembre 1733. Pierre Malbois de Caussanel.

21 Novembre 1736. Jean-Joseph Drome.

3 Juillet 1737. Pierre Courtot.

10 Juin 1739. Antoine Alut.

5 Juillet 1741. Gaspard de Laporterie.

27 Avril 1746. Jérôme Portail , Baron de Mons.

Secrétaires pourvus & non-recus.

..... M. Lamouroux.

Anciens Secrétaires du Roi , Vétérans par Lettres enrégistrées. Messieurs.

20 Juin 1733. Camille Richard de Vendargues.

2 Septembre 1739. Jacques Carquet.

27 Avril 1746. Bernard Dufau.

5 Mars 1746. Jean-Henri Sibille , *Chauffe-cire.*

11 Janvier 1736. Jean-Louis Vezian , *Commis à l'Audience , & Receveur des émolumens.*

Trésoriers Payeurs de Gages. Messieurs.

20 Février 1716. Pierre-Joseph Lagarde , *Ancien.*

166 *Chambre des Comptes, &c.*

16 Février 1740. Augustin-Louis Brun, *Alternatif.*

26 Novembre 1744. François-Antoine Roudil de Berriac, *Triennal.*

Huissiers de Service.

Les Huissiers de la Cour des Comptes, Aydes & Finances, à Tour de Rolle.

COUR DES AYDES DE
MONTAUBAN.

LA Cour des Aydes séante aujourd'hui à Montauban, fut établie à Cahors par Edit du mois de Juillet 1642. puis transférée à Montauban par Edit du mois d'Octobre 1659. Mais cette Compagnie & les Habitans de la Ville de Cahors ayant fait à ce sujet de très-humbles remontrances au Roi, la translation n'eut point lieu.

Elle ne fut cependant que différée ; des raisons d'Etat déterminèrent Sa Majesté à transférer définitivement & irrévocablement la Cour des Aydes de Cahors, en la Ville de Montauban par Edit du mois d'Octobre 1661.

Les motifs de cette translation sont rappelés & détaillés dans un Edit du mois de Juillet 1666. portant réduction du nombre des Officiers de cette Compagnie.

Louis par la grace de Dieu Le zèle que nous avons toujours eu de faire fleurir dans le Royaume la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, & de la rétablir principalement dans les Lieux où elle avoit été le plus abandonnée pendant le cours de l'hérésie, en y employant les moyens les plus doux & les plus propres à conserver en même-tems l'union &

Cour des Aydes de Montauban. 167

La bonne intelligence entre nos Sujets ; nous auroit donné à la pensée de transférer en l'année mil six cens cinquante-neuf, notre Cour des Aydes de Cahors en la ville de Montauban, dans l'espérance d'affermir & de relever d'autant plus dans ladite Ville l'exercice & le lustre de la Religion Catholique par l'établissement d'une Compagnie souveraine, & par la résidence actuelle d'un nombre considérable d'Officiers, dont la juridiction & l'autorité auroient donné plus de protection aux Habitans Catholiques ; mais ladite Cour des Aydes nous ayant fait dans ce tems-là ses très-humbles remontrances, &c.

Son Ressort s'étend sur onze Elections, qui sont celles de Montauban, de Cahors, de Figeac, de Villefranche, de Rhodéz, de Milhaud, de Riviere, de Verdun, de Lomagne, d'Armagnac, d'Astarac, & de Comminges.

Cette Cour est composée d'un Premier Président, de quatre autres Présidens, de deux Chevaliers d'honneur, de vingt-deux Conseillers, de deux Avocats-Généraux, d'un Procureur-Général, d'un Greffier en Chef, & de deux Secretaires de la Cour.

PREMIER PRESIDENT.

M. Jean-Jacques Lefranc, Chevalier, Conseiller du Roi en ses Conseils, Seigneur de Pompignan, de Caix, & du Thouron, reçu le 18. Mars 1747. fils de Jacques Lefranc, Premier Président.

Il a succédé à Louis Lefranc son oncle, Prêtre, Docteur de Sorbonne, Premier Président depuis le 20. Juin 1719. il est arriere-petit-fils de Geraud Lefranc, second Président de la Cour des Aydes en 1642.

P R E S I D E N S.

Messires.

Jean Daliés, Baron de Réalville, Cauffade, Montbeton, &c.

Jacques de Molières.

Nicolas Ignace de Poufargues, Seigneur de La-graulet, Cots & Calamane.

Joseph Duval de Varaire, Seigneur dudit lieu, Baron de Lamothe Dardus.

Paul Daliés de St. Etienne de Caumont, Président, *reçu en survivance.*

C O N S E I L L E R S.

Messieurs.

Antoine de Lamothe Montlaurz, Seigneur dudit lieu, Baron de Vabre, Lescure, Lunac, &c. *Doyen.*

Jean-Armand de Redon. *Sous-Doyen.*

Pierre Vaquié, Seigneur de Lapeiriere.

Jean-Joseph de Laroche Lambert, Seigneur de Pouzoula.

Jean-Antoine de Ramondy, Seigneur de la Feuillade.

Guillaume de Lescure, Sieur de Riblay.

Guillaume d'Airal, Baron de Serignac.

Jean-Baptiste Dupin de St. André.

Philippe de Melhan.

Etienne de Foffat, Seigneur de Labastide.

Bernard Julien de Pradal.

Jean-Ignace Martin de Bellerive.

Jean Lonjon de Laprade.

Henri Dumas.

Jean-Jacques de Boissi.

Guillaume

Guillaume de Labroullie de Veyrasset.

Jean-Pierre Belli de Marandines.

Jean-Pierre Pons.

Louis Perignon.

Aimable-Louis-Gabriel-François de Malartic de
Montricoux.

Pierre-Louis de Besombes de St. Geniés.

Pierre de Larrey.

CONSEILLERS HONORAIRES.

Messieurs.

Martial Fouffac de Plagnes.

Jacob de Garriffon.

Etienné de Saux de Peyrille.

Dominique de Gleye.

G E N S D U R O I.

Messieurs.

Jean-Louis Lacoste de Beaufort, *Avocat-Général.*

Jean-Samuel Gualabert d'Aumont, *Procureur-Général.*

Jean Guichiard d'Escorbiac de Montfort, *Avocat-Général.*

Substitués de M. le Procureur-Général.

Messieurs.

Guillaume Jffala.

François Ladoux.

Greffier en Chef, Civil, Criminel & des Affirmations.

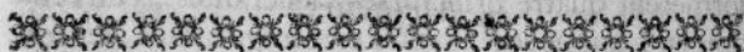
M. Jean Delbre li.

Chancellerie près ladite Cour.

M. Pierre de Foissac, *Garde des Sceaux.*

Secretaires du Roi. Messieurs.

Giles-Louis de Granfa-	Michel Mercier.
ignes de Loupial.	Jean-François Gesse.
Pierre Fousques.	Jean - Isaac Despaigne ,
Jacob Bonhomme de	<i>Controlleur.</i>
Laumont ,	Pierre-Jean Lairole.
Raymond de Bergier de	Blaise de Lagausse.
Favars.	Pierre de Laroquette.
François Hebrard , Sieur	Paul Douezy de la Cou-
de Laupepin , <i>Control-</i>	ture.
<i>leur.</i>	Charles Pradel.
Jean Gombaud du Roc.	Adrien Faure.
Jean Maurin , <i>Audencier.</i>	Pierre Ozenne.
Jean-Jacques de Girven ,	Guillaume-Philippe.
Sieur de la Fouillou-	
se.	

*BUREAUX DES FINANCES.*

*Leur Origine , leurs Privileges , & leurs
Fonctions.*

L'Origine des Trésoriers de France remonte à la naissance de la Monarchie Française.

Dans les premiers tems , & jusqu'à Philippe de Valois , il n'y eut qu'un seul Trésorier de France , qui avoit l'Intendance du Domaine du Roi ; il exerçoit sa Jurisdiction dans une Chambre de l'ancien Palais , bâti sous le regne de Clovis , & qui est aujourd'hui le Siege du Parlement de Paris.

Les Trésoriers de France sont réputés Commerçans de la Maison du Roi ; c'est sans doute sous ce ti-

tre qu'ils prêtent serment de fidélité entre les mains de M. le Chancelier.

L'ancienneté de ces Officiers ne scauroit être contestée ; Henri III. déclare par son Ordonnance de 1586. art. 8. & depuis Louis XIII. dans l'Edit du mois de Mai 1625. que les Trésoriers de France sont de tous les Officiers les plus anciens.

Philippe de Valois étant parvenu à la Couronne, en trouva le Domaine si considérablement augmenté, qu'il jugea à propos de créer un second Trésorier de France pour aider le premier.

Le Roi Jean son fils en créa jusques à quatre, qu'il réduisit ensuite au nombre de trois par son Ordonnance rendue le 27. Janvier 1359.

Sous Charles VI. il y avoit quatre Trésoriers de France ; ce fut dans ce tems-là, & vers l'année 1381. que ces Officiers jugeant que leur présence étoit nécessaire dans les Provinces, se départirent, & formerent quatre principales Généralités ; l'un résidoit en Languedoc, l'autre en Languedouy, le troisieme en OutreSeine & Yonne, & le quatrieme en Normandie.

Ce nombre de quatre Trésoriers de France, ainsi départis dans ces Provinces, a subsisté plus de cent ans, & jusques à l'année 1551. qu'Henry II. l'accrut, & l'augmenta en créant par l'Edit du mois de Janvier de la même année, autant de Trésoriers de France qu'il trouva de Recettes générales, établies par François I. son prédécesseur.

Chaque Recette générale forma dès-lors une Généralité particulière, & par cet ordre il y eut dans chacune un Trésorier de France, dont la résidence fut fixée dans le siege de son établissement.

Les Généralités de Toulouse & de Montpellier, sont aussi anciennes que celle de Paris ; les unes & les autres ont été créées par Henry II. en 1551.

Charles IX. ayant reconnu que les affaires seroient bien mieux dirigées par plusieurs Officiers que par un seul, créa deux Trésoriers de France de plus dans chaque Généralité.

Henry III. dans le même esprit, crut encore nécessaire d'en augmenter le nombre, & sur-tout d'ériger les Bureaux des Finances en corps de Compagnie; ce qu'il fit par l'Edit du mois de Juillet 1557, dont le dispositif porte au surplus que les Trésoriers de France s'assembleront à leur Bureau le Lundi, le Mercredi, & le Vendredi, pour y exercer leurs fonctions.

Enfin, pour le bien du service, le nombre de ces Officiers s'est accru insensiblement au point qu'il est aujourd'hui.

Les Trésoriers de France sont reçus ès Chambres des Comptes de la même manière que les Officiers qui composent ces Compagnies, sans aucune différence, ni distinction, témoin la Déclaration du 21. Avril 1706.

Les Trésoriers de France ont fait dans tous les tems un seul & même Corps avec les Chambres des Comptes, dans lesquelles ils ont entrée, séance, voix & opinion délibérative: ils y sont installez au banc des Maîtres, ainsi que le porte l'article 28. du Règlement de 1685; ils ont même la préséance sur les Généraux, ou Conseillers de la Justice des Aides; l'Arrêt du Conseil d'Etat du 3. d'Août 1734. en faveur des Officiers du Bureau des Finances de Montauban, contre les Conseillers de la Cour des Aides de la même Ville, en est une preuve bien récente.

Les Trésoriers de France jouissent des mêmes privilèges & prérogatives, concurremment avec les Chambres des Comptes; la Déclaration de 1637, & les Edits de 1644. 1707. & 1709. le justifient.

Ces Officiers ont toujours été compris sous le titre de Compagnies supérieures; comme Commen- faux de la Maison du Roi, ils sont exemps de Tu- tele & Curatelle. L'Edit du mois d'Avril 1694. le porte nommement.

Les Trésoriers de France sont Commissaires-nés de Sa Majesté dans les Pays d'Etat; ceux des Bureaux des Finances de Toulouse, & de Montpellier, ont été confirmez dans cette prérogative supérieure à toute autre, par une Ordonnance de Charles VIII. de 1490. art. 106. & sous le Regne de Louis le Grand par Edit du mois de Juillet 1704.

La Noblesse est un des principaux attributs des Trésoriers de France, ils la transmettent au même degré que les Cours supérieures.

La Jurisdiction des Trésoriers de France em- brasse trois objets, les Finances, la Voyerie & le Domaine.

Il n'y a que le Conseil qui seul soit en droit de connoître de leurs Jugemens concernant la Direc- tion des Finances, & l'exécution des Etats du Roi; le Reglement de 1685. & la Déclaration de 1736. l'ordonnent ainsi.

Quand à la Voyerie nommément attribuée aux Bureaux des Finances de Toulouse & de Montpel- lier, par les Edits du mois de Février 1626. & de Septembre 1627. il est à remarquer que l'appel des Ordonnances qu'ils rendent en direction, c'est- à-dire, lorsque le Procureur du Roi est seul partie, ne peut être relevé qu'au Conseil.

Il n'est que les Ordonnances données en Jurif- diction contentieuse, & de Partie à Partie, dont on puisse appeller au Parlement; mais dans ce der- nier cas les Ordonnances de ces Bureaux doivent toujours être exécutées par provision, & nonob-

tant l'appel, les Arrêts du Conseil sont tous uniformes sur ce point.

Il en est de même des matieres domaniales, mais la Jurisdiction des Trésoriers de France à cet égard, leur est contestée par la Chambre des Comptes de Montpellier, qui prétend seule l'exercer en premier & dernier Ressort.

Du reste, quoique les Jugemens des Trésoriers de France soient en certains cas sujets à l'appel aux Parlemens, ils ne sont pas moins réputez Officiers des Compagnies supérieures, & indépendans de celles-ci.

L'Édit du mois d'Octobre 1703. le prouve & le confirme; il ajoûte même que ces Officiers ne sçauroient être sujets à aucune comparance.

D'où il suit que leurs jugemens peuvent être subalternes, & jamais leurs personnes, semblables en cela aux Officiers des Requêtes de l'Hôtel & du Palais, lesquels rendent des Jugemens sujets à l'appel, sans qu'il en résulte aucune conséquence contre les prérogatives de leurs Charges.

BUREAU DES FINANCES
DE LA GÉNÉRALITÉ DE TOULOUSE.

PRÉSIDENTS.

Messires.

Jean Carbonnel, Premier Président, au Palais de la Trésorerie.

Fr. de Lassalle de Caufepé, Second Président, rue de St. Antoine du Salin.

CHEVALIER D'HONNEUR.

Paul - Marie Langlade, à l'Hôtel de la Monnoie.

TRE'SORIERS DE FRANCE.

Messieurs.

- Etienne de Charron , rue des Augustins.
 G. Dufaur , Sr. Dupitaut , rue des Moulins.
 Henri d'Armengaud , rue Tolofane.
 A. de Requiem de Bruxelles , à la Monnoie.
 Guillaume de Bourlat , Place Saintes Carbes.
 Etienne de Martin , au Salin.
 Jean-Bruno Castel , près S. Rome.
 Pierre de Beffiere , rue de la Pomme.
 J. P. Guy de Villeneuve , rue Boulbonne.
 Jacques-Louis Poulhariés , près St. Rome.
 Gabriel de Cominhan , Seigneur de la Cournaudric , vis-à-vis S. Rome.
 J. Felix-Fr. de Boyer , rue Boulbonne.
 Agnès Gorffe , rue Boulbonne.
 Jean Vassal , rue Nazareth.
 Jean Baron , rue d'Astorg.
 Dominique de Lalo , près la Dalbade.
 Michel Guy , rue Ninau.
 Barthelemi de Fornier , rue Saint Antoine du Salin.
 François-Joseph Farjonnell , près la Perche peinte.
 Pierre Blavy , rue Potirou.
 Arnaud Dhuillé , rue de la Pomme.
 Joseph A. Dupuy , Sieur de Pauligne , rue Nazareth.
 G. Fr. Marie de Cucfac , près la Monnoie.
 Dorand Lasserre , Seigneur de Haumont , rue du Puitsclos.

TRE'SORIERS DE FRANCE VETERANS.

Messieurs.

- François-Antoine Boyer , rue Boulbonne.
 Jean-Baptiste de Bermont , Baron de Saint Paul

rue Tamponieres.

Joseph Lafage, Seigneur de St. Amadou, rue des Balances.

Guillaume de Ponfan, rue d'Aufargues.

G E N S D U R O I.

Messieurs.

Joseph de Gaillard, Avocat du Roi; Cofseigneur de Montgaillard, Pays de Foix, rue de la Pomme, près les Pénitens Bleus.

Jean-Alexandre de Monlong; Procureur du Roi; rue Sainte Claire.

Merac de Lasserre, premier Procureur du Roi; derriere l'Eglise St. Barthelemi.

Greffiers en Chef. Messieurs.

G. Louis Colomiers, rue Tolofane.

Pierre-Gab. de Marle, rue du Cheval blanc.

Payeurs de Gages. Messieurs.

Bernard Lautier, au vieux Raisin.

François Perés, à la Place Royale.

Jean-B. Candie, rue des Paradoux.

Me. Seb. F. Gilabert, Premier Huiffier, au Palais de la Tréforerie.

BUREAU DES FINANCES DE LA GÉNÉRALITÉ DE MONTPELLIER.

P R E S I D E N S.

Messires.

Jean Fauré, Premier Président.

Amans de Bouffuges, Second Président.

TRESORIER

TREASORIER DE FRANCE.

Messieurs.

Louis de Solas, Doyen.
 André-Simon Maupel.
 Jean Massilian de Maffureau, Seigneur de Senilhac.
 Pierre Garnier Deschefnes.
 Jean Benezet.
 Antoine Despösch.
 Augustin-Henri-Melchior de Reverfat.
 Jean-Roch Cabot, Seigneur de Colorgues.
 Guillaume Riviere.
 Marie-Louis-François Demanfe.
 Henri-Eustache Lecourt.
 Guillaume Melon.
 Mathieu Dumas.
 Jean Reboul.
 Pierre Magnol.
 Barthelemi Lajar.
 Michel de Larnac, Cofseigneur de Blaufac.
 Melchior-Antoine-Sébaftien de Girard.
 Jean-Pierre Baron.
 Alexandre-Gregoire Vichet.
 Jean-François Roux.
 Pierre-Henri Beyrés.
 Jean-François de Rouch.

GENS DU ROI.

Messieurs.

François-Benoit Campan, Premier Procureur du
 Roi.
 Jean-Paul Castella de Condom, Procureur du Roi
 Ancien.

Jean Relhan, Seigneur de Carnas, Avocat du Roi.
Gabriel Bouquet ; Avocat du Roi, Ancien.

Greffiers en Chef. Messieurs.

François-Jean Artaud.
Bertrand-Antoine Gautier.
N.

Receveurs & Payeurs de Gages. Messieurs.

Guillaume Dumas, Payeur Triennal.
Jacques Argeliés, Payeur Ancien.
Pierre Raoux, Payeur Alternatif.

**BUREAU DES FINANCES
DE LA GÉNÉRALITÉ DE MON-
TAUBAN.**

PRÉSIDENTS.*Messires.*

François de Bonnafoux de Labrugade, Pre-
mier Président.
Antoine Cornede, Second Président.

CHEVALIER D'HONNEUR.

M. Jean-Baptiste Dupin de Saint-André.

TRE'SORIERS DE FRANCE.*Messieurs.*

Charles Bisme de Manas.
Pierre Bonhomme.
Henri Pons Delperé de St. Licurade.
Jacques Dubreil.
Jean Amieu de Blaignac.

Etienne Gelis.
 Pierre-Louis Lavour.
 Jacques-Delfau de Bouillac.
 Pierre-François Peyrot.
 Jean-Baptiste d'Izarn , Garde-Scel.
 Jerome Verdier.
 Louis - Sernin d'Arginville.
 Thomas Descorbiac de Billiées.
 Jean-Joseph-Xavier de Combettes.
 Robert-Touffaint Fouhet.
 Paul-Joseph Moly de Cadayrac.
 François-Nicolas Dumourier Duperier.
 Joseph Lenormant , Archidiaque de Comminge.
 Nicolas Lefebre de Laboulaye.
 Raymond-Louis Rech Dubreuil de St Amans.
 Antoine-Jean-Charles Marciel.
 Mathias-Hector Racle.
 Jean-Baptiste Pascal de Camboularet.
 Jean-Charles-Catherine de Campaigne.
 Jean-Nicolas-Guillaume-Melchior de Campmas.
 Charles Verdier de Cadilhac.
 Joseph Bribes de l'Isle.

GENS DU ROI.

Messieurs.

Jean Combettes Caumont , Avocat du Roi.
 Jean-Rolland Lescure , Chevalier de l'Ordre Militaire de St. Louis , & Procureur du Roi.

Greffier.

M. Jacques Moulinet , Greffier en chef ; M. Alain Cassan est commis par le Roi à sa place.

BUREAU DES FINANCES
DE LA GÉNÉRALITÉ D'AUCH.
PRÉSIDENT.

Messire Visnich de Puntous.

TRESORIERES.

Messieurs.

Buillet.	Gauran.
Guillot de Salinette.	Lacroix de Sallenove.
Sainte-Colombe de Boif- fonabe.	Lamothe.
Estienne.	Gervais de Boilly, Ho- noraire.
Claverie de Maignan.	Lauzignan.

GENS DU ROI.

Messieurs.

De Petit, Avocat du Roi.
De Labaune Bascous, Procureur du Roi.
De Vienne, Procureur du Roi, Honoraire.

Greffier en Chef. M. Noel.

Huissiers. Maîtres.

Lallemant. Saint-Martin.

Procureurs Postulans. Maîtres.

Bazerque. Courtade.
Lecuffan. Chanal.

La Généralité d'Auch a été créée par Edit du mois d'Avril 1716. elle comprend les Elections d'Armagnac, d'Astarac, de Lomagne, de Riviere-Verdun & de Comminges, qui sont situées dans le Ressort du Parlement de Toulouse; & l' Election des

Lannes, les Pays de Labour & de Soule, & les Bastilles de Marfan, Turfan, & Gabardan, situées dans le Ressort du Parlement de Bordeaux.

Les Hommages & Dénombrements des Fiefs situés dans les Comtés de Comminges & de Riviere-Verdun, qu'on a rendu pendant quelque-tems au Bureau des Finances de Toulouse, ou à la Chambre des Comptes de Montpellier, doivent être à présent rendus devant les Trésoriers de France d'Auch, en vertu d'un Arrêt du Conseil du 24. Octobre 1741.

OFFICIERS DE LA MAISTRISE
DES EAUX ET FORESTS DE TOULOUSE.
Messieurs.

Jean-Louis Anceau, Seigneur de Lavelanet, St Julien & St. Cyly, Chevalier, Conseiller du Roi en ses Conseils, Grand-Maître Enquêteur, & Général Réformateur des Eaux & Forêts de France au Département de Languedoc.

Jean-François Domingon de Cambesiat, Conseiller du Roi, Maître-Particulier.

Pierre Malpel, Conseiller du Roi, Lieutenant.

François Serin, Conseiller, Procureur du Roi.

Jean-Charles Bessley Soucas, Sieur de Lestang, Conseiller du Roi, Garde-Marteau.

Bertrand Ratier, Greffier en chef.

Il y a des Procureurs en Titre, qui sont, MM,

Jean Gay, Jean-Coulomb, Jean-François Timbal.

Jochim Neyronis, & Jean Plasse.

Les Parties qui ne voudront pas se rendre au Siege, n'auront qu'à mettre leurs paquets à la Poste, & les adresser à M. Malpel, Procureur au Sénéchal, près le Taur, à Toulouse; & du côté de Montau-

182 *Officiers de la Maîtrise des Eaux, &c.*

tauban, à M. Timbal, Avocat au Parlement, rue de la Cour de Toulouse, à Montauban. Ils auront l'un & l'autre une attention particulière à faire remettre les paquets à leur adresse, pourvu toutefois qu'on ait soin de les affranchir.

La Maîtrise des Eaux & Forêts de Toulouse a été transférée à Villemeur, par Lettres-Patentes de Translation du mois de Mars 1671. les provisions qui ont été successivement accordées aux Officiers, & les Arrêts rendus postérieurement, lui ont conservé le Titre de Maîtrise de Toulouse; elle est composée de la Viguerie de Toulouse, qui est en-deçà de la Garonne, & de ses Enclaves; de la Judicature de Villelongue, consistant aux Sieges de Castelfarrafy, Montech, Villemeur, Buzet, St. Sulpice & Corbarrieu, avec leurs Enclaves; de la Judicature d'Albigeois, contenant les Sieges de Gailhac, Cordes, Rabastens, Lisle, Valence, & Darthes; des Baronnies de Lombers, Garrab-Berens, & de la Judicature de Terre-Basse d'Albigeois, dépendante du Comté de Castres, & de toute la Sénéchaussée de Montauban, Caussade, Villefranche, Realville, Sepfonds, Miravel, & leurs Enclaves; de la Sénéchaussée de Lauzerte, & ses Enclaves, avec la Judicature de Moissac, de Moissaguet, & de la Jurisdiction de Verdun.

SENE'CHAL ET SIEGE PRESIDIAL DE TOULOUSE.

LA Charge de Grand Sénéchal est connue dans notre Histoire dès le Regne de Henri I. quelques Auteurs font dériver ce mot de *Senex Cavalus*, Vieux Chevalier, Mezerai l'appelle Prévôt de Table ou *Dapifer*, qu'il fait remonter au Regne de Pe-

pin le Bref. De cinq grandes Charges de la Couronne, elle devint la plus puissante; c'est pour cette raison que Philippe-Auguste la laissa long-tems vacante, afin qu'elle se détruisit d'elle-même. Les Rois ses Prédécesseurs l'avoient rendue héréditaire dans la Maison d'Anjou.

Plusieurs Auteurs rapportent l'origine des Sénéchaux aux Comtes & aux Ducs, qui s'étant emparés de la Justice, & ne voulant pas l'exercer en personne, établirent des Officiers pour la faire rendre.

Les Comtes de Toulouse avoient dès l'an 1210. un principal Officier de leur Justice dans l'étendue du Comté.

On trouve que Simon, Comte de Montfort, nomma un Sénéchal pour rendre la Justice à ses Peuples, & pour les gouverner.

Sous les Rois de la seconde Race, il y avoit des Envoyés du Prince, qu'on appelloit *Missi Dominici*, c'étoit comme des Inspecteurs, à l'autorité desquels on prétend encore que les Sénéchaux succéderent après que les Comtes se furent rendus les propriétaires des Terres, & que c'est pour cela qu'avant l'institution des Présidiaux, ils tenoient leurs Assises, de Prévôté en Prévôté.

Ils commandoient les Armées, rendoient la Justice, & avant la création des Lieutenans Civils ou Juges-Mages, en titre d'Office, ils nommoient des Lieutenans pour juger les Parties.

Après la réunion des Villes à la Couronne, sous les Rois de la troisième Race, les Sénéchaux eurent presque la même autorité que les Comtes & les Ducs; mais de peur qu'ils n'usurpassent la Souveraineté, nos Rois leur ôtèrent le maniment des Finances, le Commandement des Armées.

Aujourd'hui les Sénéchaux sont des Officiers de

Robe-Courte, au nom desquels se rend la Justice : les Sentences rendues par leur Lieutenant sont intitulées de leur nom. Lors même qu'ils siegent, quoiqu'ils ayent l'honneur de la préférence, c'est le Lieutenant ou Juge-Mage qui prononce. Ils ont encore le droit de convoquer, d'assembler & de conduire le Ban & Arriere-Ban: l'Edit de Cremieu de 1536. regle la Jurisdiction des Sénéchaux; ils avoient sous eux des Vigueries, & autres Judicatures Royales

Dans chaque Sénéchaussée il y a des Juges Présidiaux qui sont Ressortables du Parlement. Ces Juges furent établis par un Edit Burfal de Henri II. au mois de Janvier 1551. il leur donne pouvoir de connoitre en matiere civile souverainement & en dernier Ressort, jusqu'à la somme de 250. liv. de capital, & en matiere criminelle, de certains Cas Royaux, conjointement avec les Prévôts.

Nous voyons les Sénéchaux dans nos Annales, tantôt à la tête des Armées, & tantôt conduisant la Noblesse de Toulouse, toujours Citoyens zélés & Sujets fidèles à leurs Rois.

SÉNÉCHAUX DE TOULOUSE

depuis la réunion du Comté à la Couronne.

Pierre de Voifins, Sénéchal	en 1275.
Beaumarchais, qui rédigea les Uz & Coutumes de Toulouse.	1285
Piqueni, Vidame d'Amiens.	1303
Jean de Blainville.	1315
Solinac.	1324
Savarin de Rivone.	1335
Olivier de Lage.	1362
Guy d'Azat.	1366

De

Sénéchal de Toulouse. 183

De Bueil.	1377
Colard d'Estoureville.	1392
Jean Galeas, Vicomte de Milan.	1441
Vermentac.	1450
Galaubias de Panaffac.	1474
Gaston de Léon ou du Lion.	1490
Charles de Bourbon, Marquis de Malauze.	1502
François de Rochechouard.	1540
Antoine de Rochechouard, fils du précédent.	1545
Jammes de Saint Julien.	1551
Joachim de Chabanes.	
Bernard de Vabres.	
Pierre de St. Hillary de Bellegarde.	1562
Guy de Castelnau, Seigneur de Clermont.	1568
François de Lavalette de Cornuffon.	1575
Jean de Lavelette de Cornuffon.	1587
François-Auguste de Chalver.	1698
Pierre-Louis-François de Chalver.	1724

M. Henri-Auguste de Chalver Rochemontels, Seigneur, Marquis de Merville & autres Places, Chevalier, Sénéchal de Toulouse & Pays d'Albigeois, reçu en 1733.

M. Barnabé de Morlhon, Ecuyer, Premier & Ancien Président du Présidial, Juge-Mage & Lieutenant-Général-né en la Sénéchaussée de Toulouse. *au Sénéchal.*

M. Pierre-Etienne de Finiels, Ecuyer, Seigneur de Bonrepaux & de Goudourvielle, Président Présidial, *Place de la Daurade.*

M. Antoine de Tirany, Seigneur de Gaignac, Juge Criminel, *rue des Balances.*

M. Jean de Monlon, Lieutenant Principal, *rue Nazareth.*

M. Pierre de Barbot, Lieutenant Particulier, *rue Ste Ursule.*

M. Joseph-Raymond Soulié, Lieutenant Particulier, *aux Changes.*

CONSEILLERS.

Messieurs.

- Silvain de Gillet, Doyen, près Ste. Ursule.
 Jean d'Auban, près les Carmélites.
 Philippe Dejean, rue Tolosane.
 Sabatery, Honoraire.
 De Larocque, Honoraire, près St. George.
 Jean de Morere, rue de l'Ecu.
 Paul de Marty, près Ste. Ursule.
 Etienne de Chamouin, rue Dumay.
 Jérôme de Rimailho, près St. Orens.
 Jean-Baptiste de Sabalos, rue du Canard.
 Jean-Louis de Pasquerie, Sieur du Bosc, Seigneur
 de Sajas, à la Croix-Baragnon.
 Guillaume de Darnés, rue Boulbonne.
 Martin de Bordes Baillot, près les Carmélites.
 Joseph-Marie d'Espigat, rue de la Pomme.
 Jean de Bernadou, à la Croix-Baragnon.

GENS DU ROI.

Messieurs.

- André Pimbert, Avocat du Roi, près le Sénéchal.
 Charles Lagane, Procureur du Roi, rue du Canard.
 Jean Pigeon, Avocat du Roi, rue de la Pomme.

Huissiers. Maîtres.

- Lanes, près le Sénéchal.
 Larigaudere, près le Sénéchal.
 Rocques, près le Sénéchal.
 Couvignes, à la Basse-Porterie.
 Deloze aîné, près le Sénéchal.
 Deloze cadet, à Matabiau.

SE'NÉCHAL ET SIEGE PRE'SIDIAL de Beaucaire & Nîmes.

LE Sénéchal de Beaucaire & Nîmes fut établi par Simon, Comte de Montfort, en l'année 1214. & confirmé, ou créé de nouveau par Louis VIII. au mois de Juin 1226.

Le Présidial a été établi au mois de Mai 1551. en conséquence de l'Edit général donné par le Roi Henri II. au mois de Janvier de la même année.

Le Ressort du Sénéchal & Siege Présidial de Nîmes étoit anciennement fort étendu, & il a souffert des démembrémens considérables, par l'érection du Sénéchal du Puy & de celui de Montpellier, de même que par l'Immédiat, accordé au Juge d'Appaux d'Alais, & aux Officiers de la Pairie d'Uzès; il comprennoit autrefois sept Dioceses, qui forment encore dans l'Assemblée des Etats de la Province, ce qu'on appelle la Sénéchaussée de Nîmes.

Le Ressort du Présidial de Nîmes s'étend sur les Dioceses de Nîmes, Uzès, Alais, Mende & Viviers, & comprend plusieurs Bailliages & Jurisdiccions Royales.

Il y avoit autrefois un Viguier & Juge Royal dans la Ville de Nîmes, dont les Offices furent réunis à la Sénéchaussée, par Arrêt du Conseil du

Il y avoit encore une Jurisdiction Royale appelée des Conventions, qui vient d'être réunie au Sénéchal & Siege Présidial, par Edit du mois d'Avril 1749.

Cette Jurisdiction est composée de trente-sept Officiers; sçavoir, un Sénéchal, deux Présidens, quatre Lieutenans - Généraux, un Lieutenant-Principal, un Lieutenant-Particulier, & un Lieutenant-

188 *Sénéchal de Beaucaire & Nîmes.*

Lai; un Chevalier d'Honneur, vingt-deux Conseillers, y compris un Conseiller-Clerc, & deux Conseillers-Honoraires; deux Avocats & un Procureur du Roi, & un Greffier en chef.

M. le Marquis de Montfrin, Sénéchal.

M. de Rouvière de Dions, seul Président par la réunion des deux Offices, Lieutenant-Général Civil, & Lieutenant-Général de Police.

M. de Rouvière de Carnay, Lieutenant-Général Criminel.

M. Novy de Caveirac, Lieutenant-Principal.

M. Dejean de Montval, Lieutenant-Particulier.

M. de Daunent, Lieutenant-Lai.

CONSEILLERS.

Messieurs.

Lecoinge, <i>Doyen.</i>	Chastang.
Laliaud.	Ducros.
De Lahondés, pere.	Fornier.
Du Roure, <i>Honoraire.</i>	C. Ferrand.
Poncet.	Plauchut.
Ferrand.	Magne.
Menard.	Lavondés de Latour.
Bousquet.	De Lahondés, fils.
Fornier, <i>Honoraire.</i>	Reynaud.
De la Calmette.	

GENS DU ROI.

Messieurs.

De Massip, pere.	} Exercerent conjointement par Brevet de S.M. l'Office d'Ancien Avocat du Roi.
De Massip, fils.	

Carrière, second Avocat du Roi.

De Chazel, Procureur du Roi.

Greffier en Chef. M. Bon.

Les Offices de Lieutenant-Général d'Epée & de Chevalier d'Honneur sont vacans depuis la mort des derniers Titulaires, de même que deux Offices de Conseiller, l'un desquels est celui de Conseiller-Clerc.

SE'NE'CHAL ET SIEGE PRE'SIDIAL
de Beziers.

LE Sénéchal & Siege Présidial de Beziers a été démembré de celui de Carcassonne; les Diocèses de Beziers & d'Agde, & partie des Diocèses de Narbonne, St. Pons, Lodeve & Castres, sont dans l'étendue de son Ressort.

M. André-Hercule de Rosset, Duc de Fleury; Pair de France, Seigneur de Florange, Gouverneur de la Lorraine, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Sénéchal.

M. Président, Lieutenant-Général, Juge-Mage.

M. de Barlier, Second Président Présidial.

M. de Latude, Lieutenant-Général d'Epée.

M. Juge Criminel.

M.

M. Guillaume d'Escale, Lieutenant-Principal, Civil & Criminel.

CONSEILLERS.

Messieurs.

Guillaume Leblanc, Doyen.

Doyen. Jean-Antoine Rey Pailla-

Pierre de Ricard, Sous- de,

Etienne de Maintenon.	Guibal.
Etienne de Bonefoux.		Hyacinthe de Gaubier ,
Michel-Antoine de Pradines.		Comte de Suzon, Chevalier d'Honneur.
George d'Audéart.		

GENS DU ROI.

Messieurs.

Jean Ayrat , Avocat du Roi.
. . . Nourrit , Procureur du Roi.
. . . Laubrec , Avocat du Roi.

SÉNÉCHAL ET SIEGE PRÉSIDENTIAL
de Montauban.

LE Siege Présidial de Montauban est établi depuis le 14. siecle, lors des troubles de la Religion en 1625. & lors de la peste en 1629. il fut transféré de Montauban à Moissac , à Caylus & à Puylaroque ; par Edit du mois d'Avril 1730. donné à Troyes , il fut érigé en Sénéchal & Présidial. Il a dans son Reffort les Judicatures Royales de Caussade , la Françoisé , Septfonds , Réalville , Monsfermier.

Messieurs.

De Costes , Premier & plus Ancien Président Présidial.

De Savignac , Président Présidial , Lieutenant-Général , Juge-Mage.

Rozieres , Lieutenant-Principal.

Chambert , Lieutenant - Particulier , Assesseur-Criminel.

CONSEILLERS.

Messieurs.

Costes.	Bebian.
Geraud.	Fournés.
Sadoux.	Dorde.
Darafus.	Imbert.

GENS DU ROI.

Messieurs.

Burgan , Avocat du Roi.
De Broca , Procureur du Roi.
Greffier en Chef , M. Buges.
Neufs Procureurs.

SE'NE'CHAL DE ROUERGUE.

au Présidial de Villefranche.

M. de Pomairon , Président.
M. Desplas , Président Honoraire.
M. Cadrés fils , Second Président.
M. Dubruel fils , Juge - Mage , Lieutenant - Général.
M. Darribat , Juge-Mage Honoraire.
M. Desplas , Lieutenant-Criminel.
M. Roucoule , Lieutenant-Principal.
M. . . . Lieutenant-Particulier.

CONSEILLERS,

Messieurs.

Dufau.	De Lavergné.
Dubruel, pere.	Gineltot de Selve.
Cavalerie.	Dufferre.
Darribat.	Savignac de Roumegous.
Guirbaldy, <i>Honoraire en titre.</i>	Soulié.
	Bernard.
Cadrés, pere, <i>Honoraire en titre.</i>	Gaillardy, Garde-Sceau.
	Labarthe.

GENS DU ROI.

Messieurs.

- Dalmas, Avocat du Roi.
 Couderc, Procureur du Roi.
 Ricard, Avocat du Roi.
 Thomas, Commissaire aux Saïssies Réelles.

Il n'y a point de Greffier en Titre au Sénéchal & Présidial de Villefranche, & l'Office de Conseiller-Clerc vaque.

Ce Présidial contient dans son Ressort les Justices Royales de Najac, Viguerie, de Verfeil, de Saint-Antonin, de Sauveterre, de Lafalvetat, Peyrales, de Villeneuve, Peyrussie, Auzits & Claufes-Vignes, qui toutes quatre n'en font qu'une; de Rieupeyroux en paréage entre le Roi & le Doyen de Rieupeyroux: toutes ces Justices sont dans la Basse-Marche du Rouergue; il faut y joindre celle de Rinhac; de plus, celle de Vinzellé & du Mur de Barrés, engagées à M. le Prince de Monaco.

Dans la Haute-Marche, ce Présidial contient les Justices Royales du Bailliage de Millau, de Compeyre, de Creyffel, de Saint-Rome de Tarn, de Saint-Sernin, de Roqueceziere, & celle du Pont de Camarés, & celle de Saint-Affrique en paréage avec quelques Cofseigneurs.

SENECHAL

SE'NE'CHAL ET SIEGE PRE'SIDIAL
de Rhodéz.

M. Jean - Baptiste Negre de Fabregues , Pré-
sident plus ancien , & Assesseur Civil & Criminel.

M. Joseph Seguret , Président & Juge - Mage ,
Lieutenant-Général.

M. Jean-Claude Jouery , Juge-Criminel.

M. Guillaume-Joseph Delauro , Lieutenant-Prin-
cipal.

M. Lieutenant-Particulier.

M. Etienne Lagorrée , Lieutenant du Sénéchal
de Robe courte.

M. Jean - Antoine de Sauveplane , Chevalier
d'Honneur.

CONSEILLERS.

Messieurs.

Guillaume - Ignace Aze- mar.	Etienne Bancarel. Bernard de Rudelle.
Guillaume Balza de Ga- marus.	Guillaume Moly. Etienne Olivier Dieché.
Hyacinthe Hemard.	Jean de Guilliermy.
François Bonal de La- fon.	Guillaume Dijols. N.
Joseph Moly.	N.

GENS DU ROI.

Messieurs.

Jean-François Lavernhe de Lagarde , Avocat du
Roi.

François Delagnes , Procureur du Roi.

Jean Delprat , Avocat du Roi.

Bernardin Coignac , Commissaire aux Saisies Réelles,
& Receveur des Consignations.

Gabriel Cambolas , Lieutenant du Prévôt des Marchaux de France.

Bernard - Albert Gaston , Assesseur de la Sénéchaussée.

Jean-Ignace Jouery , Procureur du Roi de la Sénéchaussée.

SENECHAL ET SIEGE PRESIDIAL
de Pamiers.

L Ancienne Sénéchaussée Comtale de Foix , érigée en Sénéchaussée & Siege Présidial par Edit du mois de Décembre 1646. a été transférée en la Ville de Pamiers par Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 24. Décembre 1663.

Le Ressort de ce Présidial est composé , de la Comté de Foix , de la plus grande partie du Diocèse de Comminges , du Diocèse de Couzerans , & d'une partie du Diocèse de Rieux.

Il a dans son Ressort , la Sénéchaussée de Nebouzan ; les Nobles Curiaux de Riviere ; la Judicature Royale de Fronfac ; la Judicature Royale d'Asper ; la Judicature Royale de Castillon , le Bailliage de Mazerès , dont les Appellations ressortissent au Sénéchal & Présidial.

Messieurs.

Marie Couret de Nobles , Premier Président Présidial , Juge-Mage , Lieutenant-Général de la Sénéchaussée.

Joseph Faure de Fiches , Second Président.

Vincent Ville de Benaguet , Lieutenant - Général Criminel.

Joseph Corraze , Lieutenant-Particulier Civil.

Charles Ribaute , Lieutenant - Particulier Assesseur.

CONSEILLERS.

Messieurs.

Paul de Cazes , *Doyen.*
Jean-Baptiste Daliot Laffage , *Sous-Doyen.*
Paul de Gardebofc.
Joseph de Rigal.
Jean-Joseph Gaugnieres.
Martial Gailhard.

GENS DU ROI.

Messieurs.

François d'Armaing , Premier Avocat du Roi.
François Charli, Second Avocat & Procureur du
Roi.

Greffier.

M. Pons Palmade , Greffier en Chef, Civil , Cri-
minel , Présentations , Défaut , Congés , Affir-
mations & Garde-Sac.

PRÉSIDENTIAL ET SENECHAL
de Castelnaudarry. *Messieurs.*

Jean-Pierre Dejean , Président Présidial.
Yves Baylot Dacher , Lieutenant-Criminel.
Martin Dauch , Lieutenant-Principal
Borel Viviers , Lieutenant - Particulier.

CONSEILLERS.

Messieurs.

Stadieu.

Taurines.

GENS DU ROI.

Messieurs.

Dat , Avocat du Roi. Cappelle, Procureur du Roi.

SENECHAL DE FIGEAC.

CE Sénéchal comprend cent dix-huit Paroisses.
Messieurs.

Pierre Laporte, Lieutenant-Général, Civil & Criminel.

Antoine Destroa, Lieutenant-Général de Police.

Joseph-Antoine Boutaric, Lieutenant-Particulier, Civil, & Assesseur Criminel.

CONSEILLERS.

Messieurs.

Louis-Antoine Jausion, Pierre-Cesar Auguié,
Doyen. Pierre Lagentie.

Dominique Costes. Raymond Dufau.

Etienne Dufau, *Honor.*

GENS DU ROI.

Messieurs.

Gilles de Palhassé, Avocat du Roi.

Jean-Joseph-René de Bessonies, Procureur du Roi.

SIEGE ROYAL D'APPEAUX.

de la Ville & Comté de Castres.

LE Comté de Castres est d'une grande étendue, comme on peut le voir dans Desfos, page 59. & suivantes, & dans Borel, *des Antiquités de Castres*, à la page 60. & suivantes; il comprend le Diocèse de Castres, grande partie de celui d'Albi, & partie de celui de Narbonne; il est composé de deux Vicomtés, de quatre Baronies, & d'un grand nombre de Seigneuries, qui ont leurs Juges particu-

liers, Royaux ou Bannerets, dont les Appellations ressortissent au Siege Royal d'Appeaux de la Ville & Comté de Castres.

Ce Siege a été érigé en Sénéchal par Edit de 1751. le Roi n'a point encore nommé Mrs. les Officiers.

BAILLIAGE DE GEVAUDAN.

LE Diocèse de Mende comprend tout le Pays de Gevaudan, qui est limité au nord par l'Auvergne; à l'orient, par les Diocèses du Puy, de Viviers, & d'Uzès; à l'occident, par le Rouergue; & au midi, par le Diocèse d'Alais: Son étendue est de vingt-deux lieues du nord au midi, & de quinze de l'orient à l'occident: il contient des montagnes fort élevées, qui sont Aubrac, la Margeride, & la Louzere: ses principales rivières sont l'Allier, le Lot, le Tarn, Trueire, le Gard & le Gardon.

Les Peuples de ce Pays étoient appelés *Gabales* lorsque César fit la conquête des Gaules: les Romains après les avoir subjugués, les mirent sous la Province d'Aquitaine: La Ville Capitale des Gabales étoit *Andernum*, qui fut aussi appelée *Gabalum* ou *Civitas Gabalitana*, du nom des habitans du Pays. La situation de cette Ville est fixée par les tables de *Peulinger*, & autres, au Village de Javouls où passoit le chemin des Romains, qui conduisoit de Lion à Toulouse: ce Village conserve non-seulement des vestiges du nom de *Gabalum*, on y trouve encore souvent des statues antiques & des médailles des Romains.

Cette Ville fut détruite entièrement au commencement du 10. siècle lorsque les Hongrois ravagèrent la Provence & le Languedoc; & les Evêques, transférerent le Siege épiscopal au Village de Men-

de (celebre par le tombeau de St. Privat Evêque.)
Mende devint la Ville Capitale du Gevaudan , l'Evêque Aldebert la fit entourer de murailles dans le 11^e siecle : elle fut prise & saccagée en 1579. par les Calvinistes , qui abbatirent l'Eglise Cathédrale, les Couvents & les Maisons ecclésiastiques.

Mende est situé sur le Lot dans un valon ; les fontaines , les promenades , le College , l'Eglise Cathédrale , & sur - tout ses Clochers , y sont remarquables.

Maruejols , seconde Ville du Gevaudan , fut détruite par le Duc de Joyeuse , à cause des troubles qu'y caufoient les Calvinistes : elle est aujourd'hui bien bâtie & fort marchande. Les autres Villes sont Langogne , Saugues , le Malzieu , Saint - Chely , Serverette , la Canourgue , Florac , Ispagnac , Sainte-Enimie , & Chanac.

Les Evêques sont Comtes de Gevaudan , & ils y exerçoient toute la puissance temporelle avant 1161 qu'Aldebert du Tournel , inquieté par les Barons du Pays , se soumit volontairement au Roi de France Louis VII. & fut le premier des Evêques qui lui prêta ferment de fidélité : le Roi lui conserva & à ses successeurs , les droits régaliens , par un acte solennel appellé *la Bulle d'or*.

St. Louis, Roi de France , ayant acquis en 1257. des Rois d'Aragon , le domaine du Vicomté de Greze , situé dans le Gevaudan , & qui faisoit hommage à l'Evêque , transigea en 1266. avec l'Evêque Odilon , qui céda & quitta l'hommage & les autres droits qu'il avoit sur le Château de Greze , sur Maruejols , la Canourgue , & ses autres dépendances : le Roi en confirmant la Bulle d'or , maintint l'Evêque au droit de faire battre monnoie , & autres droits régaliens.

En 1306. le Roi Philippe le Bel , & Guillaume ,

Bailliage de Gevaudan. 199

Evêque, firent un *Paréage*, pour l'administration de la justice dans le Comté de Gevaudan ; ils créèrent une Cour commune ou Bailliage où ils s'affocierent réciproquement. Il fut convenu que ce Bailliage tiendroit ses séances à l'alternative, une année à Mende, & l'autre à Maruejols ; que les Officiers de Maruejols seroient pourvus par le Roi, & exerceroient la justice, à son nom & à celui de l'Evêque, & que les Officiers de Mende seroient nommés & pourvus par l'Evêque, & rendroient aussi la justice au nom du Roi & de l'Evêque ; que les deux Séances se serviroient d'un sceau commun aux armes de l'un & de l'autre, & qu'elles connoitroient des mêmes matieres, spécialement des cas royaux, de maniere que lorsqu'une Séance seroit en exercice, l'autre n'auroit point d'activité.

Dans cet acte on renouvelle la Bulle d'or & l'acte d'échange de 1266. & on reconnoit que la qualité de Comte de Gevaudan appartient à l'Evêque : ce paréage a été confirmé de regne en regne, même par les Lettres parentes de S. M. de 1723. & du 23. Mai 1748. enrégistrées au Parlement de Toulouse le 19. Juin suivant, lesquelles confirment l'égalité, qui doit régner entre les Officiers des deux Séances, & les maintient dans la connoissance des cas prévôtaux, qui leur avoit été rendue par la Déclaration du 12. Décembre 1696.

Depuis la réunion du Languedoc à la Couronne, le Gevaudan a fait partie de cette Province, & les Evêques ont eu séance aux Etats ; l'un des 8. Barons de tour, de Gevaudan y tient, parmi la Noblesse, la quatrième place fixe. Les Maires ou les premiers Consuls des Villes de Mende & de Maruejols, & le Syndic du Diocèse, y entrent chaque année.

Outre l'assiette qu'on tient comme dans les autres Diocèses de la Province, le Gevaudan a conservé



des Etats particuliers, qui se tiennent alternativement à Mende & à Maruejols. M. l'Evêque, ou son Vicaire-Général, y président; & il y entre pour le Clergé, un Député du Chapitre Cathédral, quatre Abbés, ou Prieurs, & deux Commandeurs de l'Ordre de Malte; pour la Noblesse, les huit Barons du Gevaudan, & douze autres Gentilshommes; pour le Tiers-Etat, vingt-deux Maires, Consuls, ou Procureurs des Villes & Bourgs du Diocèse. Le Syndic du Diocèse (M. Lafont) y assiste aussi.

NOMS DES OFFICIERS.

Séance de Mende.

Séance de Maruejols.

Messieurs.

Messieurs.

Jean-Baptiste-Emmanuel de Bessuejols, Marquis de Roquelaure, Baillif.

Le Comte de Peyre, Baillif.

Jean Barandon, Lieutenant-Général.

Guillaume Bruguieré, Lieutenant-Général.

Jean Bonniffel Delhermet, Lieutenant-Principal.

Aldebert Duprat, Lieutenant-Principal.

Giles Gleyse, Lieutenant-Particulier.

Jean-Baptiste Gauzy, Lieutenant-Particulier.

Barandon Dumovy, Substitut de M. le Procureur-Général.

N. Substitut de M. le Procureur - Général.

HOTEL DES MONNOIES de Toulouse.

OFFICIERS.

Messieurs.

Pierre Ducasse , Général Provincial Subsidiaire. des Monnoies.	Cristophle Bourdeau ; Directeur.
Jean - Théodose Fayier , Juge-Garde.	Antoine Requiem , Con- troleur , Contre-Gar- de ; & le sieur Jean
Louis - Gayrard , Juge- Garde.	Espigat Commis à ses fonctions par Arrêt du
Martin Lassus , Procu- reur du Roi.	Conseil.
Jean Guilhot , Greffier.	Clement Lacombe , Es- sayeur particulier.
Cathalan , premier Huif- sier.	Jean-Jacques Pouzaux , Graveur particulier.

Il y a de plus deux Gardes à la suite de la Juris-
diction de la Monnoie , portant la cazaque aux Ar-
mes du Roi.

HOTEL DES MONNOIES de Montpellier.

OFFICIERS.

Messieurs.

André Angrave , Directeur.
Antoine Reboul , Juge-Garde.
Pierre Barecut ,
Etienne Durand , Controleur.
Hypolite Dumias , Essayeur.
Jean-André Brondes , Graveur.

VIGUERIE DE TOULOUSE.

LES Viguiers, à prendre cette Charge dans son origine, sont peut-être les Juges les plus anciens du Royaume : On les trouve établis sous les Rois de la première Race. On ne sçavoit alors, dit Mezerai, ce que c'étoit que Gens de Robe ; la Justice se rendoit par des Gens armés ; dans la Maison du Roi, c'étoient les Comtes du Palais qui l'administroient ; dans les Villages, c'étoient les Centeniers ; dans les Cités, les Comtes & les Ducs ; ceux-ci avoient des Lieutenans-Généraux qui rendoient la Justice en leur absence, & c'est ce que Mezerai appelle Viguiers ou *Vicarii homines*.

Lorsque les Ducs s'établirent dans les Métropoles, ils eurent sous eux trois ou quatre Comtes ou Vicomtes pour rendre la Justice aux Peuples.

Les Comtes s'étant emparés de la Souveraineté, ils eurent leurs Vicomtes, ils créèrent des Magistrats sur qui ils se déchargèrent du soin d'administrer la Justice, ce furent les Sénéchaux. Les Dignités étant devenues patrimoniales, on changea le nom de Vicomtes en celui de Viguiers. On voit encore des Vicomtes en Normandie, qui exercent les fonctions que les Viguiers exercent en Languedoc ; de même que les Vicomtes étoient subordonnés aux Comtes, les Viguiers furent ressortables des Sénéchaux : on peut présumer que ceux-ci étoient dans les Villes, comme ils le sont encore aujourd'hui, les Juges des Nobles, que les anciens Historiens de France appellent *Personæ Majores*, au lieu que les Viguiers étoient les Juges du Peuple ; ce qui donne lieu à cette conjecture, c'est que le Lieutenant du Sénéchal s'appelle Juge-Mage, *Judex Major* ou *Majorum*.

Le Viguiet de Toulouse rendoit la Justice au Peuple, tant en matiere civile que criminelle, conjointement avec les Capitouls. Il avoit le Gouvernement du Château Narbonnois, lieu de la résidence des Comtes; il avoit une Garde de cinquante hommes qu'il a toujours conservé, & lorsque le Parlement de Toulouse fut institué, Philippe le Bel donna le Château Narbonnois à cette Compagnie pour y rendre la Justice; mais en conserva par exprès le Gouvernement au Viguiet, qui continua, disent nos Annales, d'y faire sa demeure avec la Garnison ordinaire pour la défense du Château, dans les suites il fut transféré dans un autre quartier, de même que le Sénéchal.

Après la réunion du Comté à la Couronne, il y eut quelques différends entre le Viguiet & les Capitouls, au sujet de la Justice Criminelle, Philippe les régla en 1232. ils se séparèrent quelque-tems après, & chacun eut sa Jurisdiction en particulier.

Quoique la Viguerie soit réunie à la Sénéchaussée, le Viguiet a droit, par l'Edit du mois d'Avril 1749. de continuer ses fonctions dans le Siege & avec les Magistrats du Sénéchal, jusqu'au remboursement de la Finance.

M. Pierre de Rabaudy, Viguiet de Toulouse, Capitaine du Château Narbonnois, Garde du Sceau Mage-Royal & Rigoureux, établi en la Sénéchaussée, Ville & Viguerie, Premier Juge-Royal & Ordinaire de Toulouse.

M. de Cortade, Conseiller du Roi, & Lieutenant Principal, *au Coin de Regans.*

M. de Lacour, Conseiller du Roi & Lieutenant Particulier, *Rue Française.*

M. de Carriere, Conseiller & Procureur du Roi *près la Visitation.*

Voyez
l'almanach
de 1754.

*Greffier en Chef.*Me. Jacques Bieffe, *Rue Peyrolieres.*

SIEGE D'AMIRANTE' A AGDE.

M. Jacques-Roch Tredos, pourvu en 1749. des Charges de Lieutenant-Général & Particulier, n'étant point encore en âge de les exercer par lui-même, M. Jean Gottis en fait les fonctions en vertu d'une commission de son A. S. M. le Grand Amiral.

M. François Tredos, Procureur du Roi.

Greffier par Commission.

Me. Charles Duales.

Maitrise des Ports d'Agde.

M. Jacques Imbert Jordan, Président, Juge la Charge de Procureur du Roi aux parties civiles.

Maître Pierre Durant, Greffier.

Maître Antoine Pastre, Huissier.

PREVOSTE' ET MARE'CHAUSSEE
Générale de la Province de Languedoc.

UNE Compagnie de Maréchaussée composée d'un Prévôt-Général, quatre Lieutenans, quatre Assesseurs, quatre Procureurs du Roi, quatre Greffiers, & trente-trois Brigades avec un Trompette; le tout distribué dans quatre Lieutenances.

M. Coste, Prévôt-Général, réside à Montpellier.

Lieutenance de Montpellier. Messieurs.

Trinquiere, Lieutenant. Chauvet, Assesseur.
Faure de St. Marcel, Procureur du Roi.

Le Sieur Lafabrie, Greffier.

Trois Brigades qui résident à Montpellier.

Deux Brigades à Nimes.

Une à Bagnols. Une à Ganges.

Une à Alais. Une à Beziers.

Une à Remoulins. Une à Pezenas.

Une à Lodeve. Une à Sommieres.

Lieutenance du Puy en Velay. Messieurs.

Fauré de Chabert, Lieutenant.

De Vertaure, Assesseur.

De Savoye, Procureur du Roi.

Le Sieur Duchamp, Greffier.

Deux Brigades qui résident au Puy.

Une à Tournon. Une à Prinas.

Une à Annonay. Une à Mende.

Une à Aubenas.

Lieutenance de Carcassonne.

Messieurs.

Meric Cabanon, Lieutenant.

Befaucelles, Assesseur.

Benazet, Procureur du Roi.

Le Sieur Roux, Greffier.

Une Brigade résidant à Carcassonne.

Une à Chalabre. Une à St. Pons de Tom-

Une à Caudiés. mieres.

Une à Sigean. Une à Castres.

Une à Narbonne.

Lieutenance de Toulouse.

Messieurs.

Courdurier, Lieutenant. Chamouin, Assesseur.

206 *Prévôté & Maréch. de Languedoc.*

Courtade de Bettou, Procureur du Roi.

Le Sieur Tremoulet, Greffier.

Deux Brigades résidant à Toulouse.

Une à Fronton.

Une à Lavaur.

Une à Castelnaudarry.

Une à Albi.



TOULOUSE.

L'ORIGINE de cette Ville se perd dans l'obscurité des âges ; parmi les sçavans qui ont travaillé à en découvrir l'ancienneté, les uns ont donné dans le fabuleux, les autres, après bien des recherches, se sont contentés de dire, que Toulouse, la plus ancienne & la plus grande Ville des Gaules, avoit été la Capitale des Villes Tectosages.

Lorsque Quintus Fabius Maximus eut vaincu les Allobroges, elle se soumit volontairement aux Romains, & conserva son ancienne liberté, sous le titre de leur allié ; mais ses Habitans, séduits par les caresses des Cimbres, ou intimidés par leurs menaces, s'étant unis à ces barbares, chassèrent la Garnison Romaine : Quintus Servilius Scipion ayant été averti à tems, entra dans la Ville pendant la nuit à la faveur des intelligences qu'il y avoit, & la livra au pillage de ses Soldats, pour se venger de sa perfidie, quoique entièrement soumise dès-lors à la domination Romaine ; ses Maîtres n'y établirent néanmoins une Colonie, que sous l'Empire de Galba.

Environ l'an 408. de l'Ere Chrétienne, à peine se voyoit-elle délivrée des Vandales par les Prières de Saint Exupere, que les Wisigots s'en emparèrent.

rent, & y établirent le Siege de leur Empire. Théodoric la défendit contre les entreprises de Litorius; mais Clovis ayant tué Alaric de sa propre main à la Bataille de Vouillé, Toulouse devint alors la Capitale de l'Aquitaine Neuftrienne.

Cette Ville échut successivement en partage à titre de Royaume, à Childebert & à Charibert, Roi de Paris; bien-tôt après elle fut cédée par Dagobert à Boggis & à Bertrand, à titre de Duché héréditaire, à condition qu'ils la tiendroient à foi & à hommage de la Couronne, & qu'ils payeroient au Trésor Royal un tribut annuel qu'il leur imposa; mais Eudes fils & successeur de Boggis au Duché d'Aquitaine, se rendit indépendant des Rois de France.

Waiffre fut moins heureux contre Pepin, il se laissa enlever Toulouse; Charlemagne la céda, comme Capitale du Royaume d'Aquitaine, à son fils Louis le Débonnaire; devenue ensuite l'appanage de Pepin, Charles le Chauve l'arracha à ce jeune Prince, malgré sa vigoureuse résistance, & en donna le Gouvernement à Fredelon, duquel sont descendus les Comtes héréditaires de Toulouse.

Pepin voulant ranimer son parti, appella à son secours les Normans; ils la prirent & la ravagerent mais Charles le Chauve les repoussa; quelque tems après Humfrid, Marquis de Gothie, s'en étant emparé, Charles la reprit encore.

Le Comte de Poitiers l'envahit sur le Comte Alphonse Jourdain, qui la recouvra. Le Roi d'Angleterre Henri II. s'en feroit aussi rendu maître, sans le puissant secours que Louis le Jeune amena à Raymond V. son beau-frere.

Ce Comte & son fils resterent assez tranquilles possesseurs de Toulouse, jusques aux diverses attaques qu'elle eut à soutenir de la part de Simon de

Montfort, qui fut tué au siege de cette Ville, après l'avoir gardée fort peu de tems.

Son fils ayant fait cession de toutes ses conquêtes à Louis, fils de Philippe-Auguste, ce Prince vint en personne entreprendre le siege de Toulouse, qu'il fut contraint d'abandonner au bout de six semaines.

Enfin, dès que le Comté de Toulouse eut été réuni à la Couronne, cette Ville, qui avoit éprouvé tant de révolutions & tant de sieges, qui tour-à-tour avoit été en proie aux Romains, aux Vandales, aux Wisigots, aux François, aux Sarrazins, aux Normands, aux Anglois, & à tant d'autres Peuples, s'est entierement soumise à la domination du Roi de France.

Presque tous l'ont honorée d'une protection particuliere, & ont toujours confirmé ses Privileges. Charles IV. y tint son Parlement. Charles VI. y séjourna long-tems, François I. leur accorda des faveurs distinguées: & ce ne fut que sous le malheureux Regne de Charles IX. & d'Henri III. &c. qu'elle devint un des principaux théâtres des troubles de la Religion;

*Mais qu'à tout l'avenir,
un silence éternel cache ce souvenir.*

HOTEL DE VILLE DE TOULOUSE.

L'Ancienneté des Magistrats Municipaux de Toulouse, qui ont toujours porté le nom de Capitouls, a donné lieu à deux différentes opinions; l'une en fait remonter l'origine avant l'établissement de la Monarchie Françoisé, & l'autre vers le milieu du douzieme siecle.

La premiere est autorisée par le sçavant Caze-neuve, par Nicolas Bertrand, Catel, Lafailhe, &c.

Jules-

Jules-César, disent-ils, ayant établi des Colonies dans les Gaules, Toulouse devint une des principales; les Colonies Romaines, à l'imitation de la Capitale, eurent leurs Consuls sous le nom de *Ducumvirs*: ces Magistrats, de même que les *Décuriens* qui composoient leur Senat, avoient le droit d'Image: comme Toulouse étoit une des Villes privilégiées sous les Romains, ils lui accordèrent les prérogatives des Villes libres; c'est-à-dire, d'élire ses Magistrats, de se gouverner par ses Loix, &c.

Elle voulut aussi avoir son Capitole, & elle en donna la Garde à ses Consuls, d'où leur vint dans la suite le nom de *Capitouls*.

La deuxième opinion est celle des Auteurs de la nouvelle Histoire du Languedoc. Ils prétendent que l'an 1140. Alphonse Jourdain, Comte de Toulouse, en reconnaissance des services qu'il avoit reçu des Toulousains, soit contre Guillaume IX. Duc d'Aquitaine, soit contre Louis le Jeune, leur accorda plusieurs privilèges, & en particulier institua leurs Magistrats Municipaux ou *Capitouls*, dont le nom, disent-ils, ne vient pas de leur Capitole, mais du mot *Capitulum*, ou Assemblée Capitulaire; ce qu'ils veulent prouver par les Reglemens que Raymond V. confirma en 1152. au sujet de la Police, des Amendes, & de la Justice Criminelle, au bas desquels on trouve le seing de six Habitans de la Ville, qualifiez de *Viri Capitulares*.

Ce n'est pas ici le lieu de rien décider à cet égard, mais il semble que le droit d'Image, & la Garde du Capitole, que les Magistrats ont toujours eu, sont les mêmes prérogatives qu'avoient les Consuls Romains; les *Duumvirs* avoient toute sorte de Jurisdiction, & les Capitouls l'ont conservée pendant long-tems. La Noblesse attachée & perpétuée à leurs descendans, semble encore confirmer cette opinion;

car il est certain que ce privilege n'a point été accordé, mais seulement confirmé par nos Rois; il faut donc en chercher l'origine dans l'antiquité; d'ailleurs, le Corps des Capitouls paroît représenter l'ancien Senat de la Province, *Concilium Linguae Occitane*.

C'est du moins en qualité de Chefs du Pays de Languedoc qu'ils recevoient des Comtes le serment de conserver les privileges de la Ville, & qu'ils reçoivent le serment de nos Rois, lorsqu'ils font leur entrée à Toulouse. Il falloit bien que ces Magistrats eussent de grandes prerogatives, puisqu'on trouve les Pieces d'un Procès entre le Comte Raymond & le Prieur de la Daurade, devant les Capitouls, avec le Jugement de ces Magistrats, rendu en 1198, sur les réquisitions du Viguiier, plaidant pour le Comte.

Ils avoient le Commandement des Troupes du Pays: ils le conserverent long-tems après les Comtes, & les Capitouls étoient à la tête des Toulousains, lorsque les Anglois porterent leurs Armes dans la Guienne; on trouve même des Traités de Paix conclus & signés par les Capitouls sous les Comtes.

La Ville de Toulouse a le droit de nommer ses Capitouls; cette nomination se fait en cette forme.

Chacun des huit Capitouls porte six Citoyens, ce qui fait un nombre de 48. cette nomination faite, le Sénéchal & les Electeurs la réduisent à 24. lesquels Sa Majesté en choisit huit; il est vrai que depuis quelques années la premiere nomination n'est que de trente-six Sujets, parce qu'il y a deux Charges de Capitoul perpétuel. *ou titulaire.*

Ce nombre n'a pas toujours été le même, il étoit anciennement de douze, six de la Cité, & six du Bourg; ils sont au nombre de vingt-quatre dans ce Traité dont nous avons parlé, qu'ils conclurent

avec *Vesian*, Vicomte de Lomagne, au sujet d'Auvilar que les Toulousains assiegeoient en 1203. On en donna en 1326. huit à la Cité, & quatre au Bourg. En 1390. Charles VI. réduisit les douze à quatre, dans le cours de la même année ce nombre fut augmenté de deux; en 1392. on en ajouta encore deux, & on en prit cinq de la Cité & trois du Bourg. Ils étoient douze en 1401. cette même année ils furent réduits à huit, & ce nombre s'est conservé jusqu'aujourd'hui.

Les Capitouls prennent le Titre de Gouverneurs de la Ville de Toulouse, & de Chefs des Nobles; ils exercent la Justice Civile & Criminelle, avec leurs Assesseurs; l'Arrêt de 1309. les maintient dans la possession des Délits des Nobles & des Ecclésiastiques; dans la Ville & Banlieue ils ont plusieurs autres privilèges qu'il seroit trop long de détailler.

CAPITOULS pour l'Année 1751. finissant en 1752
Messieurs.

David de Beudrigue, Ecuyer, Capitoul Titulaire.

Fabry, Avocat, Chef de Consistoire.

Lourtet de Gramont, Avocat.

Lapeyrie, Ecuyer.

Coulouffat, Avocat.

Godefroy, Capitoul Titulaire.

Prévôt, Avocat.

Chausson de Lacombe, Ecuyer.

Assesseurs. Messieurs.

Dutouron, Avocat. Monier, Avocat.

Tiffié, Avocat. Dupuy, Avocat.

Sindic de la Ville.

M. Charlary, Avocat, Ecuyer.

Procureur du Roi.

M. de Carrière.

Greffier-Secrétaire de la Ville.

M. Clausolles, Avocat.

Substitut du Greffe de la Police.

Le Sieur Salinier.

Greffier-Contrôleur.

Le Sieur Comet.

Greffiers-Criminels. Maîtres.

Limoges.

Claverie.

Lamarque.

Baron.

Ingenieur & Directeur des Travaux Publics.

Le Sieur Lebrun.

Une Compagnie du Guet pour la Garde de la Villeaux ordres de Mrs. les Capitouls, composée de soixante-dix Soldats.

Capitaine. Le Sr. Bonneau.

Lieutenant. Le Sr. Benech.

Enseigne. Le Sr. de Poiffon.

Bedeau de Mrs. les Capitouls. Le Sr. Delose.

Commis au fait de la Police. Le Sr. Leloup.

Capitaine au fait de la Santé. Le Sr. Bourguignon.

Huit Courtiers Poidsseurs au Poids de l'huile, un Crieur Public, huit Sergens Exploitans, les Trompettes de la Ville, les Gardes de la Pierre & de la Hale. Les Gardes de la Police de St. George & du Port Garraud. Huit Sergens Portiers, deux Officiers, deux Commis Ambulans pour le nettoyage des rues, 126. Communautés d'Arts & Métiers soumis à la Jurisdiction des Capitouls.

A N C I E N S C A P I T O U L S .

Messieurs.

Carquet, Ecuier.

Cortade-Betou, Avocat, Ancien Procureur du Roi au Sénéchal.

Seignan , Ecuyer.	les Tréforiers de
Pradines de Ciron , Avocat , Seigneur de Lapeyrouse.	France.
Bournet , Avocat.	Bepel , Avocat.
Pemeja , Ecuyer.	Marguerit J. Ecuyer.
Coudougnan , Ecuyer.	Boutes , Bourgeois.
Marguerit , Ecuyer.	Carrere , Président aux
Roche-Bouley , Ecuyer.	Requêtes du Palais.
Morlan , Ecuyer.	Despanés , Ecuyer.
Tirany , Avocat , Juge-Criminel au Sénéchal.	Calvel , Procureur au
Lapeyrie , Avocat.	Sénéchal.
Bonnaffoux , Bourgeois.	Licard , Bourgeois.
Comynihan , Avocat.	Vialar , Cofseigneur de
Courdoumer , Ecuyer.	Cugnaux , Bourgeois.
Fraiche , Bourgeois.	Vaquier , Ecuyer.
Martin Sieur de Montfec , Ecuyer.	Roux , Avocat.
Marcassus , Seigneur de Puimaurin , Bourgeois.	Lafferre , Avocat.
Gortade , Ecuyer , Seigneur de la Fage.	Darbou , Sieur de Castillon , Ecuyer.
Cassaignau , Ecuyer.	Lamyc , Seigneur de
Pertenais , Ecuyer.	Baubas & Sinzelles ,
Séré , Bourgeois.	Bourgeois.
Quinquiry , Avocat.	Lavaud , Bourgeois.
Dutartre , Ecuyer.	Latour , Ecuyer.
Fauchet , Ecuyer.	Astruc , Ecuyer , Médecin Consultant du Roi.
Fouquet , Ecuyer.	Marcorelle , Ecuyer.
Marrot , Procureur au Parlement.	Ladoux , Avocat.
Eimar , Avocat.	Boulet , Ecuyer.
Laurié , Ecuyer , Payeur de Gages de Messieurs	Lacour , Avocat.
	Duregne , Ecuyer , Seigneur de Launaguet.
	Poiffon , Avocat.
	Durand , Bourgeois.
	Laporte , Avocat , Conseiller du Roi , Référendaire en la Chan-

cellerie.	yer.
Eydieu, Ecuyer.	Forest, Bourgeois.
Roqueplane, Ecuyer.	Malefette, Ecuyer.
Sirven, Avocat.	Daudé de Labarthe, Ecu- yer.
Cavailler, Bourgeois.	Bonhomme Dupin, Ecu- yer.
Pertenais, Ecuyer, Sei- gneur de Villeneuve.	Lapomaredé de Lavi- guerie, Avocat.
Ragnac, Bourgeois.	Pons, Bourgeois.
Destadens, Ecuyer.	Laffus, Ecuyer, Sei- gneur de Saint-Geniès.
Pagés de Vaissiere, Ecuyer	Delherm, Ecuyer.
Casseirol Procureur au Parlement.	Baudus, Avocat.
Novy, Avocat.	Decez, Baron de Cau- pennie, Ecuyer.
Cazalés, Ecuyer.	Vaissier, Avocat.
Clemens, Bourgeois, Seigneur de Laval.	Journet, Avocat.
Fizeaux, Ecuyer.	Forest, Notaire.
Lombrail, Avocat, an- cien Capitoul par Commission.	Foulquier, Bourgeois.
Laymerie, Avocat an- cien Capitoul par Commission.	Gaillard, Ecuyer.
Régnauldin, Ecuyer.	Senac, Ecuyer.
Lerissé, Avocat.	David du Jonquier, Avo- cat.
Tholouse, Bourgeois.	Gasté de Brives, Ecu- yer.
Fabry, Avocat, Ecu- yer.	Carrery, Ecuyer.
Roucous-Castanet, Bour- geois.	Pothouin, Avocat.
Picot Lapeyrouse.	Sambucy, Avocat.
D'Heliot, Avocat.	Bebian, Bourgeois.
Roume, Bourgeois.	Francaïn, Avocat & Ecuyer.
Desclaux, Bourgeois.	Tournier, Avocat.
Lozes, Ecuyer.	Berdolle, Ecuyer.
De Saint Sernin, Ecu- yer.	Reinaud, Avocat.
	Delfau, Ecuyer.

Laffagne, Ecuyer.	Castel, Ecuyer.
Bouzat, Avocat.	De Voisins de Baylet,
Rouilhac de Trachausa-	Ecuyer.
de, Ecuyer.	Granfault, Avocat.
Courdurier, Ecuyer.	Delor de Masbou, Ecu-
Pourquery, Ecuyer.	yer.
Besson de Montignac,	Rouvayrolis de Rigaud,
Ecuyer.	Ecuyer.
Maffoulié, Avocat.	Laulanie, Ecuyer.
Bonneval, Ecuyer.	Tithol, Avocat.
Livry, Avocat.	Simorre de Lourde,
Artis de Beaulieu, Ecu-	Avocat.
yer.	Robert, Bourgeois.

BOURSE DE TOULOUSE.

LA Bourse des Marchands de Toulouse, la plus ancienne Jurisdiction Consulaire du Royaume, fut établie par Henri II. en l'année 1549. *ad instar* des Juges Conservateurs des privileges des Foires de Lyon.

L'Edit de cette érection, confirmée depuis par Lettres-Patentes du même Roi, du 21. Mai 1551. permet aux Marchands de cette Ville d'élire & faire chaque année un Prieur & deux Consuls, lesquels, dans les matieres de leur compétence, sont Juges en dernier ressort jusques à la somme de 500. liv. & par appel pour les sommes au-dessus de 500. livres, leurs Jugemens sont exécutoires par provision.

Le Roi Louis XV. par Arrêt du Conseil d'Etat, du 5. Janvier 1735. a fixé la forme des Elections des Prieur & Consuls; & leur permet d'élire tous les ans, à l'entrée de leur exercice, vingt-quatre bons & loyaux Marchands, pour les aider au Jugement des procès.

Ces vingt-quatre Elus servent par quartier, & sont choisis par les Prieur & Consuls parmi les anciens Officiers de la Bourse, & les bons & loyaux Marchands qui n'ont point encore passé par les charges de Prieur & Consul.

L'Election des Prieur & Consuls se fait chaque année, au Siege de la Jurisdiction, le 28. du mois de Décembre.

Les Prieur & Consuls donnent Audience tous les jours de l'année, excepté les Dimanches & Fêtes, & les jours fériés.

PRIEUR ET CONSULS

pour l'année 1751. Messieurs.

Raymond Dupuy, Prieur, rue Jouts-Aygues.

Pierre Bernard, Place de Rouaix, premier Consul.

Jean-François Bonery, second Consul, rue des Filatiers.

La nomination Consulaire pour l'année 1752. n'étant pas encore faite, on la trouvera imprimée à la fin de cet Ouvrage.

CHAMBRE DU COMMERCE de Toulouse.

LA Chambre du Commerce fut établie en 1701. par le Roi Louis XIV. Elle est composée de sept Députés, dont le Prieur de la Bourse est le Président.

BOURSE DE MONTPELLIER.

LA Bourse Consulaire de Montpellier a été érigée en 1691. par le Roi Louis XIV. pour les Marchands

de cette Ville. Sa Jurisdiction s'étend dans les Dioceses de Montpellier, Nîmes, Uzès, Viviers, le Puy, Mende, Lodeve, Agde, Beziers, Narbonne & St. Pons.

Cette Bourse, comme celle de Toulouse, est composée d'un Prieur, de deux Juges-Consuls, & d'un certain nombre de Marchands annuellement nommés par les Prieur & Consuls, pour assister conjointement avec eux aux Jugemens qu'ils sont obligés de rendre.

Député du Commerce pour le Languedoc, à Paris, M. Dufescq, rue Bardubec, à Paris.

DIRECTEUR DES FERMES pour les Traités, Gabelles & Tabac.

Toulouse, M. Mercier de Monplan.

Montpellier, M. Bergeret de Grand Court.

Receveurs-Généraux des Fermes unies.

Toulouse, M. Gaillard.

Montpellier, M. Mazade.

Receveur-Général du Tabac.

M. Saint-Amans.

Receveur du Grenier à Sel.

M. Roiffé.

Directeurs & Receveurs des Domaines du Roi, Contrôle des Actes, & Droits y joints.

Toulouse, M. Baudon.

Montpellier, M. Baudon de Mauny.



IMPOSITION DU VINGTIEME pour le Languedoc.

IL y a deux Directions pour le Vingtieme dans cette Province : l'une à Toulouse, & l'autre à Montpellier.

Celle de Toulouse comprend les onze Dioceses ci-après.

	ſçavoir.
Toulouse.	Lavaur,
Alet & Limoux.	Mirepoix.
Albi.	Rieux.
Comminges.	Saint Papoul.
Bas-Montauban.	Castres.

Ce qui comprend environ 1600. Paroiſſes.

Le Directeur pour cette Généralité, eſt M. Francain, Ancien Capitoul.

La Généralité a été partagée juſques à préſent en ſept Départemens, où il y a ſept Controlleurs qui corrépondent à la Direction.

ſçavoir.

Pour le Département de Toulouse,	M. Duparc.
Pour le Département d'Alet & Limoux.	M. Lamarche.
Pour le Département d'Albi.	M. Herail.
Pour le Département de Castres & Lavaur.	M. Gautier.
Pour le Département du Bas-Montauban.	M. Beudot.
Pour le Département de Comminges, Rieux, & Saint Papoul.	M. Roger.
Pour le Département de Mirepoix.	M.

La Direction qui eſt à Montpellier eſt remplie par M. l'Hermynier.

Cette Direction eſt auſſi partagée en certain nom-

bre de Départemens, dont on donnera le détail dans l'Almanach de 1753.

La Direction est chargée de l'examen des Requêtes & de la confection des rolles ; à l'égard du recouvrement, il se fait dans chaque Diocèse par Mrs. les Receveurs des Tailles & les Collecteurs ; & les fonds en sont remis entre les mains de M. Lamoureaux, chargé de la recette générale de la Province, qui les verse ensuite dans la Caïsse des Amortissemens, établie à Paris, conformément à l'Edit du mois de Mai 1749.

Le Public est averti de faire parvenir les lettres ou paquets à la Direction francs de port.

En cas de maladie ou d'absence de la part des Directeurs, il y a toujours un chef de Bureau, chargé du soin de la correspondance.





ÉTAT LITTÉRAIRE
DE LA PROVINCE
DE LANGUEDOC.

CHAPITRE TROISIÈME.

Les anciens Habitans de cette partie des Gaules, connue sous le nom de Languedoc, uniquement occupés du métier de la Guerre, abandonnoient à leurs Druides l'étude de la morale & de la Philosophie : mais lorsque les Phocéens eurent établi des Colonies à Marseille, les Sciences & les Arts passerent en foule chez les Volces, qui devinrent sous la domination des Romains, aussi fameux par leur sçavoir, qu'ils l'avoient été par leurs conquêtes. Et si la Province de Languedoc souffrit, comme les autres, de la décadence des Sciences; dumoins il est certain qu'elle s'est relevée avec plus d'éclat, puisque l'on compte aujourd'hui dans son étendue, deux Universités, dix-sept Collèges de plein exercice, plusieurs Académies, un grand nombre de Bibliothèques, &c.

Les Villes qui paroissent le plus se distinguer par leurs établissemens Littéraires, sont, Toulouse, Montpellier & Montauban. On mettra séparément tout ce qui regarde les autres Villes de la Province.

ARTICLE PREMIER.

TOULOUSE.

LE Titre de *Palladienne* que cette Ville a toujours conservé, montre son ancien attachement pour les Sciences : Le grand nombre des prix qu'elle distribue depuis quelques années, dans tous les genres, est une preuve éclatante que bien loin de dégénérer, elle mérite plus que jamais d'être regardée comme le Berceau des beaux Arts.

Elle renferme dans son sein une Université, deux Colleges de plein exercice, huit Colleges de Boursiers, plusieurs Académies, deux Bibliothèques publiques, des Ecoles Chrétiennes dans chaque Paroisse, &c.

UNIVERSITE'.

L'Université de Toulouse doit son établissement au Traité de Paix de l'année 1228. entre Raymond, dernier Comte de Toulouse, & la Reine Blanche, Régente du Royaume pendant la minorité de St. Louis. Raymond, par ce Traité s'engagea de donner quatre mille marcs d'argent pour entretenir pendant dix ans quatre Maitres en Théologie, deux en Droit Canonique, six Maitres-ez-Arts, & deux Regens de Grammaire, qui professeroient les Sciences à Toulouse.

Le Roi S. Louis l'établit encore nommément pour servir de rempart contre l'hérésie des Albigeois; elle fut confirmée par le Pape Grégoire IX. en 1233.

& par plusieurs de nos Rois ; le nombre des Professeurs a été successivement augmenté.

Pour la Théologie , quatre Professeurs Royaux , nommés par le Roi , & à ses Gages.

Six Professeurs Conventuels.

Un Professeur uniquement destiné à dicter le Traité des Libertés de l'Eglise Gallicane , établi en 1717.

Pour le Droit Civil & Canonique , cinq Professeurs , un pour le Droit François , & six Aggrégés.

Pour la Médecine , quatre Professeurs.

Celui qui occupe la seconde Dignité du Chapitre Saint Etienne , est toujours Chancelier.

Le Roi nomme aux Chaires de Droit François & des Libertés de l'Eglise Gallicane. La plupart des autres Chaires se donnent au concours , excepté celles des Professeurs conventuels & celle des Arts affectée aux Jésuites ; excepté encore les deux Chaires de Théologie , dont l'une est toujours remplie par les Dominicains , & l'autre par les Jésuites.

Le Recteur de l'Université change chaque trois mois ; il est pris de la Faculté de Droit , & quoique marié , il peut procéder par censure selon les Bulles d'Innocent I V. & plusieurs Arrêts du Parlement.

François I. qu'on peut appeller le pere des Sçavans , dans le séjour qu'il fit à Toulouse en 1533. confirma les privileges de cette Université , composée alors de vingt Docteurs-Régents , auxquels il accorda le droit de promouvoir à l'Ordre de Chevalerie , ceux qui avoient accompli le tems d'Etude dans l'Université.

Les Professeurs en Droit avoient déjà depuis longtems la prérogative d'être faits Comtes ez Loix , après avoir enseigné pendant vingt ans. Blaise Au-

riol, Docteur-Régent en Droit Canonique, fut le premier qui fut créé Chevalier en vertu du privilège de François I. La Cérémonie s'en fit par Pierre Daffis, Régent & Comte ez Loix, qui lui donna l'Epée, la Ceinture, le Baudrier, les Eperons dorés, le Collier, & l'Anneau où étoient les Armes de celui qui avoit été reçu. On ensevelit encore les Professeurs avec ces mêmes marques d'honneur.

On rapporte à Accurse l'établissement de la Faculté de Droit, qui depuis, fut reduite en la même forme que les autres Facultés.

Celle des Arts doit jouir par son institution & par plusieurs Bulles des Papes, des mêmes prérogatives que l'Université de Paris, elle envoie des Députés aux Conciles Généraux, & aux Etats du Royaume.

Il seroit trop long de rapporter ici tous les grands Hommes qui sont sortis de cette Université, on se contentera d'y faire remarquer quatre Papes, sçavoir, Jean XXII. Benoit XII. Innocent VI. & Urbain V. douze Cardinaux, un grand nombre de sçavants Prélats, & beaucoup d'autres personnages illustres, entre lesquels on remarque Accurse, Etienne Aufrety, Coras, Pibrac, Arnaud Ferrier, Cujas, Maran, de Hauteferre, &c.

Les jeunes gens de la condition la plus relevée, qui vouloient se distinguer par leur mérite, exerçoient les fonctions de Professeur en Droit; comme Henri de Mesmes, Anne Dubourg, de Foix, le Maréchal de Joyeuse, &c.

Professeurs en Théologie.

- M. Julien de Koubignac, près les Capucins.
- M. d'Heliot, rue Tolosane.
- M. de Montgazin, Chanoine de St. Sernin, rue Tamponieres.

Le Reverend Pere d'Azemar, Dominicain.
 Le Reverend Pere Fozenbas, Carme.
 Le Reverend Pere Cavalery, Jésuite.
 Le Reverend Pere Bourges, Dominicain.
 Le Reverend Pere Mathieu, Augustin.
 Dom Soulages, Bernardin.
 Le Reverend Pere Dazols, Cordelier.

Professeurs en Droit.

M. Dezes, Chanoine de l'Eglise de Toulouse, près
 l'Université.

M. de Bastrad, à S. Remesi.

M. Destouet, près S. Rome.

M. de Brian, à Ste. Claire.

M. de Julien, rue Boulbonne.

M. Combettes d'Autefferre, près la Croix-Baragnon.

Professeurs en Médecine.

M. Perpeffac, rue de Lhomsec.

M. Gouazé, à la Croix-Baragnon.

M. Combarieu, près la Croix-Baragnon.

M. Latour, à la Basse Porterie.

Professeurs aux Arts.

Le Reverend Pere Fontenilles, Jésuite.

Le Reverend Pere Vole, Jésuite.

Aggrégés aux Arts.

Le Reverend Pere Noailac, Doctrinaire.

Aggrégés en Droit.

M. Dabolin, à l'Arc-des-Carmes.

M. Reboutier, rue Boulbonne.

M. Audemar, Place S. George.

M. Turle Larbrepin, rue des Gestes.

M. Murent; rue des Changes.

M. Perez, près la Croix-Baragnon.

M. Labroquere, rue du Soleil.

Une Place vacante.

Secretaires.

Fondes, près le Sénéchal.

M. Vaisiere, *rue d'Astor.*

Bedeaux.

M. Fondes, *près S. Orens.*

M. Truilhé, *près le Sénéchal.*

Trésorier.

M. Vaisiere, *rue d'Astor.*

*Chambre Royale & Syndicale de la Librairie
& Imprimerie de Toulouse.*

C'Est dans cette Chambre que les Officiers qui composent ce Bureau, font la Visite des Livres qui viennent des Pays étrangers ou des Provinces du Royaume en cette Ville.

L'on doit y apporter aussi les Privilèges & Permissions qui s'obtiennent en la Grande Chancellerie pour l'impression des Livres, à l'effet d'être registrés, suivant ce qui est prescrit par lesdits Privilèges, qui ordonnent que cet Enrégistrement sera fait dans les trois mois du jour de leur obtention, à peine de nullité.

Les Permissions de M. le Juge-Mage doivent être aussi registrées en cette Chambre avant la publication des Ouvrages imprimés en vertu de ces Permissions.

Les Syndic & Adjointes sont encore préposés pour la Visite des Bibliothèques & Cabinets de Livres, dont la vente ne peut être faite en gros ou en détail qu'après cette Visite, conformément aux Reglemens.

Les Libraires & Imprimeurs sont membres & Supôts de l'Université de Toulouse, en conséquence ils jouissent des privilèges, exemptions & immunités attribués à l'Université, qui leur ont été confirmés par tous les Reglemens, notamment par l'Arrêt du Conseil d'Etat, du 28. Février 1723.

226 *Chambre Syndicale des Libraires.*

*Les Officiers qui composent cette Chambre, sont les
Sindic & Adjoints en Charge.*

SINDIC ET ADJOINTS.

Forest, ancien Capitoul, près St. Rome, *Sindic.*

Douladoure, à la Porterie, *Adjoint.*

Robert, près Sainte Ursule.

Robert fils aîné, rue des Balances.

Darnés, à la Porterie.

COLLEGE DE L'ESQUILLE.

HENRI II. ayant résolu d'ériger deux Col-
leges à Toulouse, l'un pour y enseigner les
Langues Hébraïque, Grecque & Latine, l'autre
pour les Arts & les Sciences, supprima ceux qui
avoient été fondés pour l'Etude des Loix, à l'excep-
tion des Colleges, dont on fera mention, & il en don-
na les revenus pour l'entretien du College de l'Es-
quille, qui fut achevé de bâtir en 1555.

Par Délibération, la Ville s'engagea de fournir
tous les ans à ce College, qui prit le titre de Col-
lege de Toulouse, la somme de 4000. liv. Le Pre-
mier Président Mansencal, qui présidoit à cette Dé-
libération, pria Jacques Dufour, Président aux En-
quêtes du Parlement de Paris, de pourvoir ce Col-
lege de nouveaux Régens, comme étant le princi-
pal Auteur de cette institution. En conséquence il
y appella Adrien Turnebe, qui ne s'arrêta pas long-
tems dans cette Ville. Tubœuf de Paris, Thomas
Barclay, Durand, le celebre Parisot, &c. y ont
aussi professé. Il est à présent régi par les Peres de la
Doctrina Chrétienne, dont la vigilance & les soins
répondent aux espérances du Public.

La Ville toujours attentive à ce qui peut concourir à l'émulation de la Jeunesse, a fondé plusieurs Prix dans ce College, pour y être distribués aux Ecoliers de Rhétorique.

COLLEGE DES JESUITES.

LE Massacre que les Huguenots firent à Pamiers l'année 1566. fut la cause de l'établissement des Jesuites à Toulouse.

Quelques-uns de ces Peres s'étant réfugiés dans cette Ville; il fut délibéré dans un Conseil public de les y retenir. On les logea d'abord dans un Couvent qui avoit appartenu aux Religieuses Augustines; (*c'est à présent la Chapelle des Pénitens Noirs*) Cette Maison ne s'étant pas trouvée assez commode, trois anciens Capitouls, *Madron, Garnoi & Delpech*, offrirent la Maison de *Bernuy*, à condition qu'on leur céderoit les Colleges de *Verdale & de Monlezun*, qui avoient été supprimés par Henry II. La Ville accepta leur proposition, & ces Peres furent logés dans cette Maison, où on leur donna le College des Arts & des Sciences qu'Henry II. avoit établi par ses Lettres Patenees, & qu'il avoit doté des biens de divers Colleges supprimés par les mêmes Lettres.

Ces Peres y ont établi dans les suites une Maison de Pensionnaires qui est nombreuse & accréditée. Outre les Classes d'Humanité, où les Capitouls distribuent les Prix, il y a une Ecole de Philosophie, de Mathématiques, de Positive; une Classe pour les Cas de conscience, & une Chaire de Théologie, qui a été successivement remplie par les plus grands Hommes de la Société, le P. Annat, le P. Bellot, &c.

COLLEGES DES BOURSIERS.

LA Fondation de ces Colleges a été faite en différens tems par des personnes illustres, ils sont composéz d'un certain nombre de Places destinées à l'entretien de ces jeunes Etudiants oubliez de la fortune, tant étrangers que de la ville même, où Diocèse de Toulouse, & de quelques Prêtres pour y célébrer les Offices Divins. Le nombre considérable des grands Hommes que ces Colleges ont fourni, est une preuve de l'utilité de ces Fondations. Les Dotations de quelques-uns ayant manqué, on les a réunis aux Colleges de l'Esquille & des Jesuites. Il reste encore aujourd'hui.

Le College de Narbonne, fondé en 1343. par Gasbert, Archevêque de Narbonne; la plupart des Titres s'étant perdus, il n'y a du revenu que pour l'entretien d'un Prêtre.

Le College de St. Martial, fondé en 1359. par Innocent VI. qui sous le nom d'Etienne d'Albert, avoit exercé dans Toulouse l'Office de Juge Ordinaire de cette Ville; il avoit été Docteur ez Loix, & Professeur. La septième année de son Pontificat, en reconnoissance de ce qu'il avoit pris ses Degrés dans l'Université de Toulouse, il donna des fonds considérables pour vingt pauvres Ecoliers étudiants en Droit: il voulut qu'il en fût pris six du Diocèse de Limoges, quatre de celui de Toulouse, & les dix autres, tant des autres Provinces du Royaume que des Pays étrangers, il leur donna une vaste Maison qu'ils occupent encore, & y établit quatre Prêtres pour y célébrer les Offices.

Le College de Maguelone, dont la Fondation projetée & commencée par le Cardinal Audouin,

Evêque de Maguelone (à présent Montpellier) fut exécutée par le Cardinal de Ste. Sabine en 1370. & doté des biens du Cardinal Audouin, qui par son Testament ordonna que ses biens servissent pour l'entretien de dix pauvres Ecoliers étudiants en Droit, ce que le Cardinal de Ste. Sabine, son Exécuteur Testamentaire acheva, il n'y a qu'un Prêtre pour le Service du College.

Le College de Perigord commença de s'établir par les soins & aux dépens du Cardinal de Talairan de la Maison des Comtes de Perigord, qui acheta l'ancienne Maison des *Maurans* avec sa grande Tour qui subsiste encore. La mort du Cardinal ayant interrompu le projet de cette Fondation, Gregoire XI. l'année 1375. & la cinquieme de son Pontificat, y mit la dernière main. Ce College est composé de vingt Boursiers ou Collégiats étudiants en Droit, & de quatre Prêtres, il est dédié à St. Fronton.

Le College de Ste. Catherine fut fondé en 1382. par le Cardinal de Pampelone, neveu d'Innocent VI. il le dota de la Terre de *Belberaudt* ou *Verberaudt*, & de plusieurs autres biens; il donna sa maison pour loger les Collegiats, qui y sont au nombre de vingt-quatre, en y comprenant les quatre Prêtres.

Le College de Mirepoix ou de St. Nicolas, fut fondé en 1416. par Guillaume Dupuy, Evêque de Mirepoix, pour huit Collegiats, l'un desquels doit être Prêtre; il est dédié à St. Nicolas.

Le College de Foix est le plus célèbre par les grands Hommes qu'il a fourni. Pierre, Cardinal de Foix qui avoit fait ses Etudes à Toulouse, y fonda le College de ce nom en 1457. il le dota de revenus considérables pour l'entretien de vingt Collégiats & quatre Prêtres. La Bibliotheque immense qu'il y laissa a mérité la curiosité des Scavans; elle renfermoit un grand nombre de Manuscrits très-pré-

cieux. Plusieurs Livres en ayant été enlevés, ce qui restoit de Manuscrits, courant le même risque, il y a environ soixante ans que des Ordres supérieurs priverent le College & la Ville de ce Trésor. Les revenus de ce College s'étant dissipés, les Places des vingt Boursiers furent déclarées vacantes, & le seront jusques au rétablissement des affaires, le Roi s'est réservé de nommer aux Places.

Le College de St. Raymond fut fondé vers l'an 1520. par Pierre de St. André, les Collegiats sont au nombre de dix & un Prêtre : les Places sont destinées à des jeunes enfans qui commencent à étudier les Elemens des belles Lettres, & sont à la nomination du Chapitre St. Sernin.

Le College de Secondat fut fondé en 1554. par Jacques de Secondat, de la maison de Montesquieu, Chanoine de St. Etienne, & Grand-Vicaire du Cardinal de Medon, pour cinq Etudians en Théologie & un Prêtre.

ECOLES CHRETIENNES.

Après tant de Colleges établis à Toulouse pour l'instruction de la Jeunesse, il convenoit qu'il y eut aussi des personnes uniquement occupées à apprendre aux jeunes enfans de l'un & de l'autre Sexe, les premiers Elemens de la Religion Chrétienne & de la Langue Françoisse, c'est pourquoi les Capitouls confierent aux Sœurs de la Providence & aux Dames des Ecoles Chrétiennes, le soin des jeunes Filles. Ils établirent aussi dans chaque Paroisse des Ecoles pour les jeunes Garçons.

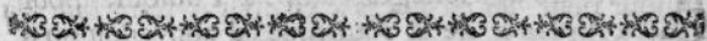
La Congrégation des Filles de la Providence fut instituée en 1673. par M. Mercadier, Prêtre de la

Congrégation des Oblats, pour instruire la Jeunesse dans les Villes où elles seroient appellées ; la Maison de Toulouse en est le Chef-Lieu.

Les Dames des Ecoles Chrétiennes instituées en 1687. par M. de Montigny, Supérieur des Missions étrangères, furent appellées par M. de Colbert, Archevêque de Toulouse. Les Capitouls leur ont fait bâtir une Maison spacieuse, & leur ont assigné une pension annuelle pour tenir les Ecoles de la Ville.

Les Dames d'Andoin. Madame d'Andoin fonda, sous le regne d'Henry IV. douze places pour douze veuves qui voudroient se consacrer au service des Pauvres ; elles servoient d'abord l'Hôpital, mais comme elles ne pouvoient pas y suffire, elles se sont bornées à rendre service aux Pauvres de la Ville, à élever des pauvres Filles, à leur apprendre la broderie, la coûture, &c.

Outre les Ecoles publiques, il y a encore plusieurs Pensions où l'on enseigne le Latin aux jeunes Gens.



ACADEMIES.

Quelques talens qu'eussent apporté les hommes en naissant, ils n'auroient jamais atteint ce degré nécessaire à la perfection des Sciences & des Arts, s'ils n'avoient échauffé leur génie, & fait éclore leurs idées par un commerce réciproque. L'étude seule appesantit l'ame. Les conversations ordinaires de la vie civile, sont ou trop frivoles, ou

trop bruyantes : il falloit donc pour développer les Esprits, des Assemblées réglées, dont l'amitié & une noble liberté fussent la baze, où chacun pût recevoir & donner des exemples, & où les efforts du génie fussent encouragés & recompensés aussitôt que rectifiés.

Platon fut le premier Sage du Monde qui connut l'importance d'un tel établissement, il rassembla pour cet effet ses Disciples & ses Amis dans une espeece de Parc, situé aux Portes d'Athenes, lequel avoit appartenu à un certain *Academus*, & que ce zélé Citoyen avoit destiné à la sepulture des Héros qui mouroient pour leur Patrie : Ce Jardin que l'on orna bien-tôt de tout ce qui peut rendre un Lieu agréable, conserva toujours le nom de son premier Maître : & ceux qui le fréquenterent prirent le titre d'*Académiciens* ; sur le plan de cette première Académie, il s'en forma plusieurs autres à Athenes, où l'on alloit prescrire contre le faux goût, & méditer les sublimes vérités de la Philosophie : tels furent le Portique dont *Zenon* étoit le Chef : le Lycée où présidoit *Aristote*, & le Jardin d'*Epicure*.

La Grece communiqua à l'Egypte & à l'Italie son amour pour les Sciences, en même-tems que son goût pour les Sociétés Littéraires : il y avoit à Alexandrie dans les Palais même des Rois d'Egypte une célèbre Académie, divisée en deux parties, dont l'une portoit le nom de *Serapis*, & l'autre, celui d'*Yfis* ; ceux qui la composoient, dégagés du soin de leur subsistance, y avoient chacun un logement commode, & ne s'occupoient que de la Science qu'ils avoient embrassée ; à proportion de leurs succès, ils obtenoient des pensions plus abondantes ; un Prêtre vénérable par son âge & par sa doctrine faisoit le partage ainsi que la critique de leurs travaux, & l'on se rendoit à certaines heures dans une

Salle

Salle d'exercice, pour y discuter les Matieres qui avoient besoin d'éclaircissement.

Après la défaite de Cléopatre & de Marc-Antoine il se forma à Rome une Académie illustre dans le Temple d'Appollon.

Auguste qui avoit placé sa Bibliotheque dans cet Azile sacré, y rassembloit tous les beaux Esprits de son siecle pour apprécier le mérite des Ouvrages & des Artistes. L'Italie se ressentit long-tems des lumieres qu'on avoit puisé dans ce véritable Sanctuaire des Muses. L'Empereur Claudius, à l'exemple de ses Prédécesseurs se déclara le Protecteur des Gens de Lettres, & répandit même ses bienfaits jusques sur le Musée ou l'ancienne Académie de *Serapis*. Il y en ajouta une nouvelle qu'on appella l'Académie *Claudienne*, dont il obligea les Membres à ne s'adonner qu'à des recherches utiles au Public.

La fameuse Ecole fondée par *St. Marc*, de laquelle Origene étoit un des principaux ornemens, fut ensuite la ressource de tous les Scavans, & ces diverses Académies avoient rempli l'Orient de tant d'émulation pour les Sciences, qu'il en conserva le goût, tandis même que le reste de l'Univers sembloit plongé dans la Barbarie; enfin, comme la Grece avoit autrefois servi à polir Rome, ce fut encore par les Grecs que commença la renaissance des Lettres en Occident. Elles firent des progrès si rapides en France, qu'il n'y a pas aujourd'hui de Ville considérable du Royaume qui n'ait une Académie.

La Ville de Toulouse paroît être à cet égard l'Emule de la Capitale; car elle renferme presque autant de Corps Littéraires tous également autorisés par des Lettres-Patentes de Sa Majesté.

ACADEMIE DES JEUX FLORAUX.

LE goût de la Poésie vulgaire ou Provençale qu'on cultivoit à Toulouse dès le tems même des Comtes de cette Ville, donna occasion à plusieurs Citoyens d'y former une espece d'Académie. Il s'assembloient régulièrement, ou dans leurs maisons, ou dans un jardin du Fauxbourg St. Etienne. Le séjour que Charles IV. fit à Toulouse ayant ranimé leur zèle, sept principaux d'entr'eux, pour exciter l'émulation de tous les Poetes de la *Langue-d'oc*, leur écrivirent en vers Provençaux une Lettre circulaire, où ils se qualifioient *la gaye Science des sept Troubadours de Tolosa*, & dans laquelle ils propofoient une *Violette d'or* à celui qui composeroit en *Romain*, la meilleure piece de vers à l'honneur de Dieu, de la Ste. Vierge, ou des Saints; la distribution de ce prix ce fit solennellement le premier jour du mois de l'année suivante 1324. & on l'adjugea à un *Cirventés*, fait en l'honneur de la Vierge par Arnaud Vidal de Castelnau-darry, qui fut créé en même-tems *Docteur en la gaye Science*.

Les Capitouls persuadés de l'utilité de ce nouvel établissement, s'engagerent au nom & aux dépens de la Ville, de distribuer tous les ans un prix semblable. Dès lors les Assemblées des *sept Associés* commencerent à prendre une nouvelle forme, ils se choisirent un Président, auquel ils donnerent le titre de *Chancelier*, & un Secrétaire qu'ils nommerent *Bedeau*, l'un & l'autre furent chargés de dresser des Statuts avec un traité de Rhétorique & de Poésie, sur les principes duquel on devoit juger les Ouvrages que l'on présenteroit dans la suite. On conserve précieusement ce Traité.

Suivant les Statuts que l'on intitula, *Loix d'A-*

amour, on accorderoit des Lettres de *Bachelier en la gaye Science & dans le gai sçavoir*, à celui qui auroit remporté le prix, après que les *sept Seigneurs mainteneurs* auroient examiné sa capacité, & qu'il auroit juré de garder les Statuts, &c.

A mesure que le nombre des concurrens augmentoit, on augmenta aussi le nombre des prix, & l'an 1356. on ajouta deux autres Fleurs, une Eglantine, & un Soucy d'argent. Ces nouvelles récompenses donnerent un nouveau lustre à l'Académie naissante, appelée alors *Jeu d'Amour*, & l'on se rendit plus difficile sur la reception des *Docteurs*. On établit qu'ils seroient auparavant *Bacheliers en la gaye Science*, qu'ils auroient remporté les trois Fleurs, qu'ils subiroient un examen public, &c.

Ces *Docteurs* furent ensuite appelés *Maitres en la gaye Science, & en Rhétorique*; on leur permit d'assister aux Assemblées publiques, & au jugement des Ouvrages; la réputation de ces *Jeux Floraux* s'étendit jusques en Espagne, Jean I. du nom, Roi d'Arragon, députa en 1388. des Ambassadeurs au Roi Charles VI. pour le prier de lui envoyer des Poetes de la Province de Toulouſe, afin de répandre la *gaye Science* dans ses Etats.

Cette Académie qui porta aussi le nom de *College de Rhétorique*, après s'être soutenue pendant quelque-tems avec éclat, dégénéra peu-à-peu, & elle seroit peut-être aujourd'hui ensevelie dans l'obscurité des tems, sans les soins généreux d'une Dame Toulouſaine, nommée *Clemance, Izaura* qu'on ne louera jamais assez. Cette illustre fille dont l'existence & ses libéralités ont été prouvées autant qu'un fait historique peut l'être, renouvela vers l'an 1502. la Cérémonie des *Jeux Floraux*. Elle légua à l'Hôtel de Ville par son Testament, des fonds considérables pour fournir aux prix que l'on distri-

236 *Académie des Jeux Floraux.*

buoit chaque année, & l'on ne conçoit pas comment Mrs. Catel & Lafaille ont refusé de concilier ce nouveau rétablissement avec l'ancienne origine des Jeux Floraux.

Les Habitans de Toulouse pénétrés de reconnoissance pour Izaure leur bienfaitrice, lui érigerent dans le Cimetiere de la Daurade, une Statue sépulturale de marbre blanc, sur laquelle les Académiciens accompagnés des Capitouls, alloient en pompe tous les ans jeter des Fleurs le premier jour du mois de Mai; mais cette cérémonie ayant paru trop profane, on transporta en 1557. la Statue dans la Salle du Grand Consistoire de l'Hôtel de Ville, & c'est en représentation de l'ancien usage, qu'on la couronne encore de fleurs le premier de Mai, & que ce même jour on fait porter sur l'Autel de l'Eglise de la Daurade tous les prix qui doivent se distribuer.

C'est ainsi que cette Compagnie également respectable par son antiquité & par les grands Hommes qu'elle a produits, s'est maintenue jusqu'en 1694. plusieurs de ses Membres conjointement avec les Capitouls, obtinrent alors du Roi Louis XIV. des Lettres Patentes, par lesquelles il autorise les nouveaux Reglemens que les Académiciens lui présentèrent: leur donne M. le Chancelier pour protecteur, & augmente jusqu'à 35. le nombre des *Mainteneurs*. Il a été encore augmenté jusques à 40. par Lettres Patentes de 1725.

Cette Académie distribue quatre prix chaque année.

Une Amaranthe d'or de valeur de 400. liv. destinée à une Ode.

Une Eglantine d'or destinée à un discours d'un quart d'heure de lecture. Ce prix qui n'étoit auparavant que d'environ 200. liv. vient d'être porté à

Académie des Jeux Floraux. 237

la valeur de 450. liv. par la générosité de feu M. Soubeyran d'Élcoyon, membre de cette Académie.

Une Violette d'argent de valeur de 250. liv. destinée à un Poème d'une centaine de vers.

Un Soucy d'argent, de valeur de 200. liv. destiné au Genre pastoral.

Tous ces prix se distribuent à l'Assemblée générale du trois de Mai. Les Académiciens, avec les Capitouls vont les prendre ce jour-là de dessus l'Autel de l'Eglise de la Daurade, & on les porte en grand appareil dans la Salle du Consistoire, où se tiennent les trois Assemblées publiques de l'Académie; celle qui doit se tenir le premier Dimanche du mois de Janvier, étoit originairement consacrée à *semoncer*; on avertit les Capitouls de tenir toutes choses prêtes pour la Fête prochaine du trois de Mai; & ils répondoient qu'ils n'avoient garde d'y manquer, étant disposés à exécuter les volontés de *Clemence Izauré dont ils avoient lu le Testament N'A GUERES.*

Les Assemblées particulières se tiennent le Vendredi de chaque semaine, dans une Salle de l'Hôtel de Ville.

ACADEMICIENS.

M. LE CHANCELIER, Protecteur.

Messieurs.

1723. Gaspard-Joseph de Maniban, Premier-Président du Parlement, Chancelier des Jeux Floraux à la place de M. de Berthier, Premier Président du Parlement, qui avoit succédé à M. Morant, Premier Président du Parlement, qui avoit succédé à M. de Maniban, Président du Parlement, qui

238 *Académie des Jeux Floraux.*

avoit succédé à M. de Fieubet, Premier Président du Parlement.

1710. Jean Daliés, Secretaire perpétuel, & Doyen de l'Académie, à la place de M. le Chevalier de Catellan, en 1733. & Mainteneur, à la place de M. l'Abbé Maffot, Grand-Vicaire de Mirepoix.

1711. Joseph de Comynihan, à la place de M. de Fieubet, Conseiller au Parlement.

1714. Jean-Baptiste d'Ouvrier, à la place de M. de Montbrun, Président du Parlement.

1723. Jean Delopes, à la place de M. de Campistron, Chevalier de l'Ordre de St. Jacques, de l'Académie Française.

1724. Jean-François de St. Laurens, Conseiller au Parlement, à la place de M. de St. Laurens, Conseiller au Parlement, Doyen de l'Académie.

1725. Jean-Jacques de Boyer d'Odars. } Ces quatre Places ont été créées au

1725. Jean-Ignace de Bojat, } mois de Juillet

1725. Jean-Galbert de Gail- } 1725. par Lettres-
hac. } Patentes du Roi,
enregistrées au Par-

1725. Geraud-Joseph d'Al- }
deguier. } lement.

1727. Jean - Jacques de Verdufan, Comte de Miran, à la place de M. de Nesmond, Archevêque de Toulouse, de l'Académie Française, qui avoit succédé à M. le Baron du Puget, Lieutenant de Mrs. les Maréchaux de France, Doyen de l'Académie.

1727. Marc-Antoine de Lombrail, à la place de M. d'Affezat, Conseiller au Parlement, Doyen de l'Académie.

1728. Pierre de Rabaudy, Viguiier de Toulouse, à la place de M. de Nupces, Président du Parlement.

Académie des Jeux Floraux. 239

1730. Jean - Antoine Destadens , à la place de M. Castanier de Couffoulens , Président du Parlement , qui avoit succédé à M. Druilhet , Evêque de Bayonne.

1730. André de Jouglas de Paraza , Conseiller au Parlement , à la place de M. Montaudier , Avocat au Parlement , qui avoit succédé à M. Compaing , Chanoine de l'Eglise de Toulouse.

1733. Guillaume de Ponsan , Trésorier de France , à la place de M. de Nolet , Trésorier de France , qui avoit succédé à M. de Maniban , Premier Président du Parlement , lors qu'il fut élu Chancelier des Jeux-Floraux , qui avoit succédé à M. Daspe , Président du Parlement , qui avoit succédé à M. Dalpe , Maire de Toulouse.

1733. Jean Dumas d'Ayguebère , Conseiller au Parlement , à la place de Mainteneur de M. le Chevalier de Catellan , Secrétaire perpétuel de l'Acad.

1736. François Prades , Docteur en Théologie , Curé de Montégut , à la place de M. Ranchin de Monredon , qui avoit succédé à M. de Terlon , Conseiller au Parlement.

1736. Antoine-Joseph de Niquet , Président au Parlement , à la place de M. d'Aignan , Baron d'Orbessan , Président du Parlement , qui avoit succédé à M. Dulaurans , Procureur du Roi aux Requêtes pour les Eaux & Forêts , qui avoit succédé à M. d'Aldéguier , Trésorier de France.

1737. Jean-François Duclos , Avocat au Parlement , à la place de M. de Papus , Chevalier de St. Lazare , qui avoit succédé à M. Bayle , Professeur en Médecine.

1738. Jean-François Daspe de Meilhan , Président du Parlement , à la place de M. de Ranchin de Lavergne , qui avoit succédé à M. de Tourreil , de l'Académie Française.

240 *Académie des Jeux Floraux.*

1738. François-Tristan de Cambon, Conseiller au Parl. Archid. & Gr. Vic. de l'Eglise de Toulouse, à la place de M. d'Advifart, Conseiller-d'Honneur au Parlement, qui avoit succédé à M. l'Abbé d'Auterive, Chancelier de l'Université.

1736. Bernard-André de Miramont, Conseiller au Parlement, Seigneur de Daumazan, à la place de M. de Cormouls Avocat au Parlement, qui avoit succédé à M. de Bertier, Premier Président du Parlement, lors qu'il fut élu Chancelier des Jeux-Floraux.

1739. Etiene-Antoine-Louis de Villars Surgen, Abbé de Courtenayn, à la place de M. Delherm, Conseiller au Parlement, qui avoit succédé à M. de Palaprat.

1739. Victor-Pierre-François de Riquet, Comte de Caraman, Lieutenant - Général des Armées du Roi, à la place de M. de Casaubon, qui avoit succédé à M. de Valette, Conseiller au Parlement.

1739. Jacques-Denis-Hector, Comte de Garaud, à la place de M. de Rochemontels, Conseiller au Parlement, qui avoit succédé à M. de Fermat, Conseiller au Parlement.

1739. Jacques de Bardy, Conseiller au Parlement, à la place de M. de Sapte, Conseiller au Parlement, qui avoit succédé à M. de Nolet, Trésorier de France.

1740. Jean-Jacques Lefranc, Premier-Président de la Cour des Aydes de Montauban, à la place de M. Daspe, Président du Parlement.

1742. Charles - Antoine de Larroche - Aymon, Archevêque de Toulouse, à la place de M. l'Abbé de Tournier, Conseiller au Parlement, & Doyen de l'Académie.

1742. Pierre-Louis - Joseph-Antoine Lecomte, Avocat-Général au Parlement, à la place de M. de Caulet,

Cauler, Président du Parlement, qui avoit succédé à M. de Lafaille, Secrétaire perpétuel de l'Acad.

1743. Henri-Joseph de Cauler, Président du Parlement, à la place de M. le Marquis d'Aulnone, qui avoit succédé à M. d'Aldeguier, Chevalier d'Honneur du Bureau des Trésoriers de France, qui avoit succédé à M. d'Aldeguier, Conseiller au Parlement.

1743. Christophe - Susanne de Lamothe, Conseiller au Parlement, à la place de M. de Lardos, Avocat au Parlement, Ancien Capitoul, qui avoit succédé à M. Druillet de Monlaur, Président aux Enquêtes du Parlement, qui avoit succédé à M. de Lombrail, Conseiller au Parlement.

1748. Henri-Gabriel de Puget de Gau, à la place de M. de Mariotte, Trésorier de France; qui avoit succédé à M. de Druilhet, Président aux Enquêtes, qui avoit succédé à M. de Cauler, Président du Parlement.

1749. Etienne-Hypolite-Julien de Pegueirolles, Avocat-Général au Parlement, à la place de M. Lemazuyer, Procureur - Général du Parlement, qui avoit succédé à M. de Morant, Premier-Président du Parlement, lors qu'il fut élu Chancelier des Jeux-Floraux.

1750. Jacques-Henri de Carriere-d'Aufreri, à la place de M. le Comte de Fumel, qui avoit succédé à M. d'Auterive, Conseiller au Parlement.

1751. Jean Castilhon, Avocat au Parlement, à la place de M. de Soubeyran de Scopon, Secrétaire du Roi, qui avoit succédé à M. de Resleguier, Président aux Enquêtes du Parlement, qui avoit succédé à M. l'Abbé de Laborie, qui avoit succédé à M. de Malapeyre, Conseiller au Sénéchal.

1751. de Villeneuve de Bauville, à la place de M. de Bertons de Crillon, Archevêque de Narbon-

242 *Académie des Jeux Floraux.*

ne, qui avoit succédé à M. de la Loubere, de l'Académie Française, qui avoit succédé à M. de Druille, Evêque de Bayonne.

N.

1710. Le Chef de Consistoire, nommé Académicien-né, par délibération de l'Académie, sous le bon plaisir du Roi, après la mort de M. Pierre de Labroue, Evêque de Mirepoix, dont la place ne fut point remplie.

MAITRES DES JEUX-FLORAUX.

M. Taverne, Avocat au Parlement de Toulouse.
Le R. P. Théodore Lombard, Jésuite, de l'Académie de la Rochelle.

Madame de Montegut de Segla.

M. Arouët de Voltaire, ancien Historiographe de France, de l'Académie Française.

M. de Marmontels.

M. Titon du Tillet, ancien Commissaire de la Marine.

*ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES,
Inscriptions & Belles Lettres.*

EN 1729. l'amour des Sciences qui ont toujours été en honneur dans cette Ville, engagea quelques-uns de ses Habitans à contribuer de leurs fonds & de leurs travaux pour y former une Société destinée à les cultiver. Bien-tôt après, par la protection de M. le Cardinal de Fleury, alors premier Ministre, ils obtinrent de la Cour la permission de s'assembler.

Cette première faveur jointe aux secours que la Société naissante reçut de la Ville soutint son zèle, & en 1746. le Roi ayant été informé des progrès qu'elle avoit fait, lui accorda des Lettres Patentes

Académie Royale des Sciences, &c. 243
avec le Titre d'Académie Royale des Sciences,
Inscriptions & Belles Lettres, de laquelle il daigna
se déclarer le Protecteur.

La même année, la Ville pour étendre les avan-
tages que le Public devoit retirer de cet établisse-
ment, fonda un prix annuel de 500. liv. pour être
distribué alternativement à un Ouvrage de Mathé-
matique, de Médecine & de Littérature.

Cette Compagnie, que de nouvelles libéralitez
de la Ville excitées par celles de ses Membres, vien-
nent de mettre en état d'acquérir un logement con-
siderable avec un Jardin de plantes, s'assemble le
Jeudi de chaque semaine depuis la St. Martin jusqu'à
la Ste. Croix de Septembre. Elle tient tous les ans
deux assemblées publiques. La première, le Jeudi
après Quasimodo. La seconde, dans laquelle on dis-
tribue le Prix, est fixée au jour de St. Louis.

L'Académie Royale des Sciences, Inscriptions
& Belles Lettres de Toulouse, est composée de 61.
Personnes distribuées à la manière qui suit.

LE ROI, PROTECTEUR.

HONORAIRES.

Messieurs.

- Le Comte de Caraman, Lieutenant-Général des
Armées du Roi, *rue Boulbonne.*
- De Maniban, Premier Président du Parlement de
Toulouse, *près la Place Rouaix.*
- De Richelieu, Maréchal, Duc & Pair de France,
Commandant de la Province de Languedoc.
- De Laroche - Aymon, Archevêque de Toulouse,
à l'Archevêché.
- Le Comte de St. Florentin, Secrétaire d'Etat.
- De Lamoignon, Chancelier de France.
- De St. Priest, Intendant de Languedoc.

CAPITOU LS ASSOCIE'S NE'S.

M.

M.

ASSOCIE'S LIBRES.

Messieurs.

De Nupces, Président du Parlement, près la Maison Professe.

De Pardailhan, Président aux Enquêtes, à la Place-Mage.

De St. Laurens, Conseiller au Parlement, de l'Académie des Jeux Floraux, rue du Vieux-Raisin.

Le Marquis de Chalver, Sénéchal, rue de l'Inquisition.

Le Comte de Miran, de l'Académie des Jeux Floraux, rue Ninau.

Le Marquis de Puyvert, Président du Parlement, à la Croix Baragnon.

ASSOCIE'S ORDINAIRES.

Pour la Géométrie. Messieurs.

Le Marquis de Beauteville, rue Ninau.

Darquier-Pelepoix, rue Latomy.

Le Pere Fontenilles, Jesuite, Professeur-Royal de Mathématique, au College des Jesuites.

Pour l'Astronomie. Messieurs.

Garipuy, Avocat au Parlement, Directeur des travaux de la Province; de l'Académie Royale de Peinture, & Correspondant de l'Académie Royale des Sciences, rue de la Sénéchaussée.

Le Pere Cavallery, Jesuite, Professeur-Royal de Théologie, au College des Jesuites.

Gleifes, rue de la Sesquiere.

Pour la Mécanique. Messieurs.

Marcorelle, Avocat au Parlement, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences, rue de la Dalbade.

Académiciens.

Le Pere Reynal, de la Doctrine Chrétienne, Professeur de Philosophie, Aggrégé de la Faculté des Arts, au College de l'Esquille.

D'Heliot, Professeur-Royal des libertés de l'Eglise Gallicane, Abbé du Peray-Neuf, rue Velane.

Pour l'Anatomie. Messieurs.

Carriere, Chirurgien Juré, à la Pomme.

Turle-Larbrepin, Aggrégé à la Faculté de Droit, rue de Gestes.

Fronton, Chirurgien Juré, rue des Couteliers.

Pour la Chimie. Messieurs.

Sage, Marchand Apoticaire, rue des Couteliers.

De Mengaud, rue Saint Remesi.

Pour la Botanique. Messieurs.

Gouazé, Professeur-Royal de la Faculté de Médecine, à la Croix-Baragnon.

Maynard, Docteur en Médecine, rue Boulbonne.

L'Abbé de Raymond, Chanoine de l'Eglise Abbatiale de St. Sernin, près l'Hôtel de Ville.

Pour les Inscriptions & Belles-Lettres. Messieurs.

D'Ouvrier, de l'Académie des Jeux-Floraux, rue d'Astor.

De Rabaudy, Viguier, de l'Académie des Jeux-Floraux, rue Merlane.

De Paraza, Conseiller au Parlement, de l'Académie des Jeux-Floraux, rue Boulbonne.

L'Abbé de Castaing, Conseiller au Parlement, de l'Académie Royale de Peinture, au Cloître Saint Etienne.

De Bonrepos, Procureur-Général au Parlement, de l'Académie Royale de Peinture, rue Velane.

L'Abbé de Catellan, Grand-Chantre de l'Eglise de Toulouse, au Cloître Saint Etienne.

De Niquet, Président du Parlement, de l'Académie des Jeux-Floraux, rue d'Astor.

D'Orbessan, Président du Parlement, Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale de Peinture, & des Académies de Cortone & de Pau, à la *Place-Mage*.

De Cassand, Conseiller au Parlement, *rue Merlane*.

Le Franc, Premier Président de la Cour des Aydes de Montauban, de l'Académie des Jeux-Floraux, &c.

Reboutier, Aggrégé à la Faculté du Droit, *rue Boulbonne*.

De Bouquet, Conseiller au Parlement, *rue des Coffres*.

De Puymaurin, de l'Académie Royale de Peinture, à la *Place d'Assezat*.

Duclos, Avocat au Parlement, de l'Académie des Jeux-Floraux, près le *Puits de Montgaillard*.

Secrétaire perpétuel.

M. l'Abbé de Sapte, de l'Académie Royale de Peinture, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences, *rue Jouxaygues*.

Tresorier.

M. Martin de St. Amant, de l'Académie Royale de Peinture, & de celle de Cortone, *rue des Paradoux*.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

Messieurs.

Clairaud, de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de celles de Londres, de Berlin, d'Upsal, d'Edimbourg, de l'Institut de Boulogne, &c.

Linneus, Médecin du Roi de Suede, Professeur en Médecine à Upsal, des Académies d'Upsal, de Stokolm, Petersbourg, &c.

L'Abbé de Guasco, de l'Académie de Cortone & de Berlin, & Honoraire étranger de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.

Racine, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres,

ADJOINTS.

Messires.

Pour la Géométrie.

Dufoure, près St. Rome.

Pour l'Astronomie.

Le Chevalier Despinasse, rue de la Pomme.

Pour la Méchanique.

Francain, rue du Canard.

Pour l'Anatomie.

Carriere fils, Docteur en Médecine, Place Saint
George.

Pour la Chimie.

Taillard, Chirurgien Major de l'Hôtel-Dieu Saint
Jacques, à Saint Cyprien.

Pour la Botanique.

Laurens, Docteur en Médecine, rue de la Croix-
Baragnon.

CORRESPONDANS.

Messieurs.

- | | | |
|-----------------------------|---|--|
| De M. l'Abbé
de Raymond. | } | Sabatier, Docteur en Médecine,
à Sales en Lauragois. |
| De M. Gari-
puy. | | Pumphry, Docteur en Méde-
cine, à Cork en Irlande. |
| De M.
Gouazé. | } | Malzac, Docteur en Méde-
cine, à Castres. |
| De M.
Darquier. | | Lavant, à Tarbe. |
| De M. l'Abbé
de Sapte. | } | L'Abbé de Montville, Chanoine
de l'Eglise de Bordeaux, des
Académiciens de Larochelle
& de Montauban, à Bordeaux. |
| De M. l'Abbé
d'Helior. | | Titon du Tillet, de l'Acadé-
mie Royale, des Inscriptions &
Belles-Lettres, &c. à Paris. |

ACADEMIE ROYALE DE PEINTURE,
Sculpture & Architecture, établie par Let-
tres-Patentes du 13. Janvier 1751.

L'Étroite liaison qui est entre les Sciences & les Arts, sembloit exiger que la Ville de Toulouse signalât son zele pour les uns en même-tems que pour les autres.

Pendant, quoiqu'il y eût déjà une Ecole de Dessin & de Peinture, ce n'est que depuis quelques années que les circonstances ont permis d'établir dans cette Ville une Société des Arts, & de distribuer des prix aux travaux des jeunes Artistes; Sa Majesté, informée des progrès de cette Société, vient de Périger en Académie Royale, & a bien voulu confirmer les Reglemens qu'on lui a présentés.

La Ville a assigné un fonds annuel de 500. liv. pour fournir aux prix que cette Académie distribue chaque année aux différens genres. Le premier prix est une Medaille d'or de la valeur de 300. livres, destiné alternativement à un Ouvrage de Peinture, de Sculpture, & d'Architecture: Les autres prix sont des Medailles de différente valeur, de 60. liv. de 30. liv. &c. destinés à des petits essais, comme des Dessins d'après nature, &c. Le public a le ieu d'espérer que cette Académie se rendra l'Emule de celle de Paris, qu'elle a choisi pour modele & pour arbitre.

Pour assurer le progrès de cette nouvelle Académie, la Ville a fondé des places de Professeur pour les différens Arts, pour lesquels elle a assigné un fonds annuel de 750. liv. Elle a aussi donné à cette Académie, un logement pour tenir ses Assemblées particulieres, & pour les Ecoles.

La distribution des prix se fait le 9. Juillet dans l'Assemblée générale qui se tient dans le Grand Consistoire de l'Hôtel de Ville; & le jour de Saint Louis, l'exposition des Tableaux dans les Galleries de l'Hôtel de Ville.

P R E M I E R E C L A S S E.

F O N D A T E U R S.

Messieurs.

Le Maire)
Le Lieutenant de Maire) de la Ville de Toulouse.
Fabry, Avocat, Capitoul, Chef du Consistoire.
Tourtet de Gramond, Avocat, Capitoul.
Couloufat, Ecuyer, Capitoul.
Chausson de Lacombe, Ecuyer, Capitoul.
Prévost, Avocat, Capitoul.
Lapeyrie, Ecuyer, Capitoul.
David de Beaudrigue, Ecuyer, Capitoul.
Godefroy, Ecuyer, Capitoul.

Commissaires de la Ville Triennaux.

Fabry, Avocat, Chef du Consistoire.
Francain, Avocat, Ecuyer, ancien Capitoul, Greffier en Chef du Sénéchal & de la Bourse Consulaire, de l'Académie Royale des Sciences de Toulouse.
Lapomarede de Laviguerie, Avocat, ancien Capitoul.
Pertennais aîné, ancien Capitoul.

S E C O N D E C L A S S E.

A S S O C I E S H O N O R A I R E S.

Messieurs.

Le Prince de Dombes, Gouverneur de la Province.

250 *Académie Royale de Peinture, &c.*

Le Maréchal Duc de Richelieu, Commandant de
la Province.

De Larroche-Aymon, Archevêque de Toulouse.

De Maniban, Premier Président du Parlement de
Toulouse.

Le Comte de Caylus, Honoraire des Académies
Royales de Peinture & Sculpture de Paris, & des
Inscriptions & Belles Lettres de Toulouse.

Gros de Bose, de l'Académie Française, de l'Académie
des Inscriptions & Belles Lettres, Garde
des Médailles du Cabinet du Roi.

Le Comte de Saint-Florentin, Ministre & Secre-
taire d'Etat.

De Machault, Garde des Sceaux, Contrôleur-Gé-
néral.

De Saint-Priest, Maître des Requêtes, Intendant
du Languedoc.

De Riquer de Bonrepos, Procureur-Général du
Parlement de Toulouse.

Le Comte de Caraman, Lieutenant-Général des
Armées du Roi.

TROISIÈME CLASSE.

ASSOCIÉS ORDINAIRES.

Messieurs.

Mondran, Modérateur.

L'Abbé de Sapte, Secrétaire perpétuel de l'Académie
des Sciences.

Mondran, actuellement Modérateur.

Lagorée, Ecuyer.

Gaillac de Puy Saint-Pierre, de l'Académie des
Jeux-Floraux.

Destadens, Ecuyer, ancien Capitoul, de l'Académie
des Jeux-Floraux.

Académie Royale de Peinture , &c. 251

De Marle, Greffier en Chef du Bureau des Trésoriers de France.

Poiffon, Avocat, ancien Capitoul.

D'Heliot, Avocat, ancien Capitoul.

De Puimaurin, Ecuier, de l'Académie Royale des Sciences.

Martin de Saint-Amand, de l'Académie Royale des Sciences de Toulouse, & de celle de Cortone.

Garipuy, de l'Académie Royale des Sciences.

Durand, ancien Capitoul.

Labat de Savignac, Ecuier.

Lacour, Avocat, ancien Capitoul.

Picot de Lapeyrouse, Baron de Bazus, Ecuier, ancien Capitoul.

Le Comte d'Espie, Chevalier de l'Ordre Militaire de St. Louis.

Castel, Trésorier de France.

Dorbeffan, Président du Parlement, Associé des Académies Royales des Sciences de Toulouse, de Pau & de Cortone, Secrétaire perpétuel.

L'Abbé de Castaing, Conseiller au Parlement, de l'Académie Royale des Sciences de Toulouse.

Lafage, Syndic-Général de la Province.

QUATRIEME CLASSE.

PROFESSEURS.

Messieurs.

Novembre. Cammas, Peintre de l'Hôtel de Ville & Architecte.

Décembre. Despax, Peintre.

Janvier. Simonin l'aîné, Graveur.

Février. Lucas, Sculpteur.

Mars. Rivals, Chevalier de l'Ordre PEperon, Peintre.

252 Académie Royale de Peinture, &c.

Avril. Labarthe, Peintre.
Mai. Pins, Peintre.
Juin. Lucas, Sculpteur.
Juillet. Rivals, le cadet, Sculpteur.
Août. Gaubert Laberie, Peintre.

Professeurs de Géométrie.
Dufourc, Adjoint de l'Académie Royale des Sciences.

Professeur d'Optique.
Dufourc, Adjoint de l'Académie Royale des Sciences.

Professeur d'Anatomie.

Taillard, Chirurgien - Major de l'Hôtel - Dieu St. Jacques, Adjoint de l'Académie Royale des Sciences.

Associés Artistes. Messieurs.

Blanchard, Peintre.

Capela, Sculpteur.

Arcis.

Roffard,

Le Sieur Broquise, Scribe.

Le Sieur Lafeuillade, Huissier.

On a cru devoir ajoûter ici un Mémoire abrégé sur les Artistes qui se sont le plus distingués à Toulouse.

Le Droit d'Image que les Capitouls tiennent des Romains, qui leur a été confirmé par plusieurs de nos Rois, attira dans cette Ville en différens tems les meilleurs Peintres du Royaume.

Gabry fut le premier, dont le travail eut quelque succès; il étoit établi à Toulouse avant le Regne de François premier; on ignore sa Patrie: plusieurs mauvais Peintres lui succéderent, & ne foutinrent pas même sa foible réputation jusqu'à l'arrivée de Chalette.

Chalette étoit natif de Troyes en Champagne;

Son pinceau étoit léger & facile, mais son coloris manquoit un peu de la suavité & de la fraîcheur des teintes qu'il exige ; les différens sujets qu'il a traités prouvent qu'il étoit propre à tout, & qu'il y réussissoit.

Colombe Dulis, disciple de Chalette, s'attacha à saisir la maniere de son Maître, qu'il sçut imiter quelquefois. Ses ennemis ayant voulu lui contester le titre de Noble qu'il prenoit au bas de ses Ouvrages, sous prétexte qu'il y avoit dérogé par sa profession de Peintre, un Arrêt du Conseil le maintint dans la possession de sa qualité, & de plus lui ordonna de cultiver son Art comme compatible avec la plus haute Noblesse, dont il transmet les faits glorieux à la postérité. On croit qu'il étoit de la Famille de la fameuse Jeanne d'Arc, Pucelle d'Orléans.

Hilaire Paders, né aux environs de Toulouse, fut aussi un des disciples de Chalette. Il passa de bonne heure en Italie pour s'y adonner tout entier à la Peinture ; ayant été arrêté à Milan par le Duc de Monaco, qui lui fit faire quelques Tableaux, il tourna ses pas vers la Capitale de la France, où il arriva lors de l'établissement de l'Académie de Peinture, dans laquelle il mérita d'être admis. De retour à Toulouse, il y mania le pinceau avec autant d'adresse que la plume ; mais ce ton d'autorité qui est quelquefois inséparable du vrai mérite, le perdit auprès de ceux-là même qu'il éclairoit par ses lumieres. Il fut trahi, persécuté & forcé de céder sa place à un rival indigne de lui.

Durand, natif de Toulouse, n'eut pas honte de se rétablir sur les ruines de son confrere ; il avoit été envoyé fort jeune à Paris, & s'y étoit appliqué principalement aux Portraits ; sa maniere étoit dure, & la pauvreté de son dessein déceloit la médiocrité

de son génie ; il parloit assez bien Latin : sa vue s'étant affoiblie, il se retira avec une pension de cent écus.

Jean-Pierre Rivals, issu d'une Famille Noble & ancienne de Lavaur, succéda à Durand. Il avoit appris les élémens de la Peinture sous Ambroise Fredeau, Frere Lay de l'Ordre de St. Augustin du Couvent de Toulouse. D'abord après la mort de son Maître, il partit pour Rome, & s'y distingua de telle sorte, que le célèbre Nicolas Poussin se servoit de lui pour dessiner l'Architecture du fonds de ses Tableaux. On conserve dans plusieurs Eglises & Maisons particulieres de Toulouse de morceaux précieux de ce grand Homme, entr'autres la grande Perspective avec des Figures que l'on voit dans une des Salles de l'Hôtel de Ville. M. le Duc de Bourgogne en fut si frappé en passant à Toulouse en 1701. qu'il ordonna aux Capitouls d'en prendre un soin tout particulier.

Antoine Rivals se destina d'abord à l'état ecclésiastique ; mais entraîné par la force du naturel, & par le génie de son Pere, qui l'animoit déjà, il entra avec ardeur dans la même carrière. Après avoir fait quelque séjour à Paris, il partit pour Rome, où il remporta le 1. Prix de l'Acad. de S. Luc. Il travailla ensuite pour le Cardinal Janson, alors Ambass. à Rome & fit plusieurs Tableaux très-estimés pour le Palais du feu Duc de Savoie ; mais ces brillans succès n'éteuffèrent pas en lui la voix de sa Patrie, qui le réclamoit ; il revint en 1702. à Toulouse, où il fit des ouvrages considérables pour l'Abbaye des Feuillans, & un grand nombre de Dessins, dont le feu, la correction & la vie, transportent d'admiration tous les Connoisseurs.

Toulouse se glorifie encore d'avoir produit deux des plus fameux Sculpteurs & Architectes,

Académie Royale de Peinture, &c. 255

Nicolas Bachelier, disciple de l'illustre Michel Ange ; on voit de lui plusieurs maisons dans cette Ville & un grand nombre de Bas-Reliefs qui attirent l'admiration des Connoisseurs , malgré l'espece de mutilation que ces Ouvrages ont souffert par une dorure que des mains ignorantes y ont appliquée.

Marc d'Arcis originaire du Diocèse de Lavaur : Ses Ouvrages les plus estimez sont la Statue de Louis XIV. à Pau, le Mausolée de M. le Marquis d'Ambres à Lavaur , les quatre Figures qui sont à la Chapelle du Mont-Carmel à Toulouse , la Salle du Concert , &c. Ce célèbre Artiste animoit tout ce qu'il touchoit ; il avoit travaillé avec *Vanclove* à la superbe Eglise de la Sorbonne ; il est mort Doyen de l'Académie de Sculpture de Paris.

ACADEMIE ROYALE DES ARMES.

Sous le Regne de Louis XIII. les Maîtres en fait d'Armes de Toulouse, pour ranimer l'émulation de leurs jeunes Eleves , proposerent deux Prix ; ils firent faire à leurs dépens deux Epées , l'une de vermeil , qui fut le 1. Prix , & l'autre d'argent pour le 2. ils les distribuerent eux-mêmes pendant quelques années ; les Capitouls & le Corps de Ville reconnoissant l'avantage de cette institution , voulurent décharger les Maîtres de la dépense des Prix , & pour rendre cet établissement plus solide , ils délibérerent de donner eux-mêmes , aux fraix de la Ville, deux Epées semblables, sur lesquelles ils firent graver les Armes de Toulouse ; ils érigerent l'Ecole d'Armes en Académie , ils accorderent divers Privileges à ceux qui remporteroient les Prix à l'avenir , & entr'autres celui d'avoir l'entrée franche aux Spectacles & à l'Hôtel de Ville avec l'Epée ; ils firent autoriser leur

Délibération par Arrêt du Conseil, & se réservèrent le droit de juger du mérite des Concurrents; ils s'associèrent ensuite pour le Jugement ceux qui avoit remporté le Prix; ils firent autoriser ces Reglemens & leur Délibération par Arrêt du Conseil; la distribution se fit dès-lors en la même forme qu'elle se fait encore aujourd'hui; mais soit par la négligence des Capitouls, soit à cause de la misere des tems; cette Académie se détruisit peu-à peu, & les Capitouls cessèrent de distribuer les Prix. Ils furent rétablis avec plus de lustre que jamais sous le Regne de Louis XIV. par les soins de M. de Montaudier, célèbre Avocat & Capitoul; on ne peut aspirer à ce Prix, si l'on n'est d'une Famille Noble ou dumoins honnête. Nos Rois ont accordé la Noblesse aux Maîtres en fait d'Armes après vingt ans d'exercice. Le plus ancien Maître de l'Académie est le Sieur Platte dont les Pere, Aïeul & Bis-Ayeul ont exercé la même Profession sans interruption depuis près de trois siècles; le Bis-Ayeul fut un de ceux qui donna lieu à l'institution des Prix.

Maîtres en Fait d'Armes. Messieurs.

Jean Platte, Ecuyer.

Michel Debru, Ecuyer.

François Pujos, Ecuyer.

ACADEMIE POUR L'EDUCATION des Gentilshommes.

Cette Académie est créée par Lettres-Patentes du Roi, sous la protection de M. le Prince Charles, Grand Ecuyer de France; l'Ecuyer, qui doit être Gentilhomme, est nommé par le Roi: cette Académie est pensionnée par la Province & par la Ville de Toulouse; on y apprend à monter à Cheval,

val, les Mathématiques, à tirer des Armes, à danser, & généralement tous les exercices convenables à la Noblesse.

M. le Baron de Villeneuve, Ecuyer.

M. Freche, Ecuyer, montre aussi à monter à Cheval.

BIBLIOTHEQUES.

Rien n'étoit plus utile & plus agréable à l'homme, que de donner un être fixe aux idées de son esprit, que de sçavoir rappeler le passé, & le transmettre à la postérité, sans altération. La nature toujours attentive aux besoins de ses enfans, ne tarda pas à leur procurer les moyens de satisfaire un desir qu'elle inspiroit. Ils commencerent d'abord à graver sur les rochers & sur l'écorce des arbres les figures des animaux, auxquelles ils attachoiert de significations arbitraires. Arrivoit-il quelque événement singulier dans leur Famille ou dans leur Pays, ils élevoient des monceaux de Pierre en forme de pyramide, pour en perpétuer le souvenir.

Ce langage muet servit, pour ainsi dire, de Livres & de Bibliothèques, jusqu'à l'admirable découverte de peindre la parole, & de parler aux yeux; des lors chaque Peuple, particulièrement les Hebreux & les Egyptiens; recueuillirent avec soin, & conserverent les Mémoires qui concernoient leurs Ancêtres & leur Nation.

La plus ancienne Bibliothèque que l'on connoisse, est celle d'Ozimandrias, Roi d'Egypte; les Ptolomées qui régnerent dans le même Pays, furent encore plus curieux en Livres.

Celle que Ptolomée, fils de Lagus rassembla, est une des plus considérables de l'antiquité; on y comp-

proit près de sept cens mille Volumes : Les Egyptiens la nommoient par respect, le Trésor des Remedes de l'ame.

Le Tyran Pisistrate forma la premiere Bibliotheque qui parut dans la Grece ; Xercés la transporta en Perse, & plusieurs années après, Seleucus Nicanor la fit reporter à Athenes. Celle que Constantin érigea à Constantinople, & qui fut augmentée par Valens & Théodose le Jeune ; devint si riche, qu'avant qu'elle eût été brûlée sous le Tyran *Basilicus*, & sous *Léon Lisaurique*, on y voyoit plus de six cens mille Volumes, parmi lesquels se trouva, dit-on, l'Iliade & l'Odyssée d'Homere, écrites en lettres d'Or, sur les boyaux d'un Serpent ; il est vrai que les flammes épargnerent un assez grand nombre de Volumes, pour que l'on pût former de ces tristes débris, plusieurs Cabinets précieux, où les Gens de Lettres se refugioient pour protester contre l'ignorance.

Paul Æmile, après la défaite de Persée, & le magnifique Lucullus, jetterent dans leur Patrie les premiers fondemens d'une Bibliotheque qui s'accrut avec le tems ; après avoir été dispersée, elle sembla renaître dans celle du Vatican commencée par le Pape Nicolas V. & augmentée par Sixte IV. La Bibliotheque Palatine, que le Comte de Tilly y fit transporter en 1622. la rend aujourd'hui une des plus curieuses de l'Europe.

La France s'est principalement distinguée en ce genre. La seule Province de Languedoc possède un grand nombre de Bibliotheques considérables, parmi lesquelles on peut remarquer.

Celle de M. Lefranc, Premier Président de la Cour des Aydes de Montauban.

Celle de M le Marq. d'Aubaix. Diocese de Nîmes

Celle de M. l'Evêque d'Aler.

Celle de M. Bon, Premier Président de Montpellier.

On n'en connoît que quatre ou cinq à Toulouse, qui soient un peu considérables; il y en a deux de publiques: celle des Cordeliers, & celle des Doctinaires.

Bibliothèque des Cordeliers.

Jean-George Geraud, Sieur de Donneville, Président à Mortier du Parlement de Toulouse, légua sa Bibliothèque en 1684. aux R. P. Cordeliers de la Grande Observance, à condition que les Jeunes Etudiants en Droit ou en Théologie, qui auroient une attestation de leurs Professeurs, pourroient y aller étudier deux fois la semaine, & afin de rendre son bienfait durable, il assigna pour l'entretien des Livres, un Contrat de 152.l. de rente: cette Bibliothèque s'accroît de jour en jour par la sage économie de ceux à qui elle est confiée; la partie du Droit y est assez complète: elle est ouverte au Public le Mardi & le Jeudi.

On voit encore dans ce même Couvent une autre Bibliothèque contenue dans une vaste Sale, dont tous les Livres sont attachés avec une chaîne de fer, & appliqués à des pupitres. On lit sur la porte une Bulle d'Innocent X. datée de l'an 1658. par laquelle le Pape enjoint, sous peine d'excommunication, au Supérieur de la Maison d'empêcher qu'on ne détache & qu'on n'emporte aucun des Livres, sous quelque prétexte que ce soit, & lui défend en outre de laisser entrer dans cette Bibliothèque d'autres que les Religieux de la Communauté, qui ne pourront même s'y trouver plus de quatre à la fois.

Cette précaution d'enchaîner ainsi les Livres vient sans doute du dixième ou onzième siècle. M. l'Abbé de Fleury rapporte qu'alors cent volumes

passoient pour une Bibliothèque immense, & qu'ils étoient si rares, qu'é dans la plûpart des Monasteres on les attachoit avec de chaînes de fer.

Bibliothèque des Peres Doctrinaires de St. Rome.

Ces Messieurs tiennent cette Bibliothèque de la libéralité de feu M. Berthier, Evêque de Rieux : elle est publique les Jeudis de chaque semaine.

Les autres Bibliothèques qui ne sont pas publiques, mais dans lesquelles l'on reçoit néanmoins les Amateurs avec plaisir, sont,

La Bibliothèque des Minimes, qui leur fut donnée par Henri de Sponde, Evêque de Pamiers, Continueur des Annales de Baronius : Elle est assez bien fournie pour ce qui regarde la Partie Historique.

Celle des Bénédictins, qui s'étend tous les jours par les soins de ces sçavans Religieux.

Celle des Peres Jésuites, qui leur a été donnée par M. de Colbert, Archevêque de Toulouse ; & qui a été considérablement augmentée, soit par la Bibliothèque que ces sçavans Religieux avoient déjà dans leur College, soit par les Livres qu'on y ajoute journellement.



ARTICLE SECOND.

MONTPELLIER.

Ce que l'on a fourni sur l'Etat Littéraire de cette Ville, consiste en l'Université, le College des Jesuites, & l'Académie des Sciences.

UNIVERSITÉ.

LES quatre Facultés qui composent cette Université, font chacune un Corps distinct & séparé. La Faculté de Médecine est la plus ancienne, quelques Médecins Arabes y enseignoient cette Science sous le nom de *Phisique*; avant l'an 1180. Guillaume, Seigneur de Montpellier, leur accorda des Lettres Patentes pour former cet établissement; & le Pape Nicolas IV. le confirma par une Bulle du mois de Décembre 1289. Cette Faculté est composée d'un Chancelier, de six Professeurs, d'un Docteur Aggrégé, d'un Professeur, & d'un Démonstrateur en Chimie: Le Jardin des Plantes est un des plus beaux & des plus anciens du Royaume.

La Faculté de Droit doit son origine au célèbre Placentin, qui vint le premier en France, pour enseigner le Droit Romain; un grand nombre de Papes & de Cardinaux y ont été Professeurs, ainsi que plusieurs Personnages illustres, tels que Jacques & Pierre Rebuffe, le Président Philippy, Etienne Ranchin, &c. Cette Faculté est composée d'un Recteur, d'un Prieur des Docteurs, de quatre Professeurs pour le Droit Romain & le Droit Canon, & d'un Professeur pour le Droit François, établi en 1679.

On y a joint en 1682. un Professeur pour en-

262 *Université de Montpellier.*

seigner les Mathématiques & l'Art de naviguer.

La Faculté de Théologie fut établie en 1422. par le Pape Martin V. pour faire Corps avec les Facultés de Droit Civil & Canon; mais cette réunion ne s'est pas encore accomplie; & la Théologie ayant été interrompue, le Roi Louis XIV. la rétablit par ses Lettres Patentes du mois de Février 1686. & ordonna qu'elle y seroit enseignée par les Jesuites qui étoient déjà Professeurs ez Arts Libéraux, & qui régissent le College.

Professeurs en Théologie.

Le Reverend Pere Nouzerols, Jesuite.

Le Reverend Pere Salet, Jesuite.

Aggrégés en Théologie. Messieurs.

Demance, Chanoine de l'Eglise Cathédrale.

Pujol, Présenteur de l'Eglise Cathédrale.

Professeurs en Droit. Messieurs.

Marcha.

Serres, Professeur en Droit François.

Causse.

Vaiffiere.

Royex Saint-André, Recteur.

Professeur de Mathématique.

Le Reverend Pere Pelissier, Jesuite.

Aggrégés en Droit. Messieurs.

Polier.

Artaud.

Causse, Chanoine de l'E-

Feautrier.

glise Collégiale Sain-

Faure St. Marcel.

te Anne.

Pitol.

Professeurs en Médecine. Messieurs.

Chicoigneau, Premier Lazerm.

Médecin du Roi, Marcot, Médecin Ord-

Chancelier. naire du Roi.

Magnol, Doyen. Fizes.

Haguenot, Conseiller en Serane.

la Cour des Aydes. Lamure.

Université de Montpellier.

163

Professeurs aux Arts.

Le Reverend Pere Gout, Jesuite.

Le Reverend Pere Badon, Jesuite.

Messieurs.

Bouday, Secretaire de l'Université.

Baumes, Secretaire du Droit.

Vincent, Secretaire de Médecine.

Mazel & Molinier, Bedeaux du Droit.

Vincent, Bedeau de Médecine.

SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES.

LA Société Royale des Sciences, établie à Montpellier par Lettres Patentes du mois de Février 1706. fut d'abord composée de trente-six Académiciens ; sçavoir, six Honoraires, quinze Associés, & quinze Eleves.

Les Honoraires sont actuellement au nombre de sept, le Roi ayant créé une place surnuméraire en faveur de M. Lenain, Conseiller d'Etat & Intendant en Languedoc. Ces sept Honoraires sont tous Regnicoles, & l'un d'eux est Président.

Les Associés sont tous établis à Montpellier ; Trois Mathématiciens, s'appliquant, soit à la Géométrie, soit à l'Astronomie, soit aux Mécaniques ; trois Anatomistes, trois Chimistes, trois Botanistes & trois autres Phisiciens, qui s'attachent aux autres parties de la Science naturelle ; un de ces quinze Associés est Secretaire, & un autre Trésorier.

Le nom d'Eleve ayant été supprimé en 1716. dans l'Académie des Sciences de Paris, l'a été de même dans la Société de Montpellier ; on l'a changé en celui d'Adjoint ; il y a quinze Adjoints ; ils sont partagés en cinq différentes Classes, dont chacune est composée de trois personnes, & ils s'appli-

164 *Société Royale des Sciences*

quent aux mêmes Sciences que les Associés.

En 1731. le Roi augmenta la Société de Montpellier de six Associés libres, qui sont tous Regnicoles, & en 1743. de quatre Associés étrangers. Il y a cependant aujourd'hui cinq personnes dans cette dernière Classe, Sa Majesté ayant accordé à la Compagnie une Place d'Associé étranger surnuméraire, qui ne sera point remplie, lorsqu'une de ces cinq Places viendra à vaquer.

La Société Royale des Sciences tient ses Assemblées les Jedis de chaque semaine : elle vaque depuis le huitième Septembre jusqu'à la St. Martin, pendant la quinzaine de Pâques, la semaine de la Pentecôte, & depuis la Noël jusqu'aux Rois.

Le premier Jeudi après la St. Martin, elle tient une Assemblée publique, à moins que des raisons particulières ne l'obligent à tenir cette Assemblée dans un autre tems.

Dans la première Séance d'après les Rois, on nomme le Président, qui est toujours pris d'entre les Honoraires : le Directeur & le Sous-Directeur, qui sont pris dans la Classe des Associés Ordinaires.

Le Secrétaire est perpétuel ; le Trésorier ne l'est pas, mais on le continue ordinairement pendant plusieurs années.

La Société des Sciences est sous la protection du Roi, de même manière que l'Académie des Sciences de Paris, avec qui elle entretient l'union la plus intime, comme n'étant qu'une extension & une partie de cette célèbre Académie, & ne faisant avec elle qu'un seul & même Corps.

Pour entretenir l'union entre ces deux Compagnies sçavantes, elles sont obligées de s'envoyer réciproquement un Exemplaire de tout ce qu'elles font imprimer en leur nom. De plus, la Société de Montpellier envoie chaque année à l'Académie des Sciences

ces, un Mémoire, que cette dernière Compagnie fait imprimer à la suite du Volume qu'elle donne annuellement au Public.

Quand quelqu'un de l'Académie des Sciences se trouve à Montpellier, ou quelqu'un de la Société de Montpellier à Paris, ils ont réciproquement entrée & séance dans leurs Assemblées.

H O N O R A I R E S.

Messieurs.

Bon, Conseiller d'Etat, Premier Président Honoraire de la Cour des Comptes, Aydes & Finances de Montpellier, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres de Paris, de la Société Royale de Londres, de l'Académie de l'Institut de Bologne, & de l'Académie Etrusque de Cortone.

De Bernage de Saint-Maurice, Conseiller d'Etat Ordinaire, Prévôt des Marchands de la Ville de Paris.

L'Archevêque & Primat de Narbonne, Président-né des Etats de Languedoc, Commandeur de l'Ordre du St. Esprit.

Le Comte de Saint-Florentin, Ministre & Secrétaire d'Etat, Commandeur des Ordres du Roi.

De Guignard, Vicomte de Saint-Priest, Me. des Requêtes, Intendant de la Province.

Le Marquis de Lacroix de Castries, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Commissaire Général de la Cavalerie, Gouverneur de la Ville & Citadelle de Montpellier, & de la Ville & Ports de Cette.

L'Evêque de Montpellier.

A S S O C I E S V E T E R A N S.

Messieurs.

Astruc, Professeur au College Royal à Paris.

Chicoyneau, Conseiller d'Etat Ordinaire, & en la Cour des Comptes, Aydes & Finances de Montpellier, Premier Médecin du Roi, Surintendant des Eaux Minérales & Médicinales de France, & Chancelier en l'Université de Médecine de Montpellier.

Laurés, Conseiller & Doyen de la Cour des Comptes, Aydes & Finances de Montpellier.

Marcot, Premier Médecin Ordinaire du Roi, Professeur en Médecine.

ASSOCIÉS ORDINAIRES.

Pour les Mathématiques. Messieurs.

Danyzy, Directeur pour le Roi, des Ouvrages du Pont du St. Esprit, & des Chaussées du Rhône.

De Guilleminet.

Esteve. *Pour l'Anatomie. Messieurs.*

Lamorier, Chirurgien-Major de l'Hôtel-Dieu, Démonstrateur Royal d'Anatomie, Trésorier de la Société Royale des Sciences.

Gourraigne, Docteur en Médecine.

Goulart, Maire d'Alet, Chirurgien Juré à Montpellier, Démonstrateur Royal d'Anatomie à l'Université, & à St. Côme.

Pour la Chimie. Messieurs.

Haguenot, Conseiller en la Cour des Comptes, Aydes & Finances de Montpellier, Professeur en Médecine.

Serane, Médecin de l'Hôtel-Dieu.

Lamure, Professeur en Médecine.

Pour la Botanique. Messieurs.

De Sauvage, des Sociétés Royales de Londres, d'Upsal & de Srokholm, Professeur en Médecine, chargé des Démonstrations de Botanique, & Médecin de l'Hôpital-Général.

Chaptal, Docteur en Médecine, chargé des Dé-

- monstrations de Botanique.
 Tioch, Docteur en Médecine.
Pour la Physique. Messieurs.
 De Montferrier, Syndic Général de la Province.
 De Senés, Conseiller en la Cour des Comptes, Ay-
 des & Finances de Montpellier.
 De Ratte, de l'Académie de l'Institut de Bologne,
 & de l'Académie Etrusque de Cortone, Secrétaire
 perpétuel de la Société Royale des Sciences.

ASSOCIÉS LIBRES.

Messieurs.

- De Carney.
 D'Argenville, Maître-des-Comptes à Paris, Mem-
 bre de la Société Royale de Londres, & de l'A-
 cadémie des Arcades de Rome.
 De Parcieux, de l'Académie de Berlin, à Paris.
 De Laliquere, à Alais.
 Barrere, Médecin de l'Hôpital-Militaire de Perpi-
 gnan, Professeur en Médecine, ci-devant Bota-
 niste du Roi, dans l'Isle de Cayenne.
 Bouillet, Docteur en Médecine, Professeur des
 Mathématiques à Beziers.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

Messieurs.

- Jalabert, de la Société Royale de Londres, de
 l'Académie de l'Institut de Bologne, Professeur
 des Mathématiques & de Physique expérimentale à Geneve.
 Cramer, de l'Académie de l'Institut de Bologne,
 Professeur de Philos. & de Mathémat. à Geneve.
 Muschenbroek, de la Société Royale de Londres,
 Docteur en Médéc. Profess. de Mathém. à Leydè.
 Linnæus, de l'Académie Impériale des Curieux de
 la Nature, & des Sociétés Royales des Sciences de

Suède, ancien Médecin Réal de la Flote Suédoise,
& Professeur de Botanique à Upsal.

Zanotti, de la Société Royale de Londres, Secrétaire
perpétuel de l'Académie de l'Institut de Bologne;

A D J O I N T S.

Pour les Mathématiques. Messieurs.

De Bernage de Vaux, Maître des Requêtes, In-
tendant de la Généralité de Moulins.

Barthés.

Brun.

Pour l'Anatomie. Messieurs.

Davifard, Docteur en Médecine.

Imbert, Docteur en Médecine.

Pour la Chimie. Messieurs.

Combalusier, Professeur en Médecine dans l'Uni-
versité de Valence.

Peyre, Maître Apoticaire.

Montet, Maître Apoticaire.

Pour la Botanique. Messieurs.

L'Abbé de Sauvages,

N.....

N.....

Pour la Physique. Messieurs.

Laurés fils, Avocat.

Romieu, Docteur en Droit & Avocat.

Peintre & Dessinateur.

Loys, de la Société des Beaux-Arts de Touloufe.

ACADEMIE DE BEZIERS.

L'Académie de Beziers commença ses Séances
particulieres & publiques, avec la permission
du Roi, & sous la protection de M. le Cardinal de
Fleury, en 1723. Après la mort de M. le Cardi-
nal de Fleury, M. le Comte de Saint-Florentin, a

bien voulu agréer le titre de Protecteur de cette Académie.

A CADEMICIENS.

Messieurs.

De Mairan, de l'Académie Française, ancien Secrétaire de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de la Société Royale de Londres, &c.

Dandoque, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris & de celle de Montpellier.

Bouillet, Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier, Associé libre de la Société Royale des Sciences de l'Académie de Bordeaux, Secrétaire de celle de Beziers.

De Bouffanelle, Subdélégué de M. l'Intendant.

De Bouffanelle, Prêtre, Docteur en Théologie, & Archidiacre de la Cathédrale de Beziers.

De Guibal.

Massip, Avocat.

Racolis, Avocat.

De Gayet, Abbé de Villemagne.

D'Astier, Auditeur en la Chambre des Comptes de Montpellier.

Maini, Avocat.

Basset, Avocat.

Bourguet, Maître Chirurgien de Beziers.

Rascas, Avocat.

Pradines, Conseiller en la Cour Présidiale de Beziers.

Creiffel, Chanoine en la Collégiale de St. Aphrodise.

Valadon, Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier.

Carbasse, Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier.

Castan, Avocat.

L'Abbé de Manse.

D'Abbes , Trésorier de France.

Bouillet fils , Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier.



ARTICLE TROISIEME.

MONTAUBAN.

Il y a peu de Villes de Province où les Belles Lettres soient cultivées avec autant d'ardeur & de succès qu'à Montauban ; mais que ne fait-on pas lors qu'on a le bonheur de posséder un Virgile & un Mecene tout ensemble.

ACADEMIE DES BELLES LETTRES.

L'Académie des Belles Lettres de Montauban a été établie en 1744. par Lettres Patentes données à Dunkerque, & enrégistrées au Parlement de Toulouse, le 21. Août de la même année. Dès 1730. qui est la première époque de son existence ; elle fut connue dans le Monde sçavant sous le nom de *Société Littéraire* : en 1742. elle obtint du Roi la permission de tenir des Assemblées publiques, & l'année suivante, elle fit imprimer un Recueil de ses Ouvrages. Elle en préparoit un second qui parut en 1745. quand elle fut érigée en Académie des Belles Lettres : Elle est composée de trente Académiciens, & du premier Consul de la ville de Montauban, Académicien-né. Elle a en outre dix Associés étrangers, dont le nombre ne peut être augmenté, sous quelque prétexte que ce soit. Le Roi l'a mise sous la protection particulière de M. Louis Phéliepeaux, Comte de Saint-Florentin, Ministre & Secrétaire d'Etat, Commandeur de l'Ordre du

Roi, & Chancelier de la Reine: suivant la teneur des Lettres-Patentes, les Académiciens doivent jouir des mêmes honneurs, privilèges, franchises & libertés dont jouissent ceux des Académies de Paris, à l'exception du droit de *committimus*. La Ville de Montauban fournit à l'Académie une Salle pour servir à ses exercices ordinaires, & à la tenue de ses Assemblées particulières; & lors de la Séance publique, qui se tient tous les ans le jour de St. Louis, les Consuls sont obligés de prêter aux Académiciens la plus grande Salle de l'Hôtel de Ville, qui se trouve meublée: l'Académie y est reçue dans cette occasion conformément au cérémonial observé en pareil cas entre l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse, & les Capitouls de la même Ville.

M. de Verthamon, Evêque de Montauban, ayant destiné en 1743. la somme deux cens cinquante liv. pour donner tous les ans le jour de Saint Louis, un prix à celui qui, au jugement de l'Académie, se trouveroit avoir fait le meilleur Discours sur un sujet relatif à quelque point de morale, tiré des Livres saints; ce prix a été converti en une bourse de cent jettons d'argent, portant d'un côté les Armes du Fondateur du prix, & de l'autre, celles de l'Académie, avec ces paroles dans l'Exergue: *Academia Montalbanensis, fundata auspice Ludovico XV. Patre Patriæ, Pio, Felici, Augusto, Imperii Anno XXIX.*

Dès que l'Académie eut obtenu en 1749. le Privilège pour l'impression de ses Ouvrages, tel qu'il avoit été promis dans le Règlement donné par le Roi, elle fit imprimer un nouveau Recueil qui a paru sous ce titre: *Mélanges de Poésie, de Littérature & d'Histoire, par l'Académie des Belles Lettres de Montauban, pour les années 1744. 1745. & 1746.*

En exécution du Règlement donné par le Roi à cette Compagnie , elle s'assemble tous les Jeudis depuis quatre heures jusqu'à sept. Le zèle des Académiciens les rassemble encore tous les Lundis à la même heure.

Dans toutes les circonstances , cette Académie a reçu les plus grandes marques de la protection du Roi.

ACADEMICIENS.

Messieurs.

Antoine de Montlausay de Lamothe , Doyen de la Cour des Aydes.

Jean-Jacques le Franc , Premier Président de la Cour des Aydes , de l'Académie de Jeux Floraux.

Jean-Jacques de Verdufan , Comte de Miran , de l'Académie des Jeux Floraux.

Nicolas-Joseph Temple, Sieur de St. Béar, Ecuyer.
Mathurin de Blasy, Sieur de Bernoy , Secretaire perpétuel.

Louis de Cahuzac.

Louis d'Escorbiac de Lustrac , Baron du Bouquet.

Jean-Samuel Galabert d'Aumont , Procureur-Général de la Cour des Aydes.

Julien-Bernard de Pradal , Conseiller à la Cour des Aydes.

Jacques du Breilh , Trésorier de France.

Louis le Franc, Capitaine au Régiment d'Infanterie de Monseigneur le Dauphin.

Charles Bellet, Prêtre, Bénéficiaire de l'Eglise Cathédrale.

Jean-George le Franc , Evêque du Puy.

Antoine Forestier , Avocat-Général de la Cour des Aydes.

Jean de Cathala-Couture , Avocat à la Cour des Aydes.

- Pierre Duroy , Ecuyer.
Bertrand de Larour , Doyen du Chapitre.
Joseph-Charles de Montlaur , Baron de Vabres ,
Capitaine au Regiment de Cavalerie de Mont-
calm.
Jean-Baptiste Massip , Avocat au Parlement.
Antoine Carrere , Lieutenant en l'Electiion , Sub-
délégué de M. l'Intendant.
Jean-François Duclos , Avocat au Parlement , de
l'Académie des Jeux Floraux.
Jean de Broca , Procureur du Roi au Présidial.
Jean Lonjon de Laprade , Conseiller à la Cour des
Aydes.
Balthazar de Verthamon , Grand - Archidiacre &
Vicaire-Général de l'Evêché de Montauban.
François de Pradal , Chanoine Théologal de l'E-
glise de Montauban.
Michel de Verthamon , Evêque de Montauban.
Gaspard - Charles - César Lescalopier , Intendant
de Montauban.
Jean - Antoine - Louis de Savignac , Juge-Mage ;
qui a succédé à M. Delpès , Chanoine de l'Eglise
de Montauban.
Etienne-Antoine-Louis de Villars Lugein , Chanoine
de l'Eglise de Montauban , Abbé de St. Marcel ,
de l'Académie des Jeux Floraux , qui a succédé
à M. l'Abbé le Franc , Premier Président de la
Cour des Aydes.
Pierre-Louis de Besombes de St. Génies , Conseiller
en la Cour des Aydes , qui a succédé à M. de Na-
talis , Trésorier de France.
Le premier Consul , Académicien-né.

ACADEMICIENS ASSOCIÉS.

Messieurs.

Le Duc de Nivernois , Pair de France , Ambassa-

M m

deur pour le Roi à Rome, de l'Académie Française, & Académicien Honoraire de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres.

Le Marquis de Mirabeau, de l'Académie de Marseille.

L'Abbé de Monville, Chanoine de l'Eglise de Bordeaux, & Vicaire-Général de l'Evêché de Bazas.

De Cauler, Président du Parlement de Toulouse, de l'Académie des Jeux Floraux.

De Claris, Président de la Chambre des Comptes, Cour des Aydes & Finances de Montpellier.

De Grandval, Conseiller au Conseil, Supérieur d'Artois, de l'Académie d'Arras.

Le Boulanger, Secrétaire du Roi, Maison Couronne de France, & de ses Finances, premier Commis de M. le Comte de Saint-Florentin.

L'Abbé Venuti, de l'Académie de Tortone, & de celle de Bordeaux, Correspondant Honoraire de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres.

L'Abbé Vatry, Inspecteur du College Royal, de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres.

De Freron, qui a succédé à M. l'Abbé Guyot des Fontaines.

COLLEGES ETABLIS dans la Province de Languedoc.

Comme ce qui concerne l'Etat Littéraire des autres Villes de la Province, se réduit à quelques Colleges, on les a réunis ici, en attendant qu'on puisse ajouter quelque chose de particulier sur chaque Ville.

LEs Pères Doctrinaires gouvernent le College de Narbonne, établi en 1619. par M. de Vervins, Archevêque de cette Ville.

Colleges de la Province de Lang. 275

Celui de Limoux, établi en 1628. par M. de Rebe, Archevêque de Narbonne.

Ceux de Beaucaire, de Lavour, de Castelnaudary & de Tarbe.

Colleges gouvernés par les Jésuites.

Ceux de Nîmes, Beziers, Carcassonne, Alby, Rhodés, Tournon, Castres, du Puy, d'Aubenas, de Montauban & de Pamiers.

Les Peres de l'Oratoire ont la conduite du College de Pezenas.

Il y a des Ecoles Chrétiennes, dans presque toutes les Villes de la Province.

LES HOMMES ILLUSTRES,
natifs de la Province de Languedoc.

Cette Province a produit un si grand nombre de personnes célèbres en tout genre, qu'on auroit passé les justes bornes de cet Ouvrage, s'il avoit fallu parler de tous. On s'est contenté de dire un mot sur ceux qui sont les plus connus, & qui se sont offerts les premiers à la mémoire.

Votienus Montanus de Narbonne, se distingua par son goût pour l'éloquence & la Poésie. L'Empereur Tibere le reléqua dans l'Isle de Majorque où il mourut vers l'an 14. de Jesus-Christ.

Domitius Afer, natif de Nîmes, réleva par l'éclat de ses talens la bassesse de son extraction. Il parvint au Consulat sous l'Empire de Tibere. Quintilien fut son disciple, m. l'an 59.

Statius Ursulus de Toulouse, enseigna à Rome la Rhétorique avec applaudissement, m. vers l'an 59

Marc-Antonius Primus, de Toulouse, Vain-

queur de Vitellius, & Maître de Rome, céda à Vespasien l'Empire du Monde, & se retira dans sa Patrie pour y cultiver les Lettres, & la Poésie, m. vers 69.

Tite-Antonin, Empereur, originaire de Nîmes, mérita d'être surnommé le Bon, & ce surnom fait son éloge, m. en 161.

M. Aurelius Carus, de Narbonne, passa par tous les Honneurs Civils & Militaires, & fut élu par ses Soldats pour succéder à l'Empereur Probus, m. l'an 282.

Æmilius Magnus Arborius, de Toulouse, enseigna dans cette Ville la Rhétorique aux freres de Constantin, qui l'ayant appelé à Constantinople, le comblèrent d'honneurs & de richesses, m. en 313.

Exupere, de Narbonne professa avec distinction la Rhétorique à Toulouse, Constantin lui confia l'éducation de ses neveux, m. 314.

Victorinus Rhéteur de Toulouse, quitta sa Patrie dévastée par les Vandales, & se refugia dans la Toscane, où il brilla par son éloquence, m. 408.

Théodoric I. Roi de Toulouse, après avoir vaincu Littorius, Général des Romains qui venoient assiéger cette Ville, combattit Attila, le vainquit & périt lui-même, au sein de la victoire, l'an 451.

Théodoric II. Roi de Toulouse. Sa clémence, sa valeur & sa justice, l'ont distingué de tous les autres Rois Wisigots; il éleva Avitus à l'Empire, m. 464.

Consence I. de Narbonne. Poète, Orateur, Philosophe, Géometre, &c. m. au 4. siecle.

Consence II. son fils, rendit de grands services à l'Empire, Avitus le fit Comte du Palais; il cultiva les Muses, & en fut aimé, m. vers le milieu du cinquième siecle.

Confence III. ne se distingua pas moins que ses Ancêtres par son amour pour les Lettres, & par son exacte probité, m. dans le sixieme siecle.

Raymond de S. Giles, Comte de Toulouse, fut le premier des Princes qui se croizerent pour la conquête de la Terre Sainte, après la prise de Jérusalem, il refusa par respect de prendre le Titre de Roi dans cette Ville, m. 1105.

Bertrand, Comte de Toulouse, partit pour la Terre Sainte après la mort de Raymond IV. son père; il se rendit maître de Tripoli; secourut Baudouin qui assiegeoit Berite: dégagea Tancrede, que les Perses avoient enveloppé, & porta ses Armes victorieuses au-delà de l'Euphrate, m. 1137.

Ermengaude, Vicomtesse de Narbonne, reprima par son courage les entreprises d'Alfonse, Comte de Toulouse, rendit elle-même la Justice à ses Sujets, & devint par sa prudence l'arbitre des Princes ses voisins. L'accueil favorable qu'elle fit aux Poetes Provençaux, a fait croire qu'elle tenoit cour d'amour dans son Palais, m. 1194.

Guy Fucoldy de St. Gilles. Pape sous le nom de Clement IV. est regardé comme le plus grand Jurisconsulte de son siecle. La Lettre qu'il écrivit après son exaltation à son Neveu, est un témoignage rare de son détachement & de sa modestie, m. 1268.

Guillaume Duranty, du Diocèse de Beziers, sçavant Jurisconsulte, & Compagnon du celebre Guy Fucoldy, m. en 1296.

Guillaume Nogaret, Chancelier de France, né à Toulouse, abaissa la fierté de Boniface VIII. ennemi de Philippe le Bel; dont il avoit mis le Royaume en interdit, m. en 1313.

Louis II. Roi de Naples, né à Toulouse, perdit par l'inconstance de ses Sujets, le Royaume qu'il avoit conquis par sa valeur, m. en 1417.

Bernard du Rozier, de Toulouse, y professa le Droit pendant vingt ans; ses rares talens, engagèrent les Toulousains à le demander pour leur Archevêque, il composa un grand nombre de volumes sur divers sujets, m. en 1474.

Clemence Izaure, Dame Toulousaine, avoit tant d'amour pour les Belles Lettres, qu'elle se rendit la Restauratrice des Jeux Floraux à Toulouse: en léguant tout son bien à l'Hôtel de Ville, à condition que les Capitouls y distribueroient tous les ans les trois Prix qu'ils avoient cessé de distribuer depuis long-tems, m. en 1500.

Etienne Aufrery, d'une famille noble & ancienne de la Ville de Toulouse, où il professa le Droit avec éclat. Pour récompenser ses services, le Roi Louis XII. lui donna une Charge de Président aux Enquêtes. Son Ouvrage de *Capella Tolosana* est un de ceux qui a le plus contribué à lui faire donner le titre de Docte, m. en 1506.

Guillaume Pellissier, du Diocèse de Montpellier, & Evêque de cette Ville, fut employé par François I. à plusieurs négociations importantes, il étoit très-versé dans l'étude des Langues, m. en 1529.

Pierre Bunel, de Toulouse rendit à la Langue Latine sa première beauté, & sçut si bien imiter le stile de Cicéron, que les Italiens même avouèrent qu'il l'emportoit sur eux, m. en 1546.

Gilles d'Albi. François I. l'envoya en Grece & en Italie pour y chercher des Manuscrits qui n'avoient pas été encore imprimés; il a laissé quelques Ouvrages qui font regretter ceux qu'ils n'eut pas le tems de publier, m. en 1555.

Jean Bertrandi, de Toulouse, Capitoul en 1519. fut successivement Président au Parlement de Toulouse; Premier Président du même. Troisième Président au Parlement de Paris, Premier Président

du même, & puis Garde de Sceaux. Enfin, après la mort de sa femme, il fut fait Evêque de Comminges, Archevêque de Sens, & Cardinal, mort en 1560.

Jean Albin de Seres, Chanoine de St. Etienne de Toulouse, acquit par ses Ouvrages contre les Protestans, une si grande réputation, que le fameux Genebrard & M. de Pontac vinrent exprès de Paris pour le voir; ils le trouverent m. en 1566.

Jean Mercier Duzet, s'attacha avec tant de succès à la Langue Hébraïque, qu'après la mort de Vatable, on crut que lui seul pouvoit réparer sa perte, m. 1570.

Jean de Coras, Professeur en l'Université de Toulouse, puis Conseiller au Parlement de la même Ville, & Chancelier de Navarre, étoit de Réalmont dans l'Albigeois, il fut un des plus sçavans Jurisconsultes du seizieme siecle; il périt à Toulouse, lors du massacre de la S. Barthelemi, en 1572.

Guy Dufaur de Pibrac, de Toulouse, Auteur des fameux Quatrains, traduits en tant de Langues, fut un des Ambassadeurs que Charles IX. envoya au Concile de Trente, & sçut par sa grande éloquence y soutenir les intérêts de la Couronne, m. 1584.

Paul de Foix, de Toulouse, y enseigna la Jurisprudence avec éloge. Les Professeurs en Droit se faisoient un honneur d'être ses Ecoliers; il fut Ambassadeur à Rome, & y mourut en 1584.

Arnaut du Ferrier, de Toulouse, occupa dignement une Chaire de Droit, assista en qualité d'Ambassadeur du Roi de France, au Concile de Trente, où il prononça une harangue forte & hardie. Henry IV. lui donna la Charge de Garde des Sceaux de Navarre, m. 1585.

Auger Ferrier, de Toulouse, fut Médecin de la Reine Catherine de Medicis; il excelloit non-seulement en Médecine, mais encore, dit-on, en la Philosophie & l'Astrologie Judiciaire, m. 1588.

Jean-Etienne Duranty de Toulouse, dont il étoit Premier Président, soutint avec un courage intrépide le parti de son Prince contre les Ligueurs; il est Auteur de l'excellent Livre, *de Ritibus Ecclesiæ*, m. en 1589.

Jacques Cujas, de Toulouse, a été après les Jurisconsultes Romains le premier & le dernier Interprète du Droit, on lui refusa dans sa Patrie une Chaire de Droit; mais son mérite n'avoit pas encore éclaté; d'ailleurs les Etudians, la plûpart étrangers, vouloient *Forcadel*, & ils intimidèrent les Professeurs. Le Parlement de Paris sur les rémontrances du Procureur-Général, donna un Arrêt qui permettoit à ce grand Homme de faire des leçons publiques de Droit, & de donner des Grades, lui seul à qui lui plairoit, m. en 1590.

Pierre Dufaur de St. Jory, de Toulouse, & Premier Président du même Parlement, passe pour un des sçavans hommes de son siecle. Ses Semestres & ses Agonistiques sont les plus recherchés de ses Ouvrages, m. en 1600.

Philippe Bertier, Premier Président, & natif de Toulouse, s'est distingué par sa profonde érudition, son Ouvrage sur les Dyatribes mérite de grands éloges, m. en 1618.

Guillaume Maran, de Toulouse, étudia le Droit sous Cujas, & le professa pendant près de 40. ans; il composa plusieurs Ouvrages de Jurisprudence, & fut envoyé à Rome pour obtenir du Pape la dispense de F. Anne de Joyeuse Capucin. Ayant été pris par des Pirates d'Alger, la Province le racheta, m. en 1621.

Guillaume

Guillaume Catel, de Toulouse, Auteur des Mémoires du Languedoc, & de l'Histoire des Comtes de Toulouse, ce fut à son rapport que Lucilius Vanini fut condamné au feu par le Parlement de Toulouse, m. en 1622.

Guillaume Fieubet, de Toulouse, fit d'abord paroître son éloquence & ses lumières dans les Charges d'Avocat-Général & de Président à Mortier du Parlement de cette Ville. Louis XIII. pour reconnoître son mérite, le fit Premier Président du Parlement d'Aix; mais peu de tems après qu'il eut prêté serment, il m. en 1622.

Antoine de Paulo, né à Toulouse. Son zele pour la Religion, sa prudence & son courage l'élevèrent à la dignité de Grand Maître de Malthe, m. en 1636.

Jean de Pins, né à Toulouse, dont l'illustre maison a produit deux Grands Maîtres de Malthe, fut envoyé par François I. à Rome & à Venise en qualité d'Ambassadeur. Les sçavans font un cas infini de son Ouvrage de *Vita aulica*, &c. m. en 1637.

François Maynard de Toulouse, un des meilleurs versificateurs qu'ait eu la France. Malherbe fut son disciple dans l'art de rimer. Le Cardinal de Richelieu qui aimoit tant les Gens de Lettres, ne fit rien pour lui, m. en 1646.

Pierre Godélin, de Toulouse, réussit si bien à faire parler aux Muses la Langue de son pays, qu'on le regarde comme original dans ce genre, & qu'il mérita une pension de la Ville, m. en 1649.

Philippe-Jacques Mauffac, Conseiller au Parlement de Toulouse, dont il étoit natif, fut Président à la Cour des Aydes de Montpellier; personne n'étoit au-dessus de lui pour le Grec, ni plus judicieux critique. Il travailla sur l'Histoire des Animaux, sur la vertu des pierres, &c. m. en 1650.

Pierre Caseneuve, de Touloute, Auteur des Etimologies Françoises, imprimées à la suite du Dictionnaire Etimologique de Menage; il à composé aussi des Instructions sur le Franc-alleu de la Province de Languedoc, qu'il a augmenté d'un second Livre, contenant un Traité de l'Origine de l'Antiquité, & des Privileges des Etats Généraux de cette Province, m. 1652.

Pierre Fermat, de Toulouse, où il fut Conseiller au Parlement, a été un des plus forts Mathématiciens, & le plus digne Adversaire qu'ait eu Descartes, dont il attaqua vivement la Dioptrique; il n'étoit pas moins habile Jurisconsulte, m. en 1665.

Samuel Sorbier, né dans le Diocèse d'Uzès, fut Historiographe de Louis XIV. en 1660. avec une pension de 2000. liv. m. en 1670.

Emmanuel Maignan, Religieux Minime, natif de Toulouse, habile Philosophe, & bon Mathématicien. Louis XIV. passant à Toulouse, voulut voir sa Cellule, où il avoit exercé son adresse pour les Mécaniques, m. en 1679.

Jean-Baptiste Cottelier de Nîmes, fut Professeur Royal dans la Langue Greque, son extrême modestie donnoit un nouveau lustre à son profond sçavoir, m. en 1686.

Pierre Poussines, Jésuite, né dans le Diocèse de Narbonne, digne élève du Pere Peteau, fut choisi pour enseigner la Langue Greque au Prince des Ursins, & à l'Abbé Albani, depuis Pape sous le nom de Clement II. il a donné au Public un Recueil de ses Poésies Latines, m. en 1686.

Gaspard de Fieubet, de Toulouse, Premier Président du Parlement: ce que dit Louis XIV. en apprenant sa mort donne une juste idée de ses vertus & de ses talens: *c'étoit, dit ce Monarque, un des plus grands Juges de mon Royaume, & des plus attachés*

à mon service, j'aurai de la peine à trouver un sujet de ce mérite pour remplir la place qu'il a tenue, m. 1686.

11 Jean Doujat, de Toulouse, fut premier Profess. Royal en Dr. Canon, Historiographe du Roi, & l'un des 40. de l'Acad. Fran. son meilleur Ouvrage est *Prænotiones Canonice & Civiles*, m. en 1689.

12 Paul Pellisson Fontanier, de Beziers, si connu par son Histoire de l'Académie Française; le Panegyrique qu'il a fait de Louis le Grand, est un chef d'œuvre, m. en 1693.

13 Guillaume Bonjour, Relig. August. de Toulouse, possédoit toutes les Langues orientales, & principalement celle des Cophites, ou la Vieille Egiptienne, dont il donna un Dictionnaire au Public; il mourut à la Chine dans les travaux de l'Apostolat, en 1714.

François Bayle, de Toulouse, de l'Académie des Jeux Floraux, & Professeur en Médecine, est Auteur d'un excellent traité de Physique, m. en 1709.

14 Germain de Lafaille, né à Castelnaudarry, de l'Académie des Jeux Floraux, rédigea les Annales de Toulouse, & composa un Traité sur l'origine de la Noblesse des Capitouls, m. en 1711.

15 Jacques Tourreil, de Toulouse, l'élégance & le brillant de son stile lui méritèrent une place à l'Académie Française; la Préface qui est au-devant de sa Traduction des Ouvrages de Demosthene, passe pour un chef-d'œuvre, m. en 1714.

16 Jean Palaprat, de Toulouse, est Auteur de plusieurs pieces de Théâtre, que le public voit toujours avec un nouveau plaisir, m. en 1721.

André Dacier, né à Castres, de l'Acad. Fran. ses Traductions sont recherchées pour leur fidélité, & ses Notés pour leur érudition, m. en 1722.

17 Jean Galbert de Campistron, né à Toulouse, de l'Académie Française, & de celle des Jeux Floraux, est de tous les Poètes Tragiques celui qui a

le mieux connu les regles du Théâtre, Thiridate & Andronic, eurent un succès prodigieux, m. en 1725.

Rapin Toiras, de Castres. C'est à ce François que les Anglois doivent la meilleure Histoire de leur Nation, m. en 1725.

Simon de la Loubere, natif de Montefquieu, Diocèse de Rieux, joignoit à une justesse géométrique les graces d'une imagination brillante. La parfaite connoissance qu'il avoit de la politique & de l'Histoire, le fit choisir par le Roi son maître pour aller à Siam; il employa tout son crédit à d'effendre les Jeux Floraux contre les entreprises de l'aveugle ignorance, & on le regarde, pour ainsi dire, comme le Fondateur de cette Académie, m. en 1729.

Antoinette Salvande de Salies, née à Albi. L'Académie de Ricovrati de Padoue se l'associa en 1689. sous le nom d'*Euterpe*, & le sur-nom de *Spirituelle*, ses vers respirent la naïveté des premiers tems; & les ouvrages de piété qu'elle a laissés, sont écrits avec une élégance pathétique; elle avoit résolu de former une nouvelle secte de Philosophes qu'on nommeroit les Chevaliers de la *bonne foi*, une amitié galante & enjouée, devoit être le nœud de cette Société; elle leur dressa des Statuts, ou la finesse de ses vues, & la délicatesse de son goût, brillent de toutes parts, m. en 1730.

Elizabeth Druillet, de Toulouse, a fait de très-jolis Vers; la vivacité & la délicatesse de son esprit, furent un des plus précieux ornemens de la Cour de Madame la Duchesse du Maine, m. en 1730.

Louis Campistron, de Toulouse. Les talens que ce Jésuite avoit pour la Poésie, ont été reconnus par les plus grands maîtres. Rousseau lui-même leur a rendu justice, m. en 1737.

Jacques Vanieres, Jésuite, a été parmi les Modernes le Poète qui a le mieux exprimé tous les char-

mes de la Poésie Latine. Son *Prædium Rusticum* n'a pas moins reçu d'éloges chez les étrangers que dans la Patrie, m. en 1739.

Pierre Cleric, Jesuite, né à Beziers; les Recueils des Jeux Floraux sont pleins de ses Ouvrages; il mit en Vers François l'Electre de Sophocle, m. en 1740.

EDIFICES REMARQUABLES
de la Province de Languedoc.

OUVRAGES DES ANCIENS.

AU pays de Camargues; le Camp de Marius fut tracé vers l'an 651. de Rome par le Consul Marius, pour se mettre à l'abri des attaques des Teutons, il avoit neuf lieues de long sur quatre de large.

A Nîmes; la maison carrée; on croit que c'est l'Empereur Adrien qui fit bâtir ce Temple à l'honneur de Plotine, femme de Trajan, à qui il devoit l'Empire; c'est un des plus beaux Ouvrages, & des mieux conservés qui nous restent des Romains. Le fameux Mansard disoit qu'il n'avoit jamais rien vu qui lui eût donné de plus grandes idées pour sa profession d'Architecte.

A Nîmes; le Temple de Diane; on prétend qu'il fut encore bâti par Adrien, pour honorer la mémoire de Plotine sa bienfaitrice. Le peu qui reste de cet Edifice, fait voir la magnificence de l'Ouvrage, on l'appelle le Temple de la Fontaine, à cause de la Fontaine que l'on y voit auprès, qui sera une des curiosités de l'Europe dès qu'elle sera achevée.

A Nîmes; l'Amphitéatre de Nîmes fut construit par Adrien, pour donner les spectacles au peuple, sa figure est ovale, on n'en connoit pas de plus entier ni le plus vaste; il contenoit plus de vingt mille personnes.

286 *Edifices remarquables*

On voit encore dans la Province quelques autres restes d'Amphitéatre, un à Toulouse près de la Garonne, bâti de brique, & presque entierement détruit.

Un autre à Beziers fait de Pierre de taille tendre, tout rongé par la carie.

A trois lieues de Nîmes; le Pont du Gard sur la Riviere du Gardou, est bâti dans l'ordre Toscan, & porte trois Ponts l'un sur l'autre: au-dessus du troisieme Pont, est le grand aqueduc qui ser voit à conduire les eaux de la Fontaine d'Uzés, jusques au pied de la *Tourmagne*, & de-là dans la Ville de Nîmes, où elles donnoient avec tant d'abondance, qu'il en entroit assez dans l'Amphitéatre pour représenter un Combat Naval.

On regarde la *Tourmagne* comme un reste d'un Temple Grec, sa construction a plus de rapport, en effet, avec l'architecture grecque que moderne, la forme des Temples gaulois étoit octogone, telle que la *Tourmagne* le paroïssoit avant qu'elle fût altérée. Ce Temple étoit bâti sur le sommet de la coline la plus élevée, & de la même structure que les murs de la Ville: or les murs étoient faits avant que les Romains vinssent s'établir dans cette Province.

O U V R A G E S D E S M O D E R N E S.

LE Pont Saint-Esprit sur le Rhône, fut achevé de bâtir environ l'an 1309. après 44. ans de travail; *Dom Jean*, Prieur de la Ville, appelée alors *S. Saturnin*, en posa la premiere pierre. Les offrandes que les Fidèles portoient à un petit Oratoire voisin, célèbre par beaucoup de miracles, servirent aux fraix de cet immense Edifice, & nos Rois pour fournir aux reparations annuelles, ont permis qu'on levât un droit de cinq deniers sur chaque mine de sel qui passeroit sous ces Arcades.

Le Canal Royal de la Jonction des deux Mers, avoit été projeté dès le tems même de Charlemagne. Le Cardinal de Richelieu, à qui rien de grand n'échappoit, alloit y faire travailler lorsqu'il en fut détourné par des affaires d'Etat ; cet ouvrage immense étoit réservé au Regne de Louis XIV. M. de Riquet se chargea de l'entreprise en 1665. Ce fut lui qui en fut le seul Entrepreneur & le seul Directeur. Son génie lui fit surmonter les prodigieuses difficultés qu'il y rencontra, des Montagnes percées ou entrouvertes, des Rivieres détournées, des Torrens écartés, des Ecluses, des Ponts & des Aqueducs assez forts pour soutenir les eaux de ce Canal, sous lequel devoient passer des Rivieres ; enfin, des Réservoirs & des Bassins qui ne tarissent jamais, assez vastes pour fournir de l'eau dans les tems de secheresse. Tels sont en abrégé les grands travaux de cet Ouvrage digne des Romains, qui ont immortalisé M. de Riquet.

Le Port de Cette, quoique un peu resserré, est un des plus commodes ; il n'a que 15. à 16. pieds de profondeur, & c'est pour cela que les gros Vaisseaux ne sçauroient y entrer ; mais il est suffisant pour les Galeres, & pour tout le commerce du pays.

Le Pont de Toulouse sur la Garonne, fut bâti sous le Regne de Louis XIII. par François Mansard ; les encoigneures sont de pierre de taille, & le reste de brique ; il a sept arches de différentes grandeurs. La décoration & la structure en sont d'une très-belle composition, on peut dire que c'est un des plus beaux Ponts de l'Europe.

On prétend que du reste des matériaux qui servirent à cet Edifice ; Bachelier en bâtit la Maison qu'on appelle *la Maison de Pierre*, rue de la Dalbade, l'on remarque sur-tout les figures colossales adossées au frontispice.

288 *Edifices remarquables, &c.*

On voit aussi près de cette Maison, l'Hôtel de Malthe, dont Jean-Pierre Rivals a tracé & conduit le Plan. La porte en est décorée de colonnes d'ordre dorique avec un Balcon par dessus à la Romaine. La régularité & l'entente de cet Edifice font honneur à son Architecte.





E T A T

DU COMMERCE DU LANGUEDOC

DEPUIS LES GAULOIS JUSQU'A CE JOUR.

LE Commerce étoit autrefois beaucoup plus florissant dans cette Province, qu'il ne l'est aujourd'hui; c'est à lui que les Volces dûrent leur principal éclat: ils ne faisoient d'abord qu'un commerce d'économie: mais depuis l'arrivée des Grecs à Marseille, leur industrie s'accrut par celle des Marseillois; ils portèrent leurs denrées dans ces Provinces intérieures des Gaules, & bien-tôt après ils firent passer chez l'Etranger les Marchandises qu'ils recevoient en échange; le transport en étoit facile à Nîmes, à Arles, &c. par le Rhône, & à Toulouse, par la Garonne; Narbonne commerçoit par mer avec l'Espagne, & son commerce devint dans la suite si étendu, que Sulp. Sev. assure que cette Ville commerçoit dans toutes les Provinces qui sont sur la côte de la Méditerranée jusqu'en Egypte; mais lorsque la Riviere d'Aude eut changé de cours, Narbonne n'eut plus de port, & Montpellier profita de sa décadence.

Tandis que le Languedoc fut sous la domination des Romains; le commerce s'étendit encore & se soutint, car quoique ce peuple ne fût gueres commerçant par lui-même, il protégeoit néanmoins le commerce quand il le trouvoit établi quelque part, soit pour les grands avantages qu'en retiroit la République, soit parce qu'il croyoit par là, diminuer

chez les Nations conquises , cette humeur guerriere qui nourrit l'esprit de rébellion.

La chute de l'Empire Romain ayant entraîné celle des Nations qui leur étoient soumises : l'inondation des Barbares , si fatale aux beaux Arts , éteignit , pour ainsi dire , le commerce , & il ne commença de se rétablir que par l'industrie des Italiens vers le sixieme siecle ; on attribue communément aux Lombars l'invention de la Banque des Changes & Réchanges , &c. & de plusieurs autres méthodes qui sont l'ame du Négoce. Les Venitiens & les Génois communiquèrent bien-tôt aux Peuples du Languedoc leur goût pour le Commerce , & cette Province pourroit être aujourd'hui par sa fertilité & par sa situation la Province de l'Europe la plus commerçante , si ses Habitans vouloient enfin se convaincre que de toutes les professions la plus honorable & la plus utile à l'Etat & à soi-même , c'est le Commerce.

ETAT PRÉSENT DU COMMERCE

du Languedocs.

LE principal Commerce de cette Province , consiste dans les Manufactures en laine ou en soie , & dans les denrées du Pays.

Manufacture en Laine.

La premiere Manufacture que l'on connoisse en Languedoc , fut établie près de Carcassonne vers l'an 1580. *aux Saptés* , par des Gentilshommes de ce nom.

Le Sieur de Varennes qui la faisoit valoir , y attirâ des Ouvriers Hollandois , dans la vue d'y faire

fabriquer des draps fins comme ceux d'Hollande, pour les débiter dans les Etats du Grand Seigneur. M. de Colbert qui aimoit & qui protégeoit les Arts, approuva & concourut à ce projet.

Sur le modele de cette Manufacture, il s'en établit une autre en 1678. à Villenovette -lès- Clermont de Lodeve, où l'on fabriqua aussi des draps londrins seconds pour le Levant.

Pour favoriser ces deux établissemens qui manquoient de fonds, les Etats de Languedoc prêterent aux Entreprenneurs 130000. livres pour plusieurs années sans intérêt, & leur accorderent une pistole de gratification pour chaque piece de londrin second; car pour les draps grossiers qu'on appelle *Londres*, on n'avoit pas besoin d'encourager les Ouvriers, le débit en étant plus facile.

La troisième Manufacture se forma à la Trivalle, dans Carcassonne, par les soins du Sieur Castanier, avec les mêmes avantages que les deux premières.

A ces trois Manufactures les Etats en ajouterent deux autres, l'une à la Terrasse, Diocèse de Rieux, sous la conduite du Sieur Gurse, Hollandois: l'autre à la Grange des Prés, auprès de Pezenas, sous la direction des Ouvriers François; mais elle ne subsiste plus.

Celle de la Terrasse fut abandonnée en 1707. & relevée en 1712. par le Sr. Jean Marcellus, à ses fraix & dépens; en cette considération, les Etats lui accorderent en 1725. La Manufacture d'Aute-rive, érigée en Manufacture Royale la même année par des Lettres Patentes.

Le Sieur Marcellus a porté les draps qui s'y fabriquent au plus haut point de perfection qu'ils ayent jamais été; ce qui en 1732. lui a fait mériter de la Cour une pension viagere de 600. liv. & en 1744. l'érection de sa Terre de Puymaurin, en Baronnie,

292 Commerce du Languedoc.

& encore par Arrêt du Conseil, du 21. Septembre 1751. le Roi a accordé au Sr. Nicolas-Joseph Marcellus, son fils, l'entreprise & l'exploitation de deux Manufactures, avec défenses à toutes personnes de le troubler.

Il y a encore la Manufacture Royale de Bizard à S. Chinian, les autres sont à Cuxac, à Montouliou, Pénaulier & Aubenas; en tout on compte douze Manufactures Royales.

Celle de Montouliou s'accroit de jour en jour par l'habileté du Sieur Pascal, qui passe pour un des meilleurs Fabriquans du Royaume; il a trouvé le secret de mêler le poil de lapin à la laine, & d'en faire des draps de toute beauté.

Il y a encore des petites Manufactures dans plusieurs autres Villes de la Province; sçavoir, Limoux, Alet, Chalabre, Ste. Colombe, Lavelanet, Lafale, Aniane, St. André de Valleborgne, Merveis, Valarangué, Anduze, Seiffac, Boiffesson, Vabres, Ferrieres, la Caune, Bedarieux, St. Pons de la Bastide, Quiffac, Sauve, Ste. Hypolite, Bauzely, Sumenes, Sommieres, St. Ginjaix, Ganges, St. Jean de Gardonenque, &c.

On y fabrique des draps, des eadis, des burats, des serges, des ratines, des cordelats, des bayettes, des crépons, des rases, des tiretaines & des droguets: La plus grande partie de ces étoffes, passe dans le Levant, de même que les mahons & les londrins. On envoie le reste en Allemagne, en Suisse, en Flandres, à Genes, &c. Il se fait de plus au milieu du Royaume, un très-grand Commerce des draps de Lodeve, de St. Chinian, de Carcastonne & de Limoux.

Les laines qu'on emploie dans ces Manufactures sont de trois sortes; celles du Pays, celles d'Espagne & celles du Levant; mais la plus grande quantité se tire d'Espagne.

Manufactures en soie.

On croit que l'Art de faire la soie a été introduit en France par la Reine Catherine de Médicis, vers l'an 1550. cependant ce n'est que depuis environ 80. ans qu'il se fait des étoffes de soie en Languedoc ; les Manufactures de soirie n'y sont pas en grand nombre ; les plus considérables sont à Nîmes, à Alais, & dans quelques petites Villes le long du Rhône, &c. Le burat de soie & de laine, fut la première étoffe que l'on fabriqua ; on vint ensuite aux taffetas d'Avignon, tabits, crépons de soie, glaces & bourgs, puis aux ferrandines, aux brocards, aux damas, &c.

On compte que la soie qui se recueille dans la Province, peut aller à quinze ou seize cens quintaux, année commune.

Outre ces fabriques en laine & en soie, il y a la Fabrique des chapeaux qui est très-considérable dans la Généralité de Montpellier, & la Fabrique des dentelles, qui occupe une bonne partie des Habitans du Velay ; ces dentelles passent en Espagne.

Plusieurs Moulins à papier sur la Riviere de Mette, à Mazamet, &c. dans le Diocèse de Mirepoix.

Dentrées.

Les entrées du Pays, sont les vins qu'on envoie sur la Côte d'Italie, en Angleterre, dans le Nord, &c. & ceux qui se consomment dans le Royaume.

Les bleds qu'on peut faire passer en Italie ou en Espagne, les huiles que l'on débite en Suisse & en Allemagne, les fruits secs, les charaïgues, les raisins, les fromages, &c. que l'on porte à Tunis & à Alger, &c.

Le pastel & le safran que l'on cultive dans le Diocèse d'Albi.

La graine d'écarlate qui se trouve dans le bois de Gramont, &c. La morelle & le tournesol, dans le Diocèse de Nîmes.

Le vert de gris qui se fait à Montpellier & aux environs.

Le cristal de tartre qui se prépare à Aniane.

Le chanvre qui croit abondamment dans le Vivarais.

Deux marais salans, l'un à Mardirac, qui fournit du sel au Bas-Languedoc, à l'Auvergne, à la Bourgogne & à la Savoie.

L'autre à Sijean, d'où se tire le sel pour le Haut-Languedoc & le Roussillon.

Quelques mines; une mine de fer à St. Germain de Calberte, une d'étain & une de jais dans le Diocèse de Nîmes.

Il y a dans le Diocèse de Mirepoix des mines de fer, des forges, des martinets, des mines de charbon, de jais, &c. Le fer se travaille à Corfouls, à Ste. Colombe, à Quillan, à Belestat, le charbon à Trémon, à St. Benoit, & les jais, à Louvent & à Ralanet.

Commerce de chaque Diocèse en particulier.

DIOCESE DE TOULOUSE.

Il n'y a point de Ville en France mieux située que Toulouse pour le Commerce, cependant il y languit, & on n'y voit point cette heureuse émulation & cette industrie nécessaire à ses progrès. Le Commerce qui paroît le plus étendu & le plus solide, est celui des laines d'Espagne.

On fabrique à Toulouse des couvertures de laine depuis 5. liv. jusqu'à 12. liv. la piece: cette espece

de marchandise se débite à Toulouse même, à Montauban, à Limoges, à Bordeaux; il y a neuf Maitres Couvertureurs qui ont chacun un métier.

Des chapeaux de laine. Cette fabrique est considérable, on compte 46. Maitres fabriquans.

Des bas au métier, de laine & de soie.

Des cuirs. Il y en a de deux sortes, de la blancherie & de gros cuirs; ceux-ci, sont des peaux de bœuf, de vache, de veau; ceux-là sont de chevres, de moutons, dont on fait des bazanes & des maroquins; les Maitres Taneurs sont au nombre de sept; il y a seize Blancheries pour les menus cuirs.

Des Tapisseries de peu de valeur, qu'on nomme bergame, & de petites étoffes moitié soie & moitié laine, dont les Habitans de Touraine ont établi les Manufactures dans l'Isle de Tounis.

Une Faïancerie.

Une Salpêtrerie.

Un Moulin à Poudre.

Deux Moulins à farine sur la Garonne, qui sont les plus beaux qu'il y ait en Europe.

DIOCESE DE MONTAUBAN.

Montauban est le chef-lieu d'une inspection de Manufactures qui s'étend dans tout le Quercy & le Rouergue: cette Ville est très-commerçante, il s'y fabrique une assez grande quantité de cordelats, de rasés de soie de diverses couleurs, de serges assez belles, &c. Ces diverses fabriques, tant de la Ville que des environs, occupent presque 160. Maitres & 260. métiers; il y a sept ou huit Maitres Teinturiers, & deux grands Moulins sur le Tarn, pour fouler les étoffes, avec chacun six piles; on y fabrique aussi quantité de chapeaux & de bas au métier,

qui comme les étoffes, se débitent à Bourdeaux & à Baïone.

Outre ces marchandises, on voit par eau à Bourdeaux, des vins, des eaux de vie, & surtout quantité de prunes en tonneaux, pour le compte des Anglois & des Hollandois ; dont le produit peut aller, dit-on, à plus de cent mille écus : du reste, le Pays est abondant en bled & en pastel.

M. l'Intendant, vient d'y faire planter des muriers, & l'on commence à y fabriquer des étoffes de soie.

DIOCESE DE CARCASSONNE.

Cette Ville est la Ville de la Province où l'on fabrique le plus des draps ; de sorte qu'on pourroit dire qu'elle n'est proprement qu'une seule Manufacture de toute sorte de draps ; ils s'y font des laines de Beziers, Narbonne & d'Espagne, & ont depuis 7. jusqu'à 14. aunes de longueur. Nous avons déjà parlé de la Manufacture des Saptés, près de cette Ville : c'est de cette fabrique que se tire une partie des draps londrins qu'on envoie au Levant, le reste se débite dans le Royaume, il s'y fait année commune, 400. pieces de londrin, 500. autres de 30. aunes de longueur, & 350. de seize aunes ; il y a ordinairement 40. à 50. métiers battans, qui occupent cinq à six cens Ouvriers.

Les Tanneries des Saptés, sont aussi en grande réputation, on y fait 4000. cuirs forts, 12000. bazanes, & 3000. peaux de veau en marroquin.

Les draps qui se fabriquent à la Montagne de Carcassonne, peuvent aller jusqu'à 1600. pieces ; ils sont de plusieurs couleurs & de différentes longueurs.

Ce Pays est rempli de Montagnes, de Côteaux & de petites Plaines ; le vin y est excellent ; on prétend

tend qu'il y avoit autrefois des mines d'argent, la plupart des Habitans sont occupés à filer, à carder, ou à faire des étoffes.

Le Sieur Albert vient de trouver le secret de teindre les draps à l'abri des taches d'encre, son secret réussit très-bien, & on espere qu'il en trouvera un autre contre les acides, le citron, &c.

DIOCESE DE NARBONNE.

Le plus grand commerce de cette Ville est en bleds, c'est l'entrepôt de tous ceux qui viennent dans le Languedoc par le Canal, & qui se récoltent dans le Pays; de Narbonne on les transporte à la mer par un Canal qu'on appelle la Roubine, de-là, en Provence, en Roussillon, & même jusqu'en Italie; les Marchands de ce Pays-là, sont très-entendus dans le Commerce des grains; il n'y a aucune fabrique d'étoffes; il s'y fait seulement environ cinq à six cens paires de bas de laine à l'aiguille chaque année, par les enfans de la Charité.

Ses Tanneries donnent environ 150. cuirs forts, & mille douzaines de peaux légères; la récolte des vins n'y est pas abondante, mais ils y sont très-bons; la grande quantité d'oliviers, fournit beaucoup d'huile.

DIOCESE DE MONTPELLIER.

Les Manufactures de cette Ville consistent en petites étoffes, en couvertures, en chapeaux, en passemens pour les livrées, en futaines, en toiles & en tanneries: les étoffes sont les unes de soie & laine, les autres de soie & poil de chevre, d'autres de soie & filozelle; ces Fabriques entretiennent 16. Facturiers & 16. métiers.

La Fabrique des couvertures y est très-considéra-

ble ; il s'en débite , année commune , jusqu'à dix mille , qui se distribuent dans tout le Royaume ou dans le Pays étranger.

La Fabrique des futaines occupe plus de cinquante métiers , en y comprenant la Fabrique des bazins ; on en fait environ 1200. pieces de deux pans de large & de 12. canes de long.

La Fabrique des toilles , a 24. Maitres Tisserans , & 34. métiers.

Le produit des Tanneries se porte à 400. cuirs forts , 300. douzaines de peaux de veau , douze à quinze cens peaux de genilles , & deux cens peaux de vache ; les Marchands Tanneurs qui préparent ces cuirs à Montpellier & à Gange , en font un Commerce de près de deux cens mille livres , en Espagne , en Italie , &c.

Le Commerce le plus considérable , & qu'on ne fait nulle part que dans cette Ville , est celui du vert-de-gris , on en fait près de deux mille quintaux par an , le prix en augmente suivant que le vin est cher , cette marchandise sert à la teinture & à la peinture , la plus grande partie passe en Hollande.

Les vins rouges & blancs de ce Diocese , sont très-estimés , ils passent à Genes , à Livourne , &c. Le vin muscat de Frontignan est regardé comme une des meilleures denrées du Pays.

On fait de plus à Montpellier , un grand Commerce d'eau de vie & de toute sorte de liqueurs , le débit monte , année commune , à près de 500000. l.

On y blanchit aussi les cires jaunes qui viennent du Levant.

Il y a un Martinet à cuivre qui peut donner 100. quintaux de ce métal , & une Faïancerie.

DIOCESE DE NISMES.

Il le recueille dans ce Diocese , plus du bled

qu'on n'en peut consommer, beaucoup d'huiles & de très-bons vins.

Les diverses Fabriques qui s'y font, sont des étoffes de soie, de laine, d'autres mêlées de diverses matieres, des bas au métier, des chapeaux & des cuirs.

Les soies qu'on emploie à Nîmes, sont en partie du Languedoc, de Provence, du Dauphiné, &c. Elles s'y fabriquent, les unes en soie de grenade, dont on fait des franges, des broderies, &c. Les autres en soie à coudre, qui se débitent dans le Royaume & dans le Pays étranger, d'autres enfin, en diverses sortes d'étoffes à fleurs, en taffetas façon de Florence, d'Avignon, en gazes, ferrandines, griffettes, &c. & quelques-unes en rubanerie.

Les étoffes qui se fabriquent à Nîmes, peuvent monter par an, à près de sept cens pieces de tafetas, environ mille pieces mêlées, & jusqu'à 2500. pieces de burats filozelle & laine.

La Fabrique des bas au métier y est très-considérable; elle y occupe 350. métiers, 70. Maitres; ils font, année commune, environ trois cens douzaines de paires bas.

La Tannerie a vingt Maitres, qui donne par an 200. cuirs forts, 600. vaches, & 1500. douzaines de menus cuirs.

DIOCESE D'UZES.

Ce Diocese produit du bled, des huiles, de soie, beaucoup de bestiaux à laine, & de très-bon vin, entr'autres celui de Tavel, Roquemaure, &c. Il y a plusieurs Manufactures de soie, il s'y fabrique près de dix-neuf cens pieces de serge, & plus de cent douzaines de chapeaux, on ne prépare dans les Tanneries que peu de gros cuirs.



DIOCESE D'ALAIS.

Le principal Commerce de cette Ville consiste en diverses étoffes de laineries, comme serges, cadis, ratines, &c. On y fait aussi quelques étoffes de soie; le reste du Négoce consiste en cuirs, en chapeaux, en grains, en olives, en huiles & en quelques vins.

La Tannerie y est très-considérable, dix-huit Tanneurs qui y travaillent, fournissent année, commune, 2500. cuirs forts, mille vaches, cent douzaines de veaux, & trois cens grosses de bazanes.

DIOCESE DE BEZIERS.

Ce Diocèse est un des plus fertiles de la Province, il rapporte de très-bon vin, plus du bled qu'il ne lui en faut pour sa subsistance, & beaucoup d'huile; on y trouve du marbre, des mines de charbon de terre, & une espèce de gomme propre à faire du goudron, l'huile de la fontaine de Galian, dont on se sert pour les blessures, &c.

Il y a dans la Ville même de Beziers, & à Bedarieux, diverses Manufactures de lainerie; on y fait de très-beaux droguets, qui se débitent pour la plupart en Allemagne.

On fait dans les Tanneries, année commune, trois cens cuirs forts, 150. douzaines de bazannes, 60. douzaines de parchemis, & cent douzaines de paux en blanc.

Les Habitans du petit canton de Graiffezac, travaillent tous en clouterie; ce seul commerce les fait subsister.



DIOCESE D'AGDE.

Le voisinage de la mer, rend ce Diocèse assez commerçant: les laines y sont très-bonnes, les bleds, les vins, les huiles, & jusques aux légumes, s'y vendent très-bien, de sorte que le Pays est riche; l'on y voit des meuriers, & l'on y fait travailler les vers à soie: plusieurs petits Etangs y produisent des sels, dont on pourroit se servir si on ne les faisoit sumerger, de peur qu'ils n'empêchent la débite des salins ordinaires.

DIOCESE D'ALBI.

Il n'y a que deux sortes de Manufactures dans cette Ville, des cordelats, des baiettes & des toiles grises: les cordelats se font tous des laines du Pays, ils'y en fabrique environ 1800. pieces, qui se vendent à Toulouse, à Montauban, &c. La Manufacture des toiles grises y est assez considérable; on y blanchit même les toiles grises des environs; outre les bleds, les vins, les pastels, & les bêtes à laine, que le Pays produit en abondance, on y recueille encore du safran, & des prunes que l'on fait sécher, & dont il se fait un grand commerce: Il y a quelques Manufactures à Réalmont.

On trouve des mines de charbon dans les Paroisses de St. Benoit & de Tremond.

Nous ne parlerons point ici du Commerce qui se fait dans les autres Diocèses & dans quelques petites Villes particulieres, il nous a paru trop peu considérable, & d'ailleurs il est compris dans ce que nous avons dit sur le Commerce général de cette Province: Si l'on souhaite que nous nous étendions davantage, on n'a qu'à nous envoyer des mémoires.

P R I N C I P A L E S F O I R E S
*de la Province, & des lieux qui sont à dix ou
 douze Lieues des environs de Toulouse.*

LA Foire la plus célèbre de cette Province, & peut-être de l'Europe, est celle de Beaucaire; la franchise des marchandises est un privilege accordé à cette Ville en 1217. par Raymond, Comte de Toulouse; & il a été confirmé par plusieurs de nos Rois; particulièrement par Charles VIII. Louis XII. & Louis XIII. en considération du Commerce, pour lequel elle est très-heureusement située; le voisinage de la mer, le Canal du Languedoc & le Rhône qui passe sous ses murs, lui apportent toute sorte de marchandises, & lui attirent des Marchands de presque toutes les Parties du Monde.

Cette Foire commence le 22. Juillet, & ne dure que trois jours.

Foires de Janvier.

LE 2. à Saint Girons.

Le 3. à Monestiés, près d'Albi.

Le 6. à Leictoure.

Le 7. à Castelnaudarry, à Saint Lis.

Le Lundi après les Rois, à Miramont.

Le 15. à Montagnac.

Le 17. à Albi, Fleurence, Cologne, Samatan, Mirepoix, Lezat.

Le 20. à Villemur, Caraman.

Le 22. à Lisle d'Albigeois, Labastide de Serou, Villeneuve de Lauragois, Villefranche de Rouergue, Mauvaisin, Villefranche de Lauragois.

Le 25. à Lisle en Jourdain.

Faires de Février.

Le 3. à Montesquieu de Volvestre , Muret , Revel , Lombés , Pamiers , Launac , Monefiés près d'Albi.

Le 22. à Graulhet.

Le 24. à Mazamet , Penne d'Albigeois , Clermont de Lodeve.

Le 24. ou 25. jour de Saint Mathias , à Villeneuve d'Albigeois , Granade.

Le Lundi avant le Carnaval , à Pamiers , Dalmazan.

Le Mardi-Gras , à Rieupeyrroux en Rouergue.

Le premier Lundi de Carême , à Mauvaisin , Saint Girons.

Le premier Jeudi de Carême , à Castres , Vignonet , Gimont , Montgiscard.

Le premier Vendredi de Carême , au Mas-d'Azil.

Le Lundi du demi-Carême , à Saint Girons.

A la mi-Carême , à Rhodés.

A la mi-Carême , à Montagnac.

Faires de Mars.

Le premier , à Villeneuve d'Albigeois.

Le 2. à Verdun , Labastide de Serou.

Le 18. à Samatan.

Le 19. à Montauban , Gaillac , Fourquevaux , Villefranche d'Albigeois , au Burgaut.

Le 21. à Monefiés près d'Albi.

Le Mercredi avant les Rameaux , à Gimont.

Le Jeudi avant les Rameaux , à Montpezat , Villeneuve d'Albigeois.

Le Samedi des Rameaux , à Muret , Sommieres , Ricumes.

- Le Vendredi Saint, à Mirepoix.
 Le lendemain de Pâques, à Cintegabelle, Daumazan.
 Le lendemain des Fêtes de Pâques, à Foix.
 Le Jeudi après Pâques, à Cordes, Caraman.
 Le Lundi après *Quasimodo*, à Castelnaudarry, Mirepoix, Massat.
 Le Jeudi après *Quasimodo*, à Auterrive, Mauvaisin.

Foires d'Avril.

- Le 22. à Mazerès, Rabastens, Plaifance en Albigeois, Limoux, Soreze, Lanta, la Francefe.
 Le 23. à Monestiés près Albi.
 Le 25. à Brefel, Saint Julia près Saint Felix de Caraman, Carbonne, Levignac, Castillon, Rieupeyroux, en Rouergue.
 Le jour de Saint Eutrope, à Fronton.
 Le 30. à Saint Pons de Tomières, Lombés, Fronton.

Foires de Mai.

- Le premier, à Réalmont, Auriac en Lauragois, Gaillac.
 Le 2. au Carla.
 Le 3. à Graulhet, Revel, Lavelanet, Seix.
 Le 4. à Vignonet, Gimont, Nailhoux.
 Le 6. à Lavaur, Pene d'Albigeois, Saramon.
 Le 8. au Burgaut, Miramont, Tarascon, Villefranche de Lauragois, Samatan.
 Le 13. au Mas-d'Azil.
 Le 15. à Mazamet.
 Le 17. à Muret, Saint Girons.
 Le 18. à Monestiés près d'Albi.
 Le 25. à Puylaurens, Villefranche de Rouergue, Villefranche d'Albigeois.

Le 28.

- Le 28. à Pamiers.
Le 29. à Cordes.
Le dernier Jeudi de Mai , à Mongiscard.
Le Lundi après l'Ascension , à Rieumes.
Le jour de la Pentecôte , à Pezenas.
Le Lundi après la Pentecôte , à Villefranche d'Albigeois , Mauvaifin.
Le Mercredi après la Pentecôte , à Auterrive.
Le Jeudi après la Pentecôte , à Saint Felix de Caraman , Mirepoix.
Le lendemain de la Trinité , à Foix.

Foires de Juin.

- Le Premier , à Grisolles , Villeneuve d'Albigeois , Castilhon.
Le 2. à Saverdun en Foix.
Le 6. Loubens , Monestiés près d'Albi.
Le 9. à Launac.
Le 10. à Labastide de Serou.
Le 11. à Lombers d'Albigeois , Lisle d'Albigeois ; Montoulieu , Fourquevaux , Lisle en Dodun , Lisle en Jourdain , à Arreau dans la Vallée d'Aure.
Le 12. à Pamiers , Roqueferiere.
Le 14. à Verdun.
Le 15. à Pamiers , au Mas de Verdun.
Le 16. à Albi.
Le 25. à Toulouse , & dure huit jours , à Bruniquel ; au Carla , Nailhous.
Le 26. à Rhodés , Saramon.
Le 28. à Smatan.
Le 30. à Aurignac en Comminges , Labastide de Serou , Brefel , Caraman.

Foires de Juillet.

- Le second Jeudi de Juillet , à Saint Girons.
 Le 22. à Beaucaire , & dure trois jours , à Castelnau-darry , Albi , Mauvaisin , Buzet , Mazerès en Foix , Rieumes.
 Le 25. à Rabastens , Castelnau d'Estretès.
 Le 26. à Montauban , Muret , Levignac.
 Le 27. à Monestiés près Albi.

Foires d'Août.

- Le premier , à Samatan , Foix , Saint Julia près St. Felix de Caraman.
 Le 4. à Launac.
 Le 6. à Grauilhet , au Burgaut , Lavelanet.
 Le 10. à Bruniquel , Gailhac.
 Le 11. à Lisle en Jourdain , Cologne , Auterive.
 Le 16. à Villefranche d'Albigeois , Villefranche de Lauragais , Rieux , Bouillac , Fronton.
 Le 23. à Bruniquel , Montastruc.
 Le 24. à Cordes , Revel , Daux , Lavour.
 Le 25. à Toulouse , & dure huit jours , à Daumazan , Massat.
 Le 26. à Puylaurens , & dure trois jours.
 Le 28. à Castres , Samatan , Verdun , Saint Lis , Monestiés près d'Albi , Rieupeyrroux en Rouergue , Saint Lizier de Couferans.
 Le 29. à Saramon , Labastide de Serou.

Foires de Septembre.

- Le premier , à Villeneuve d'Albigeois.
 Le 2. à Pamiers.
 Le 7. à Lombés.
 Le 8. à Lavour , Saint Girons , Rhodéz , Albi , Ma-

- zeres en Foix , Bruguieres , à Arreau dans la Vallée d'Aure.
Le 9. à Lisle en Jourdain , Saint Girons , Mon-
giscard.
Le 12. au Mas-d'Azil.
Le 14. à Caraman , Levignac.
Le 15. à Gimont , Pezenas.
Le 20. à Pamiers.
Le 21. à Revel , Grisolles , Rieumes , Castilhon.
Le 22. à Cologne , Nailhous.
Le 27. à Monestiés près d'Albi.
Le 29. à Gaillac , Montoulieu , Miramont , Ro-
queferiere , Tarascon en Foix , Villefranche de
Lauragois , à Guchan dans la Vallée d'Aure.
Le 30. à Mauvailin , Pamiers , Muret.

Foires d'Octobre.

- Le 4. à Sorese , Beaucaire , au Mas de Cabardés.
Le 18. à Albi , Mazerès , au Carla , Vignonet ,
Lisle d'Albigeois , Granade , Gimont , Saint Lis ,
Seix.
Le 20. à Castilhon.
Le 28. à Lombés , Monestiés près d'Albi , Castanet .
Castelnau d'Estretesons.
Le 29. à Pamiers , Lanta , Cintegabelle.

Foires de Novembre.

- Le 2. à Castelnau-darry , Saint Girons.
Le 3. à Castres.
Le 4. à Rieupeyrroux en Rouergue.
Le 7. au Mas-d'Azil.
Le Lundi après la Touffaints , à Saverdun.
Le Mardi après la Touffaints , à Saint Felix de Ca-
raman.
Le 9. à Launac.

- Le 11. à Mazamet , Auterrive , Bouillac , Vaquiers , Pezénas.
 Le 12. à Limoux , Lisle en Jourdain.
 Le 18. au Burgaut , au Carla.
 Le 20. à Moneftiés près d'Albi.
 Le 22. à Grauilhet.
 Le 23. à Albi.
 Le 25. à Buzet , Pamiers , Carcaffonne , Cordes , Muret , Moncla , Cologne , Labastide de Serou , Verdun , Saint Lizier de Couferans.
 Le 30. à Toulouse , & dure huit jours.
 Le Jeudi après la Fête de Saint André , à Mongiscard.

Foires de Décembre.

- Le premier , à Villeneuve d'Albigeois.
 Le 4. à Daumazan , Samatan.
 Le 6. à Castres , Cintegabelle.
 Le 8. à Montpezat , Montoulieu.
 Le 9. à Fronton , Foix , Moneftiés près d'Albi.
 Le 13. à Puylaurens , Lavelanet , Mazerès , Fourquevaux , Gimont.
 Le 18. à Lavour.
 Le 21. à Rieux , Gaillac , au Burgaut.
 Le 22. à Levignac , Mauvaisin , Miramont.
 Le 24. à St. Julia près St. Felix de Caraman.
 Le 28. au Mas-d'Azil.
 Le jour de Saint Vincent , à Lombés.
 Les Quatre - Tems de Noel , à Rieumes.
 Le lendemain de la dernière Fête de Noel , à Saramon.
 A Auch il y a une Foire chaque mois.

M. Cezeron , seul privilégié des Maîtres à danser , *rue des Paradoux.*

Ordre que les Couriers & Messagers ordinaires observent en leur départ & arrivée au Bureau des Postes de la Ville de Toulouse.

D E P A R T.

LE Courier de Paris part en droiture par Limoges le Mercredi à onze heures du matin, & par Bordeaux, les Jeudi & Dimanche à la même heure.

Le Courier de Bordeaux part tous les Jeudi & Dimanche à onze heures du matin.

Le Courier du Bas-Languedoc & de Lyon, part le Lundi à onze heures du matin, & les Mercredi & Samedi, à quatre heures du soir.

Les Messagers de Castres, Rhodéz, Albi, Cordes, Auch, Pamiers & Pau, partent les Mercredi & Samedis à onze heures du matin.

Le Messager de Saint-Gaudens & Montregeau, part les Vendredi & Dimanche à onze heures du matin.

Ceux de Vabres & de Mirande, partent le Samedi à la même heure.

Et ceux de Mirepoix & Beaumont de Lomagne, partent le Dimanche à onze heures.

A R R I V E' E.

Le Courier de Paris arrive à Toulouse en droiture par Limoges, le Vendredi à huit heures du matin, & par Lyon, les Mardi & Jeudi à neuf heures.

Celui de Bordeaux arrive les Mercredi & Samedi à huit heures du matin.

Celui du Bas-Languedoc, arrive les Mardi, Jeudi & Samedi à neuf heures du matin.

Les Messagers de Castres, Albi, Cordes, Auch, Pamiers & Pau, arrivent les Mardi & Vendredi à deux heures après midi.

Celui de Vabres , arrive par Albi le Mardi seulement.

Celui de Saint-Gaudens, arrive les Jeudi & Samedi à dix heures du matin.

Celui de Montrejeau , arrive le Jeudi à dix heures du matin.

Ceux de Rhodéz & Mirande , arrivent le Vendredi à deux heures après midi.

Et ceux de Mirepoix & de Beaumont de Lomagne , arrivent le Samedi à onze heures du matin.

D'ÉPART ET ARRIVÉE DES

Petits Porteurs.

Le Porteur de Rieux arrive à Toulouse les Mardi & Vendredi, prend son Paquet au Bureau, le soir des mêmes jours, & part grand matin les Mercredi & Samedi.

Le Porteur de Puilarens , arrive à Toulouse le Vendredi , & part le Samedi à dix heures du matin.

Les Porteurs du Mas-d'Azil , d'Aurignac & du Foufferet , arrivent à Toulouse le Samedi , prennent leurs Paquets au Bureau le soir du même jour , & partent grand matin le Dimanche.

Le Porteur du Carla , arrive à Toulouse le Vendredi , vient prendre son Paquet , & part de suite le Samedi matin.

Le Porteur de Muret n'a point de jour fixe pour son arrivée : Il part les Mercredi & Samedi.

Les Porteurs de Cazerès & de Lezat , n'ont point de jour fixe pour leur arrivée & leur départ. Celui de Lezat part ordinairement le Samedi.

Le Public est averti qu'on leve la dernière Boëte le matin dès qu'onze heures frappent , & l'après-midi à quatre heures précises ; ainsi pour être plus sûr que les Lettres partent , il est nécessaire qu'elles

soient jettées a la Boete le matin à dix heures & demie, & l'après-midi à trois heures & demie.

L'on n'affranchit que depuis huit heures jusqu'à dix heures & demie du matin ; l'après-midi, depuis deux heures jusqu'à trois heures & demie.

Il est défendu aux Commis des Postes de recevoir des Lettres à la main autres que celles dont on paie le port ; c'est-à-dire, celles que l'on affranchit : Ainsi, il est inutile de monter au Bureau pour leur en remettre ; ils ne les recevraient pas. Le moyen le plus sûr est de les jeter à la Boete aux heures annoncées ci-dessus.

Les Lettres pour Vienne, Francfort & la Haute-Allemagne : Sçavoir, la Boheme, la Silesie, la Baviere, le Tirol, le Wirtemberg, les Villes d'Ausbourg, Nurenberg, Ulm, Rhinhausen, Canstadt, Spire, Worms, Heidelberg, Manheim, Philisbourg, Darmstat, &c. doivent être affranchies jusqu'à Rhinhausen, à raison de dix-neuf sols la Lettre simple partant de Toulouse, & vingt sols lorsqu'elles partiront des Bureaux de la Correspondance de Toulouse, dont les Lettres simples ne doivent que trois sols jusqu'audit Toulouse, si non, elles resteront au rebut dans le Bureau où elles auront été remises.

Il en est de même des Lettres pour le Piedmont & la Savoie, qui doivent être affranchies jusqu'au Pont de Beauvoisin, à raison de dix sols la Lettre simple partant de Toulouse, & onze sols lorsqu'elles partiront des Bureaux de la Correspondance de Toulouse, comme il est dit ci-dessus.

Les Lettres pour le Milanois, le Mantouan, Modene, Parme, Plaisance, Venise, & les autres Villes d'Italie, excepté Rome, doivent être affranchies jusqu'à Turin, à raison de 13. s. la Lettre simple partant de Toulouse, & 14. s. lorsqu'elles partiront

des Bureaux de la Correspondance de Toulouse, ainsi qu'il est ci-dessus expliqué.

Les Lettres venant des Provinces pour l'Angleterre, doivent être affranchies jusqu'à Paris, à raison de 7. s. la Lettre simple partant de Toulouse, & 8. s. lorsqu'elles partiront des bureaux de la Correspondance de celui de Toulouse, ainsi qu'il est déjà dit.

Les Lettres pour Barcelonne, la Catalogne & le Royaume de Valence, doivent être affranchies jusqu'à Perpignan, à raison de 4. s. la Lettre simple, & 6. s. lorsqu'elles partiront des Bureaux de la Correspondance de Toulouse, ainsi que celles pour les Isles de Majorque & de Minorque.

Celles pour les Isles Françoises de l'Amérique, doivent être affranchies jusqu'à Bordeaux, à raison de 4. s. la Lettre simple, & 6. s. lorsqu'elles partiront des Bureaux de la Correspondance de Toulouse.

Celles pour le Canada doivent être affranchies jusqu'à la Rochelle, à raison de 8. s. la Lettre simple, & 9. s. lorsqu'elles partiront des Bureaux de la Correspondance de Toulouse.

Celles pour la Louisiane, la Riviere de Mississipy, la Côte de Guinée & le Senegal, doivent être affranchies jusqu'au Port-Louis, à raison de 13. s. la Lettre simple, & 14. s. lorsqu'elles partiront des Bureaux de la Correspondance de Toulouse, bien entendu pour ceux dont les Lettres simples pour Toulouse ne se taxent que 3. s.

Les Lettres avec envelope payent un sol de plus, & lorsqu'elles pesent, elles paient par once quatre fois le port de la Lettre simple.

Le Public est encore averti que le Bureau des Postes est dans la Maison qui appartenoit ci-devant aux Héritiers de feu M. de Lafeuillade, située rue de la Croix Baragnon.

T A B L E.

I Dée générale du Languedoc , Page	1
Etat Ecclesiastique.	16
Eglise de Toulouse.	17
Evêques & Archevêques de Toulouse.	18
Chapitre de St. Etienne de Toulouse.	26
Chambre souveraine du Clergé de Toulouse.	28
Eglise de St. Sernin de Toulouse.	29
Abbés de St. Sernin.	30
Chanoines de l'Eglise de St. Sernin.	31
Paroisses de la Ville & Fauxbourgs de Toulouse.	32
Seminaires de Toulouse.	33
Communautés Religieuses de la Ville & Faux- bourgs de Toulouse.	35
Hôpitaux de Toulouse.	38
Evêché de Pamiers.	43
----- de Montauban.	45
----- de Mirepoix.	47
----- de Lavaur.	48
----- de Rieux.	49
----- de Lombés.	51
----- de St. Papoul.	51
Archevêché de Narbonne.	52
Chapitres de Narbonne.	57
Jurisdiction Ecclesiastique de Narbonne.	58
Paroisses de la Ville & Fauxbourg de Narbonne.	59
Seminaire & Communautés Religieuses du Dio- cese de Narbonne.	60
Hôpitaux de Narbonne.	60
Evêché de Beziers.	61
----- d'Agde.	64
----- de Carcassonne.	67

T A B L E

Evêché de Nîmes.	70
----- de Montpellier.	71
----- de Lodeve.	72
----- d'Uzès.	75
----- de St. Pons de Tomières.	76
----- d'Alet.	77
----- d'Alais.	78
----- d'Elne ou de Perpignan.	82
Archevêché d'Albi.	85
Chapitre d'Albi.	91
Officialité d'Albi.	93
Communautés Religieuses d'Albi.	94
Evêché de Castres.	95
----- de Mende.	97
----- de Cahors.	101
----- de Rhodéz.	103
----- de Vabres.	105
----- du Puy.	106
----- de Véziers.	113
Archevêché d'Auch.	114
Evêché de Comminges.	118
Ordre de Malthe.	119
Grand Prieuré de St. Gilles.	120
Grand Prieuré de Toulouse.	121
Conciles tenus en Languedoc.	122
Gouvernement du Languedoc.	129
Gouvernement du Pays de Foix, &c.	134
Intendance de Languedoc.	135
Parlement de Toulouse.	138
Chambre des Comptes & Cour des Aydes de Mont- pellier.	154
Cour des Aydes de Montauban.	166
Bureaux de Finances.	170
Bureau de Finances de la Généralité de Toulouse.	174
Bureau de Finances de la Généralité de Mont- pellier.	176

T A B L E

<i>Bureau de Finances de la Généralité de Montauban.</i>	178
<i>Bureau de Finances de la Généralité d'Auch.</i>	180
<i>Maitrise des Eaux & Forêts de Toulouse.</i>	181
<i>Sénéchal & Présidial de Beaucaire & Nîmes.</i>	187
<i>Sénéchal & Présidial de Beziers.</i>	189
<i>Sénéchal & Présidial de Montauban.</i>	190
<i>Sénéchal & Présidial de Villefranche du Rouergue.</i>	191
<i>Sénéchal & Présidial de Rhodéz.</i>	193
<i>Sénéchal & Présidial de Pamiers.</i>	194
<i>Sénéchal & Présidial de Castelnaudarry.</i>	195
<i>Sénéchal de Figeac.</i>	196
<i>Siege Royal d'Appeaux de Castres.</i>	196
<i>Bailliage de Gevaudan.</i>	197
<i>Hôtel des Monnoies de Toulouse.</i>	201
<i>Hôtel des Monnoies de Montpellier.</i>	201
<i>Viguerie de Toulouse.</i>	202
<i>Siege de l'Amirauté à Agde.</i>	204
<i>Prévôté & Maréchaussée du Languedoc.</i>	204
<i>Toulouse.</i>	206
<i>Hôtel de Ville de Toulouse.</i>	208
<i>Jurisdiction de la Bourse de Toulouse.</i>	215
<i>Chambre du Commerce de Toulouse.</i>	216
<i>Jurisdiction de la Bourse de Montpellier.</i>	216
<i>Directeurs des Fermes Royales.</i>	217
<i>Direction du Vingtieme.</i>	218
<i>Etat Littéraire du Languedoc.</i>	220
<i>Universités de Toulouse.</i>	221
<i>Chambre Royale & Syndicale de la Librairie & Imprimerie de Toulouse.</i>	225
<i>Colleges de la Ville de Toulouse.</i>	226
<i>Ecoles Chrétiennes de Toulouse.</i>	230
<i>Académies de Toulouse.</i>	231
<i>Académie des Jeux Floraux.</i>	234
<i>Académie des Sciences, Inscriptions & Belles Lettres</i>	

T A B L E

<i>de Toulouse.</i>	242
<i>Académie Royale de Peinture, Sculpture & Architecture de Toulouse.</i>	248
<i>Académie Royale des Armes de Toulouse.</i>	255
<i>Académie pour l'Education des Gentilshommes, établie à Toulouse.</i>	256
<i>Bibliothèques célèbres du Languedoc.</i>	257
<i>Universités de Montpellier.</i>	261
<i>Société Royale des Sciences de Montpellier.</i>	263
<i>Académie de Beziers.</i>	268
<i>Académie des Belles Lettres de Montauban.</i>	270
<i>Colleges du Languedoc.</i>	274
<i>Les Hommes Illustres de la Province de Languedoc.</i>	275
<i>Edifices remarquables de Languedoc.</i>	281
<i>Le Commerce.</i>	289
<i>Les Foires.</i>	302
<i>Le Départ des Couriers.</i>	310

Fin de la Table.

